

BE-A0541\_005658\_004400\_FRE

Inventaire des archives de Saint-Jacques sur  
Coudenberg. 1e partie. Inventaire  
analytique des chartes (1190-1756)



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	5
Inventaire des archives de Saint-Jacques sur Coudenberg (Sint-Jacob-op- Coudenberg). 1e partie. Inventaire analytique des chartes (1190-1756).....	5

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Institutions ecclésiastiques catholiques. Abbayes, prieurés, chartreuses à Bruxelles.

Période:

?

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0541.60

Dépôt d'archives:

Rijksarchief te Vorst / Archives de l'Etat à Forest

Producteurs d'archives:

Kerken en kapellen te Brussel, 1201-1693



---

## Description des séries et des éléments

### INVENTAIRE DES ARCHIVES DE SAINT-JACQUES SUR COUDENBERG (SINT-JACOB-OP-COUDENBERG). 1E PARTIE. INVENTAIRE ANALYTIQUE DES CHARTES (1190-1756)

- 1 1190 (Actum anno M°C° XC°). Henri, duc de Lotharingie, fait venir son chapelain G. auprès de lui et lui annonce qu'il a donné à l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg sa dîme de Duisburg qui, unie aux biens d' Eggevoort (Etterbeek) ou de Walfergem (Asse), permettra de célébrer chaque jour une messe pour les morts.
- 2 [Avant 1201] ou [1201]. Guillaume, seigneur de Perwez et de Ruisbroek, fait savoir qu'il a libéré de tout cens et de toute charge, les douze bonniers de terres situés à Ruisbroek que le prêtre Guillaume avait donnés à Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 3 1201 (Actum anno Incarnationis Domini M°CC°I°). Henri, duc de Lotharingie, fait savoir qu'il a transféré aux chanoines de Saint-Jacques sur Coudenberg la terre sise à Ruisbroek que le prêtre Guillaume leur avait donnée et que son frère Guillaume avait libéré de tous cens et de toute charge.
- 4 1201 (Actum anno Incarnationis Domini M°CC°I°). Henri, duc de Lotharingie, approuve toutes les libéralités faites par les ancêtres des chanoines de Sainte-Gudule et confirme, entre autres, la dépendance des chapelles de Bruxelles. La chapelle Saint-Jacques sur Coudenberg ne paiera cependant pas de cens et son desservant sera choisi par les chanoines qui y vivent.
- 5 1219, 2 novembre, Viterbe (Datum Viterbii quarto nonas novembris pontificatus nostri anno quarto). Henricus III commande, à l'abbé d'Afflighem (Affligem) et aux prévôts de Forest (Vorst) et de Louvain (Leuven), d'aider le duc de Brabant qui a l'intention de donner, comme ses ancêtres l'ont fait avant lui, des dîmes et des biens aux églises pour en faire des prébendes. Il les prie de menacer les contrevenants de censure ecclésiastique.
- 6 1225 juillet [après] (Actum anno Domini M°CC°XXV° mense junii post octavas beatorum apostolorum Petri et Pauli). L'abbé d'Afflighem (Affligem), les prévôts de Forest (Vorst) et de Louvain (Leuven) font savoir qu'ayant reçu du pape la lettre analysée sous le n°5, qu'ils transcrivent, ils confirment à l'église Saint-Jacques sur Coudenberg les deux gerbes de toute la dîme de Duisburg que le duc de Brabant avait données à cette dernière.

- 
- 7 1228, juillet (Actum anno gratie M°CC°XX VIII°, mense julio). B., écolâtre de Saint-Pierre de Cologne, fait savoir qu'il a assisté à deux donations: celle de l'église de Duisburg faite par Henri, duc de Lotharingie, à deux prêtres du Coudenberg sur le point d'adopter la règle de Saint Augustin et celle de douze bonniers de terre à Ruisbroek avec deux bonniers à Molenbeek due à la générosité d'un prêtre nommé Guillaume, qui veut ainsi aider les chanoines réguliers de Saint-Jacques.
- 8 [1230], 17 avril, Casteau (Datum Castelli .XV. Kalendas maii). Otton, cardinal-légat, accorde sa protection au prévôt et au couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg et les confirme dans la possession de tous leurs biens et spécialement dans celle de l'église de Duisburg reçue du duc de Brabant.
- 9 1233, juillet (Actum anno Domini M° CC° XXX tercio mense julio). Lionnet, châtelain de Bruxelles, fait savoir qu'un clerc nommé Martin a renoncé au profit des chanoines de Saint-Jacques sur Coudenberg à une censive de quatre bonniers de terre avec une maison et un verger situés à Boendael (Boendaal), dont l'usufruit viager est garanti à Alix, mère de Martin.
- 10 1233 (Datum anno domini M° CC° tricesimo tercio). Henri, duc de Lotharingie, annonce au pape G., qu'il a donnée, aux chanoines vivant sous la règle de Saint-Augustin dans l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg, cette église de Sainte- Jacques et l'église paroissiale de Duisburg. Il demande confirmation de ces donations et l'octroi du permis de sépulture pour les frères et soeurs sans préjudice d'un aucun autre droit.
- 11 [1230-1233]. Godefroid, évêque de Cambrai, fait savoir qu'à la demande de Gilbert et de Gérard, chapelains de Bruxelles, il approuve l'adoption de la règle de Saint Augustin à Saint-Jacques sur Coudenberg, qui a bénéficié de la sollicitude du duc de Lotharingie et du légat pontifical.
- 12 1234, 10 juin, Rieti (Datum Reate .IIII. Idus junii pontificatus nostri anno octavo). Grégoire IX demande à l'évêque de Cambrai d'accorder, sans préjudice d'aucun autre droit, le liberté d'avoir un cimetière pour les membres de leur communauté, aux prévôt et chapitre de Saint-Jacques sur Coudenberg dont l'église est depuis peu passée de l'état séculier à l'état régulier.
- 13 1234, 16 juin, Rieti (Datul Reate .XVI. Kalendas julii pontificatus nostri anno octavo). Grégoir IX prend sous sa protection le prévôt et le chapitre de Saint-Jacques sur Coudenberg, ses personnes et ses biens.

- 
- 14 1234, 16 juin, Rieti (Datul Reate .XVI. Kalendas julii pontificatus nostri anno octavo). Grégoire IX accorde aux prévôt et chapitre de Saint-Jacques sur Coudenberg de célébrer les offices, portes closes, en cas d'interdit général.
- 15 1238, avril (Actum anno Domini M°CC°XXX° octavo mense aprili). Lionnet, châtelain de Bruxelles, fait savoir que, moyennant un cens de deux deniers par an, il a investi les chanoines de Saint-Jacques de Bruxelles des biens auxquels Sare, fils de Jean de Rhode a renoncé en leur faveur à savoir: Un fief de 26 deniers, une rente de onze quarts d'avoine, la dîme sur quatre bonniers et demi de terre à Poelbroec, un cens de six sous (moins trois oboles) et six mansionnaires à Dietsrode.
- 16 1241, 23 janvier (Actum... anno Domini millesimo ducentesimo quadagesimo feria quarta ante Conversionem beati Paul). Ar. Prier de Basse-Wavre, arbitre d'un conflit entre le couvent de Sainte-Gertrude de Louvain (Sint-Gertrudis - Leuven) et la prévôté de Saint-Jacques sur Coudenberg décide que la maison et la grange situées près de l'église Saint-Jacques et la terre de Sainte-Gertrude possédait à Wauthier-Braine (sauf un demi bonnier, un verger et une maison) appartiennent à la prévôté à charge d'une pitance de deux muids de seigle et d'une distribution de quatre deniers le jour de la célébration de l'anniversaire des parents de A., prévôt de Sainte-Gertrude.
- 17 1241, 7 mars (Datum anno Domini M°CC° quadagesimo feria quinta post dominicam qua cantatur Oculi mei). Le prévôt, le prieur et tout le couvent de Sainte-Gertrude de Louvain (Sint-Geertrui - Leuven) prient le maire et les échevins de Nouvelles d'inventir les prévôt et chanoines de Saint-Jacques sur Coudenberg de la terre qui provient d'Adam, prévôt de Sainte-Gertrude et à laquelle ils renoncent.
- 18 1245, 4-24 juin (Actum anno Domini M°CC° quadagesimo quinto inter Penthecostem et festum beati Johannis Baptiste). Sous le témoignage de Raoul Meier et Lionnet de Weert, échevins de Bruxelles, d'Adam, maire de Woluwe et de beaucoup d'autres il est annoncé que Gossuin, fils de Bellin, a acquis un demi bonnier de pré allodial, sis en face de Haeren (Haren), de Francon, dit Monachus, son beau-père, qui en présence de H. de Groelst, amman de Bruxelles, et d'échevins a renoncé à tous ses droits.
- 19 1246, 14 mars (Actum et datum feria quarta ante Letare Jherusalem anno Domini M°CC° quadagesimo quinto mense martio). Lionnet, châtelain de Bruxelles, fait savoir qu'après avoir libéré de tout hommage féodal quatre bonniers de terre à Ixelles (Elsene), ils les a donnés en alleu à Henri, cleric, fils de feu Henri

---

Melde, oppidain de Bruxelles.

- 20 1249, octobre (Datum en actum anno Domini M°CC°XLIX° mense octobri). Godefroid, doyen de Sainte-Gudule, et Gérard, doyen de chrétienté de Bruxelles, font favoir que maître Beudoin de Saint-Gilles (Sint-Gillis) a cédé aux prévôt et chapitre de Saint-Jacques sur Coudenberg six bonniers et demi de terre arable à Boendael (Boendaal), moyennant une rente viagère de huit muids de seigle.
- 21 1250, février (Datum anno Domini M°CC°XLIX° mense februario). Il est annoncé que Henri de Leefdaal, amman de Bruxelles, a mis le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg en possession de deux journaux et demi et marais à Ophem (Oppem) provenant de Gauthier Huseken et de trois journaux en face du vivier de Noode provenant de Gossuin vande Noode.
- 22 1250, février (Datum anno Domini M°CC°XLIX° mense februario). Il est annoncé que Grégoire d'Ophem (Oppem) a résigné dans les mains de Henri de Leefdaal, amman de Bruxelles, trois journaux de marais situés à Ophem (Oppem) au profit du prévôt et du chapitre de Saint-Jacques sur Coudenberg, qui en sont investis. Gertrude et ses soeurs ont fait de même pour 25 verges.
- 23 1252, 1er février (Datum et actum in capite februarii anno Domini M°CC°L° primo). Le doyen et tout le chapitre de Sainte-Gudule, avec le prévôt et tout le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg, font connaître l'accord qu'ils ont conclu au sujet de leurs droits et de leurs obligations réciproques notamment à propos du cimetière de Saint-Jacques, du cens dû à Sainte-Gudule, de la dîme perçue sur le domaine de Sainte-Jacques et du cens des biens fonds de Noode.
- 24 1252, 2 février (Datum anno Domini M°CC° quinquagesimo primo in die Purificationis Beate Marie virginis). Nicolas, évêque de Cambrai, approuve l'accord conclu entre Sainte-Gudule et Saint-Jacques.
- 25 1254, 1 mai, Tervueren (Tervuren) (Datum apud Furam mense maio in festo beatorum apostolorum Philippi et Jacobi anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo quarto). Henri, duc de Lotharingie et de Brabant, fait savoir que pour récompenser son cuisinier et serviteur, Henri Amor Dei, il lui donne un fief héréditaire de deux bonniers de terre et de pâturage à Evere.
- 26 1254, juin (Actum anno Domini millesimo CC°L° quarto mense junio). Sous le témoignage d'Everwin de Vos, chevalier et Englebert de Molenbeek, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine, veuve de Gossuin, fils de Belen, et femme de Gérard, fils de Gauthier de Coudenberg, a vendu à Francon uten Steenweg la

---

moitié d'un demi bonnier de pré allodial situé à Haeren (Haren).

- 27 1255, 24 février, Verdun (Datum Viriduni VI° kalendas marcii anno M°CC°L° quinto). Pierre, cardinal-légat, concède au prévôt et chanoines de Saint-Jacques sur Coudenberg que l'un d'entre eux puisse jouir d'une prébende à Sainte-Gudule, étant donné la modicité des revenus de l'institution.
- 28 1256, 30 avril (Datum et actum anno Domini millesimo CC° quiquagesimo sexto dominica post Quasi modo, mense aprili). Oston, chevalier et seigneur de Contrecoeur (Land van Wedergrate), et son fils Oston font favoir qu'en présence de plusieurs témoins, ils ont donné viagèrement à maître Adam, prêtre, le personnat de leur église de Bevingen avec 22 sous de Flandre, trois poules, un chapon et une oie pour certains biens et droits d'usage.
- 29 1256, 3 mai, Tervueren (Tervuren) (Datum apud Furam mense mayo feria quarta in Inventionem Sancte Crucis anno Domini M°CC°LVI°). Henri, duc de Lotharingie et de Brabant, confirme au prévôt et couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg la donation faite par son grand-père des églises de Saint-Jacques et de Duisburg avec leurs dépendances.
- 30 1257, 18 janvier, Latran (Datum Laterani, .XV. Kalendas februarii pontificatus nostri anno tertio). Alexandre IV confirme au prévôt et couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg, la concession du cardinal-légat qui autorisait un chanoine de Saint-Jacques à devenir prébendier de Sainte-Gudule.
- 31 1257, 29 mai (Actum anno Domini M°CC°LVII° tercia feria post Penthecostem). Sous le témoignage d'Erewin De Vois, chevalier, et Gérard de Rodenbeek, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Pierre, fils d'Ode Edelwighere, a donné à Henri, prêtre d'Essene, le tiers d'un terrain sur lequel se trouve sa maison, situé près du bien appelé Scupstoel (l'Escarpolette), moyennant un cens annuel et viager de douze sous de Bruxelles.
- 32 1257, mai (Actum anno Domini M°CC°L° septimo mense maio). Sous le témoignage de Gérard de Rodenbeek et Guillaume de Hoffle, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Noode a transféré aux prévôt et chapitre de Saint-Jacques sur Coudenberg un demi bonnier de terre allodiale, situé à Noode.
- 33 1257, 5 juin (Actum anno Domini M°CC°LVII° tercia feria post Trinitatem). Sous le témoignage de Gérard de Rodenbeek et Siger vande Kerchove, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Geval a transféré à Henri, prêtre et son frère, tout le droit qu'il

avait dans une maison et un terrain situés près du Scupstoel (l'Escarpolette).

- 34 1258, 24 juin [environ] (Actum anno Domini M°CC°LVIII° circa Nativitatem beati Johannis Baptiste). Sous le témoignage de Gérard de Weert et Gérard de Rodenbeek, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Amauri, fils de Lionnet et Henri et prêtre d'Essene ont fait un accord au sujet de la gouttière qui sépare leurs deux maisons sises près du marché.
- 35 1258, juillet (Datum anno Domini M°CC°L° et octavo mense julii). Raoul et Siger, échevins de Bruxelles, font savoir que Mabilie et Alix, sa fille, ont donné au prévôt et chapitre de Saint-Jacques sur Coudenberg une maison située sur un terrain de Saint-Jacques sur Coudenberg un maison située sur un terrain de Saint-Jacques derrière l'église. Elles occuperont maison et terrain, leur vie durant, pour un denier chaque année.
- 36 1258, 1er novembre [environ] (Actum anno Domini M°CC°LVIII° circum festum Omnium Sanctorum). Sous le témoignage de Gérard de Rodenbeek et Guillaume uten Steenweg, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Henri, prêtre d'Essene, a transféré à Henri Dorpre et Englebert de Huffle tout le droit qu'il avait dans une maison et un terrain qu'on appelle Papenkelre (Cave des Prêtres), près du marché.
- 37 1259, 10 avril (Datum feria quinta ante Pascham anno Domini M°CC° quinquagesimo octavo). Oston, chevalier et seigneur de Contrecoeur (Land van Wedergrate), et son fils aîné Oston font savoir qu'en présence du curé de Bevingen Adam de Lieferinge (Ninove), de Gauthier de Smodehove, des échevins de Neigem (Ninove) et de nombreux paroissiens, ils ont donné aux chanoines de Saint-Jacques sur Coudenberg le personnat et le patronat de l'église de Bevingen (Ninove).
- 38 1259, 10 avril (Datum feria quinta ante Pascham anno Domini M°CC° quinquagesimo octavo). Oston, chevalier et seigneur de Contrecoeur (Land van Wedergrate), et son fils aîné Oston demandent à l'évêque de Cambrai de confirmer la donation qu'ils ont faite à Saint-Jacques sur Coudenberg, du personnat et du patronat de Bevingen et d'autoriser un des chanoines de Saint-Jacques à desservir l'église.
- 39 1259, 10 avril (Datum et actum anno Domini M°CC°LVIII° feria quinta ante Pascha). Oston, chevalier et seigneur de Contrecoeur (Land van Wedergrate), et son fils aîné Oston font savoir qu'ils ont donné à Saint-Jacques sur Coudenberg le personnat et le patronat de Bevingen, après résignation du titulaire. Ils lui transfèrent

---

également un journal de pré, trois journaux et trente verges de terre moyennant un cens annuel et héréditaire de deux deniers.

- 40 1259, 6 septembre, Ophem (Oppem) (Datum apud Ophem sabbato ante Nativitatem Beate Marie Virginis). Nicolas, évêque de Cambrai, fait savoir qu'après enquête faite par le doyen de Hal (Halle), il approuve et confirme le transfert du patronat de l'église de Bevingen que noble homme Oston, chevalier et seigneur de Contrecoeur (Land van Wedergrate) a effectué au profit des chanoines de Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 41 1260 (Gegheven int jaer ons Heren M CC IX). Alexandre IV fait savoir au prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et aux frères qui ont choisi d'y vivre en commun, qu'il les prend sous sa protection. Il fixe leur statut vis-à-vis de l'Ordinaire. Il énumère la liste de leurs biens et les confirme dans leur possession.
- 42 1261, novembre (Actum anno Domini M°CC° sexagesimo primo mense novembris). Sous le témoignage de Gérard de Rodenbeek et Jean vander Sennen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Henri Noneken a assigné la moitié de trois terrains à Henri Piliser pour garantir les dix livres de Bruxelles dont il lui est redevable.
- 43 1262, 21 avril (Datum anno Domini M°CC°LX° secundo feria sexta post octavas Resurrectionis Domini). Henri, fils de Béatrice et Gérard de Rodenbeek, échevins de Bruxelles, font savoir que Jean Clivere a transféré la maison allodiale dans laquelle il habite ainsi qu'une brasserie et ses dépendances, aux prévôt et couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg qui lui rendent le tout en censive moyennant soixante sous de Bruxelles chaque année.
- 44 1262, 23 juillet (Datum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo secundo dominica post festum Marie Magdalene). Nicolas, évêque de Cambrai, fait qu'il a concédé à Saint-Jacques sur Coudenberg le droit de faire desservir par ses propres chanoines les églises paroissiales de Duisburg et de Bevingen dont le patronat lui appartient.
- 45 1263, 16 janvier (Datum anno Domini M°CC°LX° secundo feria tertia post octavas Epiphannie Domini). Jean uten Steenweg et Jean de Leeuw, échevins de Bruxelles, font savoir que Guillaume de Vilaro a cédé au prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg le quart d'un demi bonnier de terre arable à Noode et le quart de la dîme des oies, qu'il possède à Schaerbeek (Schaarbeek), à charge de célébrer l'anniversaire de son frère Hugues.
- 46 1263, mars (Datum anno Domini M°CC°LX° secundo mense martio). Sous le témoignage d'Henri Ansem et Henri Piliser,

---

échevins de Bruxelles, il est annoncé que Henri Noneken a cédé au prévôt de Saint-Jacques de Coudenberg la moitié de trois terrains situés Rue des Pierres.

- 47 1263, 3 juin (Datum in octavis Trinitatis, anno Domini M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup> sexagesimo III<sup>o</sup>). H., prévôt de Saint-Jacques et M., doyen de Sainte-Gudule, font savoir qu'Isabelle d'Everberg a cédé à son fils Arnould, chanoine à Saint-Jacques, sa maison, sise près de la porte du Coudenberg, avec tout ce qu'elle contient. S., pléban de Sainte-Gudule, Gérard, chapelain, et Henri de Humbeek, prêtre, furent témoins.
- 48 1263, juillet (Actum anno Domini M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup>LXIII<sup>o</sup> mense julio). Jean, fils de Gerelm et Henri de Weert, échevins de Bruxelles, font savoir que Henri Geval, prêtre d'Essene, Henri Dorpe et Englebert de Huffle ont cédé aux prévôt et couvent de Saint-Jacques une maison appelée Papenkelre (Cave des Prêtres) avec un cellier près du marché ainsi que la partie de terrain sur lequel la maison est construite.
- 49 1263, juillet (Actum anno Domini Millesimo CC<sup>o</sup> sexagesimo mense julio). Sous le témoignage de Jean, fils de Germain et Henri de Weert, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Amauri, fils de Lionnet, promet au prévôt de Saint-Jacques d'entretenir à ses frais la gouttière qui sépare sa maison sise au marché de celle du couvent située au même endroit et de lui payer pour certains droits d'usage cinq sous de cens assis sur une autre maison.
- 50 1263, 25 novembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup>LX<sup>o</sup> tercio in die beate katerine). Sous le témoignage de Guillaume uten Steenweg dit de Coninc et de Henri de Weert, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume Mennen, prêtre, a cédé à Saint-Jacques sa maison sise au Coudenberg et tous ses biens meubles et immeubles où ils se trouvent.
- 51 1263, 27 décembre, Bruxelles (Datum Bruxelles anno Domini M CC LXIII<sup>o</sup> in die beati Johannis apostoli et ewangeliste). Robert, collecteur délégué par l'archevêque Gilles de Tyr pour rassembler les subsides destinés à la croisade, dispense la prévôté de Saint-Jacques sur Coudenberg à Bruxelles de toute contribution par suite de son profond dénuement.
- 52 1264, 26 mars (Datum in orastino Anuntiationis Domini anno Domini M<sup>o</sup>CC sexagesimo tertio). Oston, chevalier et seigneur de Contrecoeur (Land van Wedergrate) fait savoir qu'en présence de trois de ses hommes de fief et de cinq échevins de Neigem, David, clerc de Neigem, a cédé un demi bonnier de pré avec une terre arable et un pâturage situés près de la forêt d'Osteighen au profit

---

de Saint-Jacques sur Coudenberg, qui en est investi moyennant une paire de gants chaque année pour Oston. Les biens sont ensuite rendus à David contre une rente de 40 sous de Bruxelles pour Saint-Jacques sur Coudenberg.

- 53** 1264, 14 avril (Datum in crastino Ramorum palmarum anno Domini M°CC°LXIII°). Oston de Contrecoeur (Land van Wedergrate) fait savoir qu'en présence de trois de ses hommes de fief et de cinq échevins de Neigem il a donnée à Saint- Jacques sur Coudenberg trente sous parisis à prendre sur ses revenus du moulin de Bevingen. Saint-Jacques devra célébrer l'anniversaire du donateur, de sa femme et de ses parents.
- 54** 1264, 14 avril (Anno Domini M°CC°LX° tertio feria secunda post Ramos palmarum). Oston de Contrecoeur (Land van Wedergrate) fait sevoir qu'en présence de trois de ses hommes de fief, des échevins de Neigem, du curé de Bevingen et de l'écolâtre de Meerbeke, Adam, curé de Lieferinge, a assigné au profit de Saint-Jacques sur Coudenberg une rente de six sous de Louvain (Leuven) sur un bonnier de pré à Neigem. Saint-Jacques devra célébrer l'anniversaire des deux clercs Gauthier et Mathieu, frères d'Adam.
- 55** 1264, 24 novembre (Datum anno M°CC°LXIII° in vigilia beate Katherine). Sous le témoignage de Francon Desdir et Henri Piliser, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Henri Derencappe a cédé à Cauthier d'Ophem (Oppem) un demi muid de seigle qu'il possédait sur le moulin d'Ophem (Oppem).
- 56** 1265, février (Actum anno Domini M°CC°LXIII° mense february). Sous le témoignage de Gilles deCoudenberg et Jean de Leeux, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'à charge de célébrer des messes pour elles, leurs parents et le duc Henri de Brabant, Marguerite et Elisabeth Meldinne ont transféré à Saint-Jacques sur Coudenberg cinq terrains situés au Coudenberg et qui doivent un cens d'un denier chaque année au seigneur foncier.
- 57** 1265, 12 juin (Datum anno Domini M°CC°LXV in crastino beati Barnabi apostoli). N., évêque de Cambrai, fait savoir qu'il a accordé aux prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et à la population de Neigem le transfert de l'église paroissiale de Bevingen à Neigem.
- 58** 1266, 5 mai (Datum anno Domini millesimo CC°LXVI° in vigilia Ascencionis Domini). Guillaume, fils d'Arnould et Henri de Weert, échevins de Bruxelles, font savoir que Marguerite et Elisabeth Meldinne ont cédé à Saint-Jacques sur Coudenberg tout le droit qu'elles avaient dans le moulin d'Ophem (Oppem), à charge de célébrer une messe chaque jour par leurs parents, frères, soeurs et pour elles-mêmes.

- 59 1267, 14 mars, Viterbe (Datum Viterbii II. Idus martii, pontificatus nostri anno tertio). Clément IV approuve et confirme la concession de l'évêque de Cambrai, qui autorise le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg, à faire desservir par un de ses propres chanoines les églises de Duisburg et de Bevingen.
- 60 1267, avril (Datum et actum...anno Domini M°CC°LXVII° mense aprili). Oston, seigneur de Contrecoeur (Land van Wedergrate) et son fils aîné, chevaliers, de même que le maire et les tenants de Denderwindeke (Ninove) font savoir que Gilles de Hoevinghen a, en présence d'Etienne, prêtre de Saint-Jacques à Bruxelles, et de cinq tenants, vendu à Saint-Jacques sur Coudenberg, une rente de trois muids de seigle assignée sur deux bonniers de terre.
- 61 1267, 22 mai (Datum anno Domini M°CC°LXVII° dominica ante Ascencionem Domini). Oston, chevalier et seigneur de Contrecoeur (Land van Wedergrate), donne à fon fidèle serviteur David de Neigem toute procuration pour se rendre à Denderwindeke, permettre à Gilles de Hoevinghen d'assigner à Saint-Jacques sur Coudenberg une rente de deux muids de seigle sur des biens tenus d'Oston et éventuellement changer la nature juridique du bien.
- 62 1269, juillet (Actum et datum anno Domini M°CC° sexagesimo nono mense julii). Lionnet, chevalier et châtelain de Bruxelles, fait savoir que le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg lui ont acheté, moyennant une certaine somme d'argent, une terre allodiale au Coudenberg pour laquelle ils paieront chaque année un cens de six deniers.
- 63 1269, 31 décembre (Actum in vigilia Circomcisionis Domini anno Domini M°CC°LX° nono). Jean uten Steenweg et Henri Heincart, échevins de Bruxelles, font favoir que Lionnet, châtelain de Bruxelles, a promis de respecter leur convention.
- 64 1270, 7 avril (Datum anno Domini M°CC°LX nono feria secunda post dominicam Palmarum). Sous le témoignage de Gérard de Rodenbeek et Jean uten Steenweg, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Arnould Up't Munt a renoncé, au profit de ses filles, à usufuit qu'il avait dans une pièce de terre qu'elles cèdent en pleine propriété à Saint-Jacques sur Coudenberg de telle sorte que la maison appelée Papenkelre (Cave des Prêtres) pourra avori le libre écoulemnt de ses eaux.
- 65 1270, mai (Actum anno Domini millesimo CC° septuagesimo mense mayo). Oston, chevalier et seigneur de Contrecoeur (Land van Wedergrate), fait favoir qu'en présence des échevins de Neigem et de cinq tenante Meyla de Neep a renoncé à son usufuit dans deux

---

bonniers de terre féodale situés entre Neigem et Bevingen au profit de son fils Siger Pestiel qui s'en dessaisit pour Saint-Jacques sur Coudenberg. La terre convertie en censive (4 deniers par an) est rendue à Siger par Saint-Jacques moyennant trois muids de seigle chaque année.

- 66 1270, mai (Actum anno Domini millesimo CC° septuagesimo mense mayo). Sous le témoignage de Henri Portere et Guillaume fils de Marie, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Henri de Rota a cédé à Guillaume Pilaer un pré à Ransfort u a déjà un autre pré qu'il tient de Saint-Jacques sur Coudenberg moyennant vingt sous de Bruxelles, quatre chapons et quatre oies chaque année.
- 67 1270, août (Actum anno Domini M°CC°LXX° in orastino beati Bartholomei apostoli). Sous le témoignage de Guillaume uten Steenweb, chevalier et Gilles de Coudenberg, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location, leur vie durant, à Marguerite et Elisabeth Meldinne cinq terrains à Bruxelles pour un cens de deux deniers et le quart du moulin d'Ophem (Oppem) pour un denier chaque année.
- 68 1270, décembre, Bruxelles (Datum Bruxelles anno Domini millesimo CC°LXX° mense decembri). Jean I, duc de Brabant, fait savoir qu'il a donné à Saint-Jacques sur Coudenberg pour agrandir le monastère une route qui va vers le puits du Borgendael (Borgendaal) et ce moyennant six seniers chaque année.
- 69 1270, 13-30 avril ou 1271, 1-4 avril (Datum anno Domini M°CC°LXX0 mense aprili). Sous le témoignage des échevins de Lionnet d'Aa à Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw), il est annoncé qu'Helwu de Slangenberg a résigné l'usufruit qu'elle avait dans trois journaux de pré au profit de ses fils Michel et Gui qui, à leur tour, renoncent au bien. C'est maître de Saint-Gilles (Sint-Gillis) dit Ballecoi qui en est investi moyennant le cens habituel.
- 70 1371, mai (Datum anno Domini M°CC° septuagesimo primo mense maio). Il est annoncé qu'en présence des échevins de Bruxelles Guillaume de Coninc, chevalier et Gilles de Coudenberg, le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a cédé à Elisabeth, veuve de Geldolf Taye, deux terrains de nature allodiale en échange de trois terrains situés au Borgendael (Borgendaal) et payant au châtelain de Bruxelles un cens annuel de deux deniers. Pour garantir la réalisation de l'échange, Elisabeth assigne à Saint-Jacques les deux premiers terrains qui lui sont rendus moyennant un cens d'un denier.
- 71 1271, 23 décembre (Datum anno Domini M°CC° septuagesimo

---

primo feria quarta ante Nativitatem Domini). Sous le témoignage de Henri de Coudenberg et Jean uten Steenweg, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Laurent Bart a cédé à Thierry Carpre pour Saint-Jacques sur Coudenberg le tiers d'une pièce de terre, une autre pièce de terre et trois journaux de terre allodiale à Schaerbeek (Schaarbeek).

- 72** 1272, novembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup>LXXII<sup>o</sup> mense novembri). Sous le témoignage de Guillaume de Hoffle et Jean, fils de Gerelm, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Henri, Marguerite et Catherine, enfants de feu Gauthier Drossate, ont cédé, en alleu, par moitié à Saint-Jacques sur Coudenberg et aux Pauvres domestiques de la paroisse de Sainte-Gudule tout leur droit sur le moulin appelé Derencapsmolen, situé à Ophem (Oppem), sous Saint-Josse-ten-Noode (Sint-Joost-ten-Noode).
- 73** 1273, 4 avril (Datum anno Domini millesimo CC<sup>o</sup> septuagesimo feria tertia post Ramos Palmorum). Sous le témoignage de Jean, fils de Gerelm, Henri de Weert et Henri de Coudenberg, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Gallus et sa soeur Helwy, veuve de Henri Hondertmarc, ont cédé à Saint-Jacques sur Coudenberg tout le droit qu'ils avaient dans le moulin dit Derencapsmolen à Ophem (Oppem).
- 74** 1276, novembre (Datum anno M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup> septuagesimo sexto mense novembris). Sous le témoignage de Henri Heincart et Henri Portere, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Henri Befelinc a renoncé à trois bonniers de terre allodiale, située en dehors de la porte du Coudenberg, près de la maison du Tonlieu, au profit de Gossuin Broder.
- 75** 1277, février (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup>LXXVII<sup>o</sup> mense februario).
- 76** 1277, juillet (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup> septuagesimo septimo mense julio). Sous le témoignage de Henri Heincart vander Sennen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite et Elisabeth Meldinne ont cédé au prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, pour lui et son couvent, la moitié de trois bonniers et demi de terre allodiale située à Nossegem. Le prévôt la leur rend, à titre viager, moyennant un cens de deux deniers.
- 77** 1278, juillet (Datum anno M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup> septuagesimo octavo mense julio). Les échevins de Neigem font savoir que Siger Pestiel a renoncé à tout droit qu'il avait dans les deux bonniers de terre situés entre Neigem et Bevingen qu'il tenait de Saint-Jacques sur Coudenberg moyennant trois muids de seigle par an.
- 78** 1278 ou 1279 (Actum anno Domini M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup> septuagesimo octavo

---

mensis...). Sous le témoignage de Jean uten Steenweg et Michel de Leeuw, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et les proviseurs des Pauvres domestiques de la paroisse Sainte-Gudule ont donné moulin Derencapsmolen d'Ophem (Oppem) pour un terme de 20 ans à Gauthier Scallaert et Jean Cassart moyennant seize muids de blé chaque année.

- 79** 1280, février (Datum anno Domini M°CC°LXXIX mense februario). Sous le témoignage de Jean uten Steenweg et Michel de Leeuw, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean d'Elingen a cédé au chapitre de Saint-Jacques sur Coudenberg, six deniers à prendre chaque année sur un terrain située près de la porte Sainte-Catherine.
- 80** 1280, 16 octobre (Datum anno Domini M°CC°LXXX° feria quarta ante Luce evangelista). Sous le témoignage de Guillaume uten Steenweg, chevalier, et Henri Portere, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Daniel Hondeken a cédé à Gossuin Broeder trois bonniers de terre allodiale situé près de Hellekene.
- 81** 1282, mai (Actum et datum anno Domini M°CC°LXXXII° mense mayo). Les échevins de Meerbeke font savoir que Gilles Soepere de Neep a vendu à Gerard de Payhuse, oppidain de Bruxelles, un bonnier de terre situé à Meerbeke et dépendant de l'abbaye Sainte-Gertrude de Nivelles. Gérard le rend à Gilles moyennant 30 sous de Louvain (Leuven) chaque année, et le paiement des redevances dont la terre est chargée.
- 82** 1282 (Actum et datum anno Domini M°CC° octogesimo secundo). Les échevins de Meerbeke font favoir que Gauthier Score de Neep et ses frères ont vendu à Gerard de Payhuse, oppidain de Bruxelles, six journaux de terre arable et de pré, dépendant de Sainte-Gertrude de Nivelles. Gérard les rend aux frères moyennant trente sous de Louvain (Leuven) et le paiement du cens foncier.
- 83** 1283, février (Datum anno Domini M°CC° octogesimo secundo mense januarii). Sous le témoignage d'Everwin de Wisselere et Henri Portere, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Francon Posel et sa femme ont cédé la moitié d'un terrain, dépendant du duc de Brabant et situé au Coudenberg, aux filles de Gossuin Coe, Alix et Marguerite, qui paieront le cens traditionnel.
- 84** 1285, 24 juin (Datum anno Domini M°CC° octogesimo quinto in die Navitatis beati Johannis Baptiste). Sous témoignage d'Henri Portere et Guillaume Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gossuin Bruder de la Chapelle, a cédé à Lionnet, prévôt de Saint-Jacques, trois bonniers de terre arable, de nature allodiale, situé

---

près de la maison de Tonlieu.

- 85** 1286, 24 avril (Datum anno Domini M°CC°LXXXVI° in vigilia Marci evangeliste). Sous le témoignage de Henri Portere et Hugues de Coudenberg, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Englebert vanden Spieghel a cédé à Adam Sorijnmakere et à sa femme un terrain situé Rue de la Montage moyennant un cens de 40 sous et 5 chapons chaque année.
- 86** 1286, décembre (Datum anno Domini M°CC° octuagesimo sexto mense decembri). Sous le témoignage de Guillaume vanden Steen et Guillaume de Kesterbeek, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gauthier Custos a renoncé à son droit dans un terrain, avec maison, situé au Coudenberg et dépendant de Lutgarde, veuve de Gauthier Carpentatot au profit d'Alix, fille de Gossuin Co. Lutgarde lui cède le bien et alleu.
- 87** 1287, 3 avril (Datum anno Domini M°CC°LXXXVI° feria quinta post dominicam in Ramis Palmarum). Il est annoncé qu'en présence de Gauthier, fils d'Etienne et Adam de Dimo, échevins de Vilvorde (Vilvoorde), Henri de Retro a cédé à Henri de Coudenberg pour la chapellenie de Coudenberg deux bonniers de terre à Vilvorde. Henri de Coudenberg les rend ensuite à Henri de Retro moyennant une redevance annuelle de 45 sous de Bruxelles à la chapellenie.
- 88** 1287, 11 avril (Datum anno Domini M°CC° octogesimo septimo feria sexta post Resurrectionem Domini). Entre les doyen et chapitre de Sainte-Gudule et les prévôt et couvent de Saint-Jacques de Coudenberg un accord est conclu au sujet de la chapellenie fondée par Sophie de Coudenberg dans l'église de Saint-Jacques. C'est un prêtre de Saint-Jacques qui sera présenté pour la desservir et le chapitre sera tenu de l'agréer.
- 89** 1287, 14 avril (Datum anno Domini M°CC°LXXXVII° feria secunda post Quasi Modo). Entre les prévôt et couvent de Saint-Jacques et les doyen et chapitre de Sainte-Gudule, un accord est conclu au sujet de la chapellenie fondée par Sophie de Coudenberg dans l'église Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 90** 1287, 5 août (Datum anno Domini M°CC° octogesimo feria tertia post festum ad Vincula Petri). Sous le témoignage de Hugues de Coudenberg et Renier Eggloy, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'après que leur père, Henri de Saffle, eût renoncé à leur profit à son usufruit de neuf terrains situés à l'endroit appelé Orsendal, d'un pré et une pièce d'eau, Marguerite, Helwy et Elisabeth les cèdent à la chapellenie fondée dans l'église Saint-Jacques sur Coudenberg. Le chapelain Gossuin Tulut en est investi moyennant un cens de 40 deniers de Bruxelles au duc. Il les cède ensuite à

---

Henri de Saffle, contre une rente annuelle de trois livres et seize deniers de Bruxelles.

- 91 1289, 18 mars (Datum et actum anno Domini M°CC°LXXXVIII° feria sexta post dominicam qua cantatur Oculi). Il est annoncé qu'en présence d'Henri Heincart et Henri Portere, échevins de Bruxelles, Adam Schrijmakers a renoncé au profit de Saint-Jacques sur Coudenberg au droit qu'il avait un terrain de la Rue de la Montagne là où il habite. Le prévôt est mis en possession du bien moyennant un cens de 40 sous de Bruxelles et cinq chapons à Englebert vanden Spieghelle puis il le cède à Adam, pour la durée de sa vie et celle de sa femme, moyennant un denier de cens par an.
- 92 1292, 15 avril (Datum anno Domini M°CC° nonagesimo secundo feria tertia post Quasi Modo). Sous le témoignage de Raoul Mol et Renier Eggloy, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri Tupeyn a cédé à Jacques de Coudenberg tout son droit dans un terrain qui paie un cens de 18 deniers de Bruxelles chaque année au duc et qui se trouve au Borgendael (Borgendaal).
- 93 1293, 5 avril (Datum anno Domini M°CC° nonagesimo tercio dominica qua cantatur Quasi Modo). Sous le témoignage de Renier Eggloy et Gerelm Heincart, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Helwy et Elisabeth Cassardinne ont cédé à Jean Cassart leur maison sise sur le terrain d'Amauri Posel au Coudenberg ainsi que le bail de ce terrain.
- 94 1293, 30 juin (Datum anno Domini M°CC°XCIII° feria tertia post passionem Petri et Pauli apostolorum). Sous le témoignage d'Henri Portere et Hugues de Coudenberg, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Helwy, fille de Daniel de Lira, a cédé à Alix Cokinne la moitié d'une maison qui se trouve sur le terrain d'Amauri Posel et le bail de ce terrain. Amauri Posel était présent.
- 95 1294, 29 janvier (Datum anno Domini M°CC°XCIII° feria sexta post Conversionem beati Pauli apostoli). Sous le témoignage de Guillaume Pipenoy et Guillaume de Coninc juniot, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri Muntere, clerc, a cédé à Jean, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, pour son couvent un demi journal de terre allodiale près de l'enceinte de la ville entre la Warmoesporte et le Wiket.
- 96 1294, décembre (Datum anno Domini M°CC° nonagesimo quarto mense decembri). Jean II, duc de Brabant, fait savoir que Gauthier de Winningen a acheté dix sous de cens héréditaire à Duisburg. Il en donne six à la Table du Saint-Esprit. Il en donne semblablement deux à la même Table qui, après sa mort, iront au curé pour la célébration de son anniversaire. Les deux autres sont donnée pour

---

l'anniversaire de sa première femme.

- 97** 1295, 2 février (Datum anno Domini M°CC° nonagesimo quarto in die Purificationis sancte Marie Virginis). Sous le témoignage de Gerelm Heincart et Guillaume uten Steenweg dit de Coninc, il est annoncé que Guillaume, fils d'Esselin de Coudenberg, petit chanoine de Sainte-Gudule, a cédé à Saint-Jacques sur Coudenberg plusieurs pièces de terre et morceaux de terrain de nature allodiale situé en dehors du Wiket de l'enceinte de la ville.
- 98** 1295, 27 février (Datum anno Domini M°CC° nonagesimo quarto dominica qua cantatur Reminiscere). Sous le témoignage d'Everwin de Wisselere et Henri Portere, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri de Coudenberg a cédé à Marguerite son terrain sis hors la Porte de Coudenberg moyennant treize sous, quatre deniers de Bruxelles et quatre chapons chaque année.
- 99** 1295, juillet (Datum anno Domini M°CC°XCV° mense julio). Henri Portere et Gerelm Heincart, échevins de Bruxelles, font savoir que Jean, Helwy et Elisabeth, enfants de Henri Muntere, ont renoncé à tout le droit qu'ils avaient dans des terres et terrains situés près de la Warmoesporte.
- 100** 1295, 5 août (Datum anno Domini M°CC°XCV° feria sexta post Petrum ad Vincula). Dans un acte scellé du sceau de Jean, pléban de Neigem, Adam de Neigem fait son testament. Parmi les legs différentes rentes assignés sur ses propres biens et destinées à l'église et aux pauvres de Neigem.
- 101** 1296, 11 mars (Datum anno Domini M°CC° nonagesimo quinto dominica qua cantatur Judica). Sous le témoignage d'Henri Portere et Gerelm Heincart, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et Gauthier de Dilbeek, petit chanoine de Sainte-Gudule partie faisant pour leurs maisons, ont donné à Englebert Nolten, le terrain qu'ils possèdent entre la Warmoesporte et le Wiket moyennant douze deniers de Bruxelles (dont Saint-Jacques aura les deux tiers et Sainte-Gudule un tiers) et un faneur au temps du fanage ou six deniers.
- 102** 1296, 20 juillet (Datum anno Domini M°CC° nonagesimo sexto feria sexta ante festum beate Marie Magdalene). Il est annoncé que par devant le maire et les échevins de Meerbeke, Oston de Neigem a résigné dans les mains du maire de Sainte-Gertrude un bonnier terre au profit de Saint-Jacques sur Coudenberg qui le cède à Oston moyennant vingt sous de noirs tournois, chaque année.
- 103** 1298, 9 mars [après] (Datum anno Domini M°CC°XCVII° post dominicam qua cantatur oculi). Sous le témoignage d'Everwin de

---

Wisselere et Gerelm Heincart, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jacques d'Everberg a cédé à Godefroid Tigheldeckers un terrain, dont le duc est seigneur foncier et la maison qui s'y trouve et qui est son alleu. Les biens sont situés au Borgendael (Borgendaal).

- 104 1298, 12 décembre (Datum anno Domini M°CC° nonagesimo octavo feria sexta ante Lucie Virginis). Sous le témoignage de Gerelm Heincart et Gilles Lose, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'en Henri Cupain a donné, aux prévôt et couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg, sept sous de cens assignés sur un terrain au Borgendal (Borgendael), en face du cimetière de Saint-Jacques. Le seigneur foncier est d'accord.
- 105 1298, 26 décembre (Datum anno Domini M°CC° nonagesimo octavo in die sancti Stephani). Sous le témoignage de Gilles Lose et Godefroid de Mons, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth Mentens a cédé à Jean de Poilke le quart d'un terrain qu'elle possède au Borgendael (Borgendaal) et qui dépend du châtelain de Bruxelles. La redevance annuelle s'élève à huit sous et un chapon.
- 106 1299, 10 juillet (Datum anno Domini M°CC° nonagesimo nono die veneris ante Divisionem apostolorum). Henri, fils de Geldolf et Francon Boiken, échevins de Bruxelles, font savoir que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a cédé, pour une durée de 100 ans et un jour, à Francon fils d'Everwin de Wisselere, deux viviers et un petit pré situés à Ophem (Oppem). La redevance annuelle est fixée à trois livres de deniers de Bruxelles.
- 107 1300, 16 février (Datum anno Domini millesimo CC° nonagesimo nono die mercurii ante festum beati Petri ad Cathedram). Sous le témoignage de Hugues de Coudenberg et Henri, fils de Geldolf, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume Yserus a cédé à Denis, fils de Henri, un terrain dépendant du duc de Brabant et situé au lieu-dit Osendal ainsi que la maison de nature allodiale qui s'y trouve.
- 108 1300, 22 mai (Datum anno Domini M°CC° dominica post Ascensionem Domini). Sous le témoignage d'Henri, fils de Geldolf et Godefroid Portere, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite, veuve de Francon Pusel, a cédé à son fils Amauri son usufruit de la moitié d'un terrain situé au Coudenberg. Amauri Pusel cède ensuite ce terrain à Alix Coch moyennant la redevance accoutumée au duc, seigneur foncier.
- 109 1300, 13 juin (Datum die lune post octavas Trinitatis anno Domini M°CCC°). Jean II, duc de Brabant, renouvelle le privilège accordé

---

par son père au couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg en vertu duquel Saint-Jacques pouvait acquérir dans le duché des biens de nature censale et allodiale jusqu'à concurrence de cent livres dont sept à Duisburg.

- 110 1300, 9 septembre (Actum et datum anno Domini millesimo tricentesimo in crastino Nativitatis beate Marie Virginis). Jean, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et son couvent font favoir qu'ils ont cédé à Jean, fils de Nicolas Molre, pour une terme de 60 ans, un terrain situé à Woluwe-Saint-Lambert (Sint-Lambrechts-Woluwe). Il paiera chaque année 20 deniers et deux chapons.
- 111 1302, janvier (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> primo, mense januaria). Sous le témoignage d'Henri, fils de Geldolf et Gerelm Heincart, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gossuin Mollekene a donné à Saint-Jacques sur Coudenberg un bonnier de terre allodiale à Schaerbeek (Schaarbeek).
- 112 1303, janvier (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> secundo mense januaria). Sous le témoignage de Renier Eggloy et Boniface de Coudenberg, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Woluwe a cédé à Saint-Jacques sur Coudenberg un cens de 13 sous assigné sur un terrain et une maison dépendant du duc et située à Saint-Gilles (Sint-Gillis). Des ces trize sous, cinq sont pour Saint-Jacques, deux pour le curé de Saint-Nicolas, deux pour le curé de Saint-Géry et quatre pour la fabrique d'église de Notre-Dame de la Chapelle (Kapellekerk).
- 113 1303, 20 février (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> secundo in die cinerum). Sous le témoignage de Guillaume de Kesterbeek et Raoul Mol, le jeune, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Arnould de Bomal a cédé à Gilles Pasteide, une chambre avec son fonds et ses dépendances située près du marché aux poissons contre une redevance de trois livres et six sous chaque année. Gilles s'acquittera en plus d'un cens de quatre sous payable à Marie uten Berchstraten.
- 114 1303, 24 juin (Actum et datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup>III<sup>o</sup> in Nativitate beati Johannis Baptiste). Le prévôt Saint-Jacques sur Coudenberg fait connaître les statuts de la communauté qu'il dirige et promulgue un règlement intérieur, tant au point de vue de la discipline que de l'organisation économique.
- 115 1303, 2 novembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> tertio in die Animarum). Sous le témoignage d'Amauri Heincart et Guillaume vanden Nieuwenhui, échevins de Bruxelles, il est annoncé que les enfants d'Englebert de Molenbeek ont procédé au partage des biens de leur père que la part de sa fille Mabilie, épouse de Denis,

---

fil de Denis, comprend entre autres treize deniers et une obole sur Saint-Jacques sur Coudenberg.

- 116** 1304, 6 janvier (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> tertio die lune post Circumcisionem Domini). Sous le témoignage de Guillaume de Buyseghem et Englebert vanden Spieghelle, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Blanche Pusel a renoncé, au profit de Catherine, fille de feu Guillaume de Berchem, à son usufruit dans une pièce de terre située au Coudenberg. Catherine cède ensuite la pièce de terre à Alix Coch qui paiera le cens traditionnellement dû au duc, seigneur foncier.
- 117** 1304, 8 juin (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup>III<sup>o</sup> die lune post festum Bonifacii). Sous le témoignage d'Englebert vanden Spieghelle et Henri Ter Arken, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Denis, fils de Henri, fils de feu Denis, a cédé à Jean Stekere un terrain, avec maison au Warmoesbroec pour un terme de cent ans et un jour moyennant une redevance annuelle de trois livres, dix sous, deux chapons.
- 118** 1304, 16 juin (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quarto die martio post festum beati Barnabe apostoli). Henri Boete et Englebert vanden Spieghelle, échevins de Bruxelles, font favoir qu'à la suite d'un échange, opéré autrefois entre Saint-Jacques sur Coudenberg et Elisabeth Taye, Saint-Jacques est mis en possession de trois terrains situés au Coudenberg, par le maire du châtelain de Bruxelles, seigneur foncier.
- 119** 1305, 14 février (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup>III<sup>o</sup> feria sexta ante Invocatime). Sous le témoignage de Guillaume de Kesterbeek et Godefroid de Lose, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean, fils d'Englebert de Molenbeek et sa soeur Marguerite, avec son mari, ont cédé à Denis, fils de Henri Denis, un cinquième et un deuxième de trois journaux de pré allodial situé à Evere.
- 120** 1305, 21 février (Datum anno Domini millesimo CCC<sup>o</sup> quarto dominica ante festum Sancti Petri ad cathedram). Sous le témoignage de Guillaume Hoeseken et Amauri Meier, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean, fils d'Englebert de Molenbeek, a cédé à Denis, fils de Henri Denis un tiers et un sixième d'un demi bonnier de terre allodiale située à Molenbeek.
- 121** 1305, 21 juin (Datim anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quinto, die Lune post octavas Trinitatis). Sous le témoignage de Godefried Boete et Hugues Wilsoen, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri Veltre a cédé à Alix, sa soeur et à son mari, trois chambres de nature allodiale situées de la Senne (Zenne) dans le terrain de Henri et Gauthier vander Sennen, qui le lui cèdent moyennant le

cens habituel).

- 122** 1305, 6 novembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quinto sabbato ante festum sancti Martini). Sous le témoignage de Guillaume Mennen et Jean de Molenbeek, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean, fils d'Englebert de Molenbek a cédé en alleu à Denis, fils de Henri Denis et à Jean Hoessche le sixième du moulin de Saint-Gilles (Sint-Gillis), de son fonds et de ses dépendances.
- 123** 1306, juillet (Dit was ghedaen in de jaren ons Heren alsemen screef dusentech driehondert ende sesse in hoimaent). Il est annoncé que par devant les échevins de Neigem, Marguerite van Sen Truden (Sint-Truiden) a acheté à Siger van Prindaal dix sous et un chapon de rente assignés sur un terrain situé à Neigem.
- 124** 1307, 27 octobre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> septimo die Veneris post festum Undicim milium virginum). Sous le témoignage d'Anrould de Coninc et Henri de Lose, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Henri Odevart a cédé à Guillaume de Boutsfort un terrain dépendant de Henri de Coudenberg et situé hors de la porte de Coudenberg moyennant un cens de treize sous, quatre deniers et quatre chapons et qu'Henri de Coudenberg lui a cédé la maison construite sur ce terrain.
- 125** 1309, 3 février (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup>VIII<sup>o</sup> in crastino Purificationis beate Marie Virginis). Sous le témoignage de Gerelm Heincart et Jean vander Sennen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Hoessche a cédé, par devant le clerc du duc, tout le droit qu'il avait dans le moulin de Saint-Gilles (Sint-Gillis), au profit de Denis Creeft.
- 126** 1310, 22 mai (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> decimo die Veneris ante Ascensionem Domini). Sous le témoignage de Francon Clutinc et Renier Eggloy, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Agnès de Londerzeel dite de Palude et son beau-frère Henri vander Elst, partie faisant pour sa femme Catherine van Londerzeel et Agnès sa propre soeur, ont cédé, du consentement du châtelain de Bruxelles, à Gerelm Heincart un terrain, avec une maison, sis au Borgendael (Borgendaal) et payant un cens à Jean Menten.
- 127** 1310, 3 juillet (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> decimo die Veneris post festum beatorum Petri et Pauli, apostolorum). Sous le témoignage d'Amari Was et Gérard de Leeuw, échevins de Bruxelles, il est annoncé que'avec le consentement du châtelain de Bruxelles, Jean Menten a cédé, en pleine propriété, à Gerelm Heincart, huit sous et un chapon ainsi que tout le droit qu'il a sur une maison au Borgendael (Borgendaal).

- 
- 128** 1311, 15 mai (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> undecimo sabbato post dominicam qua cantatur Cantate mense may). Le maître, la maîtresse et tous les frères et soeurs de la Léproserie de Saint-Gilles (Sint-Gillis) font savoir que comme Marguerite Wittebolle avait acheté à Pierre de Haeren (Haren) douze sous et un chapon assignés sur trois journaux de pré à Haeren (Haren) et qu'elle avait donné les douze sous à la Léproserie et le chapon à Saint-Jacques sur Coudenberg, pour plus de commodité la Léproserie gardera le chapon de Haeren et livrera un chapon à Saint-Jacques qu'elle assigne sur le bâtiment de la Léproserie.
- 129** 1313, 5 juillet (Datum anno Domini millesimo trecentesimo tercio decimo feria quinta post festum beatorum Petri et Pauli apostolorum). Gerelm prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et tout le couvent donnent pour soixante ans, à Henri de Wilre le terrain qu'ils possèdent à Ruisbroek moyennant une redevance annuelle de trois oies, trois sous, trois chapons et cinquante oeufs.
- 130** 1313, 20 juillet (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> tercio decimo feria sexta post Divisionem Apostolorum). Gerelm Heincar et Raoul Pipenoy, échevins de Bruxelles, font savoir que Jean Keiser sous-pléban à Sainte-Gudule et Helwy veuve de Jean Schad de Coudenberg ont promis d'assigner les soixante livres, à distribuer après la mort d'Helwy à certaines personnes, sur un terrain avec maison situé Montagne de la Cour. Si ce n'est pas suffisant, il faudra y suppléer grâce aux biens de la communauté d'Helwy et de son mari.
- 131** 1313, 10 novembre (Dit was ghedaen int jaer ons Heren dat men screef dusentech driehondert ende dertiene in sente Mertens avonde). Par devant les échevins de Laeken (Laken) et le représentant du duc, Gauthier de Baertmakere a donné à Gilles vanden Blochke une court à tenir perpétuellement, selon la coutume.
- 132** 1313, 13 décembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> tercio decimo in die beate Lucie virginis). Sous le témoignage de Gerelm Heincart et Jean Nolten, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gossuin vander Heict a promis que sa fille Elisabetg aurait, après sa mort et celle de sa femme, la même part d'heritage que ses deux fils Henri et Jean mais que ces derniers auront hors part chacun cens livres de trois tournois.
- 133** 1315, 21 avril (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup>XV feria secunda post dominicam qua cantari solet Cantate). Sous le témoignage de Godefroid Portere et Florent de Stalle, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Godefroid de Mons a cédé à Henri de moerseke (moerzeke) trois parts d'un journal de terre hors la porte du

---

Coudenberg moyennant une redevance annuelle de vingt-deux sous et six deniers par an.

- 134** 1316, 5 février (Datum anno M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quinto decimo die Jovis post festum Purificationis beate Marie Virginis). Sous le témoignage de Gerelm Heincart et Jean Nolten, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite vanden Mollekene et son fils Jacques ont cédé en alleu à Henri Strael d'Ophem (Oppem), le tiers de plusieurs maisonnettes avec fonds et dépendances sises à Ophem.
- 135** 1317, 20 janvier (Datum anno Domini millesimo CCC<sup>o</sup> decimo sexto feria quinta post octavas Epiphannie Domini). Francon Clutinc et Amauri de Leeuw, échevins de Bruxelles, font favoir qu'Elisabeth, épouse d'Adam Drayere, et Josse Godenoy, partie faisant pour ses enfants, ont libéré Saint-Jacques sur Coudenberg de tout le droit qu'ils pouvaient avoir sur la maison et le terrain de la Rue de la Montagne, qui furent autrefois à Adam Schrijnmake.
- 136** 1317, 21 avril (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> decimo septimo quinta post dominicam qua cantari solet Misericordia). Amauri de Leeux et Gauthier Pipenoy, échevins de Bruxelles, font savoir que Jean Cappe a renoncé, au profit du prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, aux quatre setiers de blé qu'il tenait de lui sur le moulin Capsmolen à Ophem (Oppem).
- 137** 1319, 13 janvier (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> decimo octavo feria sexta post Epyphanniam Domini). Sous le témoignage de Godefroid fils d'Everwin et Gauthier Eggloy, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth, veuve de Jean d'Oestbroec, boulanger et femme de Jean de Lokerne, a cédé avec son mari, à Jean Sneuken le bail et le droit qu'ils ont dans le moulin Capsmolen à Ophem (Oppem).
- 138** 1319, 10 novembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup>X<sup>o</sup> nono, in vigilia beati Martini hyemalis). Sous le témoignage de Florent de Stalle et Nicolas Suaef, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth Weltinc a promis à Englebert Nolten vingt sous de rente, chaque année, assignée sur un terrain de nature allodiale, avec maison, situé près de La Chapelle.
- 139** 1320, 20 janvier (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> decimo nona dominica ante festum beati Pauli apostoli). Sous le témoignage de Jean, fils d'Everwin, et Renier Eggloy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Godefroid Craenhals a par devant le seigneur foncier, cédé moyennant un cens à Henri de moerseke (moerzeke) un terrain situé hors la Porte du Coudenberg. Le même a ensuite cédé au même la maison allodiale construite sur le terrain.

- 
- 140 1321, 13 janvier (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> vicesimo inoctava Epyphanie Domini). Sous le témoignage d'Henri Bursere et Englebert uten Steenweg, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Sneuken a cédé, à Jean vanden Hane et Henri Cunne, le droit qu'il avait dans le moulin Capsmolen à Ophem (Oppem).
- 141 1321, 4 mai (Datum...feria secunda post Misericordia anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup>XXI<sup>o</sup>). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, juge unique dans l'affaire qui a opposé Jean de Koekelberg à Jean de Ferc, sa femme et ses filles fait savoir à tous les prêtres, chapelains et recteurs d'église qu'ils doivent citer péremptoirement Fero et sa femme pour le 8 mai afin d'entendre la taxation des frais encourus, Fero ayant été condamné à 50 marcs d'argent.
- 142 1321, 4 juillet (Datum anno Domini M CCC vicesimo primo die sabbati post octavas beatorum Petri et Pauli apostolorum). Sous le témoignage de Renier Eggloy et Anrould van Boegarden, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Nicolas Verkentuschere, avec ses enfants Jean et Elisabetg, a cédé, par devant le seigneur foncier, à Jean Nuwelere un terrain, avec maison, au Borgendael (Borgendaal) moyennant le cens traditionnel.
- 143 1323, 15 mars (Dit was ghedaen int jair ons Heeren alsmen screef dusentich driehondert twe ende twintich sdisendaeghs na den sondach dat men singt Judica me). Gauthier Pipenoy et Gauthier Eggloy, échevins de Bruxelles, font savoir que comme il y avait contestation entre Saint-JAcques sur Coudenberg et Jean van den Hane et Henri Cunne au sujet du moulin dit Capsmolen situé à Ophem (Oppem), composition à l'amiable a été trouvée par Rodolphe de Mol et Amauri Wasse. Saint-Jacques donnera à Jean et Henri, tout le droit qu'il possède dans le moulin contre une redevance de six muids, cinq setiers, un demi boisseau et un hoep d'une quarte de seigle chaque année, redevance qui pourra être rachetée par fragments jusqu'à ce que le moulin devienne propriété de Jean et Henri.
- 144 1323, 2 novembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> vicedimo tercio in die Animarum). Sous le témoignage de Thierry Lose et Francon Clutinc junior, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Nuwelere, serviteur du duc, a cédé, par devant le seigneur foncier, à Nicolas Blende, messenger du duc, un terrain avec maison au Borgendael (Borgendaal) moyennant le cens accoutumé.
- 145 1323, 25 novembre (Datum anno Domini millesimo CCC<sup>o</sup> vicesimo tercio in festo Katherine virginis). Gerelm Hynkart, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, partie faisant pour son couvent et Gauthier de Leeuw font savoir qu'ils ont cédé à Gossuin Puttenere, chacun pour une moitié, un journal et demi de terre arable situé à

---

Essene moyennant un cens annuel de trente sous et deux oies.

- 146** 1325, 19 janvier (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> vicesimo quarto, sabbato post Epiphanem Domini). Jean vander Sennen et Gossuin van Sint-Goerickx, échevins de Bruxelles, font savoir que Guillaume Clutinc a assigné quatre terrains de nature allodiale situés dans le quartier de la Putterie (Putterij) pour garantir le cens de neuf livres dû à Saint-Jacques sur Coudenberg et de six livres, dix sous du au Dames Blanches (Witte Vrouwen) pour des biens situés à Wauthier-Braine.
- 147** 1325, 5 juin (Inder jare ons Heren doe men screft M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> ende XXV in sente Bonefacijs daghe). Les échevins de Duisburg scellent l'acte qui met fin au conflit existant entre Henri Ruse et Henri Mombore au sujet d'une censive d'un bonnier de terre sis à Eyser que maître Guillaume den Yegere et les échevins de Duisburg ont attribué à Catherine, femme d'Henri Mombore.
- 148** 1325, 15 septembre (Actum et datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup>XXV<sup>o</sup> mense septembris dominica post Nativitatem beate Marie Virginis). Les échevins de Meerbeke font favoir qu'ils ont mis Saint-Jacques sur Coudenberg en possession de vingt journaux de terre et de prairie à Meerbeke qui dépendent de Sainte-Gertrude de Nivelles et auxquels avaient renoncé Jean et Henri de Payhuse, oppidains de Bruxelles.
- 149** 1326, 14 juillet (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> vicesimo sexto feria secunda ante festum Divisionis Apostolorum). Sous le témoignage d'Henri Bursere et Guillaume Taye, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth Ter Arken avec son mari, a cédé, du consentement du seigneur foncier, à Gilbert de Rockele, pelletier, un terrain avec maison sis au lieu dit Ter Arken moyennant une redevance de huit livres chaque année. Gilbert assigne un autre terrain, avec maison, en garantie.
- 150** 1326, 14 septembre (Int Jaer ons Heren doe men screef derthien hondert ende ses ende twintich te half spelmaende ins heyliche Cruysdaghe). Les échevins de Neigem font favoir qu'Henri de Muntere, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg et curé et Neigem, a acheté à Jean van Walsbroec, quinze vieux gros tournois, de rente annuelle, que ce dernier assigne sur sa maison et un terrain sis à Neigem.
- 151** 1328, 13 juin (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> vicesimo ocatvo feria secunda post octavas Sancti Sacramenti). Sous le témoignage de Lionnet Crane et Lionnet de Huldenberg, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gerelm, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, a cédé, à Gossuin Vanden Assche, le quart d'un terrain situé à

---

Osseghem (Ossegem) moyennant une redevance annuelle de onze sous, trois deniers et trois quarts de chapon. Gossuin assigne en garantie la maison qui est construite sur le terrain ainsi qu'une autre, qui toutes deux sont de nature allodiale.

- 152 1329, 24 décembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> vicesimo nono in vigilis festi Natalis Domini). Sous le témoignage de Francon Clutinc et Henri d'Overyse (Overijse), échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri de Walcourt a cédé, à Henri de moerseke (moerzeke) quatre chapons de cens et le quart de seize sous et huit deniers qu'il possédait sur un terrain situé hors la Porte de Coudenberg.
- 153 1331, 28 janvier (Datum anno Domini millesimo CCC<sup>o</sup> triscesimo feria secunda post Conversionem beati Pauli apostoli). Jean, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et tout le couvent font savoir qu'ils ont vendu, pour une certaine somme d'argent à Catherine, fille de Denis le Parmentier, pour en jouir sa vie durant, tout le droit qu'ils avaient dans un pré et une terre à Meerbeke ainsi que plusieurs cens et rentes assignés sur des biens à Meerbeke et Neigem.
- 154 1332, 12 janvier (Int jaer ons Heren doen men screef dusentech drie hondert dertech ende een sondaghes na der tien dach). Roger van Leefdaal, châtelain de Bruxelles, fait savoir qu'il a cédé héréditairement à Gilles vander Doert le bien dénommé Oudeborch moyennant une redevance annuelle de quatorze sous de Louvain (Leuven) et de quatre chapons.
- 155 1333, 11 août (Ghegheven int jaer ons Heren dusentech CCC drie ende dertech sdonderdaeghs na sente Laureins dach). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et tout le couvent font savoir que, pour une durée de cens ans et un jour, ils ont donné en location à Evrard den Coc et à sa femme le terrain qu'ils possèdent près du nouveau cimetière du Sablon (Zavel). La redevance annuelle est fixée à trois livres.
- 156 1334, 6 juillet (Ghedaen int jaer ons Heren doe men screef M.CCC.XXXIII int ochtave van sente Petere ende sent Pauwelse). Il est annoncé que, par devant le siegneur foncier et quatre échevins de Duisburg, Daniel van Wayenberg et sa femme ont cédé à Jean van Moersoloe un demi bonnier de terre et une court moyennant une redevance annuelle de trois sous.
- 157 1334, 6 juillet (Ghedaen int jaer ons Heren doe men screef M.CCC.XXXIII int ochtave van sente Petere ende sent Pauwelse). Il est annoncé que, par devant le siegneur foncier et quatre échevins de Duisburg, Pierre de Teuteliers et sa femme ont cédé à Jean van Moersoloe une maison et une court à Duisburg qui leur sont

---

rendues moyennant vingt sous de redevance chaque année.

- 158** 1334, 6 juillet (Ghedaen int jaer ons Heren doe men screef M.CCC.XXXIII int ochtave van sente Petere ende sent Pauwelse). Il est annoncé que, par devant le siegneur foncier et quatre échevins de Duisburg, Godefroid vander Straten a cédé à Jean van Moersoloe une maison, deux courts et des terres sises à Wayenberg qui sont rendues à Godefroid moyennant trente sous de redevance annuelle.
- 159** 1335, 16 février (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> tricesimo quarto, feria quarta post Valentini). Sous le témoignage de Lionnet de Huldenerg et Henri Hertewijc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite de Coudenberg, avec son mari, a cédé à Henri de Moerseke (Moerzeke) un terrain allodial stiué hors la Porte de Coudenberg.
- 160** 1335, 10 juin (Datum anno Domini millesimo trecentesimo tricesimo quinto sabbato post festum Penthecoste). Le doyen de Sainte-Gudule vidime l'acte de 1233 d'Henri, duc de Lotharingie
- 161** 1335, 29 novembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> tricesimo quinto in crastino beati Andree apostoli). Sous le témoignage de Louis Esselen et Rodolphe Mol, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Godefroid Motte a, par devant le seigneur foncier, cédé à Henri Strael une censive d'un journal de terre situé près de l'arbre qu'on appelle Alboem.
- 162** 1337, 25 juin (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> tricesimo septimo feria quarta post festum Nativitatis beati Johannis Baptiste). Sous le témoignage de Jean Goutsmet et Everwin Wassart, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Coelman a cédé, par devant le seigneur foncier, à Jean Nuwelare la moitié d'un terrain au Coudenberg moyennant le cens traditionnel. Il cède ensuite la moitié de la maison allodiale, qui y est construite.
- 163** 1338, 4 juin (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> tricesimo octavo, feria quinta post Penthecostum). Sous le témoignage de Jean Goutsmet et Everwin Wassart, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gossuin Uten Portkene a cédé à Henri Strael six pièces de terre allodiale situées à Etterbeek d'une contenance de sept journaux et quinze verges.
- 164** 1340, 2 mars (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup>XXXIX<sup>o</sup> feria quinta post Cineres). Sous le témoignage de Thierry Pluckemex et Geldolf de Coudenberg, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Godefroid vander Hellen a promis à Denis Creeft, curé de Neigem, une rente annuelle de trois livres moins dix-huit deniers qu'il assigne sur un

---

pré et un journal de terre de nature allodiale situés à Ransfort

- 165** 1341, 24 février (Datum anno Domini M°CCCXL° in die beati Mathie apostoli mensis februaryi). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donnée, à bail perpétuel pour vingt-six livres par an, une maison avec son fonds, située Rue de la Montagne, à Gauthier de Lennik, oppidain de Bruxelles qui sera tenu à l'entretien et à la réparation de la maison mais Saint-Jacques paiera le cens foncier.
- 166** 1341, 9 mars (Datum anno Domini millesimo trecentesimo quadragesimo, die .IX. Mensis martij). Sous le témoignage de Louis Esselen et Waleran vanden Berge, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont, du consentement du seigneur foncier, cédé à Gauthier de Lennik un terrain, avec maison, situé Rue de la Montagne moyennant vingt-six livres de redevance annuelle.
- 167** 1341, 18 mars (Datum anno Domini M°CCC° quadregesimo dominica qua cantatur Letare Jherusalem). Sous le témoignage de Waleran vanden Berge et Evrard de Huldenberg, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Arnould Scotteken et son frère Guillaume ont cédé à Henri Strael la moitié de trois bonniers et demi et de trente verges de terre allodiale située à Etterbeek.
- 168** 1343, 1er septembre (Datum anno Domini M°CCC° quadragesimo tercio in festo beati Egidii abbatis). Sous le témoignage de Gerelm Wassart et Jean Labus, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite Ter Arken, veuve de Guillaume de Lebbecke, a, par devant le seigneur foncier, cédé à Gilles Riddere un terrain situé au Borgendael (Borgendaal). Elle a ensuite cédé au même une maison de nature allodiale qui se trouve sur le terrain.
- 169** 1344, 12 janvier (Datum anno Domini M°CCC° quadragesimo tercio duodecima die mensis januarii). Sous le témoignage d'Amauri Vederman et Gerelm Wassart, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Waleran vanden Berge, a cédé à Elisabeth, veuve de Gauthier Vriesen et à ses trois filles un terrain, avec maison et un courtil situés à Ophem (Oppem) moyennant une redevance annuelle de cinq livres et dix sous et deux chappons. Les acquéreurs devront améliorer le bien et s'ils voulaient s'en défaire, il devraient payer vingt sous de vieux gros tournois. S'ils vendent le bien, Waleran aura un droit de priorité.
- 170** 1344, après le 4 avril (Ghedaen int jar ons Heren dat men screef dusentech driehondert vire ende virtech in den aprille. Les échevins de Berchem-Saint-Laurent (Sint-Laureins-Berchem) font favoir qu'Henri de Moerseke (Moerzeke) a acheté à Jean vander

---

Spreedt, à sa femme et à leur fils un bonnier et dix verges de terre chargés d'un cens héréditaire de quatre deniers par an.

- 171** 1345, 16 mars (Int djaer ons Heren doe men screef dusentech driehondert veertich ende viere sestien daghe in maerte). Les échevins de Ruisbroek font favoir que Catherine Polsbroecht, avec son mambour, a cédé à Jean den Hanen, un demi bonnier de prairie situé à Ruisbroek.
- 172** 1346, 29 avril (Datim anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quadragesimo sexto sabbato post dominicam qua cantatur Quasi modo). Sous le témoignage de Louis Esselen et Rodolphe de Mol, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, du consentement du seigneur foncier, Gauthier de Linkebeek a cédé à Renier de Jette un terrain dans la Rue vander Elst, moyennant une redevance annuelle de 25 sous.
- 173** 1346, 28 octobre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quadragesimo sexto in die beatorum Symonis et Jude apostolorum). Sous le témoignage de Guillaume Veele et Englebert tServrancx, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, pour cinquante et un sous par an, Jean vander Hoeven a cédé à Francon de Steenhuffle trente-quatre verges de terre situées hors la Porte Sainte-Gudule.
- 174** 1347, 25 avril (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quadragesimo septimo in die beati Marcii ewangeliste). Sous le témoignage de Jean Mennen et Englebert tServrancx, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Hoetvlacke a cédé à Arnould Trompenere un terrain avec maison situé à Saint-Gilles (Sint-Gillis) moyennant le cens traditionnel et un cens ultérieur de cinq livres, cinq sous.
- 175** 1348, 14 mars (Datum anno M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quadragesimo septimo quarto decimo die mensis martii). Sous le témoignage de Geldolf de Coudenberg et Gilbert Mol, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Pierre van Borchwalle a cédé à Jean de Coudenberg six journaux de terre allodiale à Anderlecht.
- 176** 1348, 1er juin (Gedaen ten ingane van braechmaent int jaer ons Heeren dat men screef M.CCC. Ende .XVVIII). Les échevins de Berchem-Saint-Laurent (Sint-Laureins-Berchem) font savoir qu'Henri van Moerseke (Moerzeke) a acheté à Siger van Berchem treize journaux et cinq verges de terre et de prairie et qu'il a été mis en possession de cens biens selon la coutume de Berchem.
- 177** 1348, 14 juin (Datum anno M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quadragesimo octavo decima die mensis junii). Sous le témoignage de Guillaume de Koekelberg et Gilbert Mol, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine Avensoens a cédé, par devant les seigneurs fonciers, à Jean

---

Adelen, dans la Rue vander Elst, une voie contigue aux biens de Renier de Jette moyennant le cens accoutumé.

- 178** 1348, 8 octobre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quadragesimo octavo die octava mensis octobris). Sous le témoignage de Lionnet de Huldenberg et Jean de Buyseghem (Buizegem), échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri Leeu a cédé à Elisabeth Boninc un terrain, avec maison, de nature allodiale situé à Linthout sur lequel est assignée une rente de vingt-sept sous au profit des Pauvres domestiques de Saint-Géry.
- 179** 1348, 13 décembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup>XLVIII<sup>o</sup> XIIIa die mensis decembris). Sous le témoignage de Godefroid de Coudenberg et Jean de Buyseghem (Buizegem), échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gauthier Kokard a promis à Henri de Moerseke (Moerzeke) vingt sous de rente annuelle qu'il assigne sur un terrain de nature censale et une maison de nature allodiale dans la Rue de Sables.
- 180** 1349, 10 février (Gedaen int jair onss Heren doe men screef dusementich driehondert ende acht ende veertich opden thienden dach van Sportkille). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et son couvent font faveur qu'ils ont cédé à Antoine de Wisselere trois journaux à Noode pour un terme de cent ans moins trois jours moyennant un cens de cinq livres et dix sous.
- 181** 1349, 20 février (Ghegheven int jaer ons Heeren doe men screef M. CCC ende XLVIII des vridaeghs te hals sporkel). Les échevins de Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw) font savoir que Siger van Berchem a, par devant eux, cédé à Henri van Moerseke (Moerzeke) un bien dénommé Hemelrike.
- 182** 1349, 8 avril (Dit gheschiede int jaer ons Heeren M.CCC. Ende .XLIX. Acht daghen binnen aprille). Il est annoncé que, par devant le seigneur foncier et les échevins de Duisburg, Guillaume de Kersmakere a cédé à Henri Danyes une court moyennant les redevances de vingt-six sous, deux sous, deux chapons et un huitième et douze deniers chaque année.
- 183** 1349, 27 avril (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quadragesimo nono die vicesima septima mensis aprilis). Sous le témoignage de Jean Vederman et Jean de Coninc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Godefroid Stoutcrane a promis à Saint-Jacques sur Coudenberg trois livres et seize deniers de gros tournois assignés, du consentement du seigneur foncier, sur sept terrains situés à Warmoesbroec.
- 184** 1349, 15 octobre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup>XLIX<sup>o</sup> die .XV.

Mensis octobris). Sous le témoignage de Gilbert Taye et Francon Rode, échevins de Bruxelles, il est annoncé que l'écolâtre de Meerbeke a, par devant les seigneurs fonciers, cédé aux Pauvres domestiques de Sainte-Gudule, plusieurs cens et rentes sur des biens situés dans la Rue des Six Jetons. Saint-Jacques sur Coudenberg est un des seigneurs fonciers.

- 185** 1349, 31 décembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quadragesimo nono ultima die mensis decembris). Sous le témoignage de Gilbert Taye et Jacques tServrancx, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Raoul, fils de feu Henri Wassart dit Cunne, a cédé à son frère Jean sa part du moulin Capsmolen à Ophem (Oppem) moyennant une rente d'un muid de seigle chaque année, pour lequel il assigne en contrepan tous ses biens présents et futurs et plus spécialement le moulin. Le seigneur foncier Saint-Jacques sur Coudenberg est d'accord.
- 186** 1349, 31 décembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quadragesimo nono ultima die mensis decembris). Dans les mêmes formes et sous les mêmes conditions que dans l'acte précédent, Catherine, fille de feu Henri Wassart, accomplit la même cession
- 187** 1349, 31 décembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quadragesimo nono ultima die mensis decembris). Dans les mêmes formes et sous les mêmes conditions que dans l'acte précédent, Catherine, fille de feu Henri Wassart, accomplit la même cession
- 188** 1349, 31 décembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quadragesimo nono ultima die mensis decembris). Dans les mêmes formes et sous les mêmes conditions que dans l'acte précédent, Catherine, fille de feu Henri Wassart, accomplit la même cession
- 189** 1350, 26 janvier (Ghedaen int jaer ons Heeren M.CCC. Ende .XLIX. Sdeysendach vor Onser Vrouwen dach). Jean van Beert, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, fait favoir qu'il a donné à Jean uten Boegaerden dit Pameyde un terrain, situé au Warmoesbroec, moyennant le cens accoutumé.
- 190** 1350, 13 juillet (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quinquagesimo tercia decima die mensis julii). Sous le témoignage d'Arnould tSerarnts et Gauthier vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que les enfants de Henri Wassart dit Cunne et ceux d'Everwin Wassart dit Cunne ont cédé à Jean Wassart dit Cunne, fils de Henri, leur droit dans un muid de seigle sur le moulin dit Capsmolen à Ophem (Oppem), droit qui leur était dévolu après la mort de Catherine, fille de feu Henri Wassart dit Cunne. Saint-Jacques, seigneur foncier, est d'accord.

- 
- 191 1350, 19 juillet (Datum anno Domini M°CCC° quinquagesimo die decima nona mensis julii). Sous le témoignage de Gossuin de Hertoghe et Gauthier vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Godefroid Wassart a cédé à son frère Jean, par devant le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, seigneur foncier, la sixième part du moulin de Capsmolen, qu'il possédait.
- 192 1351, 20 mai (Datum anno Domini M°CCC° quinquagesimo primo vicesima die mensis maij). Sous le témoignage d'Arnould tSerarnts et Gauthier de Node, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Adam Godscalx a du consentement du seigneur concier, cédé à Jean de Pede un terrain avec maison hors la Porte de Laeken (Laken) moyennant cinquante sous de redevance annuelle).
- 193 1351, 30 mai (Datum anno Domini millesimo tricentesimo quinquagesimo primo penultima die mensis maii). Thierry, prévôt de Notre-Dame de La Chapelle (Kapellekerk) vidime l'acte du 12 mars 1241.
- 194 1351, 3 novembre (Datum anno Domini M°CCC° quinquagesimo primo die tercia mensis novembris). Sous le témoignage de Jean Mennen et Jean tSerarnts, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gauthier Strael a, par devant le seigneur foncier, cédé à Ctaherine veuve de Gérard Strael un journal de terre arable au lieu dit ten Alboeme moyennant le cens traditionnel.
- 195 1352, 7 février (Datum anno M°CCC° quinquagesimo primo die septima mensis februarii). Sous le témoignage de Francon vander Crommecamme et Gerelm vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean van Pede, a cédé, par devant le seigneur foncier, à Jean Corte, un terrain avec maison situé hors la porte de Laeken (Laken). Le cens dû est de cinquante sous par an.
- 196 1352, 22 février (Anno [Domini]...M°CCC° quinquagesimo primo indictione quinta mensis februarii die vicesima secunda...pontificatus sanctissimi in Christo patris ac domini Clementi divina providentia pape sexti anno decimo). En présence de Francon de Lombeek, notaire public, et de trois témoins, Henri de Moerseke (Moerzeke), oppidain de Bruxelles et sa femme font leur testament. Par les legs: six sous aux réguliers de Saint-Jacques pour célébrer l'anniversaire de leur fille décédée Alix dont le fils Henri a fait profession à Saint-Jacques et recevra tous leurs biens situés à Vlezenbeek et à Berchem-Saint-Laurent (Sint-Laureins-Berchem).
- 197 1352, 6 mars (Datum anno Domini M°CCCmo quinquagesimo primo sexta die mensis martii). Les proviseurs des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'à la suite d'une

aumône que leur ont faite Henri de Moerseke (Moerzeke) et sa femme, ils s'engagent en retour de payer, aux réguliers de Saint-Jacques, six sous de rente à charge de célébrer l'anniversaire de Henri de Moerseke, de sa femme Marguerite et de feu leur fille Alix.

- 198** 1352, 24 mars (Datum anno Domini M°CCC° quinquagesimo primo die vicesima quarta mensis martii). Sous le témoignage de Jean Mennen et Renier Clutinc, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Aubri de Mons a cédé à Gauthier Pipenoy un bonnier de terre allodiale situé à Merchtem d'un rapport d'un muid de seigle chaque année.
- 199** 1352, 31 mai (Datum anno Domini M°CCC° quinquagesimo secundo ultima die mensis maij). Sous le témoignage de Francon vander Crommecamme et Jean Vederman a cédé à Raoul Boete un bois situé à Uccle (Ukkel) moyennant une redevance annuelle de quatorze livres, pour laquelle Raoul assigne d'autres biens en garantie.
- 200** 1352, 18 juin (Datum anno Domini M°CCC° quinquagesimo secundo decima octava die mensis junii). Sous le témoignage de Jean Mennen et Renier Clutinc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Henri Wassart dit Cunne a promis à son frère Jean un demi muid de seigle assigné sur le muid que Jean doit à Henri et qui est assis sur le moulin Capsmolen à Ophem (Oppem).
- 201** 1352, 25 juin (Int jaer ons Heeren dusentech driehondert vyftech ende twee des anders daeghs na der geboerten sinte Jans Baptisten). Dans un acte scellé par Alard van Oss, receveur de Brabant, Henri van Blitterswyck et consorts font un accord avec Jean van Rodinc et sa femme Agnès au sujet de biens situés dans la région d'Aix-la-Chapelle (Aken-Aachen) et dans la mairie de Bois-le-Duc (Den Bosch - 's Hertogenbosch).
- 202** 1352, 11 septembre (Dut gheschiede int jaer ons Heren doe men screef dusentech driehondert viifteech ende twee, drie daeghe nae onser Vrouwen daegh dat si gheboren was in die maent van september). Il est annoncé que par devant le receveur du duc de Brabant et cinq échevins de Duisburg, Jean van Morale a cédé à Jean vander Meeren de Sterrebeek, chevalier, treize sous de rente assignés sur des biens à Wayenberg.
- 203** 1352, 9 octobre (Ghegheven int jaer ons Heeren M.CC. Viftech ende twe op sente Dyonisius dach). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg fait savoir qu'Ide Heinkars, partie faisant pour les seigneurs de Chantraine, et lui-même ont donné en location, à Gilles van Helmet, une terre allodiale située hors la Porte du

---

Coudenberg, pour une durée de quatre-vingt dix neuf ans, moyennant une redevance annuelle de vingt-deux quarts de seigle.

- 204** 1353, 14 janvier (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quinquagesimo secundo die quarta decima mensis januarii). Il est annoncé que par devant le maire et quatre tenants du prévôt de la Chapelle, Elisabeth Colijn et son mari ont cédé à Gilles vanden Blocke d'un terrain dans la Beempstrate moyennant une redevance annuelle de huit livres et deux chapons.
- 205** 1353, 10 février (Anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quinquagesimo secundo decima die mensis februaryi). Henri Coecke, chapelain du pape et doyen de Sainte-Gudule à Bruxelles et de Sainte-Marie à Termonde (Dendermonde), vidime deux actes de 1201.
- 206** 1353, 20 septembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quinquagesimo tercio vicesima die mensis septembri). Sous le témoignage de Lionnet de Huldenberg et Pierre Oemen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que l'hôpital de Sainte-Gudule a, du consentement du seigneur foncier, cédé à Francon de Steenhuffel trente-quatre verges de terre sises hors la Porte de Sainte-Gudule moyennant une redevance annuelle de cinquante et un sous.
- 207** 1353, 15 décembre (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doen men screef M.CCC. Ende LIII sondach voor sente Thomaes daech inden advent in de maent die men heet december). Les échevins de Meerbeke font savoir que par devant le maire et quatre tenants de l'abbesse de Sainte-Waudru de Mons, Jean et Siger de Vleeschouwere ont pris à cens de Henri Gorijs un journal de prairie à Prindaal moyennant deux vieux florins de Florence et le cens dû au seigneur. Ils ont assigné un journal et trente-trois verges de terre en garantie.
- 208** 1353, 15 décembre (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doen men screef M.CCC. Ende LIII sondach voor sente Thomaes daech inden advent in de maent die men heet december). Les échevins de Meerbeke font savoir que par devant le maire et les tenants de Sainte-Waudru, Gaspard de Broeder a pris à cens de Henri Gorys plusieurs pièces de terre et de prairie à Bevingen moyennant une redevance de dix setiers de siegle, deux vieux écus chaque année et le paiement du cens au seigneur. Il a assigné un bonnier de terre du contrepan.
- 209** 1354, 22 mars (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quinquagesimo tercio sabbato die post dominicam qua cantatur Oculi). Sous le témoignage de Jean van Sint-Goerickx et Pierre Oemen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que les proviseurs des Pauvres

domestiques de Saint-Nicolas ont cédé à Henri Cupere un terrain, avec maisons, situé près du Pont des Bateaux moyennant quatre-vingt livres chaque année.

- 210** 1354, 16 juillet (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quinquagesimo quarto sexta decima die mensis julii). Sous le témoignage de Guillaume Hertewijc et Gilbert Taye, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth Boeninc a cédé à Thomas de Linthout un terrain allodial, avec maison, situé à Linthout sur lequel est assignées une rente de vingt-sept sous due aux Pauvres domestiques de Saint-Géry.
- 211** 1355, 31 mars (Dit was ghedaen int jaer ons Heren doe men screef duisentech driehondert viiftech ende viere den een ende dertechsten dach in merte van uute gane). Les échevins de Meerbeke font savoir que Jean Heylen a pris à cens de Henri Gorijs trois quarts d'un journal de prairie situé à Neep moyennant une redevance annuelle de dix vieux gros tournois et demi pour lesquels il assigne un demi journal de terre en garantie.
- 212** 1355, 20 juin, Bruxelles (...Bruxelle sabbato ante festum Nativitatis beati Johannis Baptiste anno Domini millesimo quinquagesimo quinto). Jean III, duc de Brabant, font savoir qu'il a terminé dans la chapelle de son château de Trois Fontaines une chapellenie en l'honneur de la Vierge Marie. Il la dote, l'organise et s'en reverse le droit de collation et de patronat).
- 213** 1355, 11 juillet (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quinquagesimo quinto die undecima mense julii). Sous le témoignage de Jean vanden Hane Vileyn et Jean Cassart dit Merte, échevins de Bruxelles, il est annoncé que du consentement du seigneur foncier, Gauthier Coudenberch, a cédé à Catherine veuve de Jean Neese, un terrain situé hors la Porte du Coudenberg moyennant une redevance annuelle de trente huit sous.
- 214** 1355, 25 décembre (Datum anno Domini millesimo trecentesimo quinquagesimo quinto in Nativitate Domini). Il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a cédé à Nicolas de Deckere et à sa femme un demi bonnier de terre arable à Etterbeek pour une durée de quatre-vingts ans moyennant une redevance annuelle de vingt-quatre sous et deux chapons.
- 215** 1356, 5 février (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quinquagesimo quinto die quinta mensis february). Sous le témoignage de Jacques tServrancx et Jean Ansem, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite Strael et son mari ont, par devant le seigneur foncier, cédé à Daniel Strael un demi journal de terre sis à Ophem (Oppem) moyennant une obole chaque année.

- 
- 216** 1356, 5 février (Datum anno Domini M°CCC° quinquagesimo quinto die quinta mensis februarii). Sous le témoignage de Jacques tServrancx et Jean Ansem, échevins de Bruxelles, il est anoncé que Gauthier Strael à, du consentement du seigneur foncier, cédé à Daniel Strael un terrain d'un journal avec maison, situé à Ophem (Oppem) moyennant une redevance annuelle de douze livres chaque année.
- 217** 1356, 10 février (Datum anno Domini M°CCC° quinquagesimo decima die mensis februarii). Sous le témoignage de Jean Cassart et Jean Ansem, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, par devant le seigneur foncier, Elisabeth Neenken a cédé un demi journal de pré située dans la Gruenstrate à Francon de Boc qui le lui rend à titre viager, moyennant le cens traditionnel).
- 218** 1356, 27 février (Datum anno Domini M°CCC°LV° die vicesima septima mensis februarii). Sous le témoignage de Jean vander Sennen et Godefroid de Leeuw dit Coviers, échevins de Bruxelles, il est anoncé que Pierre de Trompenere a promis à Henri de Pape trente sous de rente annuelle que, du consentement du seigneur foncier, il assigne sur un terrain avec maison situé près du Joden Trappe.
- 219** 1356, 27 octobre (Dit was ghedaen als men screef M.CCC.LVI. Den XXVIIsten dach van october). Les proviseurs des Pauvres domestiques de Sainte-Gudule font savoir qu'ils ont reçu de Catherine van Osseghem (Ossegem) sept livres et douze sous assignés sur deux terrains à Laeken (Laken). Ils en donneront cinq sous aux reguliers de Sainte-Jacques sur Coudenberg à charge de célébrer l'anniversaire de Catherine et son époux Jean Spanys.
- 220** 1356, 27 octobre (Dit was ghedaen als men screef M.CCC.LVI. Den XXVIIsten dach van october). Les proviseurs des Pauvres domestiques de Sainte-Gudule font savoir qu'ils ont reçu de Catherine van Osseghem (Ossegem) la rente citée dans l'acte précédent. Ils promettent trois sous à l'église de Saint-Jacques chaque année.
- 221** 1356 (Datum anno Domini M°CCC°L° sexto). Les proviseurs des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont reçu en aumône d'Helwy, veuve de Pierre de Poele, six livres de cens assignées sur un terrain avec maison situé au Coudenberg. Ils en distrairont chaque année cinq sous au profit de la fabrique de l'église Saint-Jacques.
- 222** 1357, 16 juin (Datum anno Domini M°CCCLVII° die XVIa mensis junii). Sous le témoignage de Jean Vederman et Guillaume Merte,

---

échevins de Bruxelles, il est annoncé que, par devant le seigneur foncier, Jean de Cologne a cédé à Henri Pape un cens annuel de quarante sous assigné sur un terrain avec maison au Warmoesbroec.

- 223** 1357, 16 juin (Dit gheschiede int jaer ons Heren doe men scref dusentech driehondert vijfttech ende zevensene seestine daeghe binnen braeghmaende). Il est annoncé que, par devant le receveur duc duc de Brabant et les échevins de Duisburg, Anne Goetwerts a cédé à Marguerite Daneels plusieurs pièces de terre moyennant le cens traditionnel et une redevance de sept setiers de seigle et un vaseau de blé à Anne.
- 224** 1357, 18 août (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quinquagesimo septimo die decima octava mensis augusti). Sous le témoignage de Henri Estor, chevalier, et Jean de Coudenberg dit vanden Payhuse, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine d'Asse, veuve de Guillaume vander Beken, a cédé, par devant le seigneur foncier, la moitié d'un terrain sis en face du Béguinage au profit de Guillaume Leenere, prêtre, lequel reçoit de plus la moitié de la maison allodiale construite sur le terrain et l'usufruit de l'autre moitié du bien.
- 225** 1357, 16 novembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quinquagesimo septimo die sexta decima mensis novembris). Sous le témoignage de Jean Mennen et Jean tSerarnts, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume Leenhere a renoncé à l'usufruit qu'il avait dans le quart d'un terrain, avec maison, sis en face du Béguinage acquis de Catherine d'Asse et qu'il est mis, par devant le seigneur foncier, en possession du quart du terrain moyennant le cens traditionnel. Le quart de la maison allodiale lui est aussi transféré.
- 226** 1357, 26 décembre (Dit was ghedaen int jair ons Heren M CCC vyftich ende zevende op Sinte Stevens dach in de Kerstdage). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné pour un terme de cent ans moins un jour, à Jean Vylein dit Lothaert et à sa femme, un terrain, avec maison, situé hors la porte de Coudenberg moyennant une redevance de quinze livres par an.
- 227** 1358, 3 février (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quinquagesimo septimo die tercia mensis februarii). Jean de Coudenberg dit vanden Payhuse, Jean Menne, Jean tSerarnts et Guillaume Merte, échevins de Bruxelles, font savoir que, pour une dette de soixante livres de gros tournois dont Marguerite, veuve de Henri de Moerseke (Moerzeke), était redevable à Saint-Jacques sur Coudenberg, à la semonce du lieutenant de l'amman, le prévôt a été mis en possession de la moitié de terrains, avec maisons, et

---

d'un verger situés hors la porte du Coudenberg puis les a vendus à Jean tSerclaes, à qui le lieutenant de l'ammann donne garantie au nom duc duc.

- 228** 1358, 7 février (Datum anno Domini M°CCC° quinquagesimo septimo die septima mensis februarii). Sous le témoignage de Jean de Coudenberg dit vanden Payhuse et Jean Mennen, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'après avoir renoncé à l'usufruit qu'il possède dans le tiers d'un quart de terrain avec maison, situé en face du Béguinage, Guillaume Leenhere est mis en possession du terrain, par devant le seigneur foncier et reçoit la part de maison en alleu.
- 229** 1358, 15 février (Datum anno Domini M°CCC° quinquagesimo septimo die quinta decima mensis februarii). Sous le témoignage de Jean de Coudenberg dit vanden Payhuse et Jean Mennen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean tSerclaes a cédé à Jean de Pede, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, la moitié d'un terrain allodial, avec maisons, sis hors la Porte du Coudenberg et, par devant le seigneur foncier, il a transféré au même la moitié d'un verger situé au même endroit.
- 230** 1358, 17 février (Datum anno Domini M°CCC° quinquagesimo septimo die decima septima mensis februarii). Sous le témoignage de Jean tSerarnts et Guillaume Merte, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'après avoir renoncé à son usufruit dans les deux tiers d'un quart de terrain avec maison situé en face du Béguinage, Guillaume Leenhere est mis en possession du terrain, par devant le seigneur foncier, et reçoit la part de maison en alleu.
- 231** 1358, 8 mars (Dut gesciede int jaer ons Heeren doe men scref dusentech driehondert viiftech ende zevens aechte daeghe binnen der maent van meerthe). Il est annoncé que, par devant le receveur du duc de Brabant et les échevins de Duisburg, Henri Meylinch et sa femme se sont reconnus redevables d'une rente héréditaire d'un muid de seigle envers le chapelain de la chapellenie Notre-Dame dans l'église Sainte-Catherine de Duisburg. Le contrepan de la rente consiste en une court avec maison et deux pièces de terre.
- 232** 1358, 10 avril (Datum anno M°CCC° quinquagesimo octavo die decima mensis aprilis). Sous le témoignage de Jean de Coudenberg dit vanden Payhuse et Jean Mennen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Moers a promis à Saint-Jacques sur Coudenberg cinquante sous de rente héréditaire qu'il assigne sur les six livres, dix sous qu'il possède sur un terrain allodial avec maison sis au Steenwech.

- 
- 233** 1358, 12 juin (Datum anno M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quinquagesimo octavo die duodecima mensis junii). Sous le témoignage de Jean de Coudenberg dit vanden Payhuse et Jean tSerclaes, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Starke et consorts ont cédé à Daniel Strael un demi journal de terre arable, de nature allodiale, situé à Ophem (Oppem).
- 234** 1359, 23 mars (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quinquagesimo octavo vicesima tertia die mensis martii). Sous le témoignage de Gilles Lose et Francon de Boudenberg-Rolibuc, il est annoncé que Guillaume Rolivinke a promis à Godefroid Leenken un écu d'or chaque année qu'il assigne sur un terrain dépendant du duc, avec une maison de nature allodiale, situé près de la Chapelle.
- 235** 1359, 30 mars (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quinquagesimo octavo tricesima die mensis martii). Sous le témoignage d'Amauri Taye et Englebert vanden Hane, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Nederbroeke et Catherine Wouters ont, du consentement des seigneurs fonciers, cédé à Guillaume Leenere, prêtre et à Jean Adelen un terrain avec maisons situé dans la Rue vander Elst moyennant un cens annuel de vingt livres.
- 236** 1359, 30 avril (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren als men screef M.CCC.LIX op den XXXsten dach van apriele). Les proviseurs des Pauvres domestiques de Sainte-Gudule font savoir qu'ils ont reçu de Gerelm tSerclaes, chantre de Sainte-Gudule, une rente de vingt livres assignée sur cinq journaux de prairie situés près des Ramen. Ils promettent d'en donner vingt sous, chaque année, aux réguliers de Saint-Jacques sur Coudenberg, après la mort de Gerelm, pour la célébration de son anniversaire.
- 237** 1359, 17 mai (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quinquagesimo nono decima septima die mensis maii). Sous le témoignage d'Englebert vanden Hane et Siger de Heetvelde, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Nederbroeke a, par devant les seigneurs fonciers, transféré à Guillaume Leenere, prêtre, et à Jean Adelen quatre livre de cens héréditaire assigné sur un terrain avec maisons dans la Rue vander Elst.
- 238** 1359, 15 juillet (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren M.CCC. Ende .LIX. Opden vyftiende dach vander maent van julius). Il est annoncé que les proviseurs de la Chapelle Notre-Dame au Sablon (Zavel) ont reçu d'Helwu van Rulinghen cinquante sous de rente assignée sur un terrain avec maison au Coudenberg. Ils en promettent vingt aux réguliers du Coudenberg pour une pitance d'anniversaire.
- 239** 1359, 16 juillet (Ghegheven int jaer ons Heeren M.CCC. Ende LIX. In

---

julio opden XVIsten dach). Les maîtres des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont reçu en aumône de feu Henri van Winegem trois oies, treize livres et treize sous de rente à percevoir sur une maison avec terrain située à la Chapelle. Ils paieront aux réguliers du Coudenberg trois cies et cinquante-trois sous à charge de célébrer l'anniversaire de Henri.

- 240 1359, 25 septembre (Ghegeven int jaer ons Heren M.CCC. Neghene ende viftech op den vive ende twintechsten dach van der maent van september). Jan van Pede, prévôt de Sainte-Jacques sur Coudenberg, fait savoir que le terrain qu'on tient de Saint-Jacques dans la Rue des Six Jetons l'est moyennant une redevance annuelle de six sous, trois deniers nouvelle monnaie et un chapon et demi.
- 241 1359, 18 décembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> quinquagesimo nono die octava decima mensis decembris). Sous le témoignage de Henri de Scavey et Geldolf Merte, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Grimbergen dit de Corte a, par devant le seigneur foncier, cédé à Jean Adelen un terrain avec maison situé hors la Porte de Laeken (Laken), moyennant le cens traditionnel.
- 242 1360, 12 avril (Dut gheschiede int jaer ons Heeren doe men screef dusentech driehondert ende tseestech tweelef daeghe binnen der maent van aprille). Il est annoncé que, par devant le receveur du duc de Brabant et trois échevins de Duisburg, Catherine Evrard assistée d'un mambour a vendu à la Table du Saint-Esprit de Duisburg, pour les Pauvres domestiques, cinq sous de rente assignés sur tous les biens que Catherine possède à Duisburg.
- 243 1360, 13 avril (Int jair ons Heeren als men screef M CCC neghen ende vijftich opden dertichsten dach van aprille). Les proviseurs des Pauvres domestiques de la paroisse Sainte-Gudule, font savoir qu'ils ont reçu de Gerelm tSerclaes, chantre de Sainte-Gudule, une rente de vingt livres assignée sur cinq journaux de prairie situés près des Ramen. Après la mort de Gerelm, ils donneront chaque année aux réguliers de Saint-)Jacques sur Coudenberg vingt sous à charge de célébrer l'anniversaire de Gerelm.
- 244 1360, 9 mai (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo die nona mensis maii). Sous le témoignage de Barthélemy tSerarnts et Henri de Scavey, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri de Lombeek, proviseur des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg a transmis héréditairement, à Nicolas de Pottere et à sa femme, un terrain, avec maison, sis au Coudenberg près de l'enceinte de la ville, moyennant une rente de huit livres, seize deniers chaque année.
- 245 1360, 9 juin (Dit gheschiede int jaer ons Heeren M.CCC. Ende LX .IX.

---

Daghe binnen braecmaende). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné à Gilles de Cupere un journal et demi de terre situé à Nuwenbosch pour un terme de quatre-vingt dix-huit ans moyennant une redevance annuelle de quarante sous.

- 246 1360, 23 juin (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo in vigilia Nativitatis beati Johannis Baptiste). Les échevins, le conseil et les oppidains de la ville de Bruxelles font savoir qu'ils ont acheté pour les fortifications de la ville à Gérard de Stockel dix verges de terrain, avec maison, situées en face de la porte du Coudenberg moyennant un cens annuel de sept livres rachetables en une fois à raison de cinq écus aux quatre lions pour une livre.
- 247 1360, 23 juin (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo in vigilia Nativitatis beati Johannis Baptiste). Les échevins, le conseil et les oppidains de la ville de Bruxelles font savoir qu'ils ont acheté pour les fortifications de la ville à Saint-Jacques sur Coudenberg trois journaux et vingt-quatre verges de terre hors la Porte du Coudenberg moyennant un cens annuel de dix livres, dix-neuf sous et six deniers rachetables en une fois pour cinq écus aux quatre lions la livre.
- 248 1360, 23 juin (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo in vigilia Nativitatis beati Johannis Baptiste). Les échevins, le conseil et les oppidains de la ville de Bruxelles font savoir que, dans le but de fortifier la ville, ils ont acheté au couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg et aux seigneurs de Chantraine un journal et douze verges et demi de terre située derrière la court du duc moyennant onze livres et cinq livres et cinq sous de cens héréditaire rachetable en une fois pour cinq écus aux quatre lions la livre.
- 249 1360, 29 juin (Dut gheschiede int jaer ons Heeren doe men scref dusentech drie hondert ende tsestech in sente Petrus daeghe ende sente Pauwels dat si ghedoet waren in de braeght maent). Il est annoncé que par devant le receveur du duc et quatre échevins de Duisburg, Jean Hageman a cédé à Jean Gaeysirde un demi bonnier de terre censale moyennant deux sous et six seniers de vieux tournois chaque année.
- 250 1360, 17 juillet (Datum anno M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo, die septima decima mensis julii). Sous le témoignage de Renier Clutinc et Gérard vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, il est anoncé qu'Amauri de Mondemaken a cédé, du consentement du seigneur foncier, à Gilbert de Vriese, Guillaume de Wavre et Nicolas d'Anvers (Antwerpen) un terrain avec maison situé au Warmoesbroec moyennant une redevance de trois livres, dix sous chaque année.

- 
- 251** 1360, 20 octobre (Dit was ghedaen int jaer ons Hereen als men screef M.CCC. Ende sestech op den twentechsten dach der maent van october). Jean tSerclaes, doyen de Sainte-Gudule et deux fabriciens de l'église font savoir qu'avec l'argent provenant de Jean tSerclaes, ils ont acheté quatre livres de cens assignées sur une rente de vingt-deux livres assise sur un terrain avec maison au Cantersteen. Ils promettent d'en donner vingt sous aux réguliers de Coudenberg, à charge de célébrer l'anniversaire de Jean tSerclaes.
- 252** 1360, 18 novembre (Datum anno Domini M°CCC° sexagesimo die octava decima mensis novembris). Sous le témoignage de Francon vande Crommecamme junior et Renier Clutinc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Pierre de Weenedere a promis dix sous de rente à Saint-Jacques sur Coudenberg. Du consentement du seigneur foncier, il assigne cette rente sur un courtil sis hors la Porte de Sainte-Gudule.
- 253** 1360, 8 décembre (Int jair ons Heren M CCC ende LX VIII dage na sente Andries dach in de maent van december). Il est annoncé que par devant le receveur du suc de Brabant et trois échevins de Duisburg, Marguerite vanden Nieuwenhove, avec un mambour, a renoncé aux deux muids de seigle qui lui étaient dus sur dix journaux et vingt-quatre petites verges de terre. Gérard vanden Nieuwenhove, prêtre, son neveu, en est investi aux mêmes conditions que Marguerite.
- 254** 1361, 20 avril (Datum anno Domini M°CCC° sexagesimo primo die vicesima mensis aprilis). Sous le témoignage de Francon Oemen et Renier Clutinc, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth de Baesrode (Baasrode) et son mari ont cédé à Saint-Jacques sur Coudenberg un demi muid de seigle qu'ils possédaient sur le moulin Capsmolen à Ophem (Oppem).
- 255** 1361, 31 mai (Datum anno Domini M°CCC° sexagesimo primo ultima die mensis maii). Gérard vanden Heetvelde et Evrard tSernarnts, échevins de Bruxelles, font savoir que Godefroid de Hertoghe a acquis de son père Jean de Hertoghe et d'Elisabeth d'Auderghem (Oudergem) tout le droit et tout le bail qu'ils ont dans un terrain, avec maison et verger, situé hors la Porte du Coudenberg. Ils tenaient ces biens de Saint-Jacques sur Coudenberg, moyennant une redevance de quarante et une livres et deux sous chaque année. Godefroid assigne en contrepan une rente de quarante quatre sous, nouvelle moitié, et de quatre chapons qu'il possède sur un autre terrain, avec maison, près de la Senne (Zenne).
- 256** 1361, 8 juin (Dut gheschiede int jair ons Heren dusentech driehondert tsestech ende een achte daeghe binnen

---

braechmaende). Il est annoncé que, par devant les échevins de Duisburg et de le receveur du duc de Brabant, Henri vanden Putte et sa femme ont renoncé à tous les biens qui leur étaient venus de Jean, père de Henri, mais qu'ils ont cédé à Saint-Jacques sur Coudenberg une rente de dix sous à prendre sur le cens dû par Adam vander Meeren pour la maison qu'il occupe.

- 257** 1361, 12 juin (Ghedaen in den jare ons Heren M.CCC. Tsestich ende een op den tweelefsten dach vander maent van junio). Le maire et les échevins du seigneur de Bouchout à Zaventem, font savoir que Renier van Heysbrugghen a vendu à Gilbert de Woluwe, prêtre, pour la chapellenie de la Sainte-Croix fondée dans l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg, vingt-six vieux petits florins de Florence et qu'il a assigné en contrepan de la rente trois viviers et un moulin.
- 258** 1361, 3 juillet (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo primo die tertia mensis julii). Sous le témoignage de Gauthier de Hertoghe et Jean de Beerte junior, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean der Nonnen a, par devant le seigneur foncier, cédé à Maurice de Pede quatre livres et douze deniers de cens sur un terrain avec deux chambres situés au Borgendael (Borgendaal).
- 259** 1361, 3 septembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo primo tertia die mensis septembris). Sous le témoignage de Florent de Coudenberg dit tSerfaes et Jean de Beerte junior, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine Wouters a, par devant les seigneurs foncier, cédé à Guillaume Leenhere, prêtre, et à Jean Adelen, huit livres et dix sous de cens assignés sur un terrain, avec maisons, qui se trouve dans la Rue vander Elst.
- 260** 1361, 7 décembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo primo, die septima mensis decembris). Sous le témoignage de Florent de Coudenberg dit tSerfaes et Jean van Sint-Goerickx junior, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marie vanden Broecke a cédé à Laurent de Costere, pour Marie de Zoene, la moitié d'une maison allodiale qui se trouve dans un terrain situé dans le Bleykeria.
- 261** 1361, 7 décembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo primo, die septima mensis decembris). Sous le témoignage de Florent de Coudenberg dit tSerfaes et Jean van Sint-Goerickx junior, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marie vanden Broecke a cédé à Laurent de COstere pour Michel de Zoene, la moitié d'une maison allodiale située dans un terrain, qui se trouve dans la Bleykeria, sous réserve du droit de la mère de Michel.
- 262** 1362, 15 janvier (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo primo die quinta decima mensis januarii). Sous le témoignage de Jean de

---

Beerte junior et Godefroid de Leeuw dit Coviers, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, du consentement du seigneur foncier, Adam Soys a cédé à Henri tStickere un terrain avec maison située à Noode moyennant six livres de cens chaque année.

- 263** 1362, 19 mai, Bruxelles (Datum et actum Bruxelle sub anno Domini millesimo CCCmo sexagesimo secundo, indictione XV mensis maij die decima nona pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Innocentii divina providentia pape sexti anno decimo). En présence de Francon de Lombeek, notaire public, et de cinq témoins, le doyen et le chapitre de Sainte-Gudule avec le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils approuvent la fondation de la chapellenie de la Sainte-Croix dans l'église du Coudenberg par Marguerite vander Borch, veuve de Jean de Meldert. Le chapelain sera tenu de dire quatre messes hebdomadaires. Il sera présenté par Marguerite et ses descendants mais leur choix devra être approuvé par Sainte-Gudule et Saint-Jacques.
- 264** 1362, 2 juillet (Datum anno Domini M°CCC° sexagesimo secundo altera die mensis julii). Sous le témoignage de Jean Vederman et Jean vanden Hane Vileyn, il est annoncé qu'Elisabeth de Beerte et son mari ont promis à Saint-Jacques sur Coudenberg trente sous, chaque année, assignés, du consentement du seigneur foncier, sur un terrain avec maison situé hors la Porte du Coudenberg.
- 265** 1362, 6 août (Datum anno Domini M°CCC° sexagesimo secundo die sexta mensis augusti). Sous le témoignage de Jean Vederman et Guillaume Cassart dit Plaetman, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Beselint a cédé, du consentement du seigneur foncier, à Gilles de Zibbeke un terrain, avec maison, situé au dessus du Coudenberg, moyennant le cens traditionnel et un cens ultérieur de six livres, treize sous et trois deniers.
- 266** 1362, 16 septembre (Datum anno Domini M°CCC° sexagesimo secundo die sexta decima mensis septembris). Sous le témoignage de Jean Vederman et Godefroid van Sint-Goerickx, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, du consentement du seigneur foncier, les enfants de Gérard Strael ont cédé à Pierre Lodder un terrain, avec maison, situé à Noode moyennant vingt livres de rente annuelle.
- 267** 1362, 19 septembre (Datum anno Domini M°CCC° sexagesimo secundo die nona decima mensis septembris). Sous le témoignage de Jean Mennen et Guillaume Cassart dit Plaetman, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gauthier de Spoerdonc, prêtre, a, par devant le seigneur foncier, cédé à Jean vanden Hane dit Vileyn neuf livres assignées sur un terrain, avec maison, situé en face de

---

la tour de l'église Saint-Nicolas.

- 268** 1363, 28 février (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo secundo die ultima mensis february). Sous le témoignage de Jean Mennen et Godefroid van Sint-Goerickx, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Maurice de Pede a cédé, par devant le seigneur foncier, aux Pauvres domestiques de Saint-Nicolas, les quatre livres, douze deniers de rente qu'il possède sur un terrain avec deux chambres situés au Borgendael (Borgendaal).
- 269** 1363, 4 mars (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo secundo die quarta mensis martii). Sous le témoignage de Jean Mennen et Jean vanden Hane Vileyn, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Adam Gherys a cédé, du consentement du seigneur foncier, à Gauthier Boghemakere un terrain avec maison, situé hors la Porte de Coudenberg, moyennant une redevance annuelle de vingt-six livres.
- 270** 1363, 10 avril (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo tercio decima die mensis aprilis). Sous le témoignage de Jean vanden Hane Vileyn et Guillaume Cassart dit Plaetman junior, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Forest (Vorst) a, par devant le seigneur foncier, transféré à Adam Hermand les quatre livres et douze deniers de cens qu'il possède sur un terrain avec maisons au Borgendael (Borgendaal).
- 271** 1363, 20 avril (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo tercio mensis aprilis die vicesima). Sous le témoignage de Jean Mennen et Jean vanden Hane Vileyn, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine de Linkebeek a promis à Catherine Wittebols quarante sous de rente que, du consentement du seigneur foncier, elle assigne sur un terrain avec maison situé au dessus du Jodenpoel.
- 272** 1363, 28 avril (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo tercio vicesima octava die mensis aprilis). Sous le témoignage de Jean vanden Hane Vileyn et Guillaume Cassart dit Plaetman junior, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume Rolivinke a promis, à Godefroid Leeuken un écu d'or chaque année, que, du consentement du seigneur foncier, il assigne sur un terrain, avec une maison de nature allodiale, situé près de la Chapelle.
- 273** 1363, 3 juin (Datum anno Domini millesimo CCC<sup>o</sup> sexagesimo tercio mensis junii). Le chapitre de Sainte-Gudule fait savoir que Jean de Saint-Trond (Sint-Truiden), chapelain de l'autel Sainte-Gertrude, a cédé, pour le profit de sa chapellenie, au couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg un terrain, avec maison, situé au Borgendael (Borgendaal) moyennant le cens traditionnel et un

---

autre cens de huit livres.

- 274** 1363, 15 juin (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo tercio quinta decima die mensis junii). Sous le témoignage de Jean Mennen et Guillaume Mennen dit Plaetman, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Pierre Paridaens a cédé à Francon Hase la moitié d'un terrain, avec maisons, situé au dessus du Sablon (Zavel) pour un terme de soixante-douze ans, moyennant une redevance de neuf livres et dix sous chaque année.
- 275** 1363, 12 juillet (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup>LXIII<sup>o</sup> die .XII. Mensis julii). Sous le témoignage de Gauthier de Koekelberg senior et Guillaume van Sint-Goerickx, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Duysburch a promis à Jean Marcolf dix livres chaque année que, du consentement du seigneur foncier, il assigne sur un terrain avec trois maisons situé en deçà de la Porte de Schaerbeek (Schaarbeek).
- 276** 1363, 29 septembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo tercio penultima die mensis septembris). Sous le témoignage de Gauthier de Koekelberg senior et Evrar de Huldenberg, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Alix de Liedekerke et son mari ont renoncé au profit de Jean de Pede, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et de Marguerite de Buyseghem (Buizegem), à tout le droit qu'ils pouvaient avoir dans six journaux moins vingt-sept verges de terre allodiale située à Mekingen.
- 277** 1364, 18 mars, Bruxelles (Ghegheven tot Brussele achtien daghe in die maent van maert int jaer ons Heeren duser drierhondert tsestich ende drie na coustume der bisdoms van Camerike). Wenceslas et Jeanne, ducs de Brabant, donnent ordre à tous leurs officiers de justice de permettre à Godefroid van Sceepstal et Guillaume van Crikenbeke de jouir librement des biens qu'ils ont acquis à Aarle, Bakel et Asten et qui provenaient du receveur du Peeland resté en dette pour une somme de deux-cent cinquante livres.
- 278** 1364, 23 avril (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo quarto die vicesima tercia mensis aprilis). Sous le témoignage d'Englebert vanden Hane et Siger vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Pede, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, et Jean de Moerseke (Moerzeke), partie faisant pour lui et pour sa soeur, ont cédé à Paul de Rodemakere un terrain, avec maison, situé entre les deux portes du Coudenberg moyennant une redevance annuelle de vingt sous à Sainte-Gudule de dix chapons, trois livres, six sous, huit deniers à Jean de Pede et de six livres, treize sous, quatre deniers à Jean de Moerseke.

- 
- 279** 1364, 8 juin (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo quarto die octava mensis junii). Sous le témoignage d'Evrard d'Huldenberg et Guillaume Merte, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gilles de Nedervelde a cédé, du consentement du seigneur foncier, à Amauri de Rukkelingen un terrain, avec maison, situé près de la Chapelle moyennant une redevance annuelle de neuf livres.
- 280** 1364, 11 juillet, Bruxelles (Datum Bruxelle mensis julii die undecima anno Domini M.CCC. Sexagesimo quarto). Jeanne, duchesse de Brabant, fait favoir qu'après plusieurs résignations et mutations, elle a déclaré titulaire de l'autel Sainte-Catherine de l'église de Duisburg, Jean de Vaalbeek, chanoine de Sainte-Gudule, qui jouira des prérogatives et des revenus de la charge. Elle prie le curé de Duisburg de se conformer à son ordre.
- 281** 1364, 12 novembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo quarto die duodecima mensis novembris). Sous le témoignage de Guillaume Cassart dit Plaetman senior et Gilbert Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Beselint a, par devant le seigneur foncier, cédé à Gilbert Suntsere les six livres, treize sous et six deniers qu'il possède sur un terrain, avec maison, situé au Coudenberg.
- 282** 1365, 13 janvier (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo quarto die tercia decima mensis januarii). Sous le témoignage de Guillaume Cassart dit Plaetman et Jean de Hertoghe, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, du consentement du seigneur foncier, Henri de Coc a promis à Saint-Jacques sur Coudenberg une rente annuelle de vingt-sept sous qu'il assigne sur un terrain avec maison au Borgendael (Borgendaal).
- 283** 1365, 24 juin (Gegeven int jair onss Heeren M.CCC. Tzestich ende vive in Sinte Jans daghe Baptisten in midden zomer). Les maîtres des Mauvres de la paroisse de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont reçu de Marguerite vander Borch, veuve du chevalier Jean van Meldert, quinze florins de Florence de cens assignés sur un terrain, avec maisons, dans la Ridderstraat. Ils en promettent six à Saint-Jacques sur Coudenberg pour des pitances, des distributions et des services religieux les jours anniversaires de la mort de Margerite et de Jean.
- 284** 1365, 24 octobre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo quinto die vicesima quarta mensis octobris). Sous le témoignage de Francon de Coudenberg-Rolibuc et Jean Herteken, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Preetere et sa femme ont cédé, du consentement du seigneur foncier, à Gauthier Quaetpoel un terrain, avec maison, situé hors la porte de Laeken (Laken) dans la ruelle vander Elst, moyennant neuf livres chaque année.

- 285** 1366, 10 janvier (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo quinto die decima mensis januarii). Sous le témoignage de Francon de Coudenberg-Rolibuc et Jean Herteken, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gérard de Longheville (Longueville) a promis à Sainte-Jacques sur Coudenberg une rente de vingt sous que, du consentement du seigneur foncier, il assigne sur un terrain, avec maison, situé près de la fondation Ter Arken.
- 286** 1366, 16 mai (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo sexto die sexta decima mensis maii). Sous le témoignage de Francon de Coudenberg-Rolibuc et Jean Herteken, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri de Nederpede et sa femme ont cédé, à Jean vander Voelenbeke, par devant le seigneur foncier, un terrain situé hors la porte de Coudenberg moyennant une rente de trente-huit sous chaque année.
- 287** 1366, 17 mai (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo sexto die decima septima mensis maii). Sous le témoignage de Francon de Coudenberg-Rolibuc et Jean Herteken, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean vander Voelenbeke a cédé, du consentement du seigneur foncier, à Thomas Joyfroyt un terrain situé hors la Porte du Coudenberg moyennant trente-huit sous de rente chaque année.
- 288** 1366, 6 juillet (Gegeven int jair onss Heeren M CCC tsestich ende zesse opten zesten dach van hoymaent). Godefroid de Leeuw Covier et Francon de Suaef, échevins de Bruxelles, font savoir que le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné, pour une terme de soixante ans, à Jean Sgraven dit Pitte, des prairies sises à Evere moyennant une redevance annuelle de dix sous de gros tournois pour lesquels le prenier assigne tout ses biens en garantie.
- 289** 1366, 24 août (Int jaer ons Heeren doe men screef dusentech drie hondert tsestech ende sesse op Sente Bertolomeus dach). Les échevins de Duisburg font savoir que, par devant eux et le receveur du duc, Gerelm Boghel a reçu d'Arnould Teels une pièce de terre à Duisburg moyennant le cens dû au seigneur (six chapons, six sous et trois oboles) et une redevance de douze livres à Gerelm.
- 290** 1366, 3 octobre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo sexto die tercia mensis octobris). Sous le témoignage de Jean Lebus et Francon Suaef, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine Keckerinne, veuve d'Henri Aleiten, a cédé à Jean Onkels, les quatre livres qu'elle possède sur un terrain avec maison situé au Borgendael (Borgendaal).

- 
- 291** 1366, 13 novembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo sexto die tercia decima mensis novembris). Sous le témoignage d'Henri Fraybaert et Jean Lebus, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Hugues Scat a cédé à Jean Onkels un terrain, avec maisons, situé au Borgendael (Borgendaal). Le tout est de nature allodiale.
- 292** 1366, 17 novembre (Ghegheven int jaer ons Heren dusentech drie hondert tsestech ende sesse des disendaechs na sint Mertens dach). Il est annoncé que le curé, le chapelain, les fabriciens et plusieurs paroissiens d'Etterbeek ont, de l'accord du coùtre, donné à Jacques vanden Inde un demi bonnier de terre moyennant une redevance d'un sentier de grain chaque année.
- 293** 1366 (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup>LXVI<sup>o</sup>). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné en location à Jean tSgraven dit Pitte plusieurs pièces de pré d'Evere pour un terme de soixante ans moyennant une redevance annuelle d'une demi livre de gros.
- 294** 1367, 15 janvier (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo sexto, die quinta decima mensis januarii). Sous le témoignage de Jean de Coudenberg-Rolibuc et Godefroid de Leeuw Coviers, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Arnould Brabantere a cédé à Jean Onckels tout le bail et tout le droit qu'il possède dans un terrain, avec maison, situé au Borgendael (Borgendaal).
- 295** 1367, 10 mai (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren M.CCC.LXVII op den .X.de dach van meye). Les proviseurs des Pauvres domestiques de Sainte-Gudule font savoir qu'ils ont reçu de Marie, veuve d'Antoine Swisselere, vingt-quatre livres, huit sous assignés sur une court avec maisons près de la Chapelle. Ils en donneront vingt sous aux prêtres de Saint-Jacques sur Coudenberg pour la célébration de l'anniversaire de Marie.
- 296** 1367, 11 août (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo septimo, die undecima mensis augusti). Sous le témoignage de Jean de Coudenberg dit vanden Payhuse et Gilles Cassart dit Plaetman, échevins de Bruxelles, il est annoncé que la maîtresse de l'infirmerie du Béguinage a, du consentement du seigneur foncier, cédé à Adam de Braechene un terrain situé dans la ruelle vander Elst moyennant une redevance annuelle de deux florins d'or et de trois chapons.
- 297** 1367, 9 octobre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo septimo die nona mensis octobris). Sous le témoignage d'Evrard tSerarnts et Gilles Cassart dit Plaetman, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Dullaert et ses deux frères Henri et Daniel ont, du

---

consentement du seigneur foncier, cédé à Daniel Strael une pièce de pré à Ophem (Oppem) moyennant une redevance annuelle de cinq livres.

- 298** 1367, 27 novembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo septimo die vicesima septima mensis novembris). Sous le témoignage de Nicolas van Sint-Goerickx et Gilles Cassart dit Plaetman, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Pierre van Dubbrugghen et sa soeur ont, par devant le seigneur foncier, renoncé au droit qu'ils avaient dans un terrain, avec deux maison, situé au Vogelkensdal au profit d'Arnould van Amelghem.
- 299** 1367, 11 décembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo septimo die undecima mensis decembris). Sous le témoignage de Jean de Coudenberg dit vanden Payhuse senior et Nicolas van Sint-Goerickx, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume Mets a promis vingt sous chaque année, après sa mort, au couvent de Saint-Jacques de Coudenberg. Il les assigne sur un terrain avec maison de nature allodiale dans la Jodenstrate.
- 300** 1367, 15 décembre (Datum anno Domini millesimo CCC<sup>mo</sup> sexagesimo septeimo die quinta decima mensis decembris). Sous le témoignage de Jean de Coudenberg dit vanden Payhuse et Gilles Cassart dit Plaetman, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Arnould d'Elsen et Henri de Leu ont promis quarantue sous chaque année à Saint-Jacques sur Coudenberg. Du consentement du seigneur foncier, ils les assignent sur un terrain, avec maison, au Borgendael (Borgendaal).
- 301** 1368, 12 janvier (Ghegheven...M.CCC. Sestech ende sevens op den .XII. Dach van januar). Il est annoncé que les maîtres des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg ont reçu en aumône de Renier Clutinc dit Mennen et de sa femme Catherine onze livres de rente annuelle assignées sur deux terrains, avec maison, près du Pont des Bateaux. Après la mort de Renier, les réguliers de Saint-Jacques recevront dix sous de cette rente à charge de célébrer son anniversaire.
- 302** 1368, 21 janvier (Dit gheschiede int jaer ons Heren doe men screef M.CCC. Tsestech ende zevens op Sente Agnecen dach). Sous le témoignage d'Henri van Stalle et Jean uten Hove, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite Spreter et Jean de Baerdmakere, son mari, ont promis de donner, chaque année, à Jacques van Crainhem (Kraainem) seize livres de rente héréditaire que, du consentement du seigneur foncier, ils assignent sur deux journaux et demi de prairie.
- 303** 1368, 31 mars (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup>LXVII<sup>o</sup> ultima die

mensis martii). Sous le témoignage de Jean de Coudenberg dit vanden Mayhuse senior et Gilles Cassart, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Baes et sa femme ont cédé, par devant le représentant de Saint-Jacques sur Coudenberg seigneur foncier, à Wenceslas Conincmiddach, jongleur duc duc, et à sa femme un terrain au Coudenberg moyennant une redevance annuelle de dix-huit livres et dix sous.

- 304** 1368, 12 juillet (Anno Nativitatis Ejusdem trecentesimo sexagesimo octava die duodecima mensis julii). En présence de Thierry van Vlierden, notaire public et de trois témoins, Godefroid de Sceepstal, écuyer du diocèse de Liège, à cédé à Arnould, fils de feu de Godefroid Carpersswagher pour lui, ses frères et ses soeurs tout le droit qu'il possède dans des biens à Aarle et Bakel, biens dont il avait la jouissance en vertu d'un acte daté du 18 mars 1364.
- 305** 1368, 21 juillet (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo octavo, die vicesima prima mensis julii). Sous le témoignage de Jean van Sint-Goerickx et Thierry de Coudenberg tSerhuyghs, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume de Muntere dit Tielmans et sa femme ont promis de payer à Jean, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg ou au porteur, pendant quinze ans, treize muids et trois setiers de seigle de même que cinq chapons et vingt sous. Ils assignent en garantie de cette obligation tous leurs biens présents en future.
- 306** 1368, 4 septembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo octavo die quarta mensis septembris). Sous le témoignage de Guillaume Cassart dit Plaetman junior et Thierry de Coudenberg tSerhuyghs, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Crainhem (Kraainem) a cédé à Jean de Beckere un terrain, avec maison, situé dans la Rue dénommé Beemptstrate moyennant un cens de deux chapons et trente sous et un cens ultérieur de trois moutons et demi d'or assigné sur tous les biens présents et futurs de Jean de Beckere.
- 307** 1369, 23 février (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo octavo, die vicesima tercia mensis februarii). Sous le témoignage de Jean Mennen et Siger vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth tSwinnen, son mari et ses enfants ont cédé, par devant les seigneurs fonciers, à Jean Adelen quarante-cinq sous de cens héréditaire assigné sur un terrain, avec maisons, dans la Rue vander Elst.
- 308** 1369, 23 février (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo octavo, die vicesima tercia mensis februarii). Sous le témoignage de Jean Mennen et Siger vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth tSwinnen, son mari et ses enfants ont cédé,

---

par devant les seigneurs fonciers, à Guillaume de Leneere, prêtre, quarante-cinq sous de cens héréditaire assigné sur un terrain, avec maisons, dans la Rue vander Elst.

- 309** 1369, 22 mai (Dit was ghedaen int jaer ons Heren doe men screef dusentech driehondert neghene ende tsestech twee ende twintech daghe binnen der maent van meye). Les tenants du prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et des seigneurs du Chantraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem font savoir que, par devant eux, Marguerite Godijns et son mari ont cédé à Amauri Uselen le quart de cinq bonniers de terre à Schaerbeek (Schaarbeek).
- 310** 1369, 25 mai (Ghegheven vive ende twyntich daghe inde maent van meye int jaer ons Heren M.CCC. Tsestich ende neghen). Renier Holland, receveur de Bruxelles, fait savoir que, par devant lui et quatre tenants du duc, Raoul Boete a cédé à son fils Jean l'usufruit, qu'il possédait sur un bonnier de terre situé à Wemmel.
- 311** 1367, 4 juin (Datum anno Domini millesimo CCCmo sexagesimo nono die quarta mensis junii). Sous le témoignage de Thierry de Coudenberg tSerhuyghs et Siger de Woluwe, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, du consentement du seigneur foncier, Henri Godenay a, pour lui et pour ses deux soeurs, transféré à Elisabetg veuve de FRancon de Boc un demi journal de pré situé en face de la Gruenstrate moyennant un cens traditionnel et un cens ultérieur d'un florin de cens.
- 312** 1369, 7 juin (Datum anno Domini M°CCC° sexagesimo nono die septima mensis junii). Sous le témoignage de Guillaume Cassart dit Plaetman et Thierry de Coudenberg tSerhuyghs, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Dullaert a, pour lui et ses deux frères, cédé, par devant le seigneur foncier, à Evrard Strael un terrain et un courtil, d'une contenance d'un journal, de même qu'une maison situés à Ophem (Oppem) moyennant un cens de six oies, six chapons et cingt sous chaque année.
- 313** 1369, 4 août (Datum anno Domini M°CCC0 sexagesimo nono die quarta mensis augusti). Sous le témoignage de Guillaume Hertewijc et Bernard vander Serpont, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean et Francon van Ransbeek ont, par devant le seigneur foncier, cédé à Jean Avenzoen un terrain, avec maison, situé dans la Rue vander Elst moyennant six livres chaque année.
- 314** 1369, 25 septembre (Datum anno Domini M°CCC° sexagesimo nono die vicesima quinta mensis septembris). Sous le témoignage de Godefroid van Sint-Goerickx et Jean Clutinc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine Timmermans a cédé, par devant le seigneur foncier, à Jean Onkels, la moitié d'un terrain,

avec deux maisons, au Borgendal (Borgendael) et l'usufruit de l'autre moitié.

- 315** 1369, 24 décembre (Datum anno Domini CCC° sexagesimo nono in vigilia Natalis Domini). Les échevins, le conseil et les oppidains de la ville de Bruxelles font savoir qu'ils ont acheté au prévôt et couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg pour les fortifications de la ville vingt verges de terre sur la route qui va vers Eggevoort et qu'ils paieront chaque année une rente de vingt sous rachetables et une fois moyennant cinq écus d'or aux quatre lions.
- 316** 1370, 18 janvier (Datum anno Domini M°CCC° sexagesimo nono die octava mensis januarii). Sous le témoignage de Guillaume de Kesterbeek junior et Bernard vander Serpont, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Nicolas de Queeckere a, par devant le seigneur foncier cédé à Catherine Wambax un terrain, avec maison, dans l'Inghelantstrate moyennant un cens de huit livres chaque année.
- 317** 1370, 12 février (Ghegheven int jaer ons Heren doe men screef dusentech drie hondert tsestich ende neghene op den twelfsten dach in Sprokille). Les maîtres des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont reçu de Henri Godenoy dix livres de cens assignées sur un terrain, avec quatre maisons, situé près de la Chapelle. Ils en donneront quarante sous chaque année au couvent des frères de Notre-Dame.
- 318** 1370, 15 avril (Ghegheven int jair onss Heeren doen men screef dusentich drie hondert ende tseventich te half aprile). Les échevins de Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw) font savoir que, par devant eux, le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a, du consentement du receveur de Gaasbeek, donné en location, pour un terme de trente-six ans, à Jean Ramparde deux bonniers de terre située à Vlezenbeek, moyennant une redevance annuelle de deux muids d'avoine.
- 319** 1370, 23 octobre (Dit was ghedaen int jaer ons Heren als men screef M CCC ende tseventech drie ende twintech daghe binnen october). Les proviseurs de l'hôpital Saint-Jacques à Bruxelles font savoir qu'ils ont cédé à Jean Lobbens un terrain, avec maison, situé près de la Chapelle moyennant un cens annuel de trois livres.
- 320** 1371, 3 février (Int jaer ons Heeren M. CCC ende tseventich op den derden dach in februario). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont cédé à Gilles Waterloos et à sa femme un bien dénommé Oude Muer situé au Coudenberg moyennant une redevance annuelle de douze deniers.

- 
- 321** 1371, 19 juin (Datum anno Domini millesimo CCCmo septuagesimo primo die decima nona mensis junii). Sous le témoignage de Gérard vanden Heetvelde et Henri Hertewijc, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth Walravens, avec son mari, a transféré, par devant le seigneur foncier, à Jean Mauvesin un cens de trente-huit sous qu'elle possède sur un terrain hors la nouvelle porte du Coudenberg et un autre de trente sous sur un terrain voisin du premier.
- 322** 1371, 11 octobre (Datum anno Domini M°CCC° septuagesimo primo die undecima mensis octobris). Sous le témoignage de Gerelm vander Noot et Renier Clutinc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que les proviseurs des Pauvres domestiques de Saint-Nicolas ont cédé, par devant le seigneur foncier, à Jean Onkels, huit livres et deux sous assignés sur un terrain, avec deux chambres, situé au Borgendaal (Borgendaal).
- 323** 1372, 21 mars (Datum anno Domini M°CCC° septuagesimo primo vicesima die mensis martij). Sous le témoignage de Nicolas de Suaef, chevalier, et Jean vanden Spieghede, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Clerc a cédé à Francon de Haze un terrain, avec maison, situé en face du nouvelle cimetièrre, pour un terme de soixante-cinq ans, moyennant une redevance annuelle de treize livres et dix sous.
- 324** 1372, 22 mai (Datum anno Domini M°CCC° septuagesimo secundo die vicesima secunda mensis maii). Sous le témoignage de Nicolas de Suaef, chevalier, et Barthélemy tSerarnts, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, du consentement du seigneur foncier, Beudoin a cédé à Guillaume de Leneere, prêtre, un terrain, avec maison et chambres, situé hors la Porte de Laeken (Laken) pour un cens de vingt-neuf livres et dix sous. Guillaume de Leneere assigne en garantie un terrain et une maison voisins des biens acquis.
- 325** 1372, 20 août (Datum anno Domini millesimo tricentesimo septuagesimo secundo die vicesima mensis augusti). Sous le témoignage de Gilles de Lose et Jean Mennen junior, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Moriaen a, au nom de Saint-Jacques sur Coudenberg, cédé à Willislaf Middach, serviteur du duc, un terrain avec maisons au Coudenberg moyennant un cens annuel de dix-huit livres, dix sous.
- 326** 1372 (Datum anno Domini M°CCC° LXXII°). Le chapitre de Sainte-Gudule fait savoir qu'il a reçu de Jean Magnus et sa femme Helwy huit chapons, cinq livres et quinze sous de rente assignés sur un terrain, avec deux maisons, situé au Marché au Charbon. Il en promet dix sous aux réguliers de Saint-Jacques sur Coudenberg à

---

charge de célébrer l'anniversaire de ces deux donateurs.

- 327** 1372 (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> LXXII<sup>o</sup>). Le chapitre de Sainte-Gudule fait savoir qu'il a reçu d'Henri Maerscalx et de sa soeur Gertrude six livres et quinze sous de rente assignés sur un terrain, avec maison et dépendances, situé au Coudenberg. Il en promet quinze sous à la fabrique d'église de Saint-Jacques sur Coudenberg, quinze sous aux réguliers de Saint-Jacques à charge de célébrer l'anniversaire des donateurs et cinq sous au coût.
- 328** 1373, 27 avril (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> septuagesimo tercio die vicesima septima mensis aprilis). Sous le témoignage de Jean Mennen junior et Jean de Coudenberg-Rolibuc junior, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Adelen a promis de payer à Francon Eggherix ou au porteur à son ordre la somme de dix livres de gros tournois et qu'il a assigné en garantie, du consentement du seigneur foncier, un terrain avec maison situé dans la Ruelle vander Elst.
- 329** 1374, 1er avril (Datum anno Domini millesimo tricentesimo septuagesimo tercio die prima mensis aprilis). Sous le témoignage de Siger de Woluwe et Jacques Tymmerman, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Lilieuse Suaef, avec son mari, a cédé à Jean vanden Hane Vileyn cinq chapons et quarante sous, nouvelle monnaie, assignés sur un terrain allodial, avec maisons, situé Rue de la Montagne.
- 330** 1374, 4 novembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> septuagesimo quarto die quarta mensis novembris). Sous le témoignage de Guillaume de Pede et Guillaume van Sint-Goerickx, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Henri de Stockel et Mathilde sa soeur, avec son mari, ont cédé à leur frère Jean les deux tiers des sept livres dues par la ville de Bruxelles pour les dix verges de terrain, avec maison, acquises pour la construction des nouveaux remparts et sises près de la Porte du Coudenberg.
- 331** 1374 (Datum anno Domini millesimo tricentesimo septuagesimo quarto). L'abbé et le couvent d'Afflighem (Affligem) font savoir qu'ils ont reçu de Pierre de Zoene, prêtre, et de Catherine, sa soeur, trois livres et onze sous de cens que ces dernies possédaient sur les biens d'Afflighem dans la Moerselstraetken. Ils en doivent dix sous à Saint-Jacques sur Coudenberg à charge de célébrer l'anniversaire des deux donateurs.
- 332** 1375, 25 mai (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> septuagesimo quinto die vicesima quinta mensis maii). Sous le témoignage de Guillaume Hertewijc et Guillaume van Sint-Goerickx, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite tSpatters, veuve de Jean Mathys, a,

---

par devant le seigneur foncier, cédé à Arnould et à sa femme un terrain, avec maison, et un autre terrain situés au Coudenberg moyennant le cens habituel.

- 333** 1375, 23 novembre (Datum anno Domini millesimo CCC° septuagesimo quinto die vicesima tertia mensis novembris). Sous le témoignage de Renier de Mortenbeek et Jean de Goutsmet, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean vander Noot a, par devant le seigneur foncier, cédé à Renier de Smet d'Everberg et à Francon Loenys la moitié de la moitié de vingt sous de vieux gros tournois assignés sur un terrain, avec maison, appelé Roelant.
- 334** 1375, 29 décembre (Anno Domini millesimo CCC°LXXV° vicesima nona die mensis decembris). Lionnet, pléban de Sainte-Gudule l'acte daté du 11 août 1333.
- 335** 1376, 26 février (Datum anno Domini M°CCC° septuagesimo quinto die vicesima sexta mensis februarii). Sous le témoignage de Renier de Mortenbeek et Guillaume Was, échevins de Bruxelles, il est annoncé que maître Adam Gherijs a, par devant le seigneur foncier, cédé à maître Jean Boydens un terrain, avec maison, situé au Coudenberg moyennant une redevance annuelle d'un florin de cens.
- 336** 1376, 27 février (Datum anno Domini M°CCC° septuagesimo quinto die vicesima septima mensis februarii). Sous le témoignage de Renier de Mortenbeek et Guillaume Was, échevins de Bruxelles, il est annoncé que maître Adam Gherijs a cédé, par devant le seigneur foncier, à Saint-Jacques sur Coudenberg, le florin de cens qu'il possède sur un terrain, avec maison, au Coudenberg à charge de célébrer son anniversaire et celui de sa femme.
- 337** 1376, 28 juin (Datum anno M°CCC°LXXVI° die vicesima octava mensis julii). Sous le témoignage de Gérard de Coninc et Gilles de Mol, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine Smont, avec son mari, a promis à Jean Voot un florin de cens annuel que, du consentement du seigneur foncier, elle assigne sur la moitié d'un terrain, avec maison, au Steenwech.
- 338** 1376, 5 septembre (Int jair ons Heren doen men screef duysent driehondert tseventich ende sesse vive daghe inde maent van september). Il est annoncé que, par devant le receveur et le duc de Brabant et les échevins de Duisburg, Elisabeth vanden Wekere, avec son époux, a cédé à Maroel de Vleeschouwere une maison et une court situées à Duisburg, moyennant le cens traditionnel et quatre setiers de seigle.
- 339** 1376, 3 décembre (Int jaer ons Heeren M.CCC. Ende

sessenseventich des derden daghes binnen der maent van decembre). Les proviseurs des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg font favoir qu'ils ont reçu de feue Margueite vander Borcht dix-huit livres de cens assignés sur dix journaux de terre à Wambeek. Ils en donneront vingt sous aux réguliers de Saint-Jacques, à charge de célébrer l'anniversaire de Marguerite, six livres à l'église et cinq livres au coût.

- 340** 1377, 17 avril (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> septuagesimo septimo die septima decima mensis aprilis). Sous le témoignage d'Henri Fraybaert et Amauri Was, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Thomas der Kindere a cédé à Jean de Costere un terrain, avec maison, situé à Linthout et de nature allodiale, moyennant un cens annuel de vingt-sept sous.
- 341** 1377, 16 mai (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> septuagesimo septima die decima sexta mensis maii). Sous le témoignage de Gérard de Coninc et Renier Clutinc dit de Zeghelere, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Collay a cédé, pour lui-même et pour Henri et Marguerite ses frère et soeur, par devant le seigneur foncier, au profit de Jean Meeus quinze livres et seize sous de cens sur un terrain, avec maison et dépendances, situé au Ruysbroeck (Ruisbroek).
- 342** 1377, 22 mai (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> septuagesimo septimo die vicesima secunda mensis maii). Sous le témoignage de Jean vander Hane Vileyn et Amauri Was, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine Wittebolle a promis, à Elisabeth Robbijn, femme de Wilselav Conincmiddach, vingt sous de cens que, du consentement du seigneur foncier, elle assigne sur la huitième partie des terrains, avec maisons, qui lui sont échus par partage dans la rue appelée Steenwech.
- 343** 1377, 13 juin (Datum anno Domini millesimo CCC<sup>mo</sup> septuagesimo septimo die tertia decima mensis junii). Sous le témoignage de Nicolas de Suaef, chevalier, et Henri Graybaert, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume Leeneere, prêtre, a, par devant le seigneur foncier, cédé à Jean Buys, prêtre, un terrain, avec maison et dépendances, situé hors la Porte de Laeken (Laken), moyennant une redevance annuelle de vingt-neuf livres et dix sous pour laquelle Jean Buys assigne en garantie ses biens voisins de ceux qu'il reçoit.
- 344** 1377, 28 octobre (Ghegheven int jair ons Heren alse men screef dusement driehondert tseventich ende zeven op ten acht ende twentichsten dach der maent octobre). Jean Mennen et Jean Was, échevins de Bruxelles, font savoir que Jean Wassart dit Cunne, sa fille Elisabeth et Jean de Loeze, son mair, ont donné aux proviseurs

---

des Pauvres domestiques de Sainte-Gudule les lettres échevinales relatives à un moulin nommé Capsmolen situé à Ophem (Oppem) qu'Elisabeth et son mari ont vendu, dans le mesure où ils le possèdent, aux Pauvres domestiques lesquels en ont été investis. Ils transcrivent les lettres échevinales que les Proviseurs ont reçu.

- 345 1377, 19 décembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> septuagesimo septimo die decima nona mensis decembris). Sous le témoignage de Barthélémy tSerarnts et Jean Menne, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, du consentement du seigneur foncier, Jean de Beeringhen (Beringen) a cédé à Jean de Kyndere un terrain, avec maison, dans la ruelle vander Elst moyennant un chapon et cinq gros tournois à l'infirmerie du Béguinage et un cens ultérieur d'un double mouton d'or rachetable dans les huit ans pour vingt-neuf moutons et le quart d'un double mouton.
- 346 1377, 28 décembre (L'an de grace mil trois cens septante wit le jour des Innocens). Eustache de Rochefort, élu de Liège, a reçu cens francs et cent florins d'or de Jean de Luxebourg, prévôt de Louvain (Leuven) et chancelier du duc. Il promet de les rembourser à la saint Jean-Baptiste et constitue comme plège son cousin Eustache de Hamal qui s'engage à s'exécuter dans les quinze jours qui suivent la Saint Jean-Baptiste si l'élu ne payait pas.
- 347 1378, 3 janvier (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> septuagesimo die tercia mensis januarii). Sous le témoignage de Barthélémy tSerarnts et Jean Taye, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Pierre de Dohet et sa femme ont, du consentement du seigneur foncier, cédé à Jean Claes et à sa femme un terrain, avec maison, situé hors l'ancienne porte du Coudenberg moyennant un cens de dix livres et un cens ultérieur de vingt-cinq livres.
- 348 1378, 27 février (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> septuagesimo die vicesima septima mensis februarii). Sous le témoignage de Jean Was et Jean Taye, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Olivier de Pute et consorts ont cédé, par devant le seigneur foncier, à Jean Vrederix un terrain, avec maison, situé dans l'Inghelantstrate moyennant un cens annuel de huit livres.
- 349 1378, 28 mars (Gegeven int jair ons Heeren M.CCC. Zeven ende tseventich op ten acht ende twintischten dach van meerte). Les fabriciens de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont reçu en aumône, d'Elisabeth Cassart et de Jean Cups, neuf livres assignées sur la moitié d'un terrain, avec maison, cour et dépendances, situé Montagne de la Cour. Ils promettent aux moines de Saint-Jacques vingt sous à charge de célébrer l'anniversaire des deux donateurs, de Nicolas van Voshole et d'Elisabetg Goerys.

- 
- 350** 1378, 10 mai (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren als men screef M CCC ende LXXVIII opden tienden dach vander maent van meye). Les proviseurs des Pauvres domestiques de la paroisse de Molenbeek font savoir qu'ils ont reçu de Louis Thoniis vingt florins de cens assignés sur deux terrains, avec maison, situés l'un dans dans la Rue de la Colline, l'autre au Marché aux Poissons. Ils promettent aux régulier de Saint-Jacques un quart de florin à charge de célébrer l'anniversaire du donateur.
- 351** 1379, 10 janvier, Bruxelles (Datum Bruxelle mensis januarii die .X. anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> septuagesimo octavo secundum stilum curie Cameracensis). Wenceslas de Bohème et Jeanne font savoir qu'ils ont donné la chapellenie du château de Trois Fontaines à Corneille de Haverbeke et ils prient le receveur de Brabant de lui payer ce qui lui revient.
- 352** 1379, 4 juin (Datum anno Domini millesimo CCC<sup>o</sup> septuagesimo nono die quarta mensis junii). Sous le témoignage de Hugues de Coudenberg et Arnould de Boegarden, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Leeneere a cédé, par devant le seigneur foncier, à Jean Adelen et à sa femme un terrain, avec maison, situé hors la Porte de Laeken (Laken), dans la ruelle vander ELst, moyennant un cens annuel de cinq livres.
- 353** 1379, 14 juillet (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> .LXXIX. Die decima quarta mensis julii). Sous le témoignage de Gauthier vander Rosen et Jean Esselen, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri Temmerman a reçu des seigneurs foncier (Saint-Jacques a une part d'un quart) un terrain, avec un courtil et ses dépendances, situé à l'endroit appelé Overmolen moyennant un cens de trois livres, dix sous et un cens ultérieur de onze sous, nouvelle monnaie, et de quatre chapons.
- 354** 1379, 15 octobre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> septuagesimo nono die decima quinta mensis octobris). Sous le témoignage de Gauthier vander Rosen et Guillaume Merte, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gauthier Babbart (chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg, partie faisant son couvent, qui possède un quart des biens) et consorts ont cédé à Lionnet Bercman un terrain avec courtil situé au lieu dit Overmolen moyennant une redevance annuelle de quatorze livres et sous certaines conditions.
- 355** 1380, 3 mars (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> septuagesimo nono die tercia mensis martii). Sous le témoignage de Guillaume de Kesterbeek et Henri de Coudenberg-Rolibuc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, par devant le seigneur foncier, Francon Loenys a cédé à Guillaume de Preuche les deux sous et six deniers de gros

---

tournois qu'il possédait sur un terrain, avec maison, dénommé Roelant.

- 356** 1380, 8 avril (Datum anno Domini millesimo CCC° octuagesimo die octava mensis aprilis). Sous le témoignage de Nicolas van Sint-Goerickx et Henri de Coudenberg-Rolibuc, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth Maes et ses deux fils Jean et Henri Luken ont cédé, par devant le seigneur foncier, à Henri Goedens un demi bonnier de terre situé au lieu dit Cruysekene moyennant un cens de trente sous au seigneur foncier et un autre de vingt sous aux Pauvres domestiques de Saint-Géry.
- 357** 1380, 9 juin (Datum anno Domini M°CC° octuagesimo die nona mensis junii). Sous le témoignage de Guillaume de Kesterbeek et Guillaume Hertewijc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Vrederix a, par devant le seigneur foncier, cédé à Catherine de Nimègue (Nijmegen) la moitié d'un terrain, avec maison, situé dans l'Inglantstrate moyennant le cens traditionnel.
- 358** 1380, 6 juillet (Int jaer ons Heeren doen men screef M. CCC. Ende .LXXX. Op den Visten dach der maent van julio). Les proviseurs des Pauvres domestiques de Sainte-Gudule font savoir qu'ils ont reçu de feu Jean Thoniis, chanoine de Sainte-Gudule, quinze florins de cens assignées sur cinq journaux de prairie et sur un terrain avec cinq maisons situés dans les environs de l'endroit dénommé de Creeft. Ils promettent d'en donner un chaque année aux réguliers de Saint-Jacques.
- 359** 1380, 25 août (Datum anno Domini M°CCC° octuagesimo die vicesima quarta mensis augusti). Sous le témoignage de Gilbert Pipenoy et Jean de Hertoghe, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, du consentement du seigneur foncier, Jean Avenzoene a transféré à Michel Struneels un terrain et un courtil, avec maison, situés hors la porte de Laeken (Laken), moyennant cinquante livres par an et sous quelques conditions particulières.
- 360** 1381, 5 janvier (Datum anno Domini millesimo CCC°LXXX° die quinta mensis januarii). Sous le témoignage de Barthelémy tSerclaes et Jean de Crane, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Eeghten et son fils Beaudoin ont promis à Andre de Leeuke un mouton d'or que, du consentement du seigneur foncier, ils assignent sur la neuvième partie de terrains, avec maisons, situés au Coudenberg.
- 361** 1381, 8 janvier (Dit was ghedaen int jaer ons Heren durent driehondert ende tachtentich acht dage in januar). Les tenants du duc de Brabant à Bruxelles font savoir que Renier Boete a transféré, par devant eux, à Guillaume Swertvegher le tiers d'un

bonnier de terre situé à Wemmel.

- 362** 1381, 10 janvier (Datum anno Domini millesimo trecentesimo octuagesimo die decima mensis januarii). Sous le témoignage d'Evrard tSerarnts et Barthélemy tSerclaes, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume de Preuche a, par devant le seigneur foncier, cédé à Renier de Smet d'Everberg les deux sous et six deniers de gros tournois qu'il possède sur un terrain, avec maison, appelé Roelant.
- 363** 1381, 19 avril (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> octuagesimo primo die nona decima mensis aprilis). Sous le témoignage de Barthélemy tSerclaes et Jean de Crane, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Daniel Strael a promis à ses frères Raoul vanden Stalle et Henri Strael une rente de quinze moutons d'or que, du consentement des seigneurs fonciers, il assigne sur des biens situés du Scoebeke.
- 364** 1381, 2 mai (Datum anno Domini millesimo CCC<sup>o</sup> octuagesimo primo die secunda mensis maii). Sous le témoignage de Siger vanden Heetvelde et Gilbert Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine de Herke et son mari, ont cédé, par devant le seigneur soncier à Gerard de Hinxhem deux des quatre écus de Tournai qu'elle possède sur un terrain, avec maison, situé au lieu dit Saint-Géry.
- 365** 1381, 3 mai (Ghegeven int jair ons Heren M CCC een ende tachtentech opden derden dach van meye). Siger vanden Heetvelde et Gilbert Pipenoy, échevins de Bruxelles, font savoir que comme la mère de Catherine de Herke possède l'usufruit de la rente de deux écus de Tournai, que Catherine de Herke et son mari ont cédée à Gérard de Hinxhem, tous leurs biens sont assignés en contrepan pour la durée de la vie de l'usufruitère.
- 366** 1381; 18 mai (Dit was ghedaen int jaer ons Heren doe men screef dusentich driehondert ende eenentachtentich op den achtiensten dach in may). Les tenants du chapitre d'Anderlecht font savoir que, par devant eux, Guillaume Tacke a cédé un demi journal de terre au profit de Gilles de Spieghele.
- 367** 1381, 12 juin (Ghegheven int djaer ons Heren doe men screef dusentich driehondert tachtentech ende een tweelf daghe in junio). Les échevins de Ruisbroek font favoir que Francon de Knibbere a cédé, par devant eux, à Gilles son frère plusieurs pièces de terre et de prairie.
- 368** 1381, 15 août (Datum anno Domini milleimo CCC<sup>o</sup> octuagesimo primo die decima quinta mensis augusti). Sous le témoignage de Renier Clutinc dit de Zeghelere et Raoul vanden Stalle, échevins de

---

Bruxelles, il est annoncé que Jean de Beeringhen (Beringen) a cédé, par devant le seigneur foncier, à Jean der Kindere un cens d'un double mouton d'or qu'il possède sur un terrain, avec maison, situé dans la ruelle vander Elst.

- 369** 1381, 20 novembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> octuagesimo primo vicesima die mensis novembris). Sous le témoignage de Raoul vanden Stalle et Henri de Coudenberg tSerhuyghs, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jkean Trippaert a promis de préserver de tout dommage Henri de Kent et le terrain, avec maison, qui lui provient d'Henri Soys et de son fils Mathias et est situé au Coudenberg. Il oblige en garantie douze peeters d'or assignés sur tous ses biens présents et à venir.
- 370** 1381, 21 novembre (Datum anno Domini millesimo tricentestimo octuagesimo primo vicesima prima die mensis novembris). Sous le témoignage de Raoul vanden Stalle et Robert de Scoersse, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri Strael a promis à Jean de Leeux dit Versophien trois florins de cens assignés sur plusieurs pièces de terre à Linthout.
- 371** 1381, 6 décembre (Datum anno Domini millesimo CCC<sup>mo</sup> LXXX<sup>mo</sup> primo mensis decembris die sexta). Le doyen et le chapitre de Sainte-Gudule font savoir que Jean d'Asse, chapelain perpétuel de l'autel Sainte-Elisabetg a donné, pour un terme de quarante ans, à Jean de Colnere, quatre bonniers et demi de terre arable situés près du gibet moyennant une redevance annuelle de cinquante livres et sous certaines conditions.
- 372** 1382, 8 mai (Dit was ghedaen int yaer ons Heren doe men screef dusentech drie hondert tachtentech ende twe acht daghe binnen meye). Les échevins de Lennik font savoir que Jean de Beckere a acheté de Jean et Henri van Kelegem un bonnier et vingt-six verges de terre et terrain situés à Kelegem, dépendant de Sainte-Gertrude de Nivelles et chargés d'un usufruit au profit de la mère des vendeurs, qui y renonce.
- 373** 1382, 23 novembre (Dit was ghedaen int yaer ons Heren doe men screef dusentech drie hondert tachtentech ende twe drie ende twintech daghe in november). Les échevins de Lennik font savoir que Jean de Beckere a acheté d'Henri van Kelegem et de sa mère Marguerite un bonnier de terre, terrain et prairie situé à Kelegem et dépendant de Sainte-Gertrude de Nivelles.
- 374** 1382, 24 novembre (Dit was ghedaen int yaer ons Heren doemen screef dusentech drie hondert tachtentech ende twe vier en twintech daghe binnen november). Les échevins de Lennik font savoir que Gilles Goes a reçu, à cens perpétuel, de Jean de

---

Beckere, un journal et vingt-deux verges de terrain situé à Kelegem et dépendant de Sainte-Gertrude de Nivelles moyennant cinq setiers de seigle annuels.

- 375** 1383, 25 janvier (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup>LXXXIII<sup>o</sup> die XXVa mensis januarii). Sous le témoignage de Gilles de Mol et Gilles de Weert, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Sassen a cédé au monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg, par devant le seigneur foncier (monastère de Saint-Jacques) les quatre oies, neuf livres et dix sous qu'il possède sur un terrain et un courtil situés à Haeren (Haren). Il assigne en contrepan un vivier, qui se trouve au même endroit.
- 376** 1383, 14 mars (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> octuagesimo secundo quarta decima die mensis martii). Sous le témoignage de Francon de Coudenberg-Rolibuc et Gilles de Weert, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Evrard de Leeu Coviers a promis, aux prévôt et chanoines de Saint-Jacques sur Coudenberg, quarante sous chaque année, qu'il assigne sur un terrain allodial, avec maison, situé près de l'église Saint-Jean en se réservant le droit de l'assigner plus tard sur un autre bien qui ne pourra pas être éloigné de Bruxelles de plus d'une demi lieue.
- 377** 1383, 8 mai (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doe men screef duisent driehondert tachtentich ende drie opten achsten dach in meye). Les échevins de Bodegem font savoir que Marguerite et Renier Buelken, son mari, ont été mis en possession d'un demi bonnier de terre selon la coutume.
- 378** 1383, 15 mai (Gegeven int jair onss Heeren doemen screef dusentich driehondert tachtentich ende drie te half meye). Les échevins de Ruisbroek font savoir que Gilles Mockea, par devant eux, cédé à Henri Tike un petit terrain, avec une maison, moyennant le cens foncier et un cens de vingt-neuf livres et dix sous.
- 379** 1383, 15 mai (Gegeven int jair onss Heeren doemen screef dusentich driehondert tachtentich ende drie te half meye). Les échevins de Ruisbroek font savoir que Henri Tike a assigné un petit terrain, avec une maison, en garantie du cens de vingt-neuf livres et dix sous, qu'il doit à Gilles Mocke pour ce terrain, avec maison.
- 380** 1384, 31 mars (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren M.CCC. Tachtentich ende drie op den leesten dach van merte). Les tenants du prévôt du Saint-Jacques sur Coudenberg et des eigneurs des Chantrains font savoir que, par devant eux, Jean die Costere de Melsbroek a transféré à Jean Wens un bonnier et demi de terre.

- 
- 381** 1384, 5 avril, Lille (Donne en notre ville de Lille le Ve jour d'avril lan de grace CCC quatre vings et troiz). Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, fait savoir qu'il a fait de Jean, seigneur de Bouchout (Boechout) et châtelain de Bruxelles, son conseiller et chambellan et qu'il lui accorde trois cents florins d'or de rente chaque année et le compte parmi ses hommes ligues.
- 382** 1384, 5 novembre (Datum anno Domini millesimo tricentesimo octuagesimo quarto quinta die mensis novembris). Sous le témoignage de Jean Storm et Jean tSerclaes, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite et Ide Soys ont cédé, du consentement des seigneurs fonciers, à leur soeur Béatrice et à son mari les trois quarts du bien dénommé de Hanne situé près de la Halle aux blés moyennant différents cens et rentes à plusieurs personnes et un cens ultérieur de vingt-huit florins de Florence pour lesquels l'autre part du bien précité est assigné en garantie.
- 383** 1384, 19 novembre (Datum anno Domini millesimo CCC<sup>o</sup> octuagesimo quarto die decimanona mensis novembris). Sous le témoignage de Jean Storm et Jean tSerclaes, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean, seigneur de Bouchout (Boechout) et châtelain de Bruxelles, a promis à Gilbert Taye, cinq florins de Florence annuels que, du consentement du seigneur foncier, il assigne sur deux terrains, avec maisons et dépendances, situés l'un derrière Sainte-Gudule et l'autre derrière le cimetière de Sainte-Gudule.
- 384** 1385, 30 janvier, Arras (Donne a Arras le XXXe jour de janvier lan de grace mil .CCC. Quatre vings et quatre). Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, donne ordre aux gouverneurs des finances de payer sur le tonlieu d'Anvers (Antwerpen) la pension de trois cents florins d'or qu'il a accordée au sire de Bouchout (Boechout).
- 385** 1385, 20 février, Bruxelles (Acta fuerunt hec Bruxelle...anno Domini millesimo CCC<sup>o</sup>LXXX<sup>o</sup> quarto secundum modum scribendi et stilum civitatis et diocesis Cameracensis, indictione octava, mensis february die vicesima). Dans un acte du notaire public Henri Hermanni, Thierry de Lombeek, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et tout le couvent font savoir qu'après avoir pris conseil des habitants de leur paroisse, ils ordonnent de célébrer tous le vendredis une messe en l'honneur de la Sainte-Croix et créent une confrérie de la Sainte-Croix dont ils précisent les statuts.
- 386** 1385, 29 avril (Datum anno Domini millesimo CCC<sup>o</sup> octuagesimo quinto die vicesima nona mensis aprilis). Sous le témoignage de Henri Cassart dit Plaetman et Jean Storm, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean d'Auderghem (Oudergem) a, par devant le

---

seigneur foncier, cédé, sous certaines conditions, à Jean Hillens un chemin dans la ruelle vander Elst, moyennant le cens accoutumé.

- 387** 1385, 24 mai (Anno Domini millesimo CCC° octuagesimo quinto die vicesima nona mensis aprilis). Thierry de Lombeek, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg vidime les actes daté du 5 avril 1384 et 30 janvier 1385.
- 388** 1385, 7 novembre, Bruxelles (Datum Bruxelle...anno Domini millesimo CCCmo octuagesimo quinto mensis novembris die septimo). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné en location, pour un terme de cent ans et un jour, à Jean de Heenbeke un terrain situé près du Cantersteen moyennant une redevance annuelle de deux florins de Florence.
- 389** 1386, 10 mars (Datum anno Domini millesimo CCC° octuagesimo quinto die decima mensis marcii). Siger vanden Heetvelde, chevalier, Gerelm vander Noot, Godefroid van Sint-Goerickx et Guillaume de Kesterbeek, échevins de Bruxelles, font savoir qu'à la semonce de l'amman, ils ont adjugé à Jean Leeuken un terrain, avec maison et dépendances, situé dans le petite rue des Chevaliers, terrain qui était saisi depuis un an et un jour.
- 390** 1386, 11 mars (Datum anno Domini millesimo CCC° octuagesimo quinto die undecima mensis marcii). Sous le témoignage de Siger vanden Heetvelde, chevalier, et Thierry de Mol, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, du consentement du seigneur foncier, Jean Leeuken et Michel Beefelinc ont cédé à Henri de Heembeek et à Elisabeth Wellens un terrain, avec maison, situé dans la petite Rue des Chevaliers moyennant le cens traditionnel et un cens ultérieur de deux florins de cens.
- 391** 1386, 22 juin (Datum anno Domini millesimo CCC° octuagesimo sexto die vicesima secunda mensis junii). Gerelm vander Noot et Guillaume de Kesterbeek, échevins de Bruxelles, font savoir que Jean Willaems a acquis d'Alix de Capenberg et de son mari un bonnier de terre arable à Mollem, moyennant une redevance annuelle de quatre setiers de seigle et de quatre setiers d'avoine à l'abbaye d'Afflighem (Affligem).
- 392** 1386, 13 novembre (Datum anno Domini millesimo CCC° octuagesimo sexto die decima tercia mensis novembris). Sous le témoignage de Jean de Suaef et Otton de Hertoghe, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Gout a promis à Gossuin Volkart un demi mouton d'or de rente héréditaire qu'il assigne, du consentement du seigneur foncier, sur un terrain qui se trouve au Langhe Steenwech et sur une maison de nature allodiale qui est construite sur ce terrain.

- 
- 393** 1387, 4 janvier (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup>LXXXVI<sup>o</sup> quarta die mensis januarii). Sous le témoignage de Godefroid de Leeuw Coviers et Otton de Hertoghe, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri vander Gheest a promis à Jean de Lenike deux moutons d'or chaque année que, du consentement du seigneur foncier, il assigne sur le tiers de la troisième partie d'un terrain avec maison au Coudenberg.
- 394** 1387, 19 janvier (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> octuagesimo sexto die decima nona mensis januarii). Sous le témoignage de Godefroid de Leeuw Coviers et Jean de Suaef, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, par devant le seigneur foncier, Elisabeth de Beckere et son mari ont cédé à Jean d'Auderghem (Oudergem) un chemin qui se trouve derrière ses biens et va vers la Senne (Zenne). Ils s'engagent à ne lui réclamer aucun cens.
- 395** 1387, 20 janvier (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> octuagesimo sexto die vicesima mensis januarii). Sous le témoignage de Godefroid de Leeuw Coviers et Jean de Suaef, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, par devant le seigneur foncier, Jean d'Auderghem (Oudergem) a cédé à Théau Baers un terrain, avec maison et avec un chemin, qui va vers la Senne (Zenne), situé dans la ruelle vander Elst moyennant un florin de cens et un chapon et demi de redevance annuelle.
- 396** 1387, 21 janvier (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> octuagesimo sexto vicesima prima die mensis januarii). Sous le témoignage de Godefroid de Leeuw Coviers et Barthélemy tSerclaes, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean vanden Bossche a promis au prévôt, couvent et chapelains de Saint-Jacques sur Coudenberg une rente annuelle de quarante sous après sa mort. Il l'assigne sur un terrain avec maison situé près du Cantersteen et sur la moitié d'une maison, avec son fonds, sise au même endroit. Les biens dépendent de Saint-Jacques.
- 397** 1387, 4 février (Gegeven int jair ons Heren M.CCC. Tactentech ende zesse op den vierde dach der maent februarii). Sous le témoignage de Barthélemy tSerclaes et Jean de Suaef, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'avec le consentement du seigneur foncier, Jean Hillens a autorisé Théau Baers et ses successeurs à passer avec ou sans chariots par un chemin, dans la ruelle vander Elst, qui conduit à la court de Théau. Aucun cens ne pourra jamais être exigé.
- 398** 1387, 21 mars (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> octuagesimo sexto die vicesima prima mensis martii). Sous le témoignage de Jean de Suaef et Jean vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Peuteghem a pris jugement en vertu de la lettre

---

obligatoire datée du 27 avril 1373.

- 399** 1387, 11 avril (Ghedaen int jaer ons Heeren doen men screef M CCC LXXXVII, hellef daghe in april). Il est annoncé qu'en présence de quatre témoins, dont le curé de Saint-Jacques sur Coudenberg qui scelle l'acte, Jean Cormeys habitant dans l'hôtel de Slotel fait son testament. Il s'y trouve notamment qu'il lègue, aux réguliers de Saint-Jacques sur Coudenberg, un demi muid de grain assigné sur un terrain situé entre les deux portes du Coudenberg à charge de célébrer son anniversaire et celui de ses deux femmes.
- 400** 1387, 5 juin (Datum anno Domini millesimo CCCmo octuagesimo septimo die quinta mensis junii). Guillaume vanden Heetvelde, chevalier, Godefroid de Leeuw Coviers, Jean de Suaef et Jean vander Noot, échevins de Bruxelles, font savoir que pour une dette de dix livres de gros tournois due par Jean Adelen à Francon Eggherix ou au porteur de la lettre obligatoire, deux terrains, avec maison, situés dans la ruelle vander Elst appartenant au premier ont été adjugés à Jean de Penthegem qui, par devant le seigneur foncier, les a vendus à Gilles de Zeeghere, prêtre à qui l'aman promet garantie.
- 401** 1387, 16 juin (Dit was ghedaen int jaer ons Heren doe men screef dusentech driehondert seven ende tachttech sestien daghe in braechmaent). Le prévôt et tout le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné en location à Jean van Eldringhen une aunaie à Tourneppe, pour un terme de quarante huit ans, moyennant une redevance annuelle de quatre livres.
- 402** 1388, 13 février (Datum anno Domini millesimo CCC<sup>o</sup> octuagesimo septimo die decima tercia mensis februarii). Sous le témoignage de Renier Clutinc et Gilles de Mol, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt d'Auderghem (Oudergem), partie faisant pour la prieure et le couvent, a, du consentement du seigneur foncier, cédé à Henri vander Hoeven un terrain, avec maison et courtil, situé hors la porte inférieure du Coudenberg moyennant deux florins de cens chaque année.
- 403** 1388, 5 avril (Ghegheven int djaer ons Heren doe men screef dusentech drie hondert tachtentech ende achte op den vijften dach van april). Les échevins de Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw) font savoir qu'ils ont mis Jean van Volxem en possession de cinq journaux et onze verges de terre situés à Leeuw-Saint-Pierre que lui avaient cédés Marie de Marbais, dame de Gosselies et son époux Godefroid de la Tour.
- 404** 1388, 15 avril (Datum anno Domini millesimo CCCmo octuagesimo octavo die decima quinta mensis aprilis). Gilbert Pipenoy et Gilles

---

de Pape, échevins de Bruxelles, font favoir que Marie de Marbais, dame de Gosselies, et son époux ont garanti à Jean de Volxem la possession des cinq journaux et onze verges de terre qu'ils lui ont vendus à Leeux-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw).

- 405** 1388, 8 mai (Datum anno Domini millesimo CCCmo octuagesimo octavo die octava mensis maii). Sous le témoignage de Gilles de Mol et Arnould de Boegarden, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Théau Baers a, par devant le seigneur foncier, cédé à Frédéric de Kammemakere un terrain, avec maison et chemin, situé dans la ruelle vander Elst, moyennant le cens traditionnel.
- 406** 1388, 21 mai (Datum anno Domini M°CCC° octuagesimo octava mensis maii die vicesima prima). Jean Craembont et Jean vanden Assche, échevins de Vilvorde (Vilvoorde), font savoir que Jean Leuken de Bruxelles a acheté à Guillaume van Laeken (Laken) dix livres de cens, qui ce dernier possède sur une maison, un terrain et un courtil situés à l'endroit dénommé Warmoesbroech.
- 407** 1389, 10 janvier (Gegeven int jair onss Heeren doen men screef dusementich driehondert tachtentich ende achte thien daghe in januari). Les échevins de Ruisbroek font savoir que Gilles Mocke a cédé à Corneille et Catherine, ses enfants, la propriété et l'usufruit d'une pièce de terre à Ruisbroek, Corneille et Catherine assignent cette pièce de terre en contrepan d'une rente de deux moutons d'or qu'ils doivent à Gilles de Knibbere.
- 408** 1389, 4 février (Datum anno Domini millesimo CCC° octuagesimo octavo die quarta mensis februarii). Sous le témoignage de Barthélemy tSerarnts et Gilles de Pape, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Boendael (Boendaal) a cédé, par devant le seigneur foncier, à Henri vander Hoeven une pièce de courtil située hors l'ancienne porte du Coudenberg moyennant le cens traditionnel.
- 409** 1389, 25 février (Datum anno Domini millesimo CCCmo octuagesimo octavo die vicesima quarta mensis februarii). Sous le témoignage de Raoul vanden Stalle et Robert de Scoersse, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Henri Deener dit Leefeldale a promis à Jean Leuken six florins de cens, que du consentement du seigneur foncier, il assigne sur un terrain, avec maison teinturerie et dépendances, situé hors le guichet d'Overmolen.
- 410** 1389, 26 février (Datum anno Domini M°CCC°LXXXVIII° XXVIa die mensis februarii). Sous le témoignage de Raoul vanden Stalle et Robert de Scoersse, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume Vrederix a promis au monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg, un florin de cens que, du consentement du seigneur

---

foncier, il assigne sur un terre d'un journal moins huit vierges et demi, situé hors la porte extérieure de Coudenberg.

- 411** 1389, 6 mars (Dits ghedaen int jaer ons Hereen alse men screef durent drie hondert acht ende tachtentech opden zesten dach van meerte). Il est annoncé que, par devant le seigneur foncier, Jean van Princen (?) a cédé à Jean Caeps dit Merchant un bonnier et un demi bonnier de terre situées à Uccle (Ukkel) et payant un cens au seigneur de Duyst.
- 412** 1381, 20 avril (Dit was ghedaen int jaer ons Heren doe men screef durentich driehondert neghentachtentech, twintech daghe in de maent van aprille). Les tenants du chapitre Saint-Pierre d'Anderlecht font savoir que Jean Beexman et sa femme ont, par devant eux, transféré à Gilles de Spieghelere un demi journal de terre arable sis à Pede moyennant le cens traditionnel.
- 413** 1384, 7 septembre (Datum anno Domini millesimo CCCmo octuagesimo nono septima die mensis septembris). Sous le témoignage de Genri Hertewijc et Henri Collay, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Francon de Haze a cédé à Henri vanden Perre tout le droit et tout le bail qu'il possède sur un terrain, avec maisons, situé au Sablon (Zavel) en face du nouveau cimetière.
- 414** 1384, 5 octobre (Datum anno Domini millesimo CCC° octuagesimo nono quinta die mensis octobris). Gilles de Hamme et Henri Collay, échevins de Bruxelles, vidiment l'acte daté du 19 janvier 1325.
- 415** 1389, 21 octobre (Datum anno Domini millesimo CCC° octuagesimo nono que vicesima prima mensis octobris). Sous le témoignage de Guillaume Cassart dit Plaetman et Henri Crupelant, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabetg Clutinc et Anrould d'Ophem (Oppem), son mari, ont promis à Renier de Smet d'Everberg, du consentement des seigneurs foncier, quatre peeters d'or assignés sur les trois quarts d'un terrain avec maison et dépendances situé en face de la tour de Saint-Nicolas.
- 416** 1389, 10 novembre (Datum anno Domini millesimo CCCmo octuagesimo nono die decima mensis novembris). Sous le témoignage de Henri Hertewijc et Henri Collay, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Prindaal a, par devant le seigneur foncier, cédé à Jean Leuken cinq livres et un chapon qu'il possédait sur un terrain, avec maison, situé près du Béguinage.
- 417** 1389, 24 novembre (Datum anno Domini M°CCC° .LXXXIX. Die XXIII mensis novembris). Sous le témoignage de Guillaume Cassart dit Plaetman et Henri Collay, échevins de Bruxelles, il est annoncé

---

que Jean et Englebert de Crainhem (Kraainem) ont cédé à André Magerman et à sa femme un terrain, avec maisons, courtil et dépendances, situé à l'endroit dénommé ten Cruyskene moyennant un cens de huit sous, nouvelle monnaie, et cinq chapons et un cens ultérieur de huit livres. Les seigneurs fonciers, dont Saint-Jacques, sont d'accord.

- 418** 1390, 11 janvier (Datum anno Domini millesimo CCCmo octuagesimo nono undecima die mensis januarii). Sous le témoignage de Henri Hertewijc et Florent de Kesterbeek, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume Adelen a promis à Guillaume d'Erps quatre florins de cens que, du consentement du seigneur foncier, il assigne sur la moitié de terrains, fours à chaux et dépendances dans la Ruelle vander Elst et sur le droit qu'il a dans l'autre moitié.
- 419** 1390, 17 février (Datum anno Domini millesimo tricentesimo octuagesimo nono die decima septima mensis februarii). Sous le témoignage de Guillaume Cassart dit Plaetman et Henri Hertewijc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Hertoghe et sa femme ont cédé à Robert Brieseteeste dit vanden Bossche l'usufruit qu'ils ont dans différents biens situés près de l'hôpital Saint-Jean, à Uccle (Ukkel), Rhode-Saint-Genèse (Sint-Genesius-Rode), Alsemberg, etc.
- 420** 1390, 18 février (Datum anno Domini millesimo tricentesimo octuagesimo nono die octava mensis februarii). Sous le témoignage de Guillaume Cassart dit Plaetman et Henri Hertewijc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Robert Briseteeste dit vanden Bossche a cédé en plein alleu à Jean de Hertoghe et à sa femme les biens qui ont fait l'objet de l'opération du 17 février 1390.
- 421** 1390, 10 juillet (Datum anno Domini millesimo CCCmo nonagesimo die decima mensis julii). Sous le témoignage de Gerelm vander Noot et Guillaume de Coudenberg tSerhuyghs, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Schaerbeek (Schaarbeek) et sa femme ont cédé à Marie de Penteghem, veuve de Jean Adelen, et à Pierre d'Erps, son mari, la moitié d'un terrain, avec maisons, situé dans la ruelle vander Elst dont ils auront la jouissance, la vie de Marie durant.
- 422** 1390, 6 octobre (Datum anno Domini millesimo CCCmo nonagesimo die sexta mensis octobris). Sous le témoignage de Gerelm vander Noot et Ivain de Mol, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Alix de Cortendale a cédé à Paul de Rademakere la moitié d'un cens de quatorze livres qu'elle possède sur un terrain, avec maison, situé en deçà de la nouvelle porte du Coudenberg et

---

trente-tois sous et quatre daniers sur un autre terrain, avec maison, au même endroit. C'est- Saint-Jacques sur Coudenberg qui est seigneur foncier des biens.

- 423 1390, 20 octobre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup>XC<sup>o</sup> die vicesima mensis octobris). Sous le témoignage d'Henri Fraybaert et Guillaume de Kesterbeek, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg a cédé, pour un terme de cent 100 et un jour, à Jean Everaerts et à sa femme un terrain situé dans le Rue des Sols moyennant une redevance annuelle de deux moutons d'or. Ils assignent en garantie la maison allodiale construite sur le terrain.
- 424 1391, 18 février (Datum anno Domini millesimo CCC<sup>o</sup> nonagesimo die decima octava mensis februarii). Sous le témoignage d'Henri Fraybaert et Guillaume de Coudenberg tSerhuyghs, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth Clutinc, avec son mari Arnould d'Ophem (Oppem), a promis à Renier tSmet d'Everberg, une rente de quatre écus assignée sur un terrain allodial, avec maisons, situé dans le Rue des Bateaux.
- 425 1391, 18 mars (Datum anno Domini millesimo CCC<sup>o</sup> nonagesimo die decima octava mensis martii). Guillaume de Kesterbeek et Guillaume de Coudenberg tSerhuyghs, échevins de Bruxelles, font savoir qu'Elisabeth Steelens a acquis d'Helwy d'Ockegem et de son mari plusieurs pièces de terre arable à Mollem moyennant un cens d'un denier, nouvelle monnaie, par journal.
- 426 1391, 24 avril (Datum anno Domini millesimo CCC<sup>o</sup> nonagesimo primo vicesima quarta die mensis aprilis). Sous le témoignage de Gerlm vander Noot et Godefroid van Sint-Goerickx, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gilles de Zeeghere, prêtre, a, par devant le seigneur foncier, cédé à Marie de Penthegem, veuve de Jean Adelen, deux moitiés de terrains, avec maison, situés dans la Ruelle vander Elst moyennant le cens traditionnel.
- 427 1391, 12 mai (Datum anno Domini millesimo CCC<sup>o</sup> nonagesimo primo die duodecima mensis maii). Sous le témoignage d'Henru Fraybaert et Guillaume de Kesterbeek, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri de Baertmakere a promis à Jean Leuken un florin de cens que, du consentement du seigneur foncier, il assigne sur quatre florins de cens qu'il possède sur un terrain, avec trois maisons, situé près du Heergracht en face de la Steenpoorte.
- 428 1391, 8 août (Datum et actum anno Domini millesimo CCC<sup>o</sup> nonagesimo primo octava die mensis augusti). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné, à Elisabetg de Hees et aux enfants qu'elle a eus de Jean de

---

Mameren, pour un terme de cent ans et un jour, le terrain qu'ils possèdent près de la fondation Ter Arken, moyennant un cens annuel de deux florins et demi d'or. La maison bâtie sur ce terrain leur est cédée à titre allodial pour le meme laps de temps.

- 429 1391, 29 août (Datum anno Domini millesimo CCC° nonagesimo primo die vicesima nona mensis augusti). Sous le témoignage de Jean de Suaef et Pierre Oemen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Gheerts et sa femme ont cédé, par devant le seigneur foncier, à Henri de Cortrike un terrain, avec maison, situé dans le Rue Langhen steenwech moyennant le cens traditionnel.
- 430 1391, 30 août (Datum anno Domini CCC° nonagesimo primo penultima die mensis augusti). Antoine Thoenys, chevalier, et Jean de Suaef, échevins de Bruxelles, font savoir que pour donner plus de force à l'acte du 8 août 1391, Jean de Tournai garantit l'accord pour le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg et Elisabeth de Hees assigne en garantie la maison de nature allodiale qui se trouve sur le terrain qu'elle a reçu de Saint-Jacques.
- 431 1392, 11 janvier (Datum anno Domini millesimo nonagesimo primo die undecima mensis januarii). Sous le témoignage des chevaliers Guillaume vanden Heetvelde et Antoine Thoenys, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth, veuve de Guillaume de Beckere, et sa fille Catherine, ont cédé à Gérard Willaems cinq bonniers de terre et pré situés à Mollem, pour un terme de sept ans moyennant une redevance annuelle de sept muids de seigle et un cens ultérieur d'un denier.
- 432 1392, 15 janvier (Datum anno Domini millesimo CCC° nonagesimo primo die decima quinta mensis januarii). Sous le témoignage de Florent, seigneur de Bigard (Bijgaarden), et Antoine de Thoenys, échevins à Bruxelles, il est annoncé que Gilles de Copersleegere et Jean de Pede pour une moitié et Guillaume Boilman et Jean de Bruxelles pour l'autre moitié ont cédé, par devant le seigneur foncier, à Jean de Mey la moitié d'un terrain, avec maisons et dépendances, situé à Saint-Gilles (Sint-Gillis) moyennant la moitié d'un cens de vingt-quatre sous et deux deniers, nouvelle monnaie, et la moitié de cinq chapons.
- 433 1392, 23 mars (Datum anno Domini millesimo tricentesimo nonagesimo primo vicesima tercia die mensis martii). Il est annoncé que la prieure du Val Duchesse (Hertoginnedal) à Auderghem (Oudergem) et out le couvent ont cédé à Henri vander Hoeven un terrain, avec maison, courtil et dépendances, situé hors la porte inférieure de Coudenberg moyennant une redevance annuelle de deux florins de cens.

- 
- 434 1392, 7 avril (Datum anno Domini millesimo CCC° nonagesimo primo die septima mensis aprilis). Sous le témoignage d'Antoine Thoénys, chevalier, et Pierre Oemen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gilles Reyners a cédé à sa fille Elisabetg trois des sept journaux de terre arable de nature allodiale qu'il possède à Mollem.
- 435 1392, 7 avril (Datum anno Domini millesimo CCC° nonagesimo primo die septima mensis aprilis). Sous le témoignage d'Antoine Thoénys, chevalier, et Pierre Oemen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Barbe vander Noot et Gilles Reyners, son mari, ont cédé à Elisabetg, fille de Gilles, la moitié d'un bonnier de terre arable de nature allodiale situé à Mollem.
- 436 1392, 17 octobre (Gedaen int jair ons Heeren .M.CCC.XCII. In sinte Luyxavende). Il est annoncé que Thierry de Lombeek, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, et tout le couvent ont donné à Jean Steuve deux terrains à Neigem, pour un terme de cent ans et un jour, moyennant une redevance annuelle de douze gros de Flandre.
- 437 1393, 27 janvier (Datum anno Domini M°CCCmo nonagesimo secundo die vicesima septima mensis januarii). Sous le témoignage d'Amauri Was et Jean de Leeuw, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri de Cupere a promis à Arnould d'Eycke, secrétaire, ou au porteur, à son ordre, cent peeters d'or pour lesquels il assigne en garantie, du consentement du seigneur foncier, un courtil situé en deçà de la porte de Schaerbeek (Schaarbeek) et la maison allodiale qui s'y trouve.
- 438 1393, 10 mai (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren M.CCC. Ende XCIII den Xste dach van meye). Jean Wittebroec, curé, Gérard van Huldenberg et Jean de Vriese, chapelains de Notre-Dame de La Chapelle font savoir qu'ils ont reçu pour l'anniversaire de Guillaume de Voghelaere et celui de Jean tSerclaes, évêque de Cambrai et d'Evrard, son frère, trente-neuf livres de rente assignées sur une maison et un terrain situés au Ruysbroeck (Ruisbroek). De cens trente-neuf livres, ils en promettent quatre aux réguliers de Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 439 1393, 8 octobre (Datum anno Domini millesimo CCCmo nonagesimo tercio die octava mensis octobris). Sous le témoignage d'Henri Cassart dit Plaetman et Jean de Coudenberg, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine Smout et son mari ont promis au couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg un florin de cens que, du consentement du seigneur foncier, ils assignent sur un terrain avec maisons, situé au Steenwech.
- 440 1393, 15 décembre (Gedaen int jaer ons Heren durent drie hondert drie en negentech vyftien dage in december). Les proviseurs de

---

L'hospice de la Trinité à Bruxelles font savoir qu'ils ont reçu une rente d'un écu assignée sur un terrain, avec maisons, situé Permamentstraate.

- 441** 1394, 23 février (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup>XCIII<sup>o</sup> die vicesima tertia mensis february). Sous le témoignage d'Henri Cassart dit Plaetman et Jean vanden Stalle, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Beaudoin Janssone a promis à Jean Vrederix trois moutons d'or que, du consentement du seigneur foncier, il assigne sur le tiers de la moitié d'un terrain avec six maisons et sur le tiers d'un tiers d'un autre terrain, avec cinq maisons, situés tous deux au Coudenberg.
- 442** 1394, 26 mars (Datum anno Domini M<sup>o</sup> CCC<sup>mo</sup> nonagesimo tertio die vicesima sexta mensis martii). Sous le témoignage de Jean vanden Stalle et Jean Magnus, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Lilieuse Suaef, veuve de Guillaume de Meldert, a promis pour la célébration de l'anniversaire de son époux dans l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg une rente d'un florin de cens qu'elle assigne sur trois cens de deux frans d'or et deux fois deux florins de cens qu'elle possède sur des terrains, avec maisons, tous de nature allodiale.
- 443** 1394, 22 mai (Datum anno Domini millesimo CCC<sup>o</sup> nonagesimo quarto die vicesima secunda mensis maii). Sous le témoignage de Jean de Keghel, chevalier, et Jean Magnus, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite Moys veuve de Jean de Thoren a pris jugement en vertu de la lettre obligatoire datée du 27 janvier 1393.
- 444** 1394, 4 juin (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doe men screef M.CCC.XCIII op den vierden dach van braecmaende ten ingane). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg, Elisabeth de Schoonvorst, dame de Contrecoeur (Land van Wedergrate), Jean de Masmines, seigneur d'Axel et Laarne et Marie de Contrecoeur, dame d'Axel et de Laarne font savoir que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a promis de confier à un de ses moines la charge de chapelain de Neigem. Le même prévôt précise l'étendue des revenus et des biens de la chapellenie et les devoirs du chapelain, ce qu'approuvent les autres expéditeurs du l'acte.
- 445** 1394, 27 juin (Datum anno Domini millesimo CCC<sup>o</sup> nonagesimo quarto die vicesima septima mensis junii). Waleran vanden Berge et Jean de Pede, échevins de Bruxelles, font savoir que comme Jean Vrederix a acquis trois moutons d'or assignés sur des biens sis au Coudenberg d'un terrain Beaudoin Janssoene qui, dans la lettre échevinale du 23 février, est dit fils de feu Jean fils d'Henri, Jean, fils d'Henri comparait et déclare être le père de Beaudoin Janssoene mais encore en vie. Dans un but de concorde il reconnaît

l'accord conclu par son fils et assigne tous ses biens en garantie.

- 446** 1394, 14 juillet (Datum anno Domini millesimo CCC° nonagesimo quarto die decima quarta mensis julii). Sous le témoignage d'Henri Craenhals, chevalier, et Jean metten Scachte, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, du consentement du seigneur foncier, Pierre d'Erps a cédé à Gilles Ruytbossch dit Everaerts un terrain, avec maison et deux fours à chaux, situé hors la porte de Laeken (Laken), moyennant une redevance de vingt florins de cens chaque année.
- 447** 1394, 4 octobre (Datum anno Domini M°CCC° XC quarto mensis octobris die quarta). Le gardien et le couvent des Frères Mineurs font savoir qu'ils ont reçu six livres, treize sous et six deniers de cens de feu Elisabeth de Zeelande. Selon la volonté de Saint-Jacques sur Coudenberg à charge de célébrer son anniversaire et treize sous, six deniers à l'église pour la Sainte-Croix. Ces deux rentes sont assignées sur tous les biens des Frères-Mineurs.
- 448** 1394, 14 octobre (Datum anno Domini millesimo CCCmo nonagesimo quarto die quarta decima mensis octobris). Sous le témoignage de Guillaume Cassart dit Plaetman et Jean de Pede, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Mathilde Weert, veuve de Jean Claes, et son mari ont cédé, par devant le seigneur foncier, à Jean Claes, fils de Mathilde, la moitié d'un terrain, avec maison, situé hors l'ancienne porte du Coudenberg moyennant le cens traditionnel.
- 449** 1394, 14 octobre (Datum anno Domini millesimo CCCmo nonagesimo quarto die quarta decima mensis octobris). Sous le témoignage de Guillaume Cassart dit Plaetman et Jean de Pede, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Mathilde Weert, veuve de Jean Claes, et son mari ont cédé à Jean Claes, fils de Mathilde, l'usufruit qu'elle possédait dans la moitié d'un terrain, avec maison, situé hors l'ancienne porte du Coudenberg.
- 450** 1394, 21 novembre (Dit was ghedaen int jaer ons Heren dusentech driehondert ende vier ende neghentech op den ene ende twintechsten dach in de maent van november). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné, à Daniel Coyermans, un terrain et un demibonnier de terre à Boendael (Boendaal) pour un terme de cent ans et un jour, moyennant une redevance annuelle de trente-deux deniers et deux chapons au châtelain de Bruxelles et cinq chapons à Saint-Jacques.
- 451** 1394, 1er décembre (Datum anno Domini millesimo CCC° nonagesimo quarto die prima mensis decembris). Sous le témoignage de Guillaume Cassart dit Plaetman et Jean de Pede,

---

échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Amauri de Rukkelingen a cédé à son fils Amauri l'usufruit de la moitié d'un terrain, avec maison, situé près de la Chapelle.

- 452** 1395, 16 février (Datum anno Domini millesimo CCC° nonagesimo quarto die decima sexta mensis februarii). Sous le témoignage de Waleran vanden Berge et Souèdre vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite van Opharen, veuve de Francon Reyners, a cédé à son fils Paul Reyners l'usufruit de la moitié d'un demi bonnier de terre à Evere.
- 453** 1395, 17 février (Datum anno Domini millesimo CCC° nonagesimo quarto die decima septima mensis februarii). Sous le témoignage de Waleran vanden Berge et Souèdre vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite van Opharen et son fils Paul Reyners ont cédé, chacun pour une moitié, à Guillaume vander Molen et à sa femme, un demi bonnier de terre allodiale à Evere.
- 454** 1395, 12 mars (Datum anno Domini M°CCC° nonagesimo quarto die decima mensis martii). Sous le témoignage de Jean Taye et Jean de Pede, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gauthier Geval a, par devant le seigneur foncier, cédé à Jean Leeuken les dix livres de cens qu'il possède sur un terrain, avec trois maison, situé près du Heergracht.
- 455** 1395, 15 avril (Datum anno Domini millesimo CCC° nonagesimo quinto die decima quinta mensis aprilis). Henri Craenhals, chevalier, Guillaume Cassart dit Plaetman, Jean de Pede et Souèdre vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, font savoir que, pour une dette de cent peeters d'or, une courtil et ses dépendances situés en deçà de la porte de Schaerbeek (Schaarbeeck) ont été adjugés à Marguerite Moys, veuve de Jean de Thoren, qui les a vendus à Jean vander Straten et les lui a transmis, par devant le seigneur foncier, sous la garantie de l'aman de Bruxelles.
- 456** 1395 (Ghedaen int jaer ons Heeren M.CCC.XCV.). LE prévôt et le couvent Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné en location à Henri Wouters un terrain situé à Voshole (Vosholen) sous Leeuw (Sint-Pieters-Leeuw) pour un terme de quatre-vingt-dix ans. La redevance annuelle est de quatre oies.
- 457** 1396, 10 janvier (Int jair M.CCC.XCV. X dage in januar). Les échevins de Ruisbroek font savoir que le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné à Nicolas Mouwe un demi journal de terre, pour un terme de quatre-vingt-trois ans, moyennant quatre livres de redevance annuelle.

- 
- 458 1396, 3 février (Datum anno Domini millesimo CCC° nonagesimo quinto die tercia mensis februarii). Sous le témoignage de Gilles de Weert et Ivain de Mol, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gilles vanden Horicke a promis à Ide, veuve d'Alexandre Schimmelpenning, cinq livres et treize sous chaque année, qu'il assigne sur un terrain, avec maisons, situé près du Cantersteen, terrain dont Saint-Jacques sur Coudenberg est seigneur foncier.
- 459 1396, 19 février (Datum anno Domini M°CCCmo nonagesimo quinto die decima nona mensis februarii). Sous le témoignage de Gerelm vander Noot et Henri Crupelant, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite, veuve de Michel Struneels, a cédé, à Thierry de Rumunde, l'usufruit de la moitié d'un terrain, courtil et maison situés dans la Ruelle vander Elst.
- 460 1396, 20 février (Datum anno Domini M°CCC°mo nonagesimo quinto die vicesima mensis februarii). Sous le témoignage de Gerelm vander Noot et Henri Crupelant, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite, veuve de Michel Struneels a, par devant le seigneur foncier, transféré à Thierry de Rumunde la moitié d'un terrain, courtil et maison, dans la ruelle vander Elst pour un cens annuel de vingt-quatre livres.
- 461 21 août (Datum anno Domini M°CCC°XCVI° die vicesima prima mensis augusti). Sous le témoignage de Jean vanden Heetvelde, chevalier, et Gauthier vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Vrederix a cédé, par devant le seigneur foncier, aux chanoines et à la fabrique d'église de Saint-Jacques sur Coudenberg les trois moutons d'or, qu'il possède sur le tiers de la moitié d'un terrain, avec six maisons et dépendances, situé au Steenwech et le tiers d'un autre terrain avec cinq maisons qui se trouve au Coudenberg.
- 462 1396, 6 octobre, Bruxelles (Datum Bruxelles sexta die mensis octobris anno Domini millesimo CCCmo nonagesimo sexto). Jeanne, duchesse de Brabant, fait savoir qu'elle a conféré à Gossuin de Zomeren, clerc, l'autel Sainte-Catherine de l'église de Duisburg que Guillaume de Roevere, prêtre, vient de résigner. Elle prie le curé de l'église de Duisburg de le mettre en possession des droits et des revenus de la charge.
- 463 1397, 23 mars (Datum anno Domini millesimo CCCmo nonagesimo sexto die vicesima tertia mensis martii). Sous le témoignage de Guillaume de Coudenberg tSerhuyghs et Gauthier vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Arnould de Clievere a, du consentement des seigneurs fonciers, cédé à Jean Hentselen et à sa femme un terrain, avec maisons, situé au Coudenberg moyennant un cens de quatre livres et un cens ultérieur de trois

---

florins de Hollande (moins un livre) pour lequel un terrain, avec maison, situé au même endroit est assigné en garantie.

- 464** 1397, 10 avril (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup>XCVI<sup>o</sup> die decima mensis aprilis). Sous le témoignage de Thierry de Mol et Gauthier vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Laurent Uten Berghe a cédé, par devant le seigneur foncier, à Saint-Jacques sur Coudenberg un demi florin de cens qu'il possède sur un terrain avec maisons près du Cantersteen à charge de célébrer son anniversaire et celui de sa femme.
- 465** 1397, 20 avril (Datum anno Domini Dominice Incarnationis millesimo tricentesimo nonagesimo sexto mensis aprilis die vicesima). Dans un acte du notaire juré Henri Bovier, le doyen et le chapitre de Sainte-Gudule approuvent les statuts de la confrérie de la Sainte-Croix par Thierry de Lombeek, dans l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg. Ils approuvent l'accord conclu avec Notre-Dame du Sablon au sujet de la procession et fient à un florin le cens annuel qui leur est dû.
- 466** 1397, 10 juin (Ghegheven int jaer ons Heeren als men screef M.CCC. Ende .XCVII. Tien daghe in junio). Les proviseurs des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont reçu de Godefroid Everaerts un florin de cens assigné sur une court sise hors la nouvelle porte du Coudenberg. Ils en promettent la moitié aux réguliers de Saint-Jacques.
- 467** 1397, 25 juillet, Bruxelles (Gegeven te Bruessel op sint Jacobs dach apostels int jair ons Heren M.CCC. Negentich en seven). Jeanne, duchesse de Brabant, confirme au chapelain de Sainte-Catherine de Duisburg les dix muids d'orge et les dix muids d'avoine dont ses ancêtres l'avaient gratifié. Elle commence à son receveyr d'Overijse de payer le chapelain sur sa recette.
- 468** 1398, 15 janvier (Datum anno Domini Mmo CCCmo nonagesimo septimo die quinta decima mensis januarii). Sous le témoignage de Florent, seigneur de Bigard (Bijgaarden), chevalier, et Henri de Molenbeek, échevins de Molenbeek, il est annoncé que Jean Leuken a, par devant le seigneur foncier, cédé à sa fille Catherine et à son mari cinq livres et un chapon de cens sur un terrain, avec maison, situé près du Béguinage.
- 469** 1398, 20 janvier (Gegeven int jair ons Heeren M.CCC. Zeven ende tnegentich twintich dage in januar). Les proviseurs des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ayant reçu de Guillaume Draex un florin de cens assigné sur des bien situés près de la porte de Schaerbeek (Schaarbeek) et près d'un endroit nommé de Wyngaert, il est promettent un quart aux

---

réguliers de Saint-Jacques.

- 470 1398, 24 mai (Ghegheven int djaer ons Heeren doemen screef dusentich driehondert tnegentich ende achte vierentwintich in mey). Les échevins de Ruisbroek font savoir que Jean Boele a, par devant eux, cédé à son fils Jean un terrain, avec un garage et des chambres pour en jouir après sa port.
- 471 1398, 16 août (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup>XCVIII<sup>o</sup> .XVI. Die mensis augusti). Sous le témoignage de Gérard de Huldenberg et Michel vander Kelen junior, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Bastijns et sa femme ont promis, à Jean Bladde dit Petit un florin du Rhin de cens que, du consentement du seigneur foncier, ils assignent sur le tiers d'un terrain et le huitième d'un autre terrain, avec maisons, situé au Coudenberg.
- 472 1398, 27 décembre, Bruxelles (Gegeven te Brussel op Sinte Jans dach Ewangelisten int jair onss Heeren M.CCC. Ende achtentnegentich na costumen des hoefs van Cameryke). Gilles de Lombeek, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et Jean Clutinc font savoir qu'ils étaient présents, quand Alexandre de Heusden a remis aux fabriciens de Saint-Jacques l'argent reçu de Nicolas van Heusden et de sa femme pour acheter une rente de deux florins destinée à l'entretien d'une lampe devant la Sainte-Croix.
- 473 1399, 10 janvier (Inden jaer ons Heeren als men screef M.CCC.XVIII.X. daghe in januar). Il est annoncé que, par devant les échevins de Duisburg, Odile, veuve de Guillaume van Ermegem, a cédé à son fils Arnould l'usufruit de neuf journaux de terre sis à Duisburg. Arnould van Ermegem cède, à son tour, la propriété et l'usufruit des neuf journaux à Jean de Tolnere moyennant un muid de seigle chaque année.
- 474 1399, 25 avril (Dit geschiede int jaer ons Heren als men screef dusentech driehondert negentech ende neghene viventwintech daghe in den april). Les tenants du chapitre Saint-Pierre d'Anderlecht font savoir qu'ils ont mis Gauthier der Kindere en possession d'un demi bonnier de terre arable à Anderlecht, auquel Pierre Hughe venait de renoncer.
- 475 1399, 2 septembre (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>mo</sup> nonagesimo nono die secunda mensis septembris). Sous le témoignage de Souèdre vanden Heetvelde et Gilbert de Buyseghem (Buizegem), échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Marscalc a cédé à Pierre Hughe un bonnier de terre arable, de nature allodiale, situé à Anderlecht et chargé d'un rente viagère d'un muid de seigle au profit de Gudule, fille naturelle de Jean de Coc.

- 
- 476 1401, 1er mai (Inden jare ons Heeren doen men screef viertienhondert ende een opden iersten dach van meye). Par devant le receveur du duc de Brabant et les échevins de Duisburg, Arnould Deels a cédé à sa soeur Elisabeth la moitié des biens, située à Duisburg, qui lui sont échus à la mort de son père et de sa mère.
- 477 1401, 1er mai (Inden jare ons Heeren doen men screef viertienhondert ende een opden iersten dach van meye). Par devant le receveur du duc de Brabant et les échevins de Duisburg, Arnould Deels a cédé à sa soeur Marguerite les biens, dont il avait hérité de ses parents à Duisburg.
- 478 1401, 11 août (Datum anno Domini millesimo quadrigentesimo primo die undecima mensis augusti). Jean de Suaef, chevalier, et Godefroid Heincart dit Nacke, échevins de Bruxelles, font savoir que Pierre vanden Steenackere a acquis d'Arnould vander Schuren un journal et douze verges de terre à Ophem (Oppem), qui doit un denier chaque année à Saint-Gommaire de Lierre (Heilige Gummaruskerk, Lier)
- 479 1401, 19 août (Datum anno Domini millesimo quadrigentesimo primo die decima nona mensis augusti). Sous le témoignage de Jean de Suaef, chevalier, et Thierry de Mol, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Idesriemsinders a cédé à Gilles de Buenere un alleu d'un journal de terre sis à Merchtem et de vingt-quatre verges situées à Mollem.
- 480 1401, 13 septembre (Datum anno Domini millesimo quadrigentesimo primo feria tertia post Nativitatem beate Marie). Renier Probihominis, chanoine de Termonde (Dendermonde), Josse de Hofhougere, maître des arts, Jean d'Overstraete, Jean Alzaechte et Gilles Scoutschene, curés de Kontich, Pepingen, Lennick-Saint-Martin (Sint-Martens-Lennik), Waarbeke et Castre, arbitres désignés pour régler le différend qui oppose le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg au curé de Denderwindeke au sujet de la dîme de Bevingen font connaître leur avis. Après information (transcrite dans le registre 6457, f°100-100v et non dans l'acte), il est décidé que la dîme appartient au prévôt mais que chacune des parties peut soumettre le cas et demander justice au juge ordinaire.
- 481 1401, 14 septembre (Datum anno Domini millesimo quadrigentesimo primo die quarte decima mensis septembris). Godefroid Heincart dit Nacke et Jean de Coudenberg, échevins de Bruxelles, font savoir que Pierre Hughe a acquis de Mathieu et Jean Wyds et de leur soeur Elisabeth, avec son mari, la moitié d'un terrain, avec maisons et dépendances, situé à Pede-Sainte-Anne (Sint-Anna-Pede), paroisse de Dilbeek, moyennant un cens de deux

deniers, nouvelle monnaie, et une poignée de semence.

- 482** 1401, 6 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo primo die sexta mensis novembris). Jean de Suaef, chevalier, et Jean de Coudenberg, échevins de Bruxelles, font savoir que Pierre Hughe a acquis de Catherine vanden Asse et consorts la moitié d'un terrain, avec maisons et dépendances, situé à Pede-Sainte-Anne (Sint-Anna-Pede) pour deux deniers, nouvelle monnaie, et un quart d'une quarte de semence.
- 483** 1401, 1er décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo primo die prima mensis decembris). Sous le témoignage de Godefroid Heincart, dit Nacke, et Evrard de Leeuw dit Coviers, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri Speekaert chanoine de Saint-Jacques, pour un quart, et d'autre personne, pour le reste, ont cédé à Jean Appelman et à sa femme un terrain, avec trois maisons, à Overmolen moyennant deux florins de cens et deux chapons, chaque année.
- 484** 1402, 21 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo primo die vicesima prima mensis januarii). Sous le témoignage de Thierry de Mol et Jean de Coudenberg, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gérard vander Straten, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, pour la moitié, et Lionnet vander Hellen, pour l'autre moitié, ont cédé à Jean Pauwels et à Gilbert d'Overyse (Overijse) un terrain, sur lequel il y avait une maison, situé à Overmolen.
- 485** 1402, 18 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo primo die decima octava mensis februarii). Sous le témoignage de Guillaume Cassart dit Plaetman et Thierry de Mol, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume Halfhuys dit Trock a cédé à Pierre Hughe un vivier, de nature allodiale, sis à Pede sous Anderlecht.
- 486** 1402, 15 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo primo die quinta decima mensis martii). Sous le témoignage de Thierry de Mol et Jean de Coudenberg, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite de Bruxelles et son mari ont, du consentement du seigneur foncier, cédé à Jean vanden Gehuchte un terrain, avec maison, situé au Coudenberg.
- 487** 1402, 15 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo primo die quinta decima mensis martii). Sous le témoignage de Thierry de Mol et Jean de Coudenberg, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite de Bruxelles et son époux ont cédé à Jean vanden Gehuchte un terrain, avec maison, situé au Coudenberg.

- 
- 488** 1402, 30 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo secundo die tricesima mensis martii). Sous le témoignage de Jean de Suaef, chevalier, et Guillaume Cassart dit Plaetman, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Lobbens a cédé, pour trois livres, chaque année, à Amauri de Rukkelingen et à sa femme un terrain avec une petite maison situé dans le paroisse de La Chapelle et dépendant de l'hôpital Saint-Jacques.
- 489** 1402, 19 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo secundo die decima nona mensis junii). Sous le témoignage de Thierry de Mol et Jean de Coudenberg, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Evrard de Leeux dit Coviers a cédé, du consentement du seigneur foncier, à Jean van Lovene, un courtil situé hors la Porte du Coudenberg moyennant un cens d'un denier et un cens ultérieur de seize plaques d'argent.
- 490** 1402, 20 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo secundo die vicesima mensis junii). Sous le témoignage de Thierry de Mol et Jean de Coudenberg, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Evrard de Leeuw, dit Coviers, a cédé, du consentement du seigneur foncier, à Henri Speekaert, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg, partie faisant pour son couvent, une rente de seize deniers d'argent assignée sur un enclos situé hors la Porte du Coudenberg. Saint-Jacques est tenu de célébrer l'anniversaire de Pierre Muerinc, Henri de Pasteybeckere et sa femme, Elisabeth de Winegem et Marguerite sBeckers.
- 491** 1402, 15 juillet (Ghegheven int jaer ons Heeren als men screef durent vierhondert ende twee tien daghe ende vive inde hoymaent). Les échevins de l'abbesse de Forest (Vorst) font savoir que Jacques vander Sittert a cédé à Jeanne Wijds et à son mari un terrain à Forest, moyennant un mouton et demi de cens chaque année.
- 492** 1402, 24 juillet (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo secundo, die vicesima quarta mensis julii). Sous le témoignage de Gauthier vanden Heetvelde, chevalier, et Renier de Heersele, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine Vrienscaps et son mari ont cédé à Guillaume de Blitterswijck un cens de huit livres assigné sur un terrain, avec maison, situé à Ter Arken et dépendant des Pauvres domestiques de la Chapelle et de Sainte-Gudule.
- 493** 1402, 25 juillet (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo secundo die vicesima quinta mensis julii). Sous le témoignage de Gauthier vanden Heetvelde, chevalier, et Renier de Heersele, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume van Blitterswijck a cédé, du consentement des seigneurs fonciers, un

cens de huit livres à Saint-Jacques sur Coudenberg à charge de célébrer son anniversaire et celui de ses parents. Ces huit livres sont assignées sur un terrain, avec maison, situé à Ter Arken.

- 494** 1402, 12 août (Ghedaen int jaer ons Heren dusementich vierhondert ende twee .XII. De maent van augusto). Les proviseurs de l'église Notre-Dame du Sablon (Zavel) font savoir qu'ils ont reçu de Guillaume van Tricht un cens d'un florin assigné sur la moitié d'un terrain, avec une maison, situé au Coudenberg. Ils promettent de payer, chaque année, un vieux gros aux réguliers du Coudenberg à charge de célébrer l'anniversaire de Guillaume van Tricht et d'Elisabeth, sa soeur.
- 495** 1402, 4 décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo secundo die quarta mensis decembris). Sous le témoignage d'Antoine Thoenijs, chevalier, et Renier Moers, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth, Marguerite et Maria van Masenzele et leurs époux ont cédé à Jean vanden Weerde un terrain, avec deux maisons, un courtil et ses dépendances situé au Warmoesbroec, moyennant un cens de dix sous chaque année au seigneur foncier et un cens ultérieur d'un florin de cens à Elisabeth, Marguerite, Maria et leurs époux.
- 496** 1402, 4 décembre ou après le 4 décembre (Acte incomplet transcrit avec le précédent). Elisabeth de Masenzele et son mari cèdent à Jean vande Weerde un florin de cens qu'ils possèdent sur un terrain avec deux maisons, un courtil et ses dépendances situé au Warmoesbroec, moyennant un cens de dix sous chaque année au seigneur foncier et un cens ultérieur d'un florin de cens à Elisabeth et son époux.
- 497** 1402 (Int jaer ons Heeren M.CCC. En twee). Les proviseurs des Pauvres domestiques de la paroisse de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir que Guillaume van Tricht leur a donné trois florins de cens assignés sur la moitié d'un terrain, avec maisons, situé au Coudenberg et dont il n'auront la jouissance qu'après la mort de Guillaume et celle de sa soeur Elisabeth. Ils en donneront un florin à l'église de Saint-Jacques qui, à son tour, en cédera un vieux gros aux réguliers de Saint-Jacques pour l'anniversaire de Gilbert ute Oestewyc et de Pierre, son neveu.
- 498** 1403, 16 juin (Anno Domini millesimo quadringentesimo tercio die sexta decima mensis junii). Pierre, évêque de Cambrai, autorise le prévôt de Groenendael (Groenendaal) à permettre que Jean de Noot, chanoine à Groenendael, quitte son couvent pour un autre et celà dans le but de sauvegarder la paix du monastère.
- 499** 1403, 26 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo

---

tercio die vicesima sexta mensis junii). Il est annoncé que, pour non paiement du cens, l'aman de Bruxelles et deux échevins ont procédé à la saisie d'un terrain, avec maisons et dépendances, situé dans la Rue des Bateaux, au profit d'Alix vander Noot et de son fils Jean, chanoine de Groenendael (Groenendaal).

- 500** 1403, 30 juin (Anno incarnationis ejusdem Domini millesimo quadringentesimo tercio indictione undecima mensis junii die ultima). En présence d'Evrard de Roest, notaire public et de deux témoins il est annoncé qu'à la suite d'une discorde entre Jean de Noot, prêtre et chanoine régulier de Groenendael (Groenendaal) et les autres chanoines, au sujet des nouveaux statuts que Jean de Noot ne respecte pas, il est permis à ce dernier de quitter momentanément son couvent. L'évêque de Cambrai, dans un acte du 16 juin 1403, avait donné son autorisation.
- 501** 1403, 5 juillet (Datum anno Domini M°CCCC° tercio die quinta mensis julii). Sous le témoignage de Gauthier vander Noot et Jean Boet, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Daniel de Bouchout, châtelain de Bruxelles, a donné, à tenir perpétuellement, à Marguerite Onkels, à son époux Pierre de Halle et à Marie Onkels, sa soeur, le bien dénommé d'Oudeborch situé au Borgendael (Borgendaal). La redevance annuelle s'élève à vingt-et-un sous de Louvain (Leuven) et quatre chapons. Les preneurs d'engagent à assigner, en garantie, par devant les échevins de Bruxelles, un terrain, avec maison, situé au même endroit.
- 502** 1403, 24 septembre (Ghegheven int jaer ons Heeren doen men screef dusentich vierhondert ende drie opten XXIIIIten dach der maent van september). Gérard vander Straten, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, fait savoir qu'en présence de deux tenants de Saint-Jacques, trois frères de Dietsrode ont cédé à Jacques, fils de Rodolphe de Dietsrode, tout le droit qu'ils avaient à un terrain et un petit vivier.
- 503** 1403, 17 décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tercio die decima septima mensis decembris). Sous le témoignage d'Henri Crupelant et Gauthier vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que les Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg ont cédé, à Arnould Chanterneel dit de Duytsche, à titre viager un pré de quatre journaux et demi situé à Evere moyennant le cens accoutumé.
- 504** 1404, 22 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tercio die vicesima secunda mensis januarii). Sous le témoignage de Jean de Coudenberg et Arnould de Pede, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Renier de Braechene, a promis à Michel Lefort un florin de cens annuel assigné sur deux terrains, avec maison, en

---

deçà de la seconde Porte du Coudenberg. Le prévôt de Saint-Jacques est seigneur foncier de l'un de ces terrains.

- 505** 1404, 10 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quarto die decima mensis aprilis). Sous le témoignage de Gauthier Eggloy et Evrard tSerclaes, chevaliers et échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Coudenberg dit tSerhuyghs a transféré à Guillaume vander Nolen, un journal de terre allodiale sise à Evere.
- 506** 1404, 11 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quarto die undecima mensis maii). Sous le témoignage de Gilles de Weert et Ivain de Mol, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Hertoghe et sa femme ont cédé à Jean Steppe quatorze bonniers et demi de forêt situés à Uccle (Ukkel) avec garantis d'exemption de dîme sauf si la forêt était convertie en terre arable.
- 507** 1404, 20 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quarto die vicesima mensis junii). Sous le témoignage de Gilles de Weert et Jean Boet, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Alix vander Noot, veuve de Renier de Smet d'Everberg, a cédé à son fils Jean d'Everberg dit vander Noot, chanoine régulier de Saint-Jacques sur Coudenberg, l'usufruit qu'elle a sur plusieurs rentes assignées sur des biens situés notamment au Warmoesbroec, près du Pont des Bateaux et à Linkebeek et sur des terres sises à Lennick-Saint-Martin (Sint-Martens-Lennik) et à Wemmel.
- 508** 1404, 21 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quarto die vicesima prima mensis junii). Sous le témoignage de Gilles de Weert et Jean Boet, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Alix vander Noot et son fils Jean d'Everberg ont cédé, en toute propriété, à Sigebert de Megen les rentes et les biens situés près du Pont des Bateaux et à Linkebeek et sur des terres sises à Lennick-Saint-Martin (Sint-Martens-Lennik) et à Wemmel.
- 509** 1404, 22 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quarto die vicesima secunda mensis junii). Sous le témoignage de Gilles de Weert et Jean Boet, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Sigebert de Megen a cédé à Alix vander Noot et à son fils Jean d'Everberg l'usufruit viager successif des rentes des biens situés près du Pont des Bateaux et à Linkebeek et sur des terres sises à Lennick-Saint-Martin (Sint-Martens-Lennik) et à Wemmel.
- 510** 1404, 23 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quarto die vicesima tertia mensis junii). Sous le témoignage de Gilles de Weert et Jean Boet, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Sigebert de Megen a cédé, en toute propriété, à Saint-Jacques sur Coudenberg, les biens s situés près du Pont des Bateaux et à Linkebeek et sur des terres sises à Lennick-Saint-Martin (Sint-

---

Martens-Lennik et à Wemmel.

- 511** 1404, 26 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quarto die vicesima sexta mensis julii). Nicolas Suaef, Gauthier Eggloy, Evrard tSerclaes, chevaliers, et Florin de Kesterbeek, échevins de Bruxelles, font savoir qu'à la semonce de l'ammann ils ont adjugé à Alix vander Noot et à son fils Jean, chanoine de Groenendael (Groenendaal), un terrain, avec maisons, sis Rue des Bateaux pour non paiement de cens.
- 512** 1404, 3 octobre (Dit was ghedaen viertienhondert ende viere den derden dach van october). Gilles vander Straten, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et tout le couvent font savoir qu'ils ont loué à Jean Maes deux bonniers de bruyère situés à Duisburg moyennant une redevance annuelle d'un chapon et de huit deniers. La durée du bail est de soixante ans. La garantie fournie par le preneur consiste en un journal de terre arable.
- 513** 1404, 26 octobre (Gegeven int jair ons Heeren doe men screef dusentich vierhondert ende viere den zessentwintichsten dach in october). Les échevins de Ruisbroek font savoir que Marie de Knibbere et son mari Gilles van Pede ont cédé à Jean de Knibbere, prêtre, religieux à Saint-Jacques des terres et des rentes assignées sur des biens situés à Ruisbroek. La cession est faite à titre viager. Après la mort de Jean de Knibbere, ses héritiers en jouiront.
- 514** 1404, 28 octobre (Ghegheven int djaer ons Heren doe men screef dusentich vierhondert ende viere den achsten twintichsten dach in october). Les échevins de Ruisbourg font savoir que Jean de Knibbere, prêtre et régulier de Saint-Jacques sur Coudenberg, a cédé, par devant eux, à Godefroid de Knibbere, son oncle, des terres à Ruisbroek, en garantie d'une rente de quinze florins de Hollande que Jean lui paiera sa vie durant.
- 515** 1404, 14 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quarto die decima quarta mensis novembris). Sous le témoignage des échevins de Bruxelles, Henri Craenhals et Gauthier Eggloy, chevaliers, il est annoncé que Jean et Elisabeth Matheus avec Jean vander Vueren, mari d'Elisabeth, ont, du consentement du siegneur foncier, cédé à Henri de Becker et à sa femme un terrain, avec maison et jardin, situé dans la Ruelle vander Elst. La redevance annuelle est fixée à un florin de cens et un chapon.
- 516** 1404, 21 décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo die vicesima prima mensis decembris). Sous le témoignage de Henri Craenhals et Gauthier Eggloy, chevaliers et échevins de Bruxelles, il est annoncé que, de l'accord des

---

seigneurs fonciers, Jean Wychman, proviseur des Pauvres domestiques de Sainte-Gudule, a cédé, à Renier de Houwere et à sa femme, un terrain, avec maison, courtil et dépendances, situé au Coudenberg, moyennant un florin de cens et un cens ultérieur d'un vieil écu.

- 517 1405, 13 janvier (Int jair ons Heren doen men screef XIIIIC ende III op ten deertiendach). Par devant le receveur et la duchesse de Brabant et les échevins de Duisburg, Rasse Sys et sa femme ont cédé à Jean van Meldert, moyennant le cens traditionnel et deux florins de cens, une court et ses dépendances sises à Duisburg.
- 518 1405, 16 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quarto die decima sexta mensis januarii). Sous le témoignage de Nicolas de Suaef et Evrard tSerclaes, chevaliers et échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean vander Straten a cédé à Marguerite Moeys un courtil, avec maison et dépendances, situé en deçà de la Porte de Schaerbeek (Schaarbeek) et dépendant du duc de Brabant.
- 519 1405, 8 février (Datum anno Domini M°CCCC° quarto die octava mensis februarii). Sous le témoignage d'Henri Craenhals, chevalier et Jean Mennen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marie Onkels et Marguerite, sa soeur, avec son mari Pierre de Halle ont, du consentement des seigneurs fonciers, cédé au prévôt et au couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg un terrain avec deux maisons et dépendances et un bien dénommé d'Oudeborch situés au Borgendael (Borgendaal) moyennant vingt-et-un sous de Louvain (Leuven) et quatre chapons au châtelain de Bruxelles, douze livres à diverses personnes et un cens ultérieur de sept florins de cens, pour lequel Saint-Jacques assigne son verger en garantie.
- 520 1405, 9 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quarto die nona mensis februarii). Sous le témoignage d'Henri Craenhals, chevalier, et Jean Mennen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, par devant les seigneurs fonciers, Marie Onkels, et sa soeur Marguerite, avec son mari, ont cédé à Daniel Daneels dit de Watermael (Watermaal) sept florins de cens qu'ils possèdent sur des biens situés au Borgendael (Borgendaal).
- 521 1405, 27 et 28 février et 1er mars (Sub anno Incarnationis ejusdem millesimo quadringentesimo quarto indictione duodecima mensis februarii die vicesima septima...mensis februarii die ultima...mensis martii die prima). En présence de Thierry de Altmaiera, notaire public, et de deux témoins, le premier jour, de six, le second, de quatre le troisième, des dépositions sont recueillies au sujet des oblations faites dans la chapelle Notre-Dame du Sablon (Zavel) et

---

des fonts baptismaux de Saint-Jacques sur Coudenberg.

- 522** 1405, 6 mars (Dit was ghedaen int jaer ons Heren doe men screef dusentich vierhondert ende viere ses daghe binnen merde). Les échevins de Lennik font savoir que Geldolf Lievens a acheté à Marie sBeckers trois bonniers et soixante-dix-sept verges de terre arable, terrain et prairie à Kelegem ainsi que quatre setiers et demi de seigle assignés sur des biens sis au même endroit. Marie sBeckers garantit l'exécution de l'acte sur tous ses bien présents et à venir.
- 523** 1405, 19 mars (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doe men screef dusentech vierhondert ende viere neghentien daghe binnen merte). Les échevins de Lennik font savoir que Pierre, fils de Gilles Goes, a déclaré Geldolf Lievens et ses biens libérés de tout ce qu'ils pouvaient lui devoir du chef de l'héritage de Jean de Beckere pour un bien à Lennick-Saint-Martin (Sint-Martens-Lennik).
- 524** 1405, 23 mars (Sub anno Domini millesimo quadringentesimo quarto mensis martii die vicesima tertia). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont acquis de Marie Onkels et de sa soeur Marguerite, avec son mari, un terrain, avec deux maisons, un courtil, un verger et un bien dénommé d'Oudeborch, le tout situé au Borgendael (Borgendaal) moyennant certains cens dont dept florins de cens due à Daniel Daneels pour lesquels Saint-Jacques assigne son verger en garantie.
- 525** 1405, 28 mars (Diet geschiede int jaer ons Heeren als men screef M.CCCC. Ende .IIII. Op den XXVIIIste dach der maent van meert). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et les proviseurs des Pauvres domestiques font savoir que comme Arnould Santerneel et sa femme ont fondé quatre messes hebdomadaires dans l'église de Saint-Jacques il ont donné, au coût pour ce faire, dix des douze florins octroyés aux Pauvres domestiques sur divers biens à Schaarbeek (Schaarbeek). Les proviseurs des Pauvres domestiques exerceront un contrôle sur la célébration des messes. En présence du notaire public Thierry de Altmaiera et de trois témoins le prévôt et les proviseurs s'engagent à respecter la convention.
- 526** 1405, 13 avril (Datum anno Domini M°CCCC° quarto die decima tertia mensis aprilis). Sou le témoignage de Gauthier Eggloy, et Guillaume storm, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri Speeckaert et Jean de Dormaal, chanoines réguliers de Saint-Jacques sur Coudenberg, partie faisant pour le couvent, ont cédé à Godefroid de Costere dit de Molensleghere le quart d'un terrain sis hors la Porte de Saint-Gilles (Sint-Gillis), moyennant un quart et un huitième de florin de cens chaque année.

- 527** 1405, 28 avril (Ghedaen int jaer ons Heeren M CCCC ende vive .XXVIII. Daghe in april). Les proviseurs des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'Arnould Santerneel leur a donné huit moutons de cens pour célébrer son anniversaire et celui de sa femme. Les proviseurs en donneront un mouton aux réguliers de Saint-Jacques pour les distributions d'usage.
- 528** 1405, 29 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinto die vicesima nona mensis aprilis). Sous le témoignage d'Henri Craenhals et Jean Mennen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gilles vander Straten et Marie van Halen avec son mari ont cédé, de l'accord du seigneur foncier, à Gilles Pauwels le bien dévolu à la mort de Marie de Penteghem, femme de Gilles, à savoir le quart d'un terrain, avec maisons, de deux fours à chaux et d'un courtil situés dans la Ruelle vander Elst.
- 529** 1405, 10 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo die decima mensis maii). Sous le témoignage de Guillaume Storm et Jean Mennen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gilles Cloet a cédé, du consentement du seigneur foncier, à Jean de Hertoghe une court, avec maisons, courtil, verger et un journal de terre arable situés à Ophem (Oppem) pour un cens de vingt-quatre sous tournois, deux chapons trois quarts, trois deniers de Louvain (Leuven), dix-huit sous et trois setiers de seigle et un cens ultérieur de quatre florins de Hollande.
- 530** 1405, 11 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinto die undecima mensis maii). Guillaume Storm et Jean Mennen, échevins de Bruxelles, font savoir qu'après avoir conclu une convention, Gilles Cloet, partie faisant pour son frère Jean, s'engage à faire payer par Jean de Hertoghe à Pierre vanden Borre, sa vie durant, les trois setiers de seigle mentionnés dans l'acte précité. En garantie, il engage tous ses biens présents et futurs.
- 531** 1405, 18 novembre, Bruxelles (Datum, Bruxelles, anno Domini millesimo quadringentesimo quinto in profesto Sancte Elizabeth). Gérard de Platea, prévôt et tout le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg, font savoir qu'ils ont donné à Pierre Versuanen, pour un terme de soixante ans, un demi bonnier de terre arable, situé à Duisburg moyennant une redevance annuelle de deux vasseaux de seigle et de deux deniers.
- 532** 1405, 18 décembre (Ghedaen int jaer ons Heren doe men screef M.CCCC. Ende vive op den archtiensteden daech in december). Jean de Knibbere, régulier à Saint-Jacques sur Coudenberg, fait savoir que, du consentement du prévôt, il a donné à son oncle Godefroid, moyennant quinze florins de Hollande chaque année, cinq journaux

---

de prairie à Drogenbos et deux bonniers et demi de pré et une pièce de prairie à Ruisbroek. La durée de la cession coïncidera avec celle de la vie de Jean.

- 533** 1405, 31 décembre (Opten 1esten dach van decembre int jaer ons Heren durent vierhondert ende vive). Jean vander Dussen, écouteur de Bois-le-Duc ('s Hertogenbosch - Den Bosch), fait savoir qu'il a promis aux prévôt et couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg un florin de rente à assigner sur des biens situés aux environs de Bruxelles, à charge de célébrer son anniversaire et celui de sa défunte épouse Ode van Nuwelant.
- 534** 1405, 5 mars (Anno ejusdem Domini Mmo CCCC quinto secundum usum et modum scribendi curie Cameracensis, mensis marci die quinta, indicatione XIII). Par devant Guillaume Andre de Straten, notaire public, et de dix témoins, accord est réalisée entre le pléban de Sainte-Gudule et le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg au sujet des sacrements que les religieux de Saint-Jacques peuvent administrer c'est-à-dire la pénitence et l'eucharistie.
- 535** 1406, 30 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinto die penultima mensis martii). Sous le témoignage d'Henri Cassart dit Plaetman et Francon de Pape, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gilles Pauwels a cédé à Marie de Halen, l'usufruit qu'il avait dans le quart d'un terrain, avec maison, d'un courtil et dépendances sis dans la Ruelle vander Elst.
- 536** 1406, 31 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinto die ultima mensis martii). Sous le témoignage d'Henri Cassart dit Plaetman et Francon de Pape, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marie de Halen et son mari ont cédé moyennant cinq livres chaque année à Gilles Pauwels la huitième partie d'un terrain, avec maison, courtil et dépendances situé dans la Ruelle vander Elst.
- 537** 1406, 5 juillet (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexto die quinta mensis julii). Sous le témoignage de Guillaume vanden Heetvelde, chevalier, et Jean de Coudenberg-Rollibuc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gilles Pauwels a cédé à Catherine de Lyemalen l'usufruit qu'il a dans le quart d'un terrain avec maisons et dépendances et deux fours à chaux ainsi que dans le quart d'un terrain, avec maison et courtil, biens situés dans la Ruelle vander Elst.
- 538** 1406, 29 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexto die vicesima nona mensis octobris). Sous le témoignage de Guillaume vanden Heetvelde, chevalier, et Thierry de Mol, échevins

---

de Bruxelles, il est annoncé que Gossuin de Grote a promis quatre couronnes d'or chaque année au couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg. Il les assigne sur différents biens et rentes à Eysingen (Eizingen) et Huizingen.

- 539** 1406, 29 décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexto, die vicesima nona, mensis decembris). Sous le témoignage de Waleran de Monte et Thierry de Mol, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Chrétien d'Alsingen a, du consentement des seigneurs fonciers, cédé à Jean Reyners dit vanden Mollekene, un terrain, avec une maison, une tannerie et dépendances, situé près de la Chapelle. Le cens perpétuel s'élève à cinquante-six sous trois deniers et un chapon. Le cens foncier est de trois deniers, une obole, deux deniers de Louvain (Leuven) et quatre moutons d'or. Le cens ultérieur de deux florins de cens est rachetable au denier 16.
- 540** 1407, 10 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexto die decima mensis januarii). Sous le témoignage de Waleran de Monte et Jean Esselen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jeanne de Meldert et son mari Henri de Coelhem, chevalier, ont promis cinq florins de cens, à Saint-Jacques sur Coudenberg. Ils les assignent, du consentement du seigneur foncier, sur le bien dénommé de Herberghe van Meldert situé au Coudenberg.
- 541** 1407, 13 janvier (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doemen screef dusentech vierhondert ende sesse dertien daghe binnen januari). Les échevins de Lennik font savoir que Geldolf Lievens a acheté à Jean de Beckere de Lennick-Saint-Martin (Sint-Martens-Lennik) un journal de terre et qu'il a été mis en possession du bien.
- 542** 1407, 17 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexto die decima septima mensis februarii). Sous le témoignage de Jean vanden Heetvelde, chevalier, et Jean Esselen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gilles Pauwels a cédé à Gilles vander Straten l'usufruit qu'il avait dans la moitié du quart d'un terrain, avec maison, courtil et dépendances, situé dans la Ruelle vander Elst.
- 543** 1407, 18 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexto die decima octava mensis februarii). Sous le témoignage de Jean vanden Heetvelde, chevalier, et Jean Esselen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gilles vander Straten a cédé, par devant le seigneur foncier, à Gilles Pauwels, le huitième d'un terrain avec maison et courtil, situé dans la Ruelle vander Elst. En garantie, Gilles vander Straten oblige le quart d'un terrain, avec maison et dépendances, situé en face de la Halle aux blés.

- 
- 544 1407, 4 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexto die quarta mensis martii). Sous le témoignage de Thierry de Mol et Jean Esselen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean metten Scachte a cédé à Jean Vincke, un courtil, avec une maison de pierre et des petites maisons, et un autre courtil situés à Noode moyennant dix livres, dix sous à Jean Tuyser, douze livres à Sainte-Gudule, trois livres à la chapelle Saint-Josse (Sint-Joost). Le preneur paiera aussi un peeter à Elisabeth tSerclaes sa vie durant et deux florins de cens ultérieur à Jean metten Scachte.
- 545 1407, 23 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo septimo die vicesima tercia mensis maii). Sous le témoignage de Jean vanden Heetvelde, chevalier, et Jean de Coudenberg-Rolibuc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, du consentement du seigneur foncier, Catherine Wedemaers et ses filles Mathilde et Alix de Schaerbeek (Schaarbeek) avec leurs maris ont cédé à Gilles Pauwels la moitié d'un terrain, avec maisons, situé dans la Ruelle vander Elst moyennant un cens annuel de cinq livres et un cens ultérieur de deux florins et demi de cens.
- 546 1407, 24 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo septimo die vicesima quarta mensis maii). Sous le témoignage de Thierry de Mol et Jean de Coudenberg-Rolibuc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, par devant le seigneur foncier, Jean Wuest a cédé à Pierre van Sint Peters un terrain, avec maison, situé au Coudenberg moyennant une redevance de cinquante sous, deux chapons et deux florins de cens chaque année.
- 547 1407, 3 juin (Sub anno Domini millesimo quadringentesimo septimo mensis junii die tercia). Guillaume vanden Heetvelde, chevalier et Waleran vanden Berge, échevins de Bruxelles, videment les actes du 17 et 18 février 1392.
- 548 1407, 4 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo septimo die quarta mensis junii). Sous le témoignage de Jean Esselen et Jean de Coudenberg-Rolibuc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gauthier de Bossere s'est engagé à payer cinquante-trois moutons de Saint-Jacques sur Coudenberg. Il assigne tous ses biens en garantie et plus particulièrement des biens meubles tels que cheval, chariots, pots, draps, lits, etc.
- 549 1407, 8 juillet (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo septimo die octava mensis julii). Sous le témoignage de Daniel Marte et Jean Clutinc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Ederick dit vander Heyden a cédé à Gilles de Buenere un demi journal et trente-trois verges de terre allodiale sise à Mollem.
- 550 1407, 21 août (Ghegheven int jaer ons Heeren als men screef

---

du sentich vierhondert ende sevene tsondaechs na Onser Vrouwen dach half oexete). Les échevins de Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw) font savoir que Lilieuse van Volxem et son mambour ont cédé quelque cinq journaux de terre à Jean van Zellik.

- 551** 1407, 1er octobre (Dit was ghedaen int jaer ons Heren doe men screef dusentech vierhondert ende sevene op sinte Baifs dach). Les échevins de Lennik font savoir que Gilles Pauwels a acheté à Jean Wouter un clos d'un journal sis à Lennik. Il n'en aura la jouissance qu'après la mort du père de Jean Wouter.
- 552** 1407, 10 octobre (Ghegheven int djaer ons Heren doe men screef dusentich vierhondert ende sevenne den tiensten dach in october). Les échevins de Ruisbroek font savoir que Jean de Knibbere, prêtre et régulier de Saint-Jacques sur Coudenberg, a cédé à son oncle Godefroid une rente d'un mouton d'or et une autre rente de trois moutons assignées sur deux terrains, avec maisons, situés à Ruisbroek.
- 553** 1407, 12 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo septimo die duodecima mensis novembris). Sous le témoignage de Guillaume de Kesterbeek et Daniel Merte, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine, veuve d'Arnould Scoelners, avec son mari, et ses filles Elisabeth et Catherine Scoelners ont cédé, par devant le seigneur foncier, à Jean vanden Gehuchte un terrain, avec maison, et un autre terrain situés au Coudenberg.
- 554** 1407, 24 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo septimo die vicesima quarta mensis novembris). Sous le témoignage d'Ivain de Mol et Jean Clutinc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Spijsken a cédé à Francon de Wedege, prêtre, et à Marguerite, sa soeur, l'usufruit de sept livres, cinq sous, un demi et un quart de chapon assignés sur une maison avec son fonds et un terrain, avec maisons, près du Pont des Bateaux.
- 555** 1408, 4 février (Ghedaen int jaer ons Heeren M CCCC ende sevene in sprockille op den vierden dach). Jean de Knibbere, chanoine régulier de Saint-Jacques, fait savoir que, du consentement du prévôt, il a vendu, pour la durée de sa vie, à son oncle Godefroid deux moutons d'or de cens assignés sur un terrain, avec maisons, à Drogenbos.
- 556** 1408, 24 février (Dit was ghedaen int jaer ons Heren doe men screef dusentech vierhondert en seven vier ende twintech dagh binnen februar). Les échevins de Lennik font savoir que Gilles Pauwels a acheté à Jean, Michel et Gilles den Neve et à leur beau-

---

frère la moitié d'un bien dénommé Boutsvoort d'environ treize bonniers et demi et dix-huit verges grandes en plusieurs pièces situé à Kelegem.

- 557** 1407 ou 1408, 4 avril (Ghedaen opten vierden dach der maent van aprilie in den jaere ons Heeren M.CCCC. Ende sevene). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et tout le couvent font savoir que supporter les frais occasionnés par de nouvelles constructions et un procès avec Sainte-Gudule par devant les cours de Cambrai et de Rheims (Reims), ils ont vendu des rentes et notamment deux muids de seigle ciagers à Robert Cortelgier, chapelain dans l'église de Bigard (Bijgaardeb), qui sont assignés sur tous les biens du couvent et plus particulièrement sur des terres arables et des prairies à Kobbegem.
- 558** 1408, 21 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octavo die vicesima prima mensis aprilis). Ivain de Mol et Guillaume de Kesterbeek, échevins de Bruxelles, font savoir que le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg, ont cédé, du consentement du seigneur foncier, à Henri de Coudenberg-tSerhuyghs trois viviers, avec leurs fonds et leurs prairies, situés à Noode moyennant six moutons chaque année et un cens de deux sous de Louvain (Leuven). En garantie du paiement, Henri assigne, à Saint-Jacques, les trois viviers qui font l'objet de la cession.
- 559** 1408, 24 avril (Ghedaen int jaer ons Heeren doe men screef M.CCCC. Ende .VIII. Vierentwintich daghe in april). Gérard vander Straten, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, et tout le chapitre font savoir qu'ils ont reçu, de Ctaherine Suaef, veuve de Jean van Meldert, cinq florins de cens assignés sur l'hôtel van Meldert au Coudenberg, à charge de célébrer les anniversaires de Jean van Meldert, de ses fils Jean, Guillaume et Henri et de Catherine Suaef. Dans le xas où un anniversaire ne serait pas fait, la table des Pauvres de Coudenberg en recevra l'argent.
- 560** 1408, 10 mai (Int jaer ons Heeren doen men screef M.CCC. Ende .VIII. Tien daghe in den mey). Le prévôt et le chapitre de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont reçu de Marie Casteels et Marie Pelegrijms quatre couronnes de France de rente pour dire une messe hebdomadaire à l'autel de Notre-Dame dans l'église du Coudenberg pour le repos de leur âme et de celle de leurs amis.
- 561** 1408, 15 juin (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doe men screef dusentech vierhondert ende acht den viftiensten dach binnen brachmaent). Les échevins de Bodegem (Sint-Martens-Bodegem) font savoir que Gilles van Cothem a acheté à Jean Coernielijns cinq quartes de prairie libre de toute charge excepté le cens dû au

---

seigneur de Gaasbeek.

- 562** 1408, 16 août (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doen men screef dusentech vierdondert ende achte sesthien daghe binnen oexst). Les échevins de Lennik font savoir que Gilles Pauwels a acheté à Henri Goes un terrain dont Catherine, mère d'Henri, a l'usufruit auquel elle renonce. Tous les héritiers éventuels ratifient l'opération.
- 563** 1408, 24 août (Gegeven...op sinte Bartelmeeus dach des heylegem apostels inden jaer onss Heeren doemen screef dusent vierhondert ende acht). Le prévôt et le chapitre de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir que Nicolas Moers a pris à bail, pour un terme de soixante ans, une maison avec son fonds située au Coudenberg entre l'église et le couvent moyennant une redevance de quatre florins de cens chaque année. C'est l'oncle de Nicolas, Nicolas Lyart qui en aura la jouissance, sa vie durant.
- 564** 1408, 15 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octavo die decima quinta mensis octobris). Sous le témoignage de Siger tSerarnts et Guillaume Estor, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite de Buenere, avec son mari, a promis de céder, par devant les cours compétentes, à son frère Gilles, sur requête de ce dernier, la moitié de plusieurs terres et pré, d'un terrain avec maison et grenier situés à Mollem. Comme garantie de sa promesse, il assigne deux demi-journaux de terre dans la même localité.
- 565** 1408, 18 octobre (Dit was ghedaen int jaer ons Heren doemen screef dusentech vierhondert ende achte op sinte Luyx dach). Les échevins de Lennik font savoir qu'André Gherijs a acheté à Henri Tens dit de Proost la moitié d'une pièce de terre avec maisons et la moitié d'un demi bonnier de terre situés à Kelegem et dépendant de Sainte-Gertrude de Nivelles.
- 566** 1408, 18 octobre (Dit was ghedaen int jaer ons Heren doemen screef dusentech vierhondert ende achte op sinte Luyx dach). Les échevins de Lennik font savoir que Gilles Pauwels a acheté à Henri Tens dit de Proost la moitié d'une terre, avec maisons et la moitié d'un demi bonnier de terre à Kelegem, qui dépendent de Sainte-Gertrude de Nivelles.
- 567** 1408, 6 décembre (Dit was ghedaen int jaer ons Heren doe men screef dusentech vierhondert ende achte op sinter Claes dach). Les échevins de Lennik font savoir qu'André Gherijs a acheté à André Ghisele et à Jean, son fils, l'usufruit et la propriété de la moitié d'un journal de terre et d'un demi bonnier situés à Lennik et dépendant de Sainte-Gertrude de Nivelles.

- 
- 568** 1408, 6 décembre (Dit was ghedaen int jaer ons Heren doe men screef dusentech vierhondert ende achte op sinter Claes dach). Les échevins de Lennik font savoir qu'André Gherijs a acheté à André Ghisele et à Jean, son fils, l'usufruit et la propriété de la moitié d'un journal et d'un demi bonnier de terre sis à Lennik et dépendant de Sainte-Gertrude de Nivelles.
- 569** 1408, 18 décembre (Int jaer ons Heeren M.CCCC. Ende .VIII. Opten XVIIIsten dach van december). Gérard vander Straten, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et tout le chapitre donnent à bail viager, à Jean Putseloen et à sa femme, deux maisons situées derrière leur monastère moyennant une redevance annuelle de six florins et sous certaines conditions au sujet de l'entretien.
- 570** 1408, 21 décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octavo die vicesima prima mensis decembris). Sous le témoignage de Gauthier vanden Heetvelde, chevalier et Siger tSerarnts, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, du consentement du seigneur foncier, Alexandre Moriaens a cédé à Lionnet de Diegem un terrain, avec une maison, situé au Borgendael (Borgendaal). Le cens est de douze deniers, une obole. Un cens ultérieur d'un florin de cens rachetable au denier 18 est exigé.
- 571** 1409, 16 janvier (Ghedaen int jaer ons Heeren dusentech vierhondert ende achte sestien daghe binnen januar). Les échevins de Lennik font savoir qu'André Gherijs et Gilles Pauwels ont acheté à Gilles vander Eyken (pour en jouir après la mort du père de Gilles) cinq quartes de terre sises à Lennik et dépendant de Sainte-Gertrude à Nivelles.
- 572** 1409, 18 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octavo die decima octava mensis januarii). Siger tSerarnts et Guillaume Estor, échevins de Bruxelles, font savoir que Gille sPauwels et André Gherijs ont acheté à Henri Tens dit de Proosst un demi muid de seigle payable à Bruxelles qu'Henri a assigné, par devant les cours compétentes, sur un terrain, avec maisons et dépendances, situé à Kelegem. Pour plus de sûreté, la promesse de payer la rente est renouvelée par Henri .
- 573** 1409, 16 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octavo die sexta decima mensis februarii). Sous le témoignage de Gauthier vanden Heetvelde et Siger tSernarnts, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri de Cortrike et sa femme ont transféré à Catherine Evrard, seigneur foncier, pour elle et son mari, un terrain, avec maisons et dépendances, situé dans le Langensteinwech.

- 574 1409, 10 mars (Inden jaer veerthienhondert ende achte thien daghe merts). Il est annoncé que, par devant la cour des tenants du seigneur de Boutersem, Jean Huugs a cédé moyennant un vaseau de seigle chaque année à Jean Gruyter tout le droit, qu'il a dans trois quartes de terre censale, qui doit une obole au seigneur foncier.
- 575 1409, 10 juin (Ghedaen int jaer ons Heeren doemen screef .M.CCCC. Ende .IX. De Xste dach in braechmaent). Les échevins de Bodegem (Sint-Martens-Bodegem) font savoir qu'Henri Speekaert, chanoine de Sainte-Jacques sur Coudenberg, a acheté pour son couvent à Thierry van Houssem un journal de terre sis à Bodegem pour assurer la célébration de l'anniversaire de Désiré vader Eyken et de Marguerite van Wineghem, sa femme.
- 576 1409, 3 septembre (Ghedaen int jaer ons Heeren vierhondert ende neghen den derden dach van septembri). Siger meteen Scachte, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, fait savoir que, par devant lui et quatre tenants, Arnould Stockelman et sa femme ont cédé un florin de cens (assigné sur des biens situés à Boitsfort-Bosvoorde) moitié pour l'église, moitié pour le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg pour la célébration de l'anniversaire d'Alix Roets.
- 577 1409, 12 décembre (Anno Incarnationis ejusdem millesimo quadringestesimo nono indictione tercia mensis decembris die duodecima secundum stilum crie Cameracensis pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri Alexandri divina providentia pape quinti anno primo). En présence d'Henri Bovier, notaire public et juré et de trois témoins habitants de Bruxelles, Laurent de Ykel dit Magerman, chanoine prébendier de Saint-Gommaire de Lierre (Sint-Gommarus, Lier), chapelain perpétuel de la chapellenier Sainte-Catherine à Duisburg, donne procuration à deux prêtres et à trois laïcs pour procéder à la mutation de la chapellenie de Sainte-Catherine, dont le duc de Brabant est patron, au profit du prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, G. de Platea, qui possède déjà le matriculariat.
- 578 1409, 28 décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo nono die vicesima octava mensis decembris). Jean de Mol et Philippe de Kesterbeek, échevins de Bruxelles, font savoir que Gilles Pauwels a acquis de Jean, Michel et Gilles Sneven et de leur beau-frère la moitié d'un bien nommé Boutsvoort d'un contenance de treize bonniers et demi et dix-huit verges grandes et comprenant des terres, prés et bois. Les vendeurs promettent à Gilles la libre possession de son acquisition et assignent tous leurs biens présents et à venir, en garantie.

- 
- 579** 1410, 15 février (Anno Incarnationis ejusdem millesimo quadringentesimo nono indictione tercia mensis february die quinta decima). En présence de Guillaume Multorum de Straten, prêtre, notaire public et juré, et de quatre témoins, les représentants des couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg et de Groenendael (Groenendaal) décident de soumettre leur différend au sujet des biens ayant appartenu à Renier d'Everberg et à sa femme Alix vander Noot, à trois juges: Gauthier vander Bulct, Roger de Tefelen dit Boene et Guillaume de Druempt, secrétaires de la ville de Bruxelles.
- 580** 1410, 12 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo decimo die duodecima mensis aprilis). Sous le témoignage de Jean Schimmelpenninc et Jean Taye d'Elewijt, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine der Weduwen et son fils Jean Beladde dit Petit ont cédé, par devant le seigneur foncier, à Saint-Jacques sur Coudenberg un florin du Rhin assigné sur des biens situés au Coudenberg à charge de célébrer l'anniversaire de Catherine, de son mari et de son fils.
- 581** 1410, 27 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo decimo die vicesima septima aprilis). Sous le témoignage de Jean Schimmelpenninc et Jean Taye d'Elewijt, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, par devant le seigneur foncier, Maria de Coudenberg-Rolibuc a cédé à Godefroid Goben de Helmont et à Gudule de Coudenberg-Rolibuc, partie faisant pour leurs filles MARie et Gudule, un demi bonnier de terre arable situé près du chemin qui va de Bruxelles à Schaerbeek (Schaarbeek).
- 582** 1410, 16 mai (Ghegheven int jaer ons Heren doe men screef durent vierhondert ende tiene den sentiensten dach der maent van meye). Evrard tSerclaes, chevalier, mambour de sa nièce Béatrice et quatre des hommes de fief de Béatrice tSerclaes font savoir que Gilles Pauwels a été investi d'un terrain, avec maison, et de plusieurs terres qu'il a achetées à Bodegem (Sint-Martens-Bodegem).
- 583** 1410, 26 mai (Gegeven int jair onss Heeren als men screef durent vierhondert ende thiene zesse ende twintich dage in may). Les échevins de Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw) font savoir qu'Henri Droighbosch a assigné à Marguerite, sa soeur, plusieurs pièces de terre situées dans leur ressort.
- 584** 1410, 1er juin (Dit was ghedaen int jaer ons Heren als men screef durent vierhondert ende tiene den iersten dach van braecmaent). Gérard vander Straten, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, fait savoir que, par devant lui et quatre tenants, Guillaume de Prince et Catherine, sa soeur, ont cédé à Henri Gorijs

---

deux bonniers de terre situés à Linthout et dépendant de Saint-Jacques et du seigneur de Chantraine.

- 585** 1410, 19 juin (Dit was ghedaen int jaer ons Heren doemen screef dusentech vierhondert ende tiene neghentien daghe binnen junyo). Les échevins de Lennik font savoir que Gilles Pauwels et André Gherijs ont été mis en possession du demi journal de terre qu'ils ont acheté à Jean van Kelegem.
- 586** 1410, 21 octobre (Ghegeven int jaer ons Heeren alse men screef dusentech vierhondert ende tyene enentwintech daghe binnen october). Les échevins d'Aa à Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw) font savoir que Catherine Moermans, avec son mambour, a cédé le tiers de quatre journaux et demi de terre à Roland van Perke qui est mis en possession du bien.
- 587** 1410, 14 décembre (Datum anno Domini millesimo quadregentesimo decimo die quarta decima mensis decembris). Sous le témoignage de Guillaume vanden Heetvelde, chevalier, et Renier de Heersele, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Nicolas Vrientscap a cédé à Saint-Jacques sur Coudenberg, tout le bail et tout le droit qu'il possède dans un terrain vide situé Rue des Sols.
- 588** 1410, 22 décembre (Ghedaen int jaer ons Heeren doe men screef dusentich vierhondert ende tyene den twe en twyntechsten dach in decembre). Les échevins de Bodegem (Sint-Martens-Bodegem) font savoir que, par devant les maires et échevins du seigneur de Gaasbeek et de la dame de Bodegem, il est annoncé que Jean Pauwels et ses enfants légitimes Martin, Philippe, Gilles, Catherine et Clarisse ont procédé au partage des biens que Jean laissera après sa mort.
- 589** 1411, 10 janvier (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCCC<sup>o</sup>X<sup>o</sup> decima die mensis januarii). Renier de Heersele et Guillaume d'Ophem, échevins de Bruxelles, font savoir que Gérard, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et tout le couvent ont cédé à Louis Thoenys, fils d'Antoine De Wisselere, un bonnier de biens divers et un demi bonnier de terre arable situés à Noode moyennant une redevance de quatre florins de cens. En garantie, Louis Thoenys assigne tous les biens précités ainsi que la maison et la chambre de pierre construite sur eux.
- 590** 1411, 26 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo decimo die vicesima sexta mensis januarii). Guillaume de Suaef et Ivain de Mol, échevins de Bruxelles, font savoir que le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg a cédé à Adam Gootbout et à sa femme un terrain vide situé Rue des Sols moyennant une

---

redevance annuelle d'un écu. Le preneur promet d'y construire une maison qu'il engage, avec le terrain, pour garantir le paiement de la redevance.

- 591** 1411, 29 janvier (Datum anno Domini M°CCCC°X° die vicesima nona mensis januarii). Sous le témoignage de Jean metten Scachte et Guillaume Clutinc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Maria vanden Borre, veuve de Jean vanden Bossche et Marguerite, soeur de Jean, avec son mari, ont promis douze livres de rente annuelle à Saint-Jacques sur Coudenberg, que du consentement du seigneur foncier, elles assignent sur un courtil avec maison sis hors la nouvelle Porte du Coudenberg.
- 592** 1411, 20 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo decimo die vicesima mensis februarii). Sous le témoignage d'Ivain de Mol et Florent de Kesterbeek, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Cloet a cédé, par devant le seigneur foncier, à Raoul Strael une rente de quatre florins de Hollande assignée sur une court et dépendances et un journal de terre arable situés hors la Porte de Louvain (Leuven) à Ophem (Oppem).
- 593** 1411, 19 avril (Anno a Nativitatis Domini millesimo quadringentesimo undecimo indictione quarta die decima nona mensis aprilis pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Johannis divina providentia pape vicesimi tercii anno primo). En présence de Guillaume Multorum de Straten, prêtre, notaire public et juré et de quatre témoins, Gauthier vander Bulct, Roger de Tefelen alias Boene et Guillaume Druempt, secrétaire de la ville de Bruxelles, prononcent leur sentence dans l'affaire qui sépare les couvents de Saint-Jacques sur Coudenberg et de Boenendael (Boenendaal) au sujet des biens ayant appartenu à Renier d'Everberg et Alix vander Noot. Les deux tiers seront pour Groenendael (Groenendaal), le tiers restant pour Saint-Jacques. Mais Jean d'Everberg vander Noot, chanoine à Saint-Jacques, en aura la jouissance sa vie durant.
- 594** 1411, 28 mai, Cambrai (Datum Cameraci...anno Domini millesimo CCCC° undecimo die XXVIII mensis maii). Pierre, évêque de Cambrai, fait savoir qu'à la suite de l'enquête faite par le doyen de chrétienté de Hal (Halle), à la demande du seigneur d'Axel, il confirme la fondation de la chapellenie, qui existe à l'hôpital Saint-Jean l'Evangeliste à Neigem et dont les revenus permettent la célébration de trois messes hebdomadaires.
- 595** 1411, 4 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo undecimo, die quarta mensis februarii). Sous le témoignage de Gauthier de Cariloe et Guillaume de Heersele, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth Wayenberg a promis à Saint-

---

Jacques sur Coudenberg un chapon annuel qu'elle assigne, du consentement du seigneur foncier, sur un terrain, avec deux maisons, situé au Borgendael (Borgendaal).

- 596 1411, 4 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo undecimo, die quarta mensis februaryi). Sous le témoignage de Gauthier de Cariloe et Guillaume de Heersele, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Lionnet de Diegem a promis à Saint-Jacques sur Coudenberg une rente d'un chapon que, du consentement du seigneur foncier, il assigne sur un terrain, avec maison, au Borgendael (Borgendaal).
- 597 1411, 4 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo undecimo die quarta mensis augusti). Sous le témoignage de Gauthier de Cariloe et Guillaume de Heersele, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Wolfelaer et sa femme ont promis à Saint-Jacques sur Coudenberg deux chapons qu'ils assignent, de l'accord du seigneur foncier, sur deux terrains, avec maisons et courtil, situés au Borgendael (Borgendaal).
- 598 1411, 4 août (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCCC<sup>o</sup>XI<sup>o</sup> die quarta mensis augusti). Sous le témoignage de Gauthier de Cariloe et Guillaume de Heersele, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri Visse et Jean, son fils, ont promis à Saint-Jacques sur Coudenberg deux chapons héréditaires, que, du consentement du seigneur foncier, ils assignent sur deux terrains, avec maison, au Borgendael (Borgendaal).
- 599 1411, 4 septembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo undecimo die quarta mensis septembris). Sous le témoignage de Gérard tSerclaes, chevalier, et Gauthier de Cariloe, échevins de Bruxelles, il est annoncé que les trois quarts d'un terrain, avec maison, situé près de l'église Saint-Nicolas ont été cédés à Pierre de Winter et à sa femme par les monastères de Groenendael (Groendaal) et de Saint-Jacques sur Coudenberg moyennant seize sous, nouvelle monnaie, à la ville pour la chaussée, trente livres à la confrérie de Saint-Eloi et un cens ultérieur de cinq florins et un quart de cens. Pierre de Winter et sa femme assignent tous leurs biens présents et futurs en garantie.
- 600 1411, 19 septembre, Bruxelles (Datum, Bruxelles, anno Domini millesimo CCCC<sup>o</sup>XI die .XIX. Mensis septembris). Pierre, évêque de Cambrai, se déclare satisfait de la sentence du 19 avril 1411
- 601 1411, 23 octobre, Bruxelles (Datum in opido nostro Bruxellensi die .XXIII. Mensis octobris anno Domini M<sup>o</sup> quadringentesimo undecimo). Antoine, duc de Brabant, fait savoir qu'il a accordé aux prévôt et chanoines de Saint-Jacques sur Coudenberg qu'un des

---

leurs soit chapelain de Sainte-Catherine à Duisburg. Il désigne Henri Callebout pour remplir la charge.

- 602** 1411, 23 octobre, Bruxelles (Datum in opido nostro Bruxellensi die .XXIII. Mensis octobris anno Domini M<sup>o</sup> quadringentesimo undecimo). Antoine, duc de Brabant, fait savoir qu'il a désigné Henri Callebout, chanoine régulier de Saint-Jacques sur Coudenberg pour desservir l'autel de Sainte-Catherine dans l'église de Duisburg et jouir des revenus y afférants. Il prie le curé de Duisburg de procéder à son installation.
- 603** 1412, 7 janvier (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doe men screef dusentech vierhondert ende elleve seven daghe binnen januar). Les échevins de Lennik font savoir que Gilles Pauwels a acheté à Gauthier Pols trois journaux de terre moyennant une redevance annuelle d'un denier, nouvelle monnaie, pour chaque journal.
- 604** 1412, 7 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo undecimo die septima mensis januarii). Gauthier de Cariloe et Francon de Pape, échevins de Bruxelles, font savoir que Gilles Pauwels a reconnu, par devant eux, avoir acheté à Gauthier Pols et à sa femme, trois journaux et cinq verges de terre arable à Lennick-Saint-Martin (Sint-Martens-Lennik) pour un cens annuel d'un denier, nouvelle monnaie, qu'il promet de payer pour chaque journal.
- 605** 1412, 2 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo undecimo die secunda mensis martii). Sous le témoignage d'Arnould de Pede et Guillaume de Heersele, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Nicolas Mours a cédé, pour un denier annuel, à Guillaume de Stalle et à sa femme le bail de deux maisons avec leur fonds, appartenant à Saint-Jacques et sises au Coudenberg. Le bail commencé le 24 août doit durer 50 ans. Si les preneurs décèdent avant son exposition, les biens retourneront à Nicolas Mours.
- 606** 1412, 26 mars (Int jair ons Heeren doen men screef M.CCCC. Ende XI XXVI daghe in martio). Les échevins d'Aa à Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw) font savoir que Jean Veele a assigné à Gossuin van Cothem en contrepan d'une rente annuelle d'un muid de seigle plusieurs terres situées à Leeuw-Saint-Pierre et une rente dont l'assise se trouve au même endroit.
- 607** 1412 (après le 26 mars (Gegeven int jair onss Heeren als men screef dusentich vierhondert [sic])). Les échevins de Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw) font savoir que le maire et les échevins d'Aa à Leeuw-Saint-Pierre ont témoigné, par devant eux, que Jean

---

Veele a assigné à Gossuin van Cothem sa part de six bonniers et d'un journal de terre en contrepan d'une rente d'un muid d'orge.

- 608** 1412, 16 septembre (Sub anno millesimo quadringentesimo duodecimo die sexta decima mensis septembris). Gauthier Eggloy, chevalier, et Nicolas de Hont dit van Batenborch, échevins de Bruxelles, vidiment les actes du 23 novembre 1375, 3 mars 1380 et 10 janvier 1381.
- 609** 1412, 16 septembre (Sub anno millesimo quadringentesimo duodecimo die sexta decima mensis septembris). Gauthier Eggloy, chevalier, et Nicolas de Hont dit van Batenborch, échevins de Bruxelles, vidiment l'acte du
- 610** 1412, 16 septembre (Sub anno millesimo quadringentesimo duodecimo die sexta decima mensis septembris). Gauthier Eggloy, chevalier, et Nicolas de Hont dit van Batenborch, échevins de Bruxelles, vidiment les actes du 21 juin 1305, 18 février 1391, 26 juin 1403 et 26 juin 1404.
- 611** 1412, 1er octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo duodecimo die prima mensis octobris). Sous le témoignage de Jean tSerarnts, chevalier, et Thierry de Mol, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri Evrard dit de Moldere a cédé à Raoul Strael un demi journal de terre allodiale situé à Noode.
- 612** 1412, 24 novembre (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doemen screef dusentech vierhondert ende tweleve op sinte Katerinen avont). Les échevins de Lennik font savoir que Gilles Pauwels a été mis en possession du bien qu'il a acheté à Henri Goes et qui se trouve près de son verger.
- 613** 1412, 16 septembre (Gedain int jair ons Heeren duysent vierhondert ende tweleve opten sestiensten dach van december). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir que l'eau qui s'écoule vers le Borgendael (Borgendaal) sera évacués par leurs scins et à leurs frais et qu'en retour les biens qui en bénéficieront paieront une redevance annuelle de dix chapons, selon la lettre des échevins délivrée à ce sujet.
- 614** 1413, 16 février (Dit was ghedaen int jaer ons Heren doe men screef dusentech vierhondert ende tweleve sestien daghe binnen februar). Les échevins de Lennik font savoir que Geldolf Lievens a acheté à Pierre den Hane un demi journal d'aunaie à Kelegem et qu'il a été mis en possession du bien seloon le droit et la coutume de Lennik.

- 
- 615** 1413, 19 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tredecimo die decima nona mensis maii). Sous le témoignage de Jean tSerarnts et Gauthier Eggloy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite de Lombeek a promis à Elisabeth Wayenberg de consacrer, dans les deux années, quarante couronnes à l'amélioration d'un terrain, avec maison, situé au Borgendael (Borgendaal). Elle assigne tous ses biens présents et futurs pour garantir l'exécution de sa promesse
- 616** 1413, 22 juin (Int jaer ons Heren dusentech vierhondert ende dertyene den tweetwintechten dach van junio). Les échevins de Brussegem font savoir qu'ils ont mis Henri de Smet dit van Vilvorde (Vilvoorde) en possession de deux journaux et demi de terre allodiale achetée à Gilles Ferraguut et située à Mollem.
- 617** 1413, 20 juillet (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo decimo tercio die vicesima mensis julii). Renier Mours et Jean de Coudenberg-Rolibuc, échevins de Bruxelles, font savoir que comme le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné à bail, pour un terme de douze ans, à Henri Mommaerts dit de Cupere treize journaux et demi de terre arable en plusieurs pièces à Nossegem, le preneur s'engage à respecter le contrat et à payer, chaque année au bailleur vingt setiers de seigle, quatre chapons et vingt sous. Il assigne en garantie tous ses biens présents et à venir.
- 618** 1413, 6 août (Ghedaen int jaer ons Heren als men screef dusentich IIIIc ende XIII VI daghe in augusto). Les proviseurs des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont reçu de Marie Casteels tout le droit qu'elle avait dans un terrain, avec maisons, situé entre les deux portes du Coudenberg. Ils s'engagent à payer aux réguliers de Saint-Jacques le quart d'un florin de cens et deux chapons pour l'écoulement des eaux au Borgendael (Borgendaal) dont la tâche incombe à Saint-Jacques.
- 619** 1413, 11 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo decimo tercio die undecima mensis augusti). Henri Clutinc et Renier de Linkebeek, échevins de Bruxelles, font savoir que Gilles de Custere de Ruisbroek a engagé tous ses biens pour garantir le bail qu'il a conclu avec le couvent et le prévôt de Saint-Jacques au sujet d'un terrain qitué à Ruisbroek, que Saint-Jacques lui loue pour cinquante-quatre ans moyennant une redevance annuelle de quatre moutons d'or et sous certaines conditions.
- 620** 1413, 8 octobre (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren M. vierhondert ende dertiene op den achsten dach van october). Les tenants du prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et du seigneur de Chantraine font savoir qu'Henri Smet a cédé à Jean Ard et à sa femme un demi bonnier et un journal de terre situés à Evere.

- 621** 1413, 4 novembre (Int jair ons Heeren doen men screef XIIIc XIII op den vierden dach in novembri). Il est annoncé qu'en présence du receveur de Brabant et des échevins de Duisburg, Jean de Gruytere a cédé à Nicolas Voet tout le droit qu'il possédait dans une maison et une court, moyennant un muid de seigle mesure d'Overyse (Overijse), rachetable en une fois pour la somme de seize couronnes.
- 622** 1413, 9 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tredecimo die nona mensis novembris). Sous le témoignage de Renier de Linkebeek et de Simon vander Couderborgh, échevins de Bruxelles, il est annoncé que les enfants et héritiers de Guillaume vanden Bossche ont cédé, par devant les seigneurs fonciers, à Raoul Strael leur part dans un terrain, avec maison, au Warmoesbroec et dans des pièces de terre hors la porte de Schaerbeek (Schaarbeek) et la nouvelle porte de Sainte-Gudule moyennant le paiement du cens traditionnel.
- 623** 1413, 18 décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo decimo tercio die decima octava mensis decembris). Sous le témoignage de Renier Mours et Guillaume de Pape, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gilles d'Overbeek dit Wijckmans a cédé, par devant le seigneur foncier, un terrain, avec grenier et maison, sis à Helmet et trois pièces de terre et pré situées à Haeren (Haren) au profit de son fils naturel Jean pour qu'il en jouisse après sa mort.
- 624** 1414, 22 avril, Vermand (Datum Viromandensi anno Domini M°CCCC°XIII° die XIIIa mensis aprilis). Jean, abbé de Vermand, et son couvent donnent procuration générale à quelque huit personnes ecclésiastiques et laïques pour les représenter et les défendre en justice.
- 625** 1414, 25 mai (Dat was opden XXVsten dach der maent van meye int jair onss Heeren M CCCC ende XIII). Comme il y a discorde entre Gérard vander Straten, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et Gilles de Sweerter au sujet des onze bonniers de terre situés à Eggevoort que le premier a donnés à bail au second pour un terme de dix-huit ans, sept échevins de Bruxelles mettent fin au conflit en maintenant Gilles dans son bail moyennant la redevance convenue de dix muids et cinq setiers de seigle par an.
- 626** 1414, 4 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quarto decimo die quarta mensis junii). Sous le témoignage de Reniers Mours et Jean de Coudenberg-Rolibuc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Scockaert et sa femme, ont par devant le seigneur foncier, cédé à Guillaume de Mollem et à sa

---

femme un terrain, avec maison, situé hors la Porte Sainte-Gudule moyennant une redevance de trente livres, d'un chapon et d'un florin de cens chaque année.

- 627** 1414, 4 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quarto decimo die quarta mensis augusti). Sous le témoignage de Jean Clutinc et Jean vanden Spiegele, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Thibaud de Wale et Jean Cattier, procureurs du prieur du Prieuré de France et commandeur du baillage des Cambrésis et du Hainaut de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, ont cédé à Guillaume de Blitterswijck dit inden Ingel la maison de la commanderie sise au Coudenberg et les cens et rentes dus pour des terres à Ganshoren, Berchem, Jette, Haeren (Haren), Evere, Schaerbeek (Schaarbeek) et Melsbroek dont Saint-Jacques sur Coudenberg possède également une partie des revenus. Ils cèdent aussi des terres à Molenbeek, Alsemberg, Hombeek et Leest et des cens dus pour des biens situés à Bruxelles et en dehors. Guillaume de Blitterswijck paiera les cens traditionnellement dus pour ces biens et un cens ultérieur de vingt couronnes d'or pour lesquelles il assigne en garantie cinq bonniers et un journal de terre arable situés hors la Porte du Coudenberg.
- 628** 1414, 6 août (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCCC<sup>o</sup>XIII<sup>o</sup> die sexta mensis augusti). Sous le témoignage de Jean Clutinc et Jean vanden Spiegele, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth vander Heyden, veuve de Jean Henselen, a promis à Saint-Jacques sur Coudenberg, à charge de célébrer son anniversaire et celui de son mari, un florin de cens que, du consentement du seigneur foncier, elle assigne sur un terrain, avec maison, situé au Coudenberg.
- 629** 1414, 13 septembre (Sub anno Domini millesimo quadringentesimo quarto decimo mensis septembris die tercia decima). Guillaume vanden Heetvelde et Wenceslas tSerclaes, chevalier et échevins de Bruxelles, vidiment l'acte daté du 4 mars 1407.
- 630** 1414, 13 septembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quarto decimo die tercia decima mensis septembris). Sous le témoignage de Guillaume vanden Heetvelde et Wenceslas tSerclaes, chevaliers et échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean metten Scachte a, par devant le seigneur foncier, cédé à Henri Speekaert, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg, partie faisant pour son couvent, les deux florins de cens qu'il possède sur deux courtils situés à Noode. Ces revenus sont destinés à la célébration de l'anniversaire de maître Guillaume de Geetsem.
- 631** 1414, 22 septembre (Ghegheven int jaer ons Heeren als men screef dusentech vierhondert ende veertiene twintech ende twee in

---

september). Les échevins de l'abbesse de Forest (Vorst) font savoir que Catherine tSriders, avec son mambour, a cédé à l'autel Notre-Dame de l'église de Ruisbroek l'usufruit qu'elle possède dans un verger à Forest.

**632** 1414, 22 septembre (Ghegheven int jaer ons Heeren alsmen screef dusentech vierhondert ende veertiene twintech ende twee in september). Les échevins de l'abbesse de Forest (Vorst) font savoir qu'Adam vander Loebeken et consorts ont cédé à l'autel Notre-Dame de l'église de Ruisbroek la nue propriété d'un verger situé à Forest (Vorst).

**633** 1414, 18 octobre (Ghegheven int jaer ons Heren alsmen screef M.CCCC. Ende XIII XVIII daghe in october). Les proviseurs des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont reçu en aumône de Renier de Houwere dit de Boeckmakere et de sa femme deux florins de cens assignés sur un terrain, avec terrain, au Coudenberg ainsi qu'un florin et demi assigné sur un autre terrain bâti situé au même endroit. Après la mort des donateurs, les proviseurs seront ternus de donner un florin et demi de cens aux réguliers de Saint-Jacques à charge de célébrer leur anniversaire et celui de Jean Ketelhoet leur frère et beau-frère.

**634** 1414, 19 décembre (Datum anno Domini M°CCCC°XIII° XIX die mensis decembris). Guillaume vanden Heetvelde, chevalier, et Jean Clutinc, échevins de Bruxelles, font savoir que le prévôt et tout le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné à Ide vander Valpoirten, veuve de Gauthier vanden Poele, un terrain vide à Woluwe-Saint-Lambert (Sint-Lambrechts-Woluwe) pour trois chapons de redevance annuelle. Ide assigne, en garantie, le terrain précité et un demi bonnier avec trente verges de terre allodiale situés à Woluwe-Saint-Lambert.

**635** 1415, 9 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quarto decimo die nona mensis februarii). Sous le témoignage de Jean Clutinc et Jean vanden Spiegele, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Helwy d'Ockeghem dite van Steenberghen, veuve de Jean de Hamme et ses dix enfants ont cédé à Gilles de Buenere, partie faisant pour les trois enfants et le petit-fils de Jean vanden Vekene, plusieurs pièces de terre arable de nature allodiale sauf un demi bonnier qui est chargé d'un cens de treize deniers. Le tout est situé à Mollem.

**636** 1415, 15 février (Datum anno Domini M°CCCC°XIII° XV die mensis februarii). Jean de Hertoghe et Antoine Thoenijs, échevins de Bruxelles, font savoir que le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné à Godefroid vande Velde et à sa femme

---

six journaux de marais et une pièce de terre à Tourneppe pour une durée de soixante ans contre une redevance annuelle de quatre chapons. Les preneurs assignent tous leurs biens présents et futurs en garantie.

- 637** 1415, 22 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quarto decimo die vicesima secunda mensis february). Sous le témoignage de Jean vanden Spiegele et Jean de Hertoghe, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth vanden Vekene, avec son mari, a cédé, à Gilles de Buenere, un demi journal de terre arable de nature allodiale situé à Mollem moyennant une redevance d'une quarte et demie de seigle chaque année.
- 638** 1415, 23 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quarto decimo die vicesima tercia mensis marcii). Sous le témoignage de Wenceslas tSerclaes, chevalier, et Jean de Hertoghe, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, du consentement du seigneur foncier, Catherine de Clossere a promis en subside de mariage à Barbara Vuylappels, sa fille, et à Henri Peters dit Cleyneyen un mouton d'or assigné sur deux petits près de Schaerbeek (Schaerbeek).
- 639** 1415, 23 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quarto decimo die vicesima tercia mensis marcii). Sous le témoignage de Wenceslas tSerclaes, chevalier, et Jean de Hertoghe, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, du consentement du seigneur foncier, Catherine de Clossere a cédé à Geldolf vander Eyken et à sa femme, un florin de cens assigné sur deux petits prés situés à Schaerbeek (Schaerbeek).
- 640** 1415, 4 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinto decimo die quarta mensis aprilis). Sous le témoignage de Jean Clutinc et Jean de Hertoghe, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Kershaec dit Gheerlex a promis de donner héréditairement à Saint-Jacques sur Coudenberg un florin de cens que, du consentement du seigneur foncier, il assigne sur un terrain, avec maison, situé hors la Porte de Laeken (Laken).
- 641** 1415, 12 mai (Ghegheven int jaer ons Heeren doen men screef dusentech vierhondert ende vijftiene twelef daghe in mey). Les échevins de Ruisbroek font savoir que Pierre Mocke a, par devant eux, promis aux enfants de Gilles van Pede la part d'un terrain, avec maisons, situé à Ruisbroek dont il avait été mis en possession, pour la durée de leur minorité.
- 642** 1415, 19 juin (Ghegheven int jaer ons Heeren M CCCC ende XV opden XIXsten dach der maent van junio). A la suite d'un conflit né entre Gérard vander Straten, prévôt de Saint-Jacques sur

---

Coudenberg et Gilles den Swertter au sujet d'un verger situé à Eggevoort, quatre échevins de Bruxelles, après examen des papiers des deux parties, décident que Saint-Jacques possédera le verger dont le contenance est d'un bonnier environ.

- 643** 1415, 26 septembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo decimo quinto mensis septembris die vicesima sexta). Il est annoncé que'en présence de Jean Albus et Jean de Huffle, échevins, le maire de Louvain (Leuven) a procédé à la saisie de différents bien situés à Nossegem au profit de Josse Wale pour une dette de deux cents livres de gros tournois que lui devant Francon de Coudenberg-Rolibuc de Bruxelles.
- 644** 1415, 5 octobre (Die gemaect ende gegeven waeren inden jaire onss Heren dusent vierhondert ende vyfthiene op den vufsten dach der maent octobre). Gérard vander Straten, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et tout le couvent font savoir qu'ils ont cédé à Marguerite van Lombeek deux pièces d'héritage au Borgendael (Borgendaal) moyennant une redevance annuelle d'un demi mouton d'or.
- 645** 1415, 20 octobre (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doe men screef dusentech vierhondert ende vyftiene twintech daghe in octobre). Les échevins de Lennik font savoir due Gilles Pauwels a été mis en possession de trois journaux de terre qu'il a achetés à Jean van Kelegem, qui sont situés à Kelegem et dépendant de Sainte-Gertrude de Nivelles.
- 646** 1415, 9 novembre (Ghedaen int jaer ons Heeren doe men screef dusentech vierhondert ende viiftiene neghen daghe in novembre). Les échevins de Lennik font savoir qu'André Gherijs a acheté à Martin Lotsemans un demi journal de terre situé à Lennik et dépendant de Sainte-Gertrude de Nivelles.
- 647** 1416, 5 janvier (Dit was ghedaen opten vijfsten dach van januar uit jaere M (CCCC) ende vyfthien na costume shoefs van Camerijc). En présence de dix témoins et amis, Jean de Knebbere, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg et sa soeur Marie font un accord et partagent entre eux les biens de leurs parents décédés. Il y est avant tout question de biens situés à Ruisbroek et de rentes à Overmolen.
- 648** 1416, 18 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quintodecimo, die decima octava mensis januarii). Sous le témoignage de Jean Spyaken et Pierre Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gérard vander Straten, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, a transféré à Jacques Evrard et à Jean Vincke un verger situé à Eggevoort moyennant une redevance

---

annuelle et héréditaire de deux florins de cens.

- 649** 1416, 22 janvier (Sub anno Domini M°CCCC°XV° die XXII mensis januarii). Gilles de Weert et Jean metten Scachte, échevins de Bruxelles, vidiment les actes datés du 5 janvier 1381 et 4 janvier 1387.
- 650** 1416, 23 janvier (Datum anno Domini M°CCCC°XV° die vicesima tercia mensis februaryi). Sous le témoignage de Gilles de Weert et Jean metten Scachte, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean et Alix Bastin dit van Lenike ont cédé, par devant le seigneur foncier, à Saint-Jacques sur Coudenberg deux moutons d'or assignés sur le tiers d'un terrain, avec maison, sis au Coudenberg et un autre mouton dont l'assiette est le neuvième partie de terrains bâtis situés aussi au Coudenberg. Il est spécifié que Jean et Alix ou leurs héritiers pourront racheter les trois moutons en une fois au denier 18.
- 651** 1416, 29 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quintodecimo die vicecima nona mensis januarii). Sous le témoignage de Jean metten Scachte et Guillaume Clutinc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine Meersman van Os, veuve de Lambert de Rode, a promis à Saint-Jacques sur Coudenberg dix-sept livres chaque année, assignées du consentement des seigneurs fonciers, sur un terrain et quatre chambres au Coudenberg. Saint-Jacques sera tenu de célébrer l'anniversaire de Catherine et de son mari.
- 652** 1416, 29 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quintodecimo die vicecima nona mensis januarii). Sous le témoignage de Jean metten Scachte et Guillaume Clutinc, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Herman de Ferron a, pour son anniversaire et celui de sa femme, promis à Saint-Jacques sur Coudenberg, quatre livre assignées, du consentement du seigneur foncier, sur la moitié d'un courtil qui se trouve entre les deux portes de Coudenberg près du rempart de la ville.
- 653** 1416, 29 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quintodecimo die vicecima nona mensis januarii). Sous le témoignage de Jean metten Scachte et Guillaume Clutinc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Maria vanden Borre, veuve de Jean vanden Bossche et Marguerite vanden Bossche, avec son mari, ont promis à Saint-Jacques sur Coudenberg douze livres que, du consentement du seigneur foncier, elles assignent sur un courtil, avec maison et dépendances, situé hors la nouvelle Porte du Coudenberg.
- 654** 1416, 2 février (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren dusedt IIIc

---

ende XV op den twesten dach van februario). Il est annoncé que, par devant le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et quatre tenants, Henri Nollens a reçu un demi journal de terre situé à Helmet moyennant une redevance annuelle de quatre livres et de deux chapons.

- 655** 1416, 18 février (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doen men screef durent vierhondert ende vyftiene den achtenden dach van februar). Les tenants du chapitre de Saint-Pierre d'Anderlecht font savoir que Jean Wids a, par devant eux, cédé à Gilles Mostinx un terrain, avec maisons et dépendances, situé à Dilbeek moyennant une couronne d'or chaque année.
- 656** 1416, 6 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinto decimo die sexta mensis martii). Sous le témoignage de Gilbert Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que les jurés du métier des tailleurs de pierre ont, du consentement du seigneur foncier, cédé à Gilles Pauwels la moitié d'un terrain, avec maison, deux fours à chaux et dépendances, situé hors la Porte de Laeken (Laken) moyennant quatre florins de cens et un cens ultérieur de six florins de cens.
- 657** 1416, 7 mars (Datum anno Domini quadringentesimo quinto decimo die septima mensis marcii). Sous le témoignage de Gilbert et Pierre Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, du consentement du seigneur foncier, Gilles Pauwels a cédé à Jean Cluwen un espace vide qui s'étend le long de la Senne (Zenne) dans la Ruelle vander Elst, moyennant un florin de cens chaque année et à condition de construire et entretenir un mur spécifié dans l'acte.
- 658** 1416, 8 mars (Gegeven int jair onss Heren durent vierhondert ende vyftiene opden achtsten dach der maent marcii). Gilbert et Pierre Pipenoy, échevins de Bruxelles, font savoir que Jean Cluwen a promis, par devant eux, de ne pas établir l'installation pour travailler la chaux ou la brique ni d'en faire la commerce sur le terrain que Gilles Pauwels lui a cédé dans l'acte du 7 mars 1416. La promesse faite pour une durée de cinquante six ans est destinée à ne pas faire concurrence à Gilles et à ses successeurs.
- 659** 1416, 24 mars (Dijt was ghedaen inde jaere ons Heeren als men screef durent vierhondert ende vyftiene ach daghe ten uutgane van merte). Les échevins de Jean Hertoghen à Dilbeek font savoir que Michel de Baermaekere, avec sa femme et sa belle soeur nées vanden Bossche, a acheté à Henri Bullenberch une censive d'un demi bonnier de terre arable sur laquelle Catherine vanden Bossche leur belle-mère et mère possède un droit d'usufruit.

- 
- 660** 1416, 21 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexto decimo die vicesima prima mensis maii). Sous le témoignage de Jean metten Scachte et Jean Mennen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, par devant le seigneur foncier, les enfants de Gossuin Volkart ont cédé à Jean de Wolf les trois quarts d'un demi mouton d'or qu'ils possédaient sur un terrain, avec maison, situé dans la Rue dite Langen Steenwech.
- 661** 1416, 21 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexto decimo die vicesima prima mensis augusti). Sous le témoignage de Nicolas de Suaef et Evrard tSerclaes, chevaliers et échevins de Bruxelles, il est annoncé que les proviseurs des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg ont cédé à Gilles vanden Eynde un terrain, avec maison, près de la Chapelle moyennant une redevance d'un denier, nouvelle monnaie, au seigneur foncier et un cens ultérieur de trois florins de cens aux Pauvres domestiques.
- 662** 1416, 15 septembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexto decimo, die quinta decima mensis septembris). Sous le témoignage d'Evrard tSerclaes, chevalier, et Jean vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, du consentement du seigneur foncier, la maîtresse de l'infirmerie du Béguinage de Bruxelles a cédé à Gilles Pauwels trois terrains, avec maisons et dépendances situés hors la Porte de Laeken (Laken), dans le Ruelle vander Elst, moyennant deux florins de cens et trois chapons de redevance annuelle.
- 663** 1417, 10 février (Datum anno Domini M°CCCC°XVI° die decima mensis februarii). Jean vander Noot et Arnould de Pede, échevins de Bruxelles, font savoir que, du consentement du seigneur foncier, le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont cédé à Thierry de Dynter un terrain, avec maison et courtil, situé au Coudenberg moyennant une redevance annuelle de deux florins de cens et d'un chapon. Thierry de Dynter assigne en garantie la moitié d'un terrain, avec maison, au Steenwech.
- 664** 1417, 24 février (Dit was ghedaen int jaer ons Heren dusent vierhondert ende sestiene vierentwintich daghe in februario). Les échevins de Lennik font savoir qu'André Ghereys a été mis en possession d'un bonnier et d'un demi journal de terre situés à Kelegem qu'il a acheté à Pierre vanden Sipe dit Heesman.
- 665** 1417, 12 mars (Sub anno Domini millesimo quadringentesimo sexto decimo die duodecima mensis martii). Les échevins et conseillers de la ville de Bruxelles vidiment l'acte daté du 24 août 1408.

- 
- 666** 1417, 13 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexto decimo die decima tertia mensis marcii). Evrard tSerclaes, chevalier, et Jean de Coudenberg, échevins de Bruxelles, font connaître l'acte daté du 24 février 1417 qui a été passé par devant les échevins de dame de Gaasbeek à Lennik et font savoir que Pierre vanden Sipe a promis, par devant eux, de respecter ses engagements envers André Gherijs.
- 667** 1417, 30 mars (Datum anno Domini M°CCCC°XVI° die penultima mensis martii). Sous le témoignage d'Evrard tSerclaes, chevalier, et Jean de Habbeke, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gilbert Droeghenbossche a, par devant les seigneurs fonciers, cédé à Henri Speekaert, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg, une couronne et demi d'or assignée sur une maison, avec cellier et terrain, située en deçà de l'ancienne porte du Coudenberg à charge de célébrer les anniversaires de Henri Speekaert, de feu Jean de Tournai, chanoine à Saint-Jacques, et de feu Mathilde de Ranst.
- 668** 1417, 17 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo decimo septimo die decima septima mensis maii). Sous le témoignage d'Evrard tSerclaes, chevalier, et Jean de Coudenberg, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri vander Beken a cédé à sa fille Catherine l'usufruit de deux vieux florins de Florence assignés sur deux terrains, avec maison et construction, situés à la Putterie.
- 669** 1417, 25 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo decimo septimo die vicesima quinta mensis junii). Sous le témoignage de Francon de Pape et Guillaume Cassart dit Plaetman, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Coudenberg tSerhuyghs, chanoine de Saint-Pierre d'Anderlecht, a abandonné au profit d'Agnès tSolerx, veuve de Jean Steppe, et de Jean et Jacques vander Borch le droit que par décret judiciaire, il possédait dans quatorze bonniers et demi de forêt situés à Uccle (Ukkel). Il assigne en garantie sous ses biens présents et futurs.
- 670** 1417, 25 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo decimo septimo die vicesima quinta mensis junii). Sous le témoignage de Francon de Pape et Guillaume Cassart dit Plaetman, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Agnès tSclerx, veuve de Jean Steppe, et Jean et Jacques vander Borch ont cédé à Jean de Hertoghe quatorze bonniers et demi de forêt allodiale situés à Uccle (Ukkel).
- 671** 1417, 26 juin (Datum anno Domini millesimo quadringetesimo decimo septimo die vicesima sexta mensis junii). Sous le témoignage de Francon de Pape et Guillaume Cassart dit Plaetman, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Agnès tSclerx, veuve de

---

Jean Steppe, et Jean et Jacques vander Borch ont cédé à Jean de Hertoghe quatorze bonniers et demi de forêt allodiale situés à Uccle (Ukkel).

- 672** 1418, 3 janvier (Int jair ons Heren doen men screeff verthienhondert seventhiene, drie daghe in januario). Il est annoncé que, par devant le receveur de Brabant et les échevins de Duisburg, Guillaume Marciekens a cédé à Guillaume Clase le droit qu'il possède dans une maison et une court à Duisburg moyennant le cens traditionnel.
- 673** 1418, 14 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo decimo septimo die decima quarta mensis januarii). Sous le témoignage d'Henri Hertewyc et Gilles Cole, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, du consentement du seigneur foncier, Jean Mersman dit van Os, avec ses frères, soeurs et beaux-frères, a promis à Henri Speekaert, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg, une rente d'un florin de cens assigné sur un terrain, avec maison, dans la Meldertstreetken, à charge de célébrer l'anniversaire de Pierre et Ide Meersman, parents de Jean.
- 674** 1418, 14 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo decimo septimo die decima quarta mensis januarii). Sous le témoignage d'Henri Hertewyc et Gilles Cole, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, du consentement du seigneur foncier, Jean Mersman dit van Os, avec ses frères, soeurs et beaux-frères, a promis à Henri Speekaert, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg, une rente d'un florin de cens assigné sur un terrain, avec maison, dans la Meldertstreetken, à charge de célébrer l'anniversaire de Pierre et Ide Meersman, parents de Jean.
- 675** 1418, 15 mars (Datum anno Domini M°CCCC°XVII° die decima quinta mensis martii). Sous le témoignage de Francon de Pape et Gauthier Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Pierre Wante a promis à Henri Speekaert, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg, un demi florin du Rhin assigné sur un demi bonnier de terre arable, de nature allodiale, situé derrière le Nuwenbosch à charge de célébrer l'anniversaire de Pierre Wante et de sa femme, après leur mort.
- 676** 1478, 9 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octavo die nona mensis maii). Sous le témoignage de Gauthier Pipenoy et Henri Hertwijc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que les mambours de la fondation Ter Arken ont, du consentement des seigneurs fonciers, cédé à Jean vander Hoeven deux terrains, avec maison, courtil et dépendances, situés hors la porte intérieure de Saint-Jacques sur Coudenberg, moyennant le cens traditionnel et un cens ultérieur d'un florin de cens rachetable au denier 16.

- 677** 1418, 11 mai (Sub anno Domini millesimo quadringentesimo decimo octavo die undecima mensis maii). Henri Hertewijc et Gilles Cole, échevins de Bruxelles, vidiment l'acte daté du 24 mai 1407./
- 678** 1418, 11 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo decimo octavo die undecima mensis maii). Sous le témoignage de Gauthier Pipenoy et Gilles Cole, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Pierre van Sint Peters a promis à Henri Speekaert, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg, un florin de Hollande chaque année pour la célébration de l'anniversaire de Jean Wuest et de sa femme. Du consentement du seigneur foncier, il assigne cette rente sur un terrain, avec maison, au Coudenberg. Il est spécifié qu'un autre bien pourra servir de garantie à condition qu'il soit situé dans l'ammunie de Bruxelles.
- 679** 1418, 23 décembre (Ghedaen int jaer ons Heeren doen men scref dusentech vierhondert ende achtene drie en twiintech daghe in desembre). Les échevins de Lennik font savoir qu'André Gherijs dit van Os a acheté à Guillaume Horekens des terres, des prairies et des rentes à Kelegem et qu'ils l'ont mis en possession de ces différents biens.
- 680** 1419, 28 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo decimo octavo die vicesima octava mensis martii). Sous le témoignage de Guillaume, seigneur de Bigard (Bijgaarden), et Gauthier de Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Hanoege dit de Zughere a, par devant le seigneur foncier, cédé à Raoul Strael la moitié d'un terrain, avec maison, courtil et dépendances, situé au Warmoesbroec, moyennant le cens traditionnel.
- 681** 1419, 27 juillet (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo decimo nono die vicesima prima mensis julii). Sous le témoignage de Renier de Linkebeek et Simon vander Coudenborch, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et son couvent ont cédé à Jean et Francon Tymmerman et à Gauthier de Gans un demi bonnier de terre situé à Saint-Gilles (Sint-Gillis) moyennant vingt-huit plaques d'argent chaque année.
- 682** 1419, 20 décembre (Indjaer ons Heren dusent vierhondert ende neghentien XX daghe in december (Le prieur et le couvent de Groenendael (Groenendaal) font savoir que Raoul Strael a reçu de Catherine Box, sous certaines conditions, une maison, avec terrains et verges situés à Ophem (Oppem). Henri Box, moine à Groenendael continuera à percevoir, sa vie durant, deux florins de cens assignés sur ces biens.

- 
- 683** 1420, 27 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo decimo nono die vicesima septima mensis januarii). Sous le témoignage de Philippe de Kesterbeek et Henri Veele, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Pierre de Zomergem a cédé, du consentement du seigneur foncier, à Jean Panhuys un terrain, avec deux maisons, et une maison, avec son fonds, situés à Overmolen moyennant un cens de douze livres et un cens ultérieur de quatre florins de cens chaque année.
- 684** 1420, 23 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo die vicesima tertia mensis aprilis). Sous le témoignage de Philippe de Kesterbeek et Henri Veele, échevins de Bruxelles, il est annoncé que la maîtresse de l'infirmerie du Béguinage de Bruxelles a, du consentement du seigneur foncier, cédé à Gilles Pauwels un courtil, avec une petite maison, situé dans la Ruelle vander Elst moyennant un florin de cens annuel. Il est spécifié qu'aucun four à chaux ne pourra être construit sur le bien.
- 685** 1420, 19 juillet (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo die decima nona mensis julii). Sous le témoignage de Jean meteen Scachte et Henri Clutinc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Coudenberg tSerhuyghs a, par devant les seigneurs fonciers, cédé à Saint-Jacques sur Coudenberg une rente d'un florin de cens assigné sur la moitié d'un groupe de biens situé en deçà de l'ancienne Porte du Coudenberg.
- 686** 1420, 24 juillet (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo die vicesima quarta mensis julii). Sous le témoignage de Jean de Froyere et Jean de Leeuw, échevins de Bruxelles, il est annoncé que maître Jean vander Gracht a, pour ses cinq enfants, cédé, du consentement du seigneur foncier, à Guillaume Goedehere un terrain, avec maison maison et un courtil, situé hors la porte de Laeken (Laken) moyennant un cens de vingt-quatre sous et un chapon et demi et un cens ultérieur de deux moutons d'or que Guillaume garantit sur tous ses biens.
- 687** 1420, 25 septembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo die vicesima quinta mensis septembris). Jean metten Scachte et Jean Mennen, échevins de Bruxelles, font savoir que le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont cédé à Godefroid Wouters le quart d'une pièce de terre sise hors la porte de Saint-Gilles (Sint-Gillis), moyennant une redevance de trois livres par an pour lesquelles Godefroid assigne en garantie les trois quarts de la même pièce de terre qui est de nature allodiale.
- 688** 1421, 2 janvier (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup>XX<sup>o</sup> die secunda

---

mensis januarii). Jean metten Scachte et Henri Clutinc, échevins de Bruxelles, font savoir que comme le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné pour un terme de soixante-dix ans et moyennant trois oies, trois chapons et deux moutons d'or chaque année un journal de terre, avec maisons, situé à Ruisbroek à Jean Viervoet, ce dernier assigne tous ses biens en garantie et promet d'améliorer le bien pour une valeur de vingt moutons.

- 689** 1421, 2 janvier (Datum anno Domini M°CCC°XX° die secunda mensis januarii). Jean metten Scachte et Henri Clutinc, échevins de Bruxelles, font savoir que comme André Parijs a pris en location du couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg pour soixante ans un journal de terre, avec maisons, situé à Ruisbroek moyennant une redevance annuelle de trois oies, trois chapons et deux moutons d'or, il assigne que tous ses biens en garantie et promet une amélioration d'une valeur de dix moutons.
- 690** 1421, 27 mars (Dit was ghedaen int jaer ons Heren als men screef dusentech vierhondert ende een en twintech seven ende twintech daghe in merte). Les échevins de Lennik font savoir que Gilles Pauwels a acheté à Gauthier Coekeman un journal et demi de terre et qu'il a été mis en possession du bien selon la coutume de Lennik.
- 691** 1421, 29 juillet (Datum anno Domini M°CCCC°XXI° die XXIX mensis julii). Antoine van Brabant et Jean de Cothem, échevins de Bruxelles, font savoir que le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont cédé à Marguerite de Lombeek deux terrains situés au Borgendael (Borgendaal) moyennant un demi mouton de cens chaque année. En garantie, Marguerite assigne les constructions allodiales qu'elle possède sur ces terrains.
- 692** 1421, 15 septembre (Dit was ghedaen in den jaere ons Heeren dusentech vierhondert ende een en twintech te half sepeelmaende). Les échevins d'Elisabeth de Hertoghe à Dilbeek font savoir que Michel de Baermakere a acheté à Sebastienne vanden Bossche et à son mari la moitié d'un demi bonnier de terre.
- 693** 1421, 24 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo primo die vicesima quarta mensis octobris). Sous le témoignage de Jean Bernage, chevalier et Gérard Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Soymmelpenninc a renoncé au profit de Saint-Jacques sur Coudenberg, seigneur foncier, aux cinq livres et treize sous qu'il possédait sur un terrain, avec maisons, situé dans la rue qui se trouve en face des biens nommés Cantersteen.
- 694** 1421, 10 novembre (In den jare doen men screef durent

---

vierhondert twintich ende een opten tiensten dach in de maent van november). Cunégonde Sijs a, en présence des échevins de Duisburg, cédé à son fils Jean vander Casteren, son usufruit dans un bien à Duisburg. Jean vande Casteren en cède à son tour l'usufruit et la propriété à Henri van Guysen qui paiera une rente de deux florins de cens à Jean vanden Casteren. Cunégonde Sijs en aura la perception sa vie durant.

- 695** 1421, 19 décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo primo die decima nona mensis decembris). Sous le témoignage de Jean de Coudenberg Rolibuc et Gilles de Linkebeek, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Pierre vanden Bossche a, par devant le seigneur foncier, cédé ç Gauthier de Cuggere et à sa femme un terrain, avec maison, courtil et dépendances, situé hors la porte intérieure du Coudenberg moyennant le cens accoutumé.
- 696** 1422, 10 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo primo die decima mensis martii). Gérard Pipenoy et Jean de Cothem, échevins de Bruxelles, font savoir que le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont cédé à Gilles de Ruysbroek dit vanden Berge un terrain vide situé près du Cantersteen moyennant une cens d'un denier, nouvelle monnaie, et un cens ultérieur de deux gros tournois et de deux lforins de cens. Gilles de Ruysbroek promet bonne exécution et s'engage à construire, sur le terrain, pour une valeur de soixante couronnes, des édifices qui seront assignés en garantie du cens ultérieur.
- 697** 1422, 10 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo primo die decima mensis martii). Gérard Pipenoy et Jean de Cothem, échevins de Bruxelles, font savoir que Catherine, veuve de Jean Petit a, par devant les seigneurs fonciers, transféré à Guillaume de Druempt, cleric, dix livres et la moitié de quatorze livres de rente annuelle assignées respectivement sur des terrains, avec maisons, au Warmoesbroec et sur un terrain, avec maison, en deçà de la nouvelle porte du Coudenberg à charge de faire célébrer à Saint-Jacques sur Coudenberg l'anniversaire de ses parents: Paul der Weduwe et Catherine de Zuene.
- 698** 1422, 10 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo primo die decima mensis martii). Sous le témoignage de Gérard Pipenoy et Jean de Cothem, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine, veuve de Jean Petit a promis un florin de cens annuel pour les ornements de l'église de Saint-Jacques. Du consentement du sieigneur foncier, elle assigne cette rente sur un terrain, avec maison, situé en deçà de la nouvelle porte du Coudenberg.

- 
- 699** 1422, 2 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo primo die secunda mensis aprilis). Jean de Coudenberg Rolibuc et Gérard Pipenoy, échevins de Bruxelles, font savoir que Henri Speekaert, vice-prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, et tout le couvent ont cédé à Francon Tymmerman dit Wellens trois journaux et demi de terre arable située hors la porte de Saint-Gilles (Sint-Gillis) moyennant une redevance annuelle de trois moutons d'or qu'il s'engage à payer régulièrement.
- 700** 1422, 22 juin (Anno Incarnationis millesimo quadringentesimo vicesimo secundo indictione quintadecima mensis junii die vicesima secunda pontificatus Sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Martini divina providentia pape quinte anno quinto). En présence de Henri Bovier, notaire public et juré, et de trois témoins, les mambours, gouverneurs et recteurs de l'hospice Saint-Christophe reconnaissent avoir reçu des exécuteurs testamentaires de Catherine Goedeheers, veuve d'Arnould Uten Reve cent et cinq florins de cens avec lesquels ils ont acheté des rentes d'une valeur de cinq florins assignées sur des biens dans la Corte ridderstrate. Un des ces florins est destiné à la célébration de l'anniversaire de Catherine dans quatre églises de Bruxelles notamment à Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 701** 1422, 27 juillet (Datum anno Domini M<sup>o</sup> quadringentesimo vicesimo secundo die vicesima septima mensis julii). Jean van Sint-Goerickx et Jean Juetensoene, échevins de Bruxelles, font savoir que Francon Tymmerman dit Wellens, qui tient de eSaint-Jacques sur Coudenberg trois journaux et demi de terre arable situés hors la Porte de Saint-Gilles (Sint-Gillis) pour trois moutons d'or chaque année, a assigné ces trois journaux et demi de terre pour garantir le paiement de la redevance.
- 702** 1422, 10 août (Dit was ghedaen int jaer ons Heren alsmen screef dusentech vierhondert twee ende twintech tiene daghe in augusto). Les échevins de Lennik font savoir que Gilles Pauwels a acquis de Jean Mulder et de sa fille Gertrude, un pré, une prairie et un demi bonnier de terre moyennant des redevances d'un demi et d'un tiers de florin de cens et de deux deniers chaque année.
- 703** 1423, 18 janvier (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCCC<sup>o</sup> XXII die XVIII mensis januarii). Henri Speekaert, vice-prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, et tout le couvent font savoir qu'ils ont cédé à Francon Tymmerman dit Wellens trois bonniers de terre à Uccle (Ukkel) moyennant une redevance annuelle de onze setiers de seigle.
- 704** 1423, 20 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo secundo die vicesima mensis januarii). Jean Juetensoene

---

et Amauri Was, échevins de Bruxelles, font savoir que Francon Tymmerman a promis, par devant eux, de payer, chaque année, à Saint-Jacques sur Coudenberg, la redevance due à la suite du bail héréditaire analysé dans l'acte du 18 janvier 1423 et qu'il a assigné tous ses biens présents et à venir en garantie.

- 705** 1423, 21 janvier (Gegeven int jair onss Heeren durent vierhondert ende twee ende twintich op ten een ende twintichsten dach der maent januarii). Jean Juetensoene et Amauri Was, échevins de Bruxelles, font savoir que Gauhtier de Gans, Jean Tymmerman et François Tymmerman ont fait procéder par des arpenteurs jurés au partage d'un demi bonnier de terre, situé à Saint-Gilles (Sint-Gillis), qu'ils tenaient de Saint-Jacques sur Coudenberg. Ils promettent de payer respectivement des redevances de seize, six et six plaques et assignent tous leurs biens en garantie.
- 706** 1423, 30 janvier (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCCC<sup>o</sup>XXII<sup>o</sup> die penultima mensis januarii). Le vice-prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné, à Jean Boele, pour un terme de soixante ans, trois journaux de terrain et un terrain, avec maison, situés à Ruisbroek moyennant une redevance annuelle de quatre moutons d'or, douze chapons, douze oies et cent oeufs.
- 707** 1423, 10 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo secundo die decima mensis martii). Sous le témoignage de Jean de Namen (Namur) et Amauri Was, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Devanchines dit Banck a promis, pour la célébration des anniversaires de Jean de Fort et de ses deux femmes, à Saint-Jacques sur Coudenberg, neuf vieux gros tournois que du consentement des seigneurs fonciers, il assigne sur un terrain, avec maison, situé au Steenwech.
- 708** 1423, 15 mars (Ghegeven opten Xvsten dach der maente van meerte int jair ons Heren M.CCCC ende XXII na costume van scrivene inde hove van Cameryck). Henri Speekaert, vice-prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et tout le coivent reconnaissant n'avoir droit qu'à une rente de quatre livres, nouvelle monnaie, sur la maison dite Papenkelre, qui est située près du marché et fait partie du patrimoine de Saint-Jacques depuis juillet 1263.
- 709** 1423, 6 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo tercio die sexta mensis octobris). Sous le témoignage de Francon tSerjacops dit vanden Poele et Thomas Heenkenshoet, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, du consentement des seigneurs fonciers, le receveur et le proviseur de l'hôpital Saint-Jacques ont cédé à Mathieu de Moldere un terrain vide près de la Chapelle moyennant une redevance de douze plaques chaque année.

- 711** 1424, 12 janvier (Int jair ons Heren doe men screef duysent vierhondert drie ende twintich twelf dage in januario). Il est annoncé que, par devant le receveur du duc de Brabant et les échevins de Duisburg, Jean de Grutere et Henri van Guysen ont cédé à Nicolas Voet un journal et demi de terre moyennant une redevance annuelle d'un florin de cens.
- 712** 1424, 11 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo tertio die undecima mensis februarii). Jean Mours et Francon tSerjacops dit vanden Poele, échevins de Bruxelles font savoir que, comme Jean Boele a pris en location de Saint-Jacques sur Coudenberg trois journaux de terrain et un terrain, avec maison, situés à Ruisbroek pour quatre moutons d'or, douze chapons, douze oies et cent oeufs par an, il oblige tous ses biens présents et à venir pour garantir l'exécution du contrat.
- 713** 1424, 20 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo tercio die vicesima mensis februarii). Sous le témoignage de Jean Mours et Thomas Heenkenshoet, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean d'Overbeke dit Wychman a cédé à Guillaume de Diegem la moitié de trois journaux de pré situés à Haeren (Haren) moyennant une redevance annuelle de six moutons d'or et qu'il assigné l'autre moitié des trois journaux de pré et un demi journal de pré en garantie.
- 714** 1424, 7 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo quarto die septima mensis augusti). Sous le témoignage de Pierre Pipenoy et Jean de Habbeke, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume vander Hillen et Henri Speekaert, vice-prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg ont cédé, chacun pour la moitié, à Henri Boer la moitié d'un terrain vide situé près de la Chapelle moyennant une redevance annuelle de vingt plaques garantie par l'autre moitié du terrain.
- 715** 1424, 10 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo quarto die decima mensis octobris). Sous le témoignage de Guillaume vanden Heetvelde et Gauthier de Cariloe, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gilbert de Busegem a promis à Jean de Ganscoepere dit de Mechelen deux florins de cens annuel qu'il assigne sur les trois florins qu'il possède sur un terrain, avec maison, situé Rue de la Montagne, les seigneurs fonciers étant d'accord.
- 716** 1424, 7 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo quarto die septima mensis novembris). Sous le témoignage de Jean de Habbeke et Gilbert Taye, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Barbe Vuylappels et son mari ont,

---

par devant le seigneur foncier, cédé à Geldolf vander Eyken le cens d'un mouton qu'ils possèdent sur deux petits prés situés à Schaerbeek (Schaarbeek).

- 717** 1424, 22 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo quarto die vicesima secunda mensis novembris). Sous le témoignage de Gilbert Taye et Jean de Diegem, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite Tholenbeek, avec son mari a cédé à Henri Claes, né du premier mariage de Marguerite, l'usufruit d'un terrain, situé hors l'ancienne Porte du Coudenberg.
- 718** 1424, 23 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo quarto die vicesima tercia mensis novembris). Sous le témoignage de Gilbert Taye et Jean de Diegem, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri Claes a promis aux proviseurs des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg, un florin de cens annuel que, du consentement du seigneur foncier, il assigne sur un terrain, avec maison, situé hors l'ancienne Porte du Coudenberg.
- 719** 1425, 15 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo quarto die decima quinta mensis februarii). Sous le témoignage de Gauthier de Cariloe et Gilbert Taye, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jacques de Kindere a cédé, par devant le seigneur foncier, à son demi-frère Guillaume de Kindere différents biens qu'il possédait dans les environs de la Porte de Laeken (Laken).
- 720** 1425, 15 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo quarto die decima quinta mensis februarii). Sous le témoignage de Gauthier de Cariloe et Gilbert Taye, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marie de Kindere a cédé, par devant le seigneur foncier, à son frère Guillaume de Kindere différents biens qu'elle possédait près de la Porte de Laeken (Laken).
- 721** 1425, 16 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo quarto die decima sexta mensis januarii). Sous le témoignage de Jean de Habbeke et Jean de Diegem, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Amauri Was a cédé à Jean Mues dit de Kestere et à Gauthier Vrederix, un journal et demi de terre située au lieu dit Bruckelijns moyennant une couronne d'or chaque année.
- 722** 1425, 3 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo quarto, die tercia mensis februarii). Guillaume vanden Heetvelde et Gauthier de Cariloe, échevins de Bruxelles, font savoir que comme Guillaume d'Ypenzele a reçu en location de Saint-Jacques sur Coudenberg, pour un terme de dix-huit ans, plusieurs

---

pièces de pré et une pièce de terre sises entre Haeren (Haren) et Evere, moyennant treize couronnes et six quarts de seigle chaque année, il promet de payer régulièrement la redevance et assigne tous ses biens présents et futurs en garantie.

- 723** 1425, 27 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo quinto die vicesima septima mensis aprilis). Sous le témoignage de Gauthier de Cariloe et Gilbert Taye, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marie Uter Oesterwyck, veuve d'Otton Hollant, a promis, pour la célébration de son anniversaire et pour celui de son mari et de ses parents à Saint-Jacques sur Coudenberg, deux florins de cens que, du consentement du seigneur foncier, elle assigne sur un terrain vide au Coudenberg.
- 724** 1425, 10 mai (Dit was ghedaen int jaer ons Heren alsmen screef dusentech vyerhondert ende vyve entwyntech, tyene daghe in meye). Les échevins de Lennik font savoir que Gilles Pauwels a acquis de Thierry Wenterbeken un journal de terre situé à Kelegem et qu'il a été mis en possession du bien selon la coutume de Lennik.
- 725** 1425, 26 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo quinto die vicesima sexta mensis maii). Guillaume vanden Heetvelde, chevalier, Gauthier de Cariloe, Pierre Pipenoy et Jean de Habbeke, échevins de Bruxelles, font savoir que pour une somme de trente livres de gros tournois, qu'Hector de Mortzele s'était engagé, par lettres scabinales, à faire verser après sa mort, à Barbe Hacke et à Jean de Mortzele, un terrain, avec deux maisons et dépendances, et un autre terrain, avec maison, situés dans l'Ingelantstrate ont été adjugés à Gérard Huenken dit Hacke. Ce dernier, à la semonce de l'amman les vendit à Jean Sneppe à qui investiture est donnée par les seigneurs fonciers et garantie par l'amman.
- 726** 1425, 27 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo quinto die vicesima septima mensis maii). Sous le témoignage de Pierre Pipenoy et Jean de Habbeke, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Sneppe a transféré à Gérard Huenken dit Hacke, partie faisant pour sa fille Barbe et pour Jean de Mortzele, les deux terrains spécifiés dans l'acte du 26 mai 1425.
- 727** 1425, 28 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo quinto die vicesima octava mensis maii). Sous le témoignage de Pierre Pipenoy et Jean de Habbeke, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Mortzele a, par devant les seigneurs fonciers, transféré à Gérard Huenken la noitié des deux terrains spécifiés dans l'acte du 26 mai 1425, pour laquelle il paiera le cens accoutumé.

- 728** 1425, 22 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo quinto die vicesima secunda mensis junii). Sous le témoignage de Jean de Habbeke et Gilbert Taye, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine van Remunde et Jean de Vos, son mari, ont, par devant le seigneur foncier, cédé à Gilles Pauwels la moitié d'un terrain, avec courtil et maison, situé hors la Porte de Laeken (Laken), moyennant le cens accoutumé.
- 729** 1425, 22 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo quinto die vicesima secunda mensis augusti). Sous le témoignage de Siger vanden Heetvelde et Simon Roelants, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gauthier de Cuggere a cédé à son fils Jean l'usufruit qu'il possède dans la moitié d'un terrain, avec maison, courtil et dépendances, situé hors la Porte intérieure du Coudenberg.
- 730** 1425, 23 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo quinto die vicesima tertia mensis augusti). Sous le témoignage de Siger vanden Heetvelde et Simon Roelants, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gauthier et Jean de Cuggere ont cédé, par devant le seigneur foncier, à Pierre vanden Bossche le bien, dont il est question dans l'acte du 22 août 1425, moyennant le cens habituel.
- 731** 1425, 3 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo quinto die tertia mensis octobris). Sous le témoignage de Gerelm de Beerte et Luc Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite de Lombeek a promis à Pierre Meersman dit van Os un florin de cens annuel qu'elle assigne, du consentement du seigneur foncier, sur un terrain, avec maisons, situé au Borgendael (Borgendaal).
- 732** 1425, 4 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo quinto die quarta mensis octobris). Sous le témoignage de Gerelm de Beerte et Luc Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Pierre Meersman dit Os a, par devant le seigneur foncier, transféré aux fabriciens de Saint-Jacques sur Coudenberg pour la confrérie de la Sainte-Croix un florin de cens annuel assigné sur un terrain, avec maisons, situé au Borgendael (Borgendaal).
- 733** 1426, 1 mars (Ghedaen int jair onss Heeren duysentich vierhondert twyntich ende vive opten eersten dach in meerte). Les échevins de Wambeek font savoir que Saint-Jacques sur Coudenberg a acheté à Henri Kegel, six muids de seigle assignés sur cinq bonniers de terre.

- 
- 734** 1426, 2 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo quinto mensis marcii die secunda). Sous le témoignage de Loid Roland et Henri Vroede, échevins de Louvain (Leuven), il est annoncé que Thomas de Helbeek a renoncé à la saisie de cinq bonniers de terre à Wambeek opérée à son profit dans la mesure où cette saisie porte préjudice à Saint-Jacques sur Coudenberg, qui possède six muids de seigle sur ces biens.
- 735** 1426, 4 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo quinto die quarta mensis martii). Gerelm de Beerte et Gilles de Weerte, échevins de Bruxelles, font savoir que comme le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg a acheté de Henri Kegel six muids de seigle assignés sur cinq bonniers de terre à Wambeek, Henri Kegel promet garantie.
- 736** 1426, 5 avril (Datum et actum...anno a Nativitate Domini millesimo quadringentesimo vicesimo sexto indictione quarta die vero quinta mensis aprilis pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Martini divina providentia pape quinti anno nono). Dans un acte du notaire Edmond de Dynter, secrétaire du duc, Henri Speekaert, vice-prévôt et tout le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg s'engagent, en présence de sept témoins, à exécuter les volontés du duc Jean IV qui vient de leur donner une somme de quatre-vingts couronnes d'or à charge de faire célébrer par un de leurs chanoines ou un autre prêtre une messe quotidienne dans la chapelle du palais ducal à Bruxelles.
- 737** 1426, 8 avril (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doen men screef dusement vierhondert ende sessentwintich achte daghe in april). Oston vander Heect, chanoine de Saint-Pierre à Anderlecht, Jean van Vlezenbeek, chapelain, et trois tenants font savoir que Martin Boenhauwe et sa femme ont vendu à Pierre Huyge une couronne d'or qu'ils assignent sur un terrain, avec maisons et dépendances, situé à Anderlecht.
- 738** 1426, 7 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo sexto die septima mensis maii). Sous le témoignage de Henri de Hertoghe et Gerelm de Beerte, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth vander Heyden a promis de donner après sa mort à Henri Callebout, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg, ou au porteur de ces présentes lettres, pour l'usage du couvent de Saint-Jacques, trois couronnes d'or, qu'elle garantit sur tous ses biens.
- 739** 1426, 7 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo sexto die septima mensis maii). Sous le témoignage de Henri de Hertoghe et Gerelm de Beerte, échevins de Bruxelles, il

---

est annoncé qu'Elisabeth vander Heyde, veuve de Jean Henselen a, par devant le seigneur foncier, transféré à Saint-Jacques sur Coudenberg un terrain, avec maison et dépendances, situé au Coudenberg à charge de célébrer son anniversaire et celui de son défunt mari.

- 740** 1426, 8 mai (Datum anno Domini quadringentesimo vicesimo sexto, die octava mensis maii). Sous le témoignage de Henri de Hertoghe et Gerelm de Beerte, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine Vastelavont et son mari ont promis à Saint-Jacques sur Coudenberg une rente d'une couronne d'or assignée sur les trois quarts d'un journal et demi de terre allodiale situé à Anderlecht. La rente est rachetable au denier 18.
- 741** 1426, 14 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo sexto mensis maii die decima quarta). Il est annoncé, sous le témoignage de Jean de Ponte et Henri Vroede, échevins de Louvain (Leuven), que Jean de Beersel et Guillaume de Cutsem, échevins de Philippe de Saint-Pol à Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw), ont affirmé avoir assisté à la saisie de deux bonniers de terre au profit de Jean de Boxtel pour une dette de dix-huit livres de gros tournois dont Henri de Hinxhem lui était redevable.
- 742** 1426, 27 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo sexto, mensis maii die vicesima septima). Sous le témoignage de Gilles de Rijke, Jacques uten Limmingen, Henri de Mulke et Henri Vroede, échevins de Louvain (Leuven), il est annoncé que les deux bonniers saisis à Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw) au profit de Jean de Boxtel ont été vendus à la semonce du maire de Louvain et que Henri Speekaert, vice-prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, en a été investi au nom de son couvent.
- 743** 1426, 27 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo sexto, mensis maii die vicesima septima). Sous le témoignage de Gilles de Rijke, Jacques uten Limmingen, Henri de Mulke et Henri Vroede, échevins de Louvain (Leuven), il est annoncé qu'Henri de Hinxhem a promis de garantir, pour une somme de huit deniers de cens, la libre possession des biens acquis par Henri Speekaert dans l'acte précédent.
- 744** 1426, 10 juin (Anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo sexto mensis junii die decima). Etienne de Boscho, prévôt de Notre-Dame de La Chapelle, vidime l'acte daté du 26 mai 1410.
- 745** 1426, 21 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo sexto die vicesima prima mensis junii). Sous le témoignage de Gilles de Weert et Simon Roelants, échevins de

---

Bruxelles, il est annoncé que Gilles de Buenere et sa femme Marguerite vanden Vekene ont promis que leurs filles Marie, Elisabeth et Catherine Swevers se partageront également, après leur mort, tous leurs biens allodiaux, censaux et féodaux mais que Marie aura une préemption sur plusieurs terrains situés à Mollem. Ils assignent tous leurs biens présents et à venir en garantie de leur promesse.

- 746** 1426, 13 juillet (Int jaer ons Heeren doen men screef dusent vierhondert XXVI opden dertiensten dach der maent van julio). Les échevins d'Aa de Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw) font savoir qu'Anne van Cothem et son mari ont cédé à Henri Speekaert, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg, partie faisant pour son couvent, une rente de deux muids de seigle assignée sur des terres, des maisons et une rente à Leeuw.
- 747** 1426, 12 août (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doen men screef dusentich vierhondert ende sessentwintich twelf daghe in oegstmaent). Oston vander Heect, chanoine à Saint-Pierre à Anderlecht et trois tenants font savoir que Jean vanden Gheere a cédé à Pierre Huyge une rente de trois vieux gros et demi et d'une oie assignée sur un terrain, avec maisons, situé à Anderlecht.
- 748** 1426, 12 août (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doen men screef dusentich vierhondert ende sessentwintich twelf daghe in oegstmaent). Godefroid Mennen et Jean de Cariloe, échevins de Bruxelles, font savoir que Jean vanden Gheere a, par devant eux, fait promesse de garantie pour l'acte précédent.
- 749** 1426, 23 août (Gegeven int jaer ons Heeren dusent vierhondert zesse ende twintich drie ende twintich daege in oexte). Les échevins de Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw) font savoir que Jean van Zellik a cédé à Henri Speekaert, prêtre, partie faisant pour Saint-Jacques sur Coudenberg, cinq journaux de terre situés à Leeuw-Saint-Pierre.
- 750** 1426, 29 août (Int jair ons Heeren doen men screef dusent vierhondert ende zessentwintich op sente Jans dach decollatio dat oeystmaent uutgheet). Les échevins de Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw) font savoir que Jean van Zellik a promis à Saint-Jacques sur Coudenberg deux couronnes d'or chaque année, qu'il assigne sur un demi bonnier de terre arable.
- 751** 1427, 21 février (Datum anno Domini millesimo quadragesimo vicesimo sexto die vicesima prima mensis februarii). Sous le témoignage de Jean de Cariloe et Jean Taye, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marie et Alix Denys dites Coppens, avec leurs époux, ont cédé à leurs frères et soeur Gilles, Etienne et Lucie les

---

deux cinquièmes d'un demi bonnier et de soixante-quatre verges de terre située à Etterbeek et dépendant de l'église d'Etterbeek.

- 752** 1427, 5 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo dexto die quinta mensis aprilis). Antoine Thoenys, Simon d'Ophem (Oppem), Jean de Cariloe et Jean Taye, échevins de Bruxelles, font savoir qu'à la semonce de l'ammann, ils ont, pour non paiement de cens, adjugé aux couvents de Groenendael (Groenendaal) et de Saint-Jacques sur Coudenberg les trois quarts d'un terrain, avec maison, situé près de l'église Saint-Nicolas.
- 753** 1427, 19 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo septimo mensis augusti die decima nona). Sous le témoignage de Gilles Rijke, Guillaume Lombart, Gérard de Haenwijk et Henri Vroede, échevins de Louvain (Leuven), il est annoncé que Jean de Dormaal juniot a acheté les bien situés à Nossegem et saisie au profit de Josse Wale pour dette non payée.
- 754** 1427, 19 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo septimo mensis augusti die decima nona). Sous le témoignage de Gilles Rijke et Guillaume Lombart, échevins de Louvain (Leuven), il est annoncé que Francon de Coudenberg Rolibuc reconnaît, pour lui et ses successeurs, les droits que possède Jean de Dormaal junior, dans les biens cités dans l'acte daté du 26 septembre 1415.
- 755** 1427, 19 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo septimo mensis augusti die decima nona). Sous le témoignage de Gilles Rijke et Guillaume Lombart, échevins de Louvain (Leuven), il est annoncé que Josse Wale a cédé à Jean de Dormaal junior, les biens de Francon de Coudenberg-Rolibuc situés à Nossegem et saisis à son profit. Jean de Dormaal les cède ensuite à Josse Wale moyennant les redevances habituelles et six couronnes d'or à Henri Speekaert, vice-prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 756** 1427, 27 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo septimo die vicesima septima mensis augustii). Sous le témoignage de Jean de Froyere et Jean van Sint-Goerickx, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Houwere a, par devant le seigneur foncier, cédé à son neveu Renier de Houwere un cinquième de terrain, avec maison et courtil, situé en deçà de la porte extérieure du Coudenberg moyennant le cens accoutumé.
- 757** 1428, 3 janvier (Sub anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo septimo mensis januarii die tercia). Gauthier de Leeuw et Henri Magnus, échevins de Bruxelles, vidiment les actes datés du 15 janvier 1425.

- 
- 758** 1428, 3 janvier (Sub anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo septimo mensis januarii die tercia). Sous le témoignage de Michel vander Kelen et Henri Magnus, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume der Kindere a, par devant le seigneur foncier, cédé à Gilles Pauwels un terrain, avec maison, courtil et dépendances, situé dans la Ruelle vander Elst moyennant un cens d'un chapon et de cinq vieux gros tournois et qu'il a promis garantie.
- 759** 1428, 10 février (Int jair ons Heeren als men screef duysent vierhondert twintich ende sevene, thien daghe in sprokille). Il est annoncé que, par devant le seigneur foncier et les échevins de Duisburg, Catherine Marcielis et son mari ont renoncé à tout le droit qu'ils avaient dans une maison et une court situées à Duisburg. Nicolas Wolpers est mis en possession de ces biens moyennant la redevance accoutumée.
- 760** 1428, 14 février (Datum anno Domini M°CCCC°XXVII° die XIII mensis februarii). Sous le témoignage d'Amauri Was et Lionnet de Zeebroeck, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gertrude Speekaert, veuve d'Henri Vastelavent, et son fils Henri Vastelavent, prêtre, ont promis, pour après leur mort, deux florins de cens à Saint-Jacques sur Coudenberg à charge de célébrer l'anniversaire d'Henri Speekaert, actuellement vice-prévôt de Saint-Jacques et celui d'Henri Vastelavent. Les florins sont assignés sur trois journaux et demi de terre allodiale située à Anderlecht.
- 761** 1428, 15 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo septimo die decima quinta mensis martii). Sous le témoignage d'Amauri Was et Henri Magnus, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, du consentement des seigneurs fonciers, Jacqueline sBakers, veuve de Jean Reynaert, avec son mari Jean de Clothem, a cédé à Saint-Jacques sur Coudenberg pour la célébration de son anniversaire un florin de cens assigné sur la moitié de plusieurs terrains, avec maison, situés au Coudenberg.
- 762** 1428, 15 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo septimo die decima quinta mensis martii). Sous le témoignage d'Amauri Was et Henri Magnus, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jacqueline sBackers, avec son mari Jean de Clothem, a cédé à Saint-Jacques sur Coudenberg, un florin de cens assigné sur la moitié de plusieurs terrains, avec maison, au Coudenberg. Les seigneurs fonciers sont d'accord. La rente servira à la célébration de l'anniversaire du premier époux de Jacqueline: Jean Reynaert.
- 763** 1428, 15 mai (Sub anno Domini millesimo quadringentesimo

---

vicesimo octavo mensis maii die decima quinta). Jean van Sint-Goerikx et Amauri Was, échevins de Bruxelles, vidiment l'acte du 14 novembre 1404.

- 764** 1428, 1<sup>e</sup> juillet (Gedaen int jaer ons Heeren alsmen screef dusent vierhondert achte ende twintich opten iersten dach der maent van julio). Les proviseurs des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils acquittent le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg d'un cens qui s'élevait à la moitié de deux moutons et d'un florin de Hollande assigné sur des biens situés près du Jodenpoel.
- 765** 1428, 1<sup>e</sup> juillet (Gedaen int jaer ons Heeren alsmen screef dusent vierhondert achte ende twintich opten iersten dach der maent van julio). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et deux proviseurs de l'église font savoir qu'ils acquittent le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg de la moitié de deux moutons d'or et d'un florin de Hollande qui étaient assignés sur des biens situés près du Jodenpoel.
- 766** 1428, 17 août (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCCC<sup>o</sup>XXVIII<sup>o</sup> die XVIII mensis augusti). Sous le témoignage d'Ivain de Mol et Guillaume d'Ophem (Oppem), échevins de Bruxelles, il est annoncé que Thierry de Dynter a, du consentement des seigneurs fonciers, promis à Saint-Jacques sur Coudenberg une rente d'un demi florin de cens assignés sur la moitié d'un terrain, avec maison, et sur la moitié d'un autre terrain, situés tous deux au Coudenberg, à charge de célébrer l'anniversaire de Thierry et de sa femme Alix vander Voort.
- 767** 1428, 7 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo octavo die septima mensis octobris). Sous le témoignage de Jean Mennen et Gauthier vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Philippe Blondeel a promis au monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg trois florins du Rhin assignés sur un terrain, avec maison, situé au Coudenberg à charge de célébrer l'anniversaire de son père Guillaume.
- 768** 1429, 20 février (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert ende achtentachtentich opten twintichsten dach der maent van februario). Sous le témoignage de Wenceslas tSerclaes, chevalier, et Jean van Buyseghem, échevins d'Uccle (Ukkel), il est annoncé que par devant la cour censale de Duyst, Pierre vander Spiot et sa femme ont cédé à Guillaume vander Spiot et à sa femme un terrain, avec maisons, et des pièces de terre et verger situés à Uccle moyennant une redevance de trois sous et cinq deniers de Louvain (Leuven) chaque année.

- 
- 769** 1429, 4 mars (Int jaer ons Heeren M.CCCC.ende .XXVIII. .III. Daghe in merte). Il est annoncé que Gérard vander Straten, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a, au nom du chapelain de Duisburg, donné en location, à Jean vander Meeren, pour un terme de cent ans moins un jour une petite cout situés à Duisburg, moyennant un chapon annuel pour lequel le preneur assigne tous ses biens en garantie.
- 770** 1429, 4 mars (Int jaer ons Heeren M.CCCC.ende .XXVIII. .III. Daghe in merte). Il est annoncé que Gérard vander Straten, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a, au nom du curé de Duisburg, donné en location, à Jean vander Meeren, pour un terme de cent ans moins un jour, un journal et demi de clos situé à Duisburg, moyennant deux vasseaux de seigle chaque année.
- 771** 1429, 4 avril (Ghedaen int jair ons Heeren duysent vierhondert neghen en twintich vier daghe in april). Il est annoncé que, par devant la cour des tenants de l'église et l'hôpital d'Overyse (Overijse), Gérard Trappeneels dit vanden Bossche a cédé, selon la coutume d'Overyse, à Renier et Henri vander Smissen une maison et une court situées à Ter Lanen (Terlanen).
- 772** 1429, 28 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimonono die vicesima octava mensis junii). Sous le témoignage de Pierre Was et Guillaume tSernarnts, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Mues dit de Kestere a cédé à Gauthier Vrederix, par devant le seigneur foncier, la moitié d'un journal et demi de terre situé au lieu dit Bruckelijns moyennant le cens traditionnel.
- 773** 1429, 30 juin (Ghedaen int jaer ons Heeren alsmen screef M.CCCC.XXIX op den lesten dach der maent van junio). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et les autres proviseurs des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont reçu de Marguerite Berbier quatre gros tournois et demi assignés sur la moitié d'un terrain, avec maisons, situé derrière le Jodenpoel. Ils promettent un gros tournois au couvent de Saint-Jacques pour célébrer l'anniversaire de Marguerite Berbier après sa mort.
- 774** 1429, 3 juillet (Ghedaen int jaer ons Heeren M.CCCC. Ende XXIX drie daghe in julio). Gérard vander Straten, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, et tout le couvent font savoir, qu'en présence de deux témoins, il ont donné à bail, pour un terme de deiz-huit ans, douze bonniers de terre à Eggevoort moyennant une redevance annuelle de quatorze muids et un setier de seigle.
- 775** 1429, 28 septembre (Datum anno Domini millesimo

---

quadringentesimo vicesimo nono die vicesima octava mensis septembris). Sous le témoignage de Jean de Coudenberg et Jean Juettensoen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gauthier Nijs a, par devant le seigneur foncier, cédé à Jean vander Varen un terrain vide situé près de la Chapelle moyennant le cens traditionnel.

- 776** 1429, 25 octobre (Gegeven int jaer ons Heeren als men screef durent vierhondert neghen ende twintich opten viventwintichsten dach der maent van october). Gérard vander Straten, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et tout le couvent font savoir qu'ils ont donné en location à Gilles Prieme pour un terme de soixante-dix ans un terrain situé à Ruisbroek moyennant une redevance annuelle de deux moutons numéraire, de sept chapons et de trois cies.
- 777** 1429, 28 décembre (Dit was ghedaen int jair ons Heeren doen men screef durent vierhondert ende negen en twintich acht en twintich dage in december). Les échevins de Lennik font savoir que Gilles Pauwels a assigné, pour après sa mort et celle de sa femme, tous ses biens situés dans le ressort de Lennik, au profit de son fils Henri à condition qu'il paie douze muids de seigle annuels à ses soeurs Marguerite et Elisabeth. D'autres précisions sont ajoutées, pour le cas où ces dernières décéderaient sans hoirs.
- 778** 1430, 16 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo nono die decima sexta mensis januarii). Sous le témoignage de Jean Juettensoen et Pierre Was, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Ganscopere dit de Mechelen a cédé, par devant les seigneurs fonciers, à Jean de Knibbere, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg, partie faisant pour son couvent, deux des trois florins de cens assignés sur un terrain, avec maison, situé Rue de la Montagne, pour la célébration de l'anniversaire de Marguerite de Cudekem.
- 779** 1430, 8 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo mensis maii die octava). Henri de Rogbroec et Guillaume Cobbers, échevins de Malines (Mechelen), font savoir que Jean Moeyensone a cédé à Catherine Handscoenmaker son usufruit dans un bien situé à Malines qui dépend du seigneur de Malines. Catherine le cède à son tour à Jean moyennant dix vieux gros tournois en quatre quartes de seigle chaque année et assigne une pièce de terre en garantie.
- 780** 1430, 3 juin (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doemen schreef M.CCCC.ende XXX den derden dach in braechmaent). Les échevins de Neigem font savoir que Guillaume vanden Heetvelde a reconnu devoir à Jean vander Noot, prêtre, dix livres de gros, monnaie de

---

Flandre. Il assigne en garantie de cette obligation une pièce de terre sise près du cimetière de Neigem.

- 781** 1430, 8 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo die octava mensis augusti). Sous le témoignage de Wenceslas tSerclaes, chevalier, et Gilles de Linkebeek, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Nicolas Mickaert a promis à Saint-Jacques sur Coudenberg un demi florin de cens, assigné sur le tiers d'un terrain, avec maison, sis au Coudenberg, à charge de célébrer son anniversaire et celui de sa femme défunte Elisabeth Colyns.
- 782** 1430, 8 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo die octava mensis augusti). Sous le témoignage de Wenceslas tSerclaes, chevalier, et Gilles de Linkebeek, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine der Weduwen, veuve de Jean Balat dit Petit, a promis à Saint-Jacques sur Coudenberg un demi vieux gros tournois de rente, assigné sur un terrain, avec maison, situé entre les deux portes du Coudenberg, terrain dont Sanit-Jacques est le seigneur foncier.
- 783** 1430, 12 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo die duodecima mensis augusti). Il est annoncé que l'amman et deux échevins de Bruxelles ont procédé à la saisie de la moitié d'un terrain vide situé près de la Chapelle pour mon paiement de cens dû à Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 784** 1430, 13 août (Gegeven int jair onss Heeren durent vierhondert ende dertich derthien dage in augusto). Gérard, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et tout le couvent font savoir qu'ils ont conclu un accord avec Catherine der Weduwen, veuve de Jean Balat dit Petit, au sujet de l'écoulement des eaux provenant de ses biens situés au Coudenberg pour lequel elle a promis une redevance d'un demi vieux gros tournois).
- 785** 1430, 27 novembre (Gedaen int jaer ons Heren durent vierhondert ende dertich opten zeven ende twintichsten dach der maent van november). Les bourgmèstres, échevins et conseil de la ville de Bruxelles font savoir que Renier Mours et Marie Spyskens ont donné à leur fils Evrard Mours procuration générale pour s'occuper de tout ce qui concerne leurs revenus et leurs biens à Bruxelles et en Brabant.
- 786** 1430, 1er décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo die prima mensis decembris). Francon de Pape, Gauthier Pipenoy, Gilles de Linkebeek et Jean Merte, échevins de Bruxelles, font savoir que sur semonce de l'amman de Bruxelles, il ont adjugé à Jean d'Aa, receveur du monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg, la moitié d'un terrain vide situé près de la

---

Chapelle pour non-paiement de cens.

- 787** 1431, 20 juin (Sub anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo primo mensis junii die vicesima). Michel de Leeuw dit de Cantere et Jean Merte, échevins de Bruxelles, videment l'acte daté du 18 décembre 1413.
- 788** 1431, 20 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo primo, die vicesima mensis junio). Sous le témoignage de Michel de Leeuw dit de Cantere et Jean Marie, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean d'Overbeke a transféré, à Jean d'Aa, six moutons d'or qu'il possède sur deux prés, de nature allodiale, situés à Haeren (Haren).
- 789** 1431, 21 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo primo die vicesima prima mensis junii). Sous le témoignage de Michel de Leeuw dit de Cantere et Jean Merte, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean d'Aa s'est engagé à payer à Guillaume de Mesmakere ou au porteur, à son ordre, cent couronnes d'or. Il assigne en garantie les six moutons d'or qu'il possède sur deux pièces de pré allodial à Haeren (Haren).
- 790** 1431, 7 août (Datum anno Domini quadringentesimo tricesimo primo die septima mensis augusti). Sous le témoignage de Gilles de Weert et Arnould vander Eycken dit vanden Bossche junior, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Nicolas de Houthem s'est engagé à payer à Gilles de Lille, ou au porteur, pour Gérard Pipenoy deux cents couronnes d'or pour lesquelles il assigne tous ses biens de garantie.
- 791** 1431, 8 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo primo die octava mensis augusti). Sous le témoignage de Guillaume Cassart dit Plaetman et Luc Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume de Beest a fait procéder à l'exécution de l'obligation daté du 7 août 1431.
- 792** 1431, 16 août (Gedaen int jair ons Heren dusent vierhondert een ende dertich opten sesse ende thiensten dach der maent van oeghts). Oston vander Heert, chanoine de Saint-Pierre d'Anderlecht et trois tenants du chapitre font savoir qu'Elisabeth Machiels et son mari ont transféré à Pierre Huyghe un demi bonnier de terre situé à Anderlecht moyennant une redevance annuelle d'un muid de seigle.
- 793** 1431, 11 septembre (Dit was ghedaen inden jaere ons Heeren doen men screef dusentijch vierhondert ende eenendertich elleve daghe in de maent van spelmaent). Les échevins de l'abbé de Dilighem (Dielegem-Jette) à Dilbeek font savoir que Gilles, Henri, Jacques,

---

Guillaume et Arnould vanden Woude, ont transféré le quart de sept journaux de terre arable et le quart d'un journal de terre à Anderlecht à Pierre Huyghe, qui a été mis en possession moyennant le cens dû.

- 794** 1431, 11 septembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo primo die undecima mensis septembris). Jacques Taye et Luc Pipenoy, échevins de Bruxelles, font savoir que Pierre Huyge a acquis des frères vanden Woude plusieurs pièces de terre à Anderlecht et qu'il a été investi, par devant les cours dont elles dépendent, moyennant une redevance annuelle de vingt-deux deniers et d'une obole, nouvelle monnaie. Pour plus de sûreté, les frères vanden Woude donnent garantie à Pierre Huyge.
- 795** 1431, 10 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo primo die decima mensis octobris). Il est annoncé que pour non paiement de cens à Saint-Jacques sur Coudenberg, l'aman de Bruxelles, et deux échevins ont procédé à la saisie de trois quarts d'un journal et demi de terre à Anderlecht, au profit de Jean d'Aa, partie faisant pour Saint-Jacques.
- 796** 1431, 18 décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo primo die decima octava mensis decembris). Sous le témoignage de Gilles de Weert et Gauthier Magnus, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Henri vander Nat, prêtre, a cédé, par devant le seigneur foncier, au couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg un mouton d'or et un florin de cens assignés sur deux petits prés de Schaerbeek (Schaarbeek).
- 797** 1431, décembre (Ghedaen int jaer ons Heeren als men screef M.CCCC ende XXXI inde maent van december). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné en location à Jean Weyns, un demi bonnier de terre arable à Anderlecht, pour un terme de douze ans, moyennant une redevance annuelle de quatre setiers de seigle.
- 798** 1432, 17 janvier (Sub anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo primo mensis januarii die decima septima). Le magistrat, les échevins et tout le conseil de la ville de Bruxelles vidiment l'acte daté du 5 octobre 1415.
- 799** 1432, 17 janvier (Sub anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo primo mensis januarii die decima septima). Sous le témoignage de Luc Pipenoy et Arnould vander Eycken dit vanden Bossche, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, du consentement du seigneur foncier, Marguerite de Lombeek a cédé à Gérard Sporkille et à sa femme des terrains, avec deux maisons,

---

au Borgendael (Borgendaal) moyennant douze deniers et demi, nouvelle monnaie, treize livres, huit sous, un demi mouton d'or, deux florins de cens et deux chapons à diverses personnes et un cens ultérieur de cinq florins de cens à Marguerite.

- 800** 1432, 23 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo primo die vicesima tertia mensis januarii). Sous le témoignage de Gilles de Weert et Arnould vander Eycken dit vanden Bossche, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, par devant le seigneur foncier, Jean de Vriese dit Appeltans a cédé à Godefroid de Curia les deux florins de Bruxelles, qu'il possède sur un terrain, avec maisons, eau et verger, situé à Ophem (Oppem).
- 801** 1432, 31 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo primo die ultima mensis januarii). Sous le témoignage de Jacques Taye et Luc Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean d'Aa, partie faisaint pour Saint- Jacques sur Coudenberg, a obtenu un décret judiciaire.
- 802** 1432, 4 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo primo mensis february die quarta). Il est annoncé que le mayeur et deux échevins de Louvain (Leuven) ont procédé à la saisie de cinq journaux de pré à Forest (Vorst) au profit de Daniel d'Overyse (Overijse) pour une somme de deux mille couronnes dont Guillaume Buys lui était redevable.
- 803** 1432, 3 mars (Inde jaere ons Heeren alst men screef dusentich vierhondert ende XXXI den derden dach van merte). Il est annoncé que, par devant le receveur du duc de Brabant et trois échevins de Duisburg, Gauthier, Henri et Elisabeth Teels ont cédé à Jean Mercelijs tout le droit qu'il possédait dans une maison et une court situées à Duisburg.
- 804** 1432, 2 avril (Datum anno Domini millesimo quadingentesimo tricesimo primo die secunda mensis aprilis). Jean Bernage, chevalier, Luc Pipenoy, Gauthier Magnus et Arnould vander Eycken dit vanden Bossche, échevins de Bruxelles, font savoir qu'à la semonce du lieutenant de l'amman, ils ont adjugé à Jean d'Aa partie faisant pour Saint-Jacques sur Coudenberg les trois quarts d'une terre, d'un journal et demi, située à Anderlecht. La saisie avait eu lieu pour non paiement de cens et terme de douze semaines s'était écoulé sans qu'il ait été acquitté.
- 805** 1432, 4 avril (Ghegheven int jaer ons Heeren als men screef dusentech vierhondert dertech ende een vier daghe in den april). Les échevins de l'abbesse de Forest (Vorst) font savoir que Guillaume van Buyseghem a, par devant eux, transféré pour Jean et Marguerite Hammens, une prairie clôturée, contrepan d'une

---

rente viagère de cinq florins de cens rachetable, dans les trois ans, au denier 12.

- 806** 1432, 26 mai (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCCC<sup>o</sup>XXXII<sup>o</sup> die XVI mensis maii). Sous le témoignage de Luc Pipenoy et Gauthier Magnus, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean vanden Assche et sa femme ont cédé à Saint-Jacques sur Coudenberg un journal et demi de terre allodiale située à Anderlecht.
- 807** 1432, 25 août (Gegeven int jair ons Heren dusedt vierhondert twee ende dertich op ten vive ende twintichsten dach der maent augusti). Pierre Pipenoy et Jean vanden Steen dit van Asse, échevins de Bruxelles, font savoir que Pierre, Jean et Gilles Huyge, frères de père et mère, ont procédé au partage des biens qui leur proviennent de leurs parents et qui consistent en rentes et biens à Anderlecht, Dilbeek et Tirlemont (Tienen).
- 808** 1432, 21 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo secundo die vicesima prima mensis novembris). Sous le témoignage de Gauthier de Leeuw et Jean vanden Steen dit van Asse, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Dormaal, chanoine, et Jean d'Aa, receveur de Saint-Jacques sur Coudenberg, partie faisant pour le monastère, ont, du consentement du seigneur foncier, cédé à Jean de Dorre un terrain, avec maisons, situé au Coudenberg moyennant un cens de quatre livres au seigneur foncier, de trois livres dix sous aux Pauvres domestiques de Saint-Jacques et un cens ultérieur d'un mouton d'or et d'un florin de cens.
- 809** 1432, 17 décembre (Ghedaen int jaer ons Heeren M.CCCC.XXXII XVII daghe in december). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné en location pour un terme de vingt-huit ans à Jean de Coninc et à sa femme un demi bonnier de terre à Etterbeek, moyennant une redevance annuelle de quatre plaques et de quatre chapons.
- 810** 1433, 8 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo secundo die octava mensis januarii). Sous le témoignage de Jean de Coudenberg-Rolibuc et Godefroid Mennen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gérard Pipenoy a cédé à Jean d'Aa, partie faisant pour la fabrique d'église Saint-Jacques sur Coudenberg, un terrain, avec maison et dépendances, situé à Woluwe-Saint-Lambert (Sint-Lambrechts-Woluwe), la garantie de l'amman subsistant pour Jean d'Aa comme pour Gérard Pipenoy.
- 811** 1433, 12 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo secundo die duodecima mensis januarii). Sous le témoignage de Godefroid Mennen et Gauthier de Leeuw, échevins

---

de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Dormaal, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg, et Jean d'Aa, receveur, ont cédé, au nom du couvent, à Jean Meynaert la moitié d'un terrain vide situé près de la Chapelle, moyennant une redevance annuelle de huit plaques.

- 812** 1433, 13 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo secundo die decima tercia mensis februarii). Sous le témoignage de Godefroid Mennen et Gauthier de Leeuw, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Meynaert a promis de donner à Jean de Dormaal, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg, et à Jean d'Aa, receveur, huit plaques et demi qu'il oblige sur tous ses biens présents et à venir et spécialement sur la moitié d'un terrain vide dont Saint-Jacques est seigneur foncier et qui est situé près de la Chapelle. La rente est rachetable, en une fois, au denier 20.
- 813** 1433, 14 janvier (Gegeven int jair onss Heeren M.CCCC.XXXII opten XIIIllsten dach der maent van januar). Sous le témoignage de Simon van Ophem (Oppem) et Gauthier de Leeuw, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné, en location, pour un terme de vingt-quatre ans, à Imbert vanden Broeke plusieurs pièces de terre situées à Asse, moyennant une redevance annuelle de vingt ans, quatre chapons, onze muids et six quartes de seigle. Le preneur assigne tous ses biens en garantie.
- 814** 1433, 25 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo secundo die vicesima quinta mensis februarii). Sous le témoignage de Gauthier de Leeuw et Gauthier vanden Winckele, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné à Henri Stakenborch, pour un terme de douze ans, la dîme du couvent à Saint-Gilles (Sint-Gillis) moyennant une redevance annuelle de quatre muids de seigle, deux petits porcs et deux agneaux. Le prenier a assigné tous ses biens en garantie.
- 815** 1433, 18 mars (Datum anno Domini M°CCCC°XXXII° die XVIII mensis martii). Sous le témoignage de Simon d'Ophem (Oppem) et Gauthier de Leeuw, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume d'Ophem et sa femme ont promis à Saint-Jacques sur Coudenberg six peeters d'or assignés sur des prés au Warmoesbroec et à Weerde. La rente est rachetable en une fois au denier 18.
- 816** 1433, 1e avril (Ghedaen int jair ons Heeren als men screef M.CCCC ende XXXII opten eersten dach der maent van aprilie voer Paesschen). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné, en location, à Jean Grimberge trois

---

journaux de prairie à Kesterbeek, pour un terme de quinze ans, moyennant une redevance annuelle de cinq moutons.

- 817** 1433, 26 mai (Int jaer ons Heren M.CCCC ende XXXIII den XXVIsten dach in meye). Il est annoncé que, par devant le receveur du duc de Brabant et trois échevins de Duisburg, Gauthier Hix a transféré au prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, pour le chapelain de Duisburg, tout le droit qu'il possède dans une maison avec une court. Ce dernier paiera un vieux gros chaque année, au curé et au cōûtre de Duisburg à charge de célébrer l'anniversaire d'Henri Speekaert, prévôt, et de feu Gauthier Pierpont, curé de Duisburg.
- 818** 1433, 27 mai (Datum anno Domini M<sup>o</sup>CCCC<sup>o</sup>XXXIII<sup>o</sup> die XXVII mensis maii). Sous le témoignage de Simon d'Ophem (Oppem) et Gauthier de Leeuw, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné à Henri de Knibbere plusieurs pièces de terre à Ruisbroek et à Leeuw (Sint-Pieters-Leeuw), pour un terme de quinze ans, moyennant une redevance annuelle d'onze couronnes d'or quatorze muids, trois setiers et six quarts de seigle. Le preneur assigne tous ses biens en garantie.
- 819** 1433, 10 juin (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doen men screef M.CCCC. XXXIII X daghen in braecmaent). Il est annoncé que le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné en location à Gilles Speekaert, pour un terme de douze ans, un journal de terre situé à Bodegem (Sint-Martens-Bodegem), moyennant une redevance annuelle de quatorze quarts de seigle.
- 820** 1433, 11 juin (Int jaer ons Heeren XIIIlc ende XXXIII den Xisten dach in junio). Il est annoncé que, par devant le receveur du duc de Brabant et trois échevins de Duisburg, Daniel Baten a cédé, aux fabriciens et aux proviseurs de la Table du Saint-Esprit de Duisburg, l'usufruit qu'il a dans une court avec maison. L'usufruit est ensuite donné à Jean Beloet, moyennant une redevance de quatorze plaques à l'église et de quatorze placques à la Table du Saint-Esprit.
- 821** 1433, 3 septembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo tercio, die tercia mensis septembris). Sous le témoignage de Jean de Froyere et Antoine Thoenys, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth de Boitsfort (Bosvoorde) et son mari ont cédé à Jean d'Aa, partie faisant pour Saint-Jacques sur Coudenberg, trois maisons allodiales construites sur trois terrains au Sablon (Zavel).
- 822** 1433, 7 septembre (Int jaer ons Heeren dusent vierhondert drie en dertich opten sevensten dach der maent september). Gerelm van

---

Heetvelde fait savoir qu'il a reçu de Jean d'Aa, partie faisant pour les réguliers de Saint-Jacques sur Coudenberg, la somme de vingt-cinq peeters en diminution et huit qui lui sont dus pour l'achat d'une rente de six peeters assignée sur une maison au Scoebeke. Il promet de faire mettre Saint-Jacques en possession de la rente devant la cour dont le bien dépend.

- 823** 1433, 11 octobre (Ghedaen int jaer ons Heeren M.CCCC.XXXIII opten Xiste dach der maent van october). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné en location à leur confrère Lancelot Coecke leur dîme de Duisburg, pour un terme de douze ans, moyennant une redevance annuelle de quatorze muids de seigle et de quatorze muids d'avoine.
- 824** 1433, octobre (Ghedaen int jaer ons Heeren M.CCCC. Ende XXXIII in de maent van october). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné en location, à Jean vanden Assche un journal et demo de terre arable à Neerpede pour un terme de douze ans moyennant une redevance annuelle de quatorze setiers de seigle.
- 825** 1433, 7 novembre (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doen men screef M.CCCC ende XXXIII den sevensten dach van november). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné en location à Beaudoin van Cattenbroeck quatre journaux de terre en deux pièces, pour un terme de douze ans, moyennant une redevance annuelle de quatorze setiers de seigle.
- 826** 1433, 23 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo tertio die vicesima tertia mensis novembris). Sous le témoignage d'Antoine Thoenys et Jean de Cothem, échevins de Bruxelles, il est annoncé que les fabriciens de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné en location à Jean de Beckere dit de Rademakere, pour un terme de neuf ans, deux pièces de terre à Ixelles (Elsene) moyennant une redevance annuelle de quinze setiers de seigle.
- 827** 1433, 15 décembre (Datum anno Domini M°CCCC°XXXIII° die XV mensis decembris). Sous le témoignage de Jean de Froyere et Jean de Cothem, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Dormaal, chanoine à Saint-Jacques sur Coudenberg, et Jean d'Aa, receveur du monastère, ont cédé à Oston de Greve le moulin dit Capsmolen d'Ophem (Oppem) moyennant une rente annuelle de deux muids de seigle.
- 828** 1433, 17 décembre (Datum anno Domini M° quadringentesimo tricesimo tercio, die decima septima mensis decembris). Sous le témoignage de Michel vander Kelen et Jean de Cothem, échevins

---

de Bruxelles, il est annoncé que Gerelm vanden Heetvelde a promis au monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg dix peeters d'or chaque année qu'il assigne sur un grand bâtiment avec maisons, terrains et dépendances près du Scoebeke. La rente est rachetable au denier 18.

- 829** 1433, décembre (Ghedaen int jaer ons Heeren doen men screef M.CCCC.XXXIII in de maent van december). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné en location à Ange Lauwereis cinq journaux de terre arable situés à Leeuw (Sint-Pieters-Leeuw) pour un terme de douze ans. La redevance annuelle est de neuf setiers de seigle.
- 830** 1434, 10 janvier (Gedaen int jaer ons Heeren doe men screef M.CCCC. Ende XXXIII den tiensten dach van januari). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné en location à Jean Bornoy, pour un terme de douze ans, quatorze journaux de terre en trois pièces à Nossegem. La redevance annuelle s'élève à quatre muids de grain, quatre chapons, une poule et cinq gros en numéraire.
- 831** 1434, 10 février (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doen men screef dusent viere hondert ende XXXIII opden tiensten dach van sprokille). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné en location à Guillaume tSerarnts pour un terme de douze ans six journaux de terre à Noode moyennant une redevance annuelle de huit setiers de grain et un setier de pois.
- 832** 1434, 31 mars (Dit was ghedaen int jair ons Heeren als men screef dusent vierhondert vier ende dertich opten lesten dach van meerte na Paesschen). Henri Speekaert, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et tout le couvent font savoir qu'ils ont, en présence de quatre témoins, cédé, à titre ciager, à frère Jean Brueninc et à sa femme l'ermitale du Sablon (Zavel) avec ses maisons et sa cour, moyennant un vaseau de sel chaque année. Les preneurs consacreront six florins à l'amélioration du bien et seront tenus de laisser leurs meubles à l'ermitage à leur mort.
- 833** 1433 ou 1434, mars (Ghedaen int jaer ons Heeren M.CCCC.XXXIII in de maent van meerte). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné en location à Guillaume de Custere un bonnier de terre à Watermael (Watermaal) pour un terme de douze ans moyennant une redevance annuelle de deux setiers de seigle et deux sous, nouvelle monnaie.
- 834** 1434, 3 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quarto die tercia mensis aprilis). Sous le témoignage de Jean de Froyere et Antoine Thoenys, échevins de Bruxelles, il est

---

annoncé que Marguerite de Lombeek a cédé, par devant de seigneur foncier, à Gérard Sporkille et à sa femme deux des cinq florins de cens qu'elle possède sur des terrains, avec deux maisons, situés au Borgendael (Borgendaal).

- 835** 1434, 20 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quarto die vicesima mensis aprilis). Sous le témoignage de Jean de Cothem, et Henri tSerarnts, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume Thumassin dit Soufflet a promis au monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg un demi florin de cens que, du consentement du seigneur foncier, il assigne sur la moitié d'un terrain, avec maison, et la moitié d'une maison, avec son fonds, situés tous deux au Coudenberg. Saint-Jacques sera tenu de célébrer l'anniversaire de Guillaume et de sa femme, Marie Herpeline.
- 836** 1434, avril (avant le 21) (Ghedaen int jaer ons Heeren M.CCCC.XXXVIII in de maent van aprilie). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné en location à Jean Hulsbosch plusieurs pièces de terre à Etterbeek, pour un terme de neuf ans, moyennant une redevance annuelle de quatre muids de seigle.
- 837** 1434, 21 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quarto die vicesima mensis aprilis). Sous le témoignage de Jean de Cothem et Gerelm vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location à Jean Hulsbosch, pour un terme de neuf ans, plusieurs pièces de terre à Etterbeek moyennant quatre muids de seigle chaque année. Le preneur assigne tous ses biens présents et futurs en garantie.
- 838** 1434, 5 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quarto die quinta mensis maii). Sous le témoignage de Michel vander Kelen et Guillaume de Kesterbeek, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri Claes a, par devant le seigneur foncier, cédé à Guillaume vanden Ackere et à sa femme un terrain, avec maison, situé hors la vieille porte du Coudenberg près du fossé de la ville, moyennant trente-et-une livres et un florin de cens chaque année.
- 839** 1434, 21 mai (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doen men screef duysentech vierhondert ende vierendertech een ende twintech daghe in meye). Les échevins de Lennik font savoir que Michel Cleerhage a acheté de Jean, Henri et Josse de Bosscher et consorts 64 verges de prairie et qu'il a été mis en possession de ces biens selon la coutume de Lennik.

- 
- 840** 1434, 2 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quarto die secunda mensis junii). Sous le témoignage de Michel vander Kelen et Jean de Froyere, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Hugues Meylinc a promis à Jean d'Aa, receveur de Saint-Jacques sur Coudenberg, partie faisant pour le couvent, deux florins de cens assignés sur tous les biens d'Hugues et plus particulièrement sur un terrain, avec deux maisons, situé Rue de Ruysbroeck et dont le seigneur foncier est la fabrique d'église de Saint-Jacques. La rente est rachetable au denier 18.
- 841** 1434, 1<sup>e</sup> juillet (Die gemaect waren int jaer ons Heren dusesent vierhondert viere ende dertich opten iersten dach der maent van julio). Les tenants du prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et de Jean van Blitterwyck dit Inden Ingel font savoir que, par devant eux, Elisabeth Weyns et consorts ont transféré à Martin van Haesdonc trois journaux de terre à Melsbroek moyennant le cens traditionnel.
- 842** 1434, 11 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quarto die undecima mensis augusti). Sous le témoignage de Pierre was et Guillaume d'Evergem dit van Koekelberg, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné en location, au nom de son monastère, à Jean Guedens un bonnier de terre situé à Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw) moyennant une redevance annuelle de neuf setiers et demi de seigle. Le bail est de dix-huit ans et le preneur engage tous ses biens en garantie.
- 843** 1434, 3 septembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quarto die tercia mensis septembris). Sous le témoignage de Pierre Was et Gauthier van der Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite vander Lynden a, par devant le seigneur foncier, cédé à Henri Pauwels un terrain, avec maison, courtil et dépendances, situé hors la Porte de Laeken (Laken), moyennant le cens traditionnel.
- 844** 1435, 26 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quarto die vicesima sexta mensis february). Sous le témoignage de Pierre Was et Jacques de Cothem, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume de Berlaer dit Boel a promis à véder par devant les échevins de Bruxelles et les seigneurs fonciers, à Nicolas de Dunel dit Spoerken, ou au porteur de ces lettres à son ordre, un sixième de la moitié d'un terrain, avec maison et courtil, situé au Coudenberg et un sixième de la moitié d'un autre terrain, avec maison et courtil, sis en deçà de la porte extérieure du Coudenberg. il assigne tous ses biens en garantie de l'obligation.

- 
- 845** 1435, 8 mars (Int jair onss Heeren duser vierhondert ende vier ende dertich op den achsten dach van meerte na costume van scrivene in den hove van Camerike). Les proviseurs de la chapelle de Notre-Dame au Sablon (Zavel) font savoir qu'ils ont vendu, pour une certaine somme d'argent, au prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg des constructions, qui se trouvent sur un terrain, qui appartient à Saint-Jacques et est en face de la chapelle Notre-Dame.
- 846** 1435, 17 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quarto die decima septima mensis marcii). Sous le témoignage de Guillaume d'Evergem dit van Koekelberg et Jacques de Cothem, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jeanne Vivets et son mari Nicolas de Dunel dit Spoerken se sont engagés à payer, après la mort de Jeanne, à Guillaume de Mesmakers ou au porteur la somme de six cents peeters pour lesquels, du consentement des seigneurs fonciers, ils assignent en garantie la moitié de deux terrains, avec maison et courtil, dont l'un est situé au Coudenberg et l'autre en deçà de la porte extérieure du Coudenberg.
- 847** 1435, 28 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quarto, die vicesima octava mensis martii). Sous le témoignage de Pierre Was et Jean de Hamme, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Pierre vander Nedermolen a promis à Saint-Jacques sur Coudenberg un peeter d'or qu'il assigne du consentement des seigneurs sur un terrain avec maison et dépendances, à ten Bossche. Il peut racheter le cens en une fois, au denier 18.
- 848** 1435, 28 mars (Gegeven int jair onss Heeren duser vierhondert ende vierendertich opten achstentwintichsten dach der maent van meerte). Sous le témoignage de Jean van Cariloe et Jean van Hamme, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location, pour un terme de dix-huit ans, à Jean de Donckere plusieurs pièces de terre à Schaerbeek (Schaarbeek), Woluwe-Saint-Etienne (Sint-Stevens-Woluwe) et Evere moyennant une redevance annuelle de douze setiers et demi de seigle. Le preneur assigne tous ses biens en garantie.
- 849** 1435, 2 mai (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doen men screef duysentich vierhondert ende viven dertich opten anderen dach van meye). Les échevins de Bodegem (Sint-Martens-Bodegem) font connaître la façon dont Jean Speekaert a partagé entre ses enfants des biens situés à Bodegem, Wambeek et Itterbeek.
- 850** 1435, 14 mai (Sub anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quinto mensis maii decima quarta). Jean de Cariloe et

---

Jean de Hamme, échevins de Bruxelles, vidiment les actes datés du 4 décembre 1402.

- 851** 1435, 19 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quinto die decima nona mensis maii). Sous le témoignage de Jean de Cariloe et Jean de Hamme, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a, au nom de son couvent, donné en location à Pierre Scovaert un pré de trois journaux à Molenbeek. La durée du bail est de douze ans et la redevance annuelle de six florins de cens. Le preneur assigne tous ses biens en garantie.
- 852** 1435, 1er juillet (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quinto die prima mensis julii). Sous le témoignage de Jean Merte et Jean vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gerelm vanden Heetvelde a promis à Jean d'Aa, partie faisant, pour Saint-Jacques sur Coudenberg, deux peeters d'or chaque année qu'il assigne sur un grande construction, avec des maisons et des dépendances, située sur la rive du Scoebeke. La rente est rachetable en une fois au denier 18.
- 853** 1435, 5 juillet (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren alse men screef duisentich vierhondert dertich ende vive vive dage in julio). Les échevins de Sainte-Gertrude de Nivelles à Bollebeek font savoir que Béatrice tSerclaes a cédé, avec son mari, à Gilles de Buenere, un journal de terre sis à Mollem moyennant un cens d'un denier et un cens ultérieur d'un chapon.
- 854** 1435, 21 juillet (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quinto die vicesima prima mensis julii). Sous le témoignage de Lionnet de Zeebroeck et Jean tSerclaes, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gauthier Vrederix a cédé à Catherine Laureys, veuve de Jean Hadde, l'usufruit qu'il a dans la moitié d'un journal et demi de terre situé au lieu dit Brueckelijns.
- 855** 1435, 22 juillet (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quinto die vicesima secunda mensis aprilis). Sous le témoignage de Lionnet de Zeebroeck et Jean tSerclaes, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine Laureys, veuve de Jean Hadde, a cédé, par devant le seigneur foncier, à Gauthier Vrederix et à sa femme la moitié d'un journal et demi de terre sis au lieu dit Bruekelijns moyennant le cens traditionnel.
- 856** 1435, 13 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quinto die decima tercia mensis augusti). Sous le témoignage de Jean Merte et Jean vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume Herpus a promis à Saint-Jacques sur Coudenberg un florin de cens qu'il assigne sur tous ses

---

biens et plus particulièrement, du consentement du seigneur foncier, sur un terrain, avec maison situé au Sablon (Zavel). La rente est rachetable, en une ou deux fois, dans les trois ans au denier 20.

- 857** 1435, 2 septembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quinto die secunda mensis septembris). Sous le témoignage de Jean Merte et Jean tSerclaes, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Mosselman a promis à Jean d'Aa, receveur de Saint-Jacques, partie faisant pour le couvent, trois peeters d'or qu'il assigne sur tous ses biens et plus particulièrement sur un terrain vide au Bavendal, le seigneur foncier étant d'accord. La rente est rachetable en une fois au denier 18.
- 858** 1435, 29 septembre (Int jaer ons Heren durent vierhondert vive ende dertich opten lesten dach sonder enen der maent september). Les tenants du prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et de Jean van Blitterswijck dit In den Ingel font savoir que, par devant eux, Elisabeth de Hertoghe a cédé à Elisabeth van Oudenhove une court et toutes ses dépendances à Melsbroek moyennant une redevance annuelle de deux sous et un denier, monnaie nouvelle, à Saint-Jacques et à Jean van Blitterswijck.
- 859** 1435, 19 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quinto die decima nona mensis novembris). Sous le témoignage de Jean vander Noot et Jean tSerclaes, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a, au nom de son monastère, cédé à Daniel de Scotelere et à sa femme un terrain, avec trois maisons et un courtil, situé au Sablon (Zavel) moyennant une redevance annuelle de deux florins et demi du Rhin et de deux vieux gros et demi tournois.
- 860** 1435, 16 décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quinto die decima sexta mensis decembris). Sous le témoignage de Lionnet de Zeebroeck et Jean tSerclaes, chevalier, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a cédé à Guillaume Rampaert et à sa femme un terrain vide à Vlezenbeek moyennant une redevance annuelle de seize livres et de six oies qu'il garantissent, du consentement du seigneur foncier, sur un terrain, avec maison et constructions, situé près de la fontaine dénommée Pepercorenborre.
- 861** 1435, 16 décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quinto die decima sexta mensis decembris). Sous le témoignage de Lionnet de Zeebroeck et Jean

tSerclaes, chevalier, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location à Guillaume Rampaert et à sa femme pour un terme de cinquante ans deux bonniers de terre à Vlezenbeek moyennant une redevance annuelle de huit setiers d'avoine pour laquelle ils assignent tous leurs biens en garantie.

- 862** 1435, 30 décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quinto die penultima mensis decembris). Sous le témoignage de Lionnet de Zeebroeck et Jean tSerclaes, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, du consentement des seigneurs fonciers, Elisabeth vanden Gehuchte et son mari ont cédé à Nicolas de Dunel dit Spoerken un terrain, avec trois maisons, et un autre, avec une maison, situés au Coudenberg, moyennant le cens traditionnel et un cens ultérieur de trois florins de cens.
- 863** 1435, décembre (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doen men screef M.CCCC ende XXXV in de maent van december). Il est annoncé que le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné en location pour quinze ans à Jean Godens six journaux de terre à Anderlecht, moyennant une redevance annuelle de huit setiers de seigle.
- 864** 1435, décembre (Ghedaen int jaer ons Heeren doen men screef M.CCCC ende XXXV in de maent van december). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné en location à Jean vanden Bossche un bonnier de terre situé à Tervueren (Tervuren) pour une durée de douze ans moyennant six setiers de seigle chaque année.
- 865** 1436, 10 février (Int jair onss Heeren dusentich vierhondert vive ende dertich opten thiensten dach der maent februarii). Les tenants de l'abbé de Dilighem (Dielegem) à Beersel font savoir que par devant eux, Roger van Linkebeek a promis à Jean d'Aa, receveur de Saint-Jacques sur Coudenberg, trois setiers de seigle qu'il assigne sur deux bonniers de terre à Beersel.
- 866** 1436, 20 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quinto die vicesima mensis februarii). Sous le témoignage de Guillaume de Heersele et Jean Merte, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite vanden Bossche a, par devant les seigneurs fonciers, transféré à sa fille Juette vander Hadocht et à son mari le quart d'un cens de trois moutons et un quart d'or assigné sur une maison, avec une étuve, située au Coudenberg et d'un autre d'un florin et demi de cens assigné sur un terrain, avec maisons, au Sablon (Zavel).

- 
- 867** 1436, 9 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quinto die nona mensis martii). Jean Merte et Jean tSerclaes, échevins de Bruxelles, font savoir que Jean d'Aa a acquis pour Saint-Jacques sur Coudenberg de Roger de Linkebeek trois setiers de seigle assignés sur deux bonniers de terre à Beersel.
- 868** 1436, 14 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadringentesimo tricesimo sexto die decima quarta mensis aprilis). Sous le témoignage de Jean Merte et Jean tSerclaes, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gérard Huenken dit Hacke et sa fille Barbe, avec son mari, ont cédé par devant le seigneur foncier, un terrain, avec maison, dans l'Ingelantstrate moyennant le cens traditionnel.
- 869** 1436, 20 avril (Int jair ons Heeren M.CCCC ende XXXVI opten XXsten dach der maent van aprille). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné à Henri Avensoen, sa femme et leurs enfants, Gilbert et Anne, à titre viager, une petite court sise au Coudenberg moyennant une redevance annuelle d'un demi florin de cens. Les bailleurs gardent certains droits d'usage dans le bien.
- 870** 1436, 28 mai (Int jaer ons Heeren als men screef XIIIc ende XXXVI des maendachs in de tsinxendaghe). Il est annoncé que, par devant le receveur du duc et trois échevins de Duisburg, Henri Speekaert, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, a cédé à Jean Wuts une maison, avec une court, moyennant un florin de cens, chaque année, que le curé et le chapelain de Duisburg recevront à charge de célébrer l'anniversaire de Henri Speekaert et Gauthier Pierpont.
- 871** 1436, 22 juin (Datum anno Domini M°CCCC° die XXII mensis junii). Sous le témoignage de Jean Merte et Jean tSerclaes, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Waleran de Wouderingen a promis, pour la célébration de son anniversaire et de celui de ses deux épouses décédées, un florin et demi de cens que, du consentement du seigneur foncier, il assigne sur un terrain, avec maison et dépendances, près de la fondation Terarken. La rente est rachetable en une fois au denier 18.
- 872** 1436, 6 juillet (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo sexto die sexta mensis julii). Sous le témoignage d'Arnould de Pede, chevalier, et Jacques Taye, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine et Digne Bruyninx, avec leurs époux, ont cédé par devant le seigneur foncier, à l'hôpital Saint-Corneille trois huitièmes de trois muids de seigle assignés sur un demi bonnier de terre à Heembeek et sur six journaux à Laeken (Laken).

- 
- 873** 1436, 10 août (Int jaer ons Heeren durent vierhondert sesse en dertich opten thiensten dach der maent van oighste). Les mambours des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont reçu, en aumône, de plusieurs personnes des rentes assignées sur différents biens et qu'ils s'engagent à payer aux réguliers de Saint-Jacques sur Coudenberg quatorze plaques, un demi florin, un tiers de florin et un quart de florin après la mort des différents donateurs.
- 874** 1436, 17 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo sexto die decima septima mensis augusti). Sous le témoignage de Francon de Pape et Gauthier Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location à Denis Goerijs plusieurs pièces de terre et de pré situées hors la porte extérieure du Coudenberg, à Ixelles (Elsene) et à Forest (Vorst) moyennant quinze florins de cens, dix-huit quarts de seigle, deux quarts de pois et cinq florins de cens chaque année. Le bail est d'une durée de seize ans et le preneur engage tous ses biens en garantie.
- 875** 1436, 27 décembre (Gegheven int jair durent vierhondert ende XXXVI opden XXVII dach van december). Il est annoncé que le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné en location à Pierre Stevens un clos d'un journal et demi situé à Meerbeke, pour une durée de vingt-cinq ans, moyennant une redevance annuelle de seize plaques.
- 876** 1437, janvier (Ghedaen int jaer ons Heeren M.CCCC.XXXVI in de maent van januari). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné en location à Jean Vierendele leurs biens de Meerbeke, pour un terme de douze ans, moyennant une redevance annuelle de vingt setiers de seigle (chque setier pouvant être payé par douze plaques).
- 877** 1437, 1<sup>e</sup> mars (Datum anno Domini millesimo quedringentesimo tricesimo sexto die prima mensis martii). Sous le témoignage d'Arnould de Pede, chevalier, et Henri Taye, seigneur de Wemmel, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location à Francon de Bast, pour un terme de neuf ans, plusieurs pièces de terre à Berchem-Saint-Laurent (Sint-Laureins-Berchem) moyennant quatre muids et un setier de seigle chaque année. Le preneur assigne tous ses biens en garantie et en particulier des animaux, de la vaisselle et des vêtements.
- 878** 1437, 1<sup>er</sup> mars (Ghedaen int jaer ons Heeren M.CCCC.XXXVI opten iersten dach van meerte). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques

---

sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné en location à Francon de Bast, pour un terme de neuf ans, différentes pièces de terre à Berchem-Saint-Laurent (Sint-Laureins-Berchem) moyennant une redevance annuelle de quatre muids et d'un setier de seigle.

- 879** 1437, 8 avril (Ghedaen int jaer ons Heeren M.CCCC.XXXVI den VIIIsten dach in aprile). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné leur dîme de Neigem en location, pour un terme de douze ans, à Jean Eggerix leur confrère, curé de Neigem, moyennant trois muids de seigle chaque année. Le même a pris une pièce de terre pour douze ans moyennant une redevance annuelle de quatre muids de seigle.
- 880** 1437, 11 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo septimo die undecima mensis aprilis). Sous le témoignage d'Arnould de Pede, chevalier, et Henri Taye, seigneur de Wemmel et Gooik, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine vanden Heetvelde a transféré au prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg les seize livres de rente qu'elle possède sur un terrain vide au Coudenberg dont Saint-Jacques est le seigneur foncier. La rente est rachetable en une fois au denier 18.
- 881** 1437, 15 avril (Dit was ghedaen inden jaere ons Heeren doen men screef dusentich vierhondert dertich ende zevene te half aprile). Les échevins d'Itterbeek font savoir qu'Arnould van Pede, a assigné, par devant eux, en contrepan d'une rente héréditaire de deux florins de cens constitués au profit de Saint-Jacques sur Coudenberg, une court avec toutes ses dépendances située à Pede.
- 882** 1437, 17 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo septimo die decima septima mensis aprilis). Sous le témoignage d'Arnould de Pede et Renier vanden Steen dit van Asse, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a transféré à Laurent de Leeuw, monnayer, un terrain, avec maisons, courtil et dépendances, situé au Sablon (Zavel), moyennant un vieux gros tournois et deux florins de cens chaque année.
- 883** 1437, 17 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo septimo die decima septima mensis aprilis). Sous le témoignage d'Arnould de Pede et Renier vanden Steen dit van Asse, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a cédé à André de Voirhout un terrain, avec maisons, courtil et dépendances, situé au Sablon (Zavel), moyennant une redevance annuelle d'un vieux gros tournois et de deux florins de cens.

- 
- 884** 1437, 29 avril (Gegeven int jair onss Heren duser vierhondert zeven ende dertich opten lesten dach sonder enen der maent van april). Sous le témoignage d'Henri Tāye, seigneur de Wemmel et de Gooik, et Renier vanden Steen dit van Asse, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a cédé à Henri de Knibbere, pour la durée de la vie de Jean de Knibbere, la moitié de plusieurs pièces de terre à Ruisbroek, moyennant le cens accoutumé et un cens ultérieur de deux muids de seigle.
- 885** 1437, 7 juin (Gedaen int jair onss Heeren duser vierhondert dertich ende zevens zeven dage in junio). Les tenants jurés de l'abbesse de Forest (Vorst) à Watermael (Watermaal) font savoir qu'Elisabeth Daneels, du consentement de son mari, et sa soeur Marguerite ont assigné plusieurs pièces de terre sises à Boendael (Boendaal) comme pan en contrepan d'une rente de six vieux gros tournois constitués au profit de Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 886** 1437, 14 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo septimo die decima quarta mensis augusti). Sous le témoignage de Jean de Coudenberg-Rolibuc et Luc Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marthe et Marguerite Smolders ont, par devant les seigneurs fonciers, cédé à Henri de Heembeek un terrain avec maison et un courtil situés près de la Chapelle moyennant le cens traditionnel.
- 887** 1437, 25 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo septimo die vicesima quinta mensis octobris). Sous le témoignage de Luc Pipenoy et Guillaume uter Grecht, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Daneels dit van Watermael (Watermaal) a promis d'investir Jean d'Aa, partie faisant pour Saint-Jacques sur Coudenberg, ou le porteur, à son ordre, des sept florins de cens qu'il possède sur des biens au Borgendael (Borgendaal). Jean Daneels assigne tous ses biens en garantie de cette obligation.
- 888** 1437, 30 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo septimo die penultima mensis octobris). Sous le témoignage de Jean vanden Horicke et Guillaume Uer Grecht, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jeanne Vivet, avec son mari, a cédé à Elisabetg de Bossuyt, dite Hermans, l'usufruit d'un quart de terrain avec maison, courtil et dépendances au Coudenberg et d'un quart d'un autre terrain, avec maison, courtil et dépendances, situé en deçà de la porte extérieure du Coudenberg.
- 889** 1437, 31 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo septimo die ultima mensis octobris). Sous le témoignage

---

de Jean vanden Horicke et Guillaume Uter Grecht, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean et Guillaume de Berlaer (Berlaar) dits Boel ont cédé, par devant les seigneurs fonciers, à Nicolas de Dunel dit Spoerken, les deux tiers du quart d'un terrain, avec maison, courtil et dépendances, situé au Coudenberg et les deux tiers du quart d'un autre terrain, avec maison, courtil et dépendances, qui se trouve en deçà de la porte extérieure du Coudenberg.

- 890** 1437, 31 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo septimo die ultima mensis octobris). Sous le témoignage de Jean vanden Horicke et Guillaume Uter Grecht, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth de Bossuyt dite Hermans a cédé, par devant les seigneurs fonciers, à Nicolas de Dunel un tiers du quart des deux terrains, dont il est question l'acte du 30 octobre 1437 et qui se trouvent au Coudenberg et en deçà de la porte extérieure du Coudenberg.
- 891** 1437, 4 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo septimo die quarta mensis novembris). Sous le témoignage de Jean vanden Horicke et Evard tSerarnts, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Pierre Huyge a promis, à Gauthier Claes un philippus d'or, chaque année, qu'il assigne sur tous ses biens et spécialement sur un bonnier de terre à Anderlecht. La rente est rachetable en une fois au denier 18.
- 892** 1437, 15 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo septimo die decima quinta mensis novembris). Sous le témoignage de Luc Pipenoy et Jean vanden Horicke, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine Parys, veuve d'Adam Goetbout, a promis aux chanoines et à la fabrique d'église de Saint-Jacques sur Coudenberg un demi florin de cens (rachetable au denier 18) que, du consentement du seigneur foncier, elle assigne sur un terrain, avec deux maisons, situé Montagne de la cour. Les chanoines sont tenus de célébrer l'anniversaire d'Adam Goetbout.
- 893** 1438, 24 février (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doe men screef duysent vierhondert seven ende dertich op den vierentwintischsten dach der maent van februario). Les échevins de Jean de Grimbergen, seigneur d'Asse, font savoir que Guillaume de Wuwe a acheté à Henri et Corneille, fils de Jean de Wuwe dit de Smet, une rente de quatre florins de cens dont l'usufruit appartenait à Jean de Smet qui y renonce. L'assiette de la rente consiste en terrain et terres situés à Mollem.
- 894** 1438, 5 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo octavo die quinta mensis maii). Sous le témoignage de

---

Luc Pipenoy et Guillaume Uer Grecht, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Alix Cock, veuve de Jean Goetbout, a promis à Saint-Jacques sur Coudenberg un demi florin de cens assigné, du consentement du seigneur foncier, sur la moitié d'un terrain, avec maison, situé au Steenwech. La rente est rachetable au denier 18.

- 895** 1438, 12 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo octavo die duodecima mensis augusti). Sous le témoignage d'Henri Crupelant et Guillaume de Mons, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite Ghois s'est engagé à céder, par devant les cours requises, à Gilles Pauwels ou, au porteur, à son ordre trente verges de terre situées à Kelegem. Elle assigne tous ses biens en garantie.
- 896** 1438, 22 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo octavo die vicesima secunda mensis augusti). Sous le témoignage de Gilles Coels et Englebert vanden Broeke, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné à Waleran de Schempere, pour un terme de vingt-quatre ans, une pièce de terre à Etterbeek, moyennant une redevance annuelle de quatre chapons de quatre plaques d'argent. Waleran a assigne tous ses biens en garantie.
- 897** 1438, 22 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo octavo die vicesima secunda mensis augusti). Sous le témoignage de Gilles Coele et Englebert vanden Broeke, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Herman vanden Assche et sa femme Elisabeth Taye ont donné, par devant les seigneurs fonciers, un terrain avec maisons et dépendances, à Noode aux hôpitaux d'Ixelles (Elsene) de Saint-Corneille, de Saint-Laurent, de Saint-Jacques et de Saint-Julien et aux fabriques d'église de Sanit-Jacques sur Coudenberg, Saint-Géry et Saint-Jean-Baptiste.
- 898** 1438, 22 septembre (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doen men screef dusentich vierhondert ende achtendertich twee ende twintich dage in september). Les échevins de Lennik font savoir que Jean Hacke a acheté d'Elisabeth van Kelegem dite van Vrechem et de Jacques de Grootte tous les biens que ces derniers dans le ban de Lennik.
- 899** 1438, 25 octobre (Sub anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo octavo mensis octobris die vicesima quinta). Englebert vanden Broeke et Henri Crupelant, échevins de Bruxelles, vidiment l'acte daté du 15 octobre 1379.
- 900** 1439, 23 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo octavo die vicesima tercia mensis februarii). Sous le témoignage de Gilles Coele et Englebert vanden Broeke, échevins

---

de Bruxelles, il est annoncé que Jean, Gauthier, Evrard et Gilles Strael ont, du consentement des seigneurs fonciers, cédé à Jean Coels un terrain, avec constructions et dépendances, situé à Noode, moyennant le cens foncier et celui dû pour l'aqueduc et un cens ultérieur de deux florins de cens.

- 901** 1439, 24 février (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doe men screef duysent vierhondert achtendertich op den vierentwintichsten dach der maent van february). Les échevins de Jean de Grimbergen, seigneur d'Asse, font savoir que Guillaume de Wuwe a fait, à son fils Berger, donation entre vifs, d'une rente de quatre florins de cens assignés sur un terrain et trois pièces de terre à Mollem.
- 902** 1439, 9 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo octavo die nona mensis martii). Sous le témoignage de Gilles de Linkebeek et Englebert vanden Broeke, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint- Jacques de Coudenberg a donné à Amauri Straetman un demi bonnier de terre à Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw), pour un terme de douze ans, moyennant trois setiers de seigle chaque année. Le preneur assigne tous ses biens en garantie.
- 903** 1439, 24 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo nono die vicesima quarta mensis aprilis). Sous le témoignage d'Englebert vanden Broeke et Henri Crupelant, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location à Lambert uten Hove, quatorze journaux de terre situés à Nossegem moyennant quatre muids de seigle et cinq chapons par an. La durée du bail est de douze ans et le preneur assigne tous ses biens en garantie.
- 904** 1439, 15 mai (Ghedaen int jaer ons Heren doen men screef M.CCCC.XXXIX.XV dache in meye). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné à Jean de Londerzeel deux pièces de terre, d'un bonnier et d'un demi bonnier, situées à Noode, pour un terme de douze ans, moyennant une redevance annuelle de neuf setiers de seigle et deux quarts de pois.
- 905** 1439, 15 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo nono die decima quinta mensis maii). Sous le témoignage d'Englebert vanden Broeke et Guillaume de Mons, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint- Jacques sur Coudenberg a donné à bail, pour neuf ans, à Jean de Londerzeel, cinq journaux de terre, à Noode, moyennant neuf setiers de seigle et un boisseau de pois chaque année. Le preneur assigne tous ses biens présents et futurs en garantie.

- 
- 906 1439, 15 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo nono die decima quinta mensis maii). Sous le témoignage d'Englebert vanden Broeke et Guillaume de Mons, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint- Jacques sur Coudenberg a donné à bail, pour une période de douze ans, à Henri de Vos, la moitié de deux pièces de terre de trois journaux chacune situées à Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw), moyennant une redevance annuelle de vingt-six quartes de seigle. Le preneur assigne, en garantie, tous ses biens présents et futurs.
- 907 1439, 15 mai (GHedaen int jaer ons Heren doen men screef M.CCCC.XXXIX.XV dache in meye). Il est annoncé que Henri de Vos a reçu du prévôt et du couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg, pour un terme de douze ans, trois journaux de terre arable à Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw) moyennant une redevance annuelle d'un muid de grain.
- 908 1439, 4 juin (Datum anno Domini millesimo CCCCMo XXXIXmo die Venerationis Sanctissimi Sacramenti). Le doyen de chrétienté de Saint-Omer fait savoir à tous les curés que Robert Couronne, du diocèse de Paris, et Jean Vielle, du diocèse d'Arras, serviteurs du comte de Charolais, ont été mariés en l'église Sainte-Aldegonde de Saint-Omer.
- 909 1439, 19 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo nono die decima nona mensis junii). Sous le témoignage d'Englebert vanden Broeke et Guillaume de Mons, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jacques vanden Bossche a transféré au prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg pour son monastère, tout le bail et tout le droit, qu'il possède dans un terrain, avec maison et dépendances, situé près de la fondation Terarken.
- 910 1439, 20 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo nono die vicesima mensis junii). Sous le témoignage d'Englebert vanden Broeke et Guillaume de Mons, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint- Jacques sur Coudenberg a cédé à Jacques vanden Bossche un terrain, avec maison, situé près de la fondation Terarken moyennant un cens d'un florin du Rhin et d'un chapon chaque année.
- 911 1439, 23 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo nono die vicesima tercia mensis junii). Wenceslas tSerclaes, chevalier, Gilles Coele, Gilles de Linkebeek et Jean vanden Steen dit van Asse, échevins de Bruxelles, font savoir que pour une dette de six cents peeters d'or à laquelle étaient tenus Jeanne Viverts et Nicolas de Dunel dit Spoerken, son mari, envers Guillaume de Mesmakere ou envers le porteur de la lettre obligatoire, la moitié d'un terrain, avec maisons et dépendances,

---

sis au Coudenberg et la moitié d'un autre terrain, avec maisons et dépendances, situé en deçà de la porte extérieure du Coudenberg ont été adjudgées, après la mort de Jeanne Vivets, à Pierre uten Limmingen, qui les a vendus. C'est Nicolas de Dunel qui les a achetées et de l'accord des seigneurs fonciers, il en a été investi avec garantie de l'amman.

- 912** 1439, 9 septembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo nono die nona mensis septembris). Sous le témoignage de Nicolas vanden Heetvelde, chevalier et Gilles de Cobbenbosch, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite Broekaert, avec son mari Gilles Speekaert, a promis à Henri Speekaert, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, trois florins, de cens annuel, assignés sur six journaux de terre situés à Saint-Gilles (Sint-Gillis). Les trois florins rachetables, en une fois au denier 18, seront partagés entre les Pauvres domestiques (1/3) et le monastère (2/3) qui sera tenu de célébrer l'anniversaire de Henri Speekaert, de Marguerite Broekaert et de Gilles Speekaert.
- 913** 1439, 18 septembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo nono die decima octava mensis septembris). Sous le témoignage de Guillaume d'Evergem dit van Koekelbert et Gilles de Cobbenbosch, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Balat dit Petit a promis à Saint-Jacques sur Coudenberg quatre peeters d'or assignés sur un terrain, avec maison et dépendances, situé au Coudenberg en deçà des deux portes, biens dont Saint-Jacques est le seigneur foncier. La rente est rachetable en une fois au denier 18.
- 914** 1439, 16 octobre (Sub anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo nono mensis octobris die decima sexta). Simon d'Ophem (Oppem) et Guillaume d'Evergem dit van Koekelberg, échevins de Bruxelles, vidiment les actes daté du 1er avril 1374.
- 915** 1439, 16 octobre (Anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo nono mensis octobris die decima sexta). Sous le témoignage de Simon d'Ophem (Oppem) et Guillaume d'Evergem dit van Koekelberg, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Merte a cédé à Jean et Antoine Mennen, l'usufruit de la moitié de cinq chapons et de quarante sous, nouvelle monnaie, qu'il possède sur un terrain, avec maisons et dépendances, situé Rue de la Montagne.
- 916** 1439, 17 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo nono die decima septima mensis octobris). Sous le témoignage de Simon d'Ophem (Oppem) et Guillaume d'Evergem dit van Koekelberg, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean et Antoine Mennen ont cédé à Henri Speekaert, prévôt de Saint-

---

Jacques sur Coudenberg, pour son monastère, la moitié de cinq chapons et quarante sous, qu'ils possèdent sur un terrain allodial avec maisons et dépendances, situé Rue de la Montagne.

- 917** 1439 (?). Il est annoncé qu'Arnould de Roesbeek a, par devant le seigneur foncier, cédé à Pancrace de Nypenzele, deux terrains, avec maisons et dépendances, situés dans une petite rue derrière les Grandes Ecoles.
- 918** 1440, 9 février (Int jair ons Heeren als men screeff duysent vierhondert neghen en dertich der neghensten dach in sprockille). Il est annoncé que, par devant le receveur du duc de Brabant et trois échevins de Duisburg, Gerelm Wolpers a renoncé au droit qu'il avait dans un verger dont Marie vander Meren est mise en possession.
- 919** 1440, 1er avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo die prima mensis aprilis). Sous le témoignage de Gauthier vander Noot et Gilles de Cobbenbosch, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Christine de Houwere, veuve de Jacques Vessaert, a cédé, par devant les seigneurs fonciers, à Nicolas de Lunel dit Spoerken le quart d'un terrain avec maison et dépendances sis au Coudenberg et quart d'un autre terrain avec maison et dépendances situé en deçà de la porte extérieure du Coudenberg.
- 920** 1440, 20 avril (Int jaer ons Heeren als men screef XIIIIC ende XL den Xxsten dach in april). Il est annoncé que par devant le receveur du duc et trois échevins de Duisburg, Henri de Melun et sa femme ont transféré à Gérard de Melun tout ce qu'ils possédaient dans la franchise de Duisburg.
- 921** 1140, 28 mai (Gedaen int jair ons Heeren dusentich vierhondert ende viertich achten twintich daghe in de maent van meye). Les échevins de l'abbesse de Forest (Vorst), à Forest, font savoir que Guillaume van Buyseghem a cédé à Jean Hammans une prairie fermée située près de la route qui va de Forest à Ruisbroek.
- 922** 1440, 31 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo die ultima mensis maii). Sous le témoignage de Guillaume d'Evergem dit van Koekelberg et Jean Esselen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Simon Baers a promis à Arnould Mathys ou au porteur d'or chaque année, qui est rachetable en une fois au denier 10 et assigné, du consentement du seigneur foncier, sur un terrain, avec deux maisons, à Saint-Gilles (Sint-Gillis). Les bénéficiaires de cette rente viagère sont Gilles Mathys et Catherine Goessens.

- 
- 923** 1440, 18 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo mensis junii die decima octava). Sous le témoignage de Josse Absoloens, Jacques uten Limmingen, Louis Roelants et Gauthier Capelleman, échevins de Louvain (Leuven), il est annoncé que sur semonce du mayer, à la requête de Henri et Gertrude d'Overyse (Overijde), héritiers de Daniel d'Overijse, les cinq journaux de pré situés à Forest (Vorst), dont il est question dans l'acte daté du 4 février 1432, ont été vendus à Jean Hammans de Bruxelles.
- 924** 1440, 18 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo mensis junii die decima octava). Sous le témoignage de Josse Absoloens et Gauthier Capelleman, échevins de Louvain (Leuven), il est annoncé que Guillaume Buys a fait accord avec Jean Hammans au sujet de biens sur lesquels l'abbaye de Forest (Vorst) perçoit un cens.
- 925** 1440, 9 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo die nona mensis novembris). Sous le témoignage de Jean Cariloe et Henri Heenkenshoet, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume de Buyseghem a cédé à ses filles Marguerite et Ursule, l'usufruit de neuf livres de rente assignées sur un terrain avec maison sis en face de la tour de l'église Saint-Nicolas et appartenant aux couvents de Saint-Jacques sur Coudenberg et de Groenendael (Groenendaal).
- 926** 1440, 9 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo die nona mensis novembris). Sous le témoignage de Jean Cariloe et Henri Heenkenshoet, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Merte a cédé à Catherine Meennens et à ses nièces Marguerite et Ursule de Buyseghem un huitième et les deux tiers d'un autre huitième de l'usufruit d'un cens de cinq chapons et quarante sous, nouvelle monnaie, assigné sur un terrain, avec maisons, situé Rue de la Montagne.
- 927** 1440, 10 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo die decima mensis novembris). Jean de Cariloe et Henri Heenkenshoet, échevins de Bruxelles, font savoir que Marguerite et Ursule van Buyseghem ont, en exécution de l'ordonnance sur le rachat des rentes, transféré à l'aman de Bruxelles, pour les couvents de Saint-Jacques sur Coudenberg et de Groenendael (Groenendaal) les neuf livres de cens, qu'elles possèdent sur une maison située en face de la tour de l'église de Saint-Nicolas.
- 928** 1440, 12 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo die duo decima mensis novembris). Sous le témoignage de Guillaume de Pape et Henri

---

Heenkenshoet, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Pierre Lambrecht a promis à Nicolas Sterreken deux florins de cens assignés sur tous ses biens et plus particulièrement sur une court et six journaux de terre à Anderlecht. La rente est rachetable en une fois au denier 18.

- 929** 1440, 18 novembre (Gegeven int jair onss Heren dusedt vierhondert ende veertich achtien daghe in novembri). Sous le témoignage de Guillaume van Heersele et Guillaume de Pepe, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location, pour un terme de douze ans, à Jean Loenys, plusieurs pièces de pré et une pièce de terre situées entre Haeren (Haren) et Evere, moyennant une redevance annuelle de quinze couronnes et de six quarts de seigle que Jean Loenys garantit sur tous ses biens présents et futurs.
- 930** 1441, 22 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo die vicesima secunda mensis januarii). Il est annoncé que l'ammann de Bruxelles et les deux échevins, Guillaume de Pape de Cothem, ont procédé au profit de Jean d'Aa, représentant Saint-Jacques sur Coudenberg, à la saisie, pour non paiement du cens, de plusieurs terrains, avec différentes constructions, situés à Overmolen.
- 931** 1441, 28 janvier (Gegeven opten achte ende twintichsten dach der maent januarii int jaer ons Heren dusedt vierhondert ende vertich na costume van scrivene des hofs van Camerike). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont permis que Gertrude van Putseloen, veuve de Gauthier van Landuyt, ait accès, moyennant neuf vieux gros chaque année, à ses biens du Coudenberg en passant par une voie qui leur est réservée.
- 932** 1441, 28 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo die vicesima octava mensis januarii). Sous le témoignage de Gauthier de Leeux et Henri Heenkenshoet, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gertrude de Putseloen, veuve de Gauthier de Landuyt a promis à Saint-Jacques sur Coudenberg neuf vieux gros tournois (rachetables en une fois au denier 18) assignés sur un terrain, avec maisons et dépendances, situé au Coudenberg et dont Saint-Jacques est seigneur foncier.
- 933** 1441, 20 février (Gegeven int jaer onss Heeren dusedt vierhondert ende veertich op den twintichsten dach der maent februarii). Sous le témoignage de Guillaume de Pape et Henri Heenkenshoet, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Henri Speekaert, Jean van Dormaal et Jean de Knibbere, prévôt et chanoines de Saint-

---

Jacques sur Coudenberg ont donné à Bosquet del Laitre une court, avec maisons et dépendances, située au Coudenberg moyennant un philippus chaque année et la construction ou l'entretien de certains moyens d'accès.

- 934** 1441, 22 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo primo die vicesima secunda mensis maii). Sous le témoignage de Guillaume de Pape et Jacques de Cothem, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Henri Speekaert, Jean van Dormaal et Jean de Knibbere, prévôt et chanoines de Saint-Jacques sur Coudenberg ont, de l'accord des seigneurs fonciers, cédé à Jean d'Aa trois terrains, avec différentes constructions, situés à Overmolen moyennant le cens traditionnel et un cens ultérieur de trois florins de cens rachetables au denier 18.
- 935** 1441, 12 août (Int jaer ons Heren dusementich vierhondert enenveertich den tweeften dach in oechst). Il est annoncé que les maîtres des Pauvres domestiques de Molebeek-Saint-Jean (Sint-Jans-Molenbeek) ont reçu de Gilles Pauwels quinze florins comme prix de rachat du florin de cens qu'il devait pour un terrain, avec maison, situé dans la Ruelle vander Elst.
- 936** 1441, 28 septembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo primo, die vicesima octava mensis septembris). Sous le témoignage de Jean de Coudenberg et Jean Merte, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Nicolas Moeyensoen dit Anderlecht a, par devant le seigneur, cédé à son frère Siger la moitié de trois chapons et de soixante vinq sous assignés sur un terrain, avec maisons, situé à Anderlecht.
- 937** 1441, 29 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo primo die penultima mensis novembris). Sous le témoignage de Geldolf Heenskenshoet et Robert de Lose, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Josse vanden Kerckhove a cédé, par devant le seigneur foncier, à sa fille naturelle Jeanne la moitié d'un demi journal de terre situé au Coudenberg et tout le droit qu'il a dans un demi florin de cens assigné sur le bloc dont le demi journal fait partie. Il est ajouté que, si Jeanne meurt ses enfants, les biens retourneront aux héritiers de Josse.
- 938** 1442, 26 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo primo die vicesima sexta mensis februarii). Sous le témoignage de Jean Merts et Geldolf Heenkenshoet, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gilles Pauwels et sa femme Marguerite Gherijs ont promis de partager également entre leurs enfants, Marguerite, Gertrude, Jean et Henri, tout ce qu'ils possèdent mais en réservant à chacun d'eux un ou plusieurs biens

---

spécifiés dans l'acte.

- 939** 1442, 26 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo primo die vicesima sexta mensis marcii). Sous le témoignage de Jean de Merte et Antoine Mennen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gerelm vanden Heetvelde a promis à Saint-Jacques sur Coudenberg six philippus d'or, qu'il assigne sur tous ses biens, en particulier, sur sa demeure, avec toutes ses dépendances de nature allodiale, située sur le Scoebeke. La rente est rachetable en une fois au denier 18.
- 940** 1442, 9 mai (Sub anno Domini quadragentesimo secundo mensis maii die nona). Antoine Mennen et Geldolf Heenkenshoet, échevins de Bruxelles, vidiment l'acte daté du 5 novembre 1384.
- 941** 1442, 12 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo secundo die duodecima mensis maii). Sous le témoignage de Louis de Hertoghe et Jean de Coudenberg, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Henri de Pede a, par devant les seigneurs fonciers, cédé à Jean d'Aa, partie faisant pour Saint-Jacques sur Coudenberg, les quatre florins de Florence (Firenze), qu'il possède dans les vingt-huit qui sont dus pour les trois quarts d'un bien dénommé de Hane, sis près de la Halle aux blés.
- 942** 1442, 1er novembre (Dit was gedaen int jaer ons Heeren doe men screef dusent vierhondert twee ende veertich opten iersten dach van october). Le receveur du duc pour Bruxelles fait savoir que, par devant lui et quatre tenants de la Chambre des tonlieux, Jean Happaert acédé à Jean Ronden et Jean Lippens un terrain, avec maisons, d'une superficie d'un demi bonnier situé à Jette.
- 943** 1442, 20 décembre (Dit was ghedaen int jaer ont Heeren doen men screef dusent vierhonder veertich ende twee den twintichsten dach van december). Les échevins de Lennik font savoir que Jean tSerheermans, dit de Vos, a acheté à Jean Hacke deux philippus assignés sur des maisons et plusieurs pièces de terre, buryère et prairie situées à Kelegem.
- 944** 1442, 20 décembre (Dit was ghedaen int jaer ont Heeren doen men screef dusent vierhonder veertich ende twee den twintichsten dach van december). Les échevins de Lennik font savoir que Jean tSerheermans, dit de Vos, a acheté de Jean Hacke, pour ses fenants Jean et Catherine, une rente ciagère d'un muid de seigle assigné sur différents biens à Kelegem. Jean Hacke peut racheter la rente pour quinze peeters.
- 945** 1443, 15 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo die decima quinta mensis januarii). Sous le

---

témoignage de Gerelm vanden Heetvelde et Guillaume de Scadewyck, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine Hertewijc et son mari ont promis au monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg deux clincarts d'or chaque année qu'ils assignent, de l'accord du seigneur foncier, sur tous leurs biens et particulièrement sur un courtil avec maison, vigne, verger et dépendances, situé hors l'ancienne porte de Sainte-Gudule. La rente est rachetable en une fois au denier 18.

- 946** 1443, 20 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo tercio die vicesima mensis augusti). Sous le témoignage d'Antoine et Jean vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt et deux chanoines de Saint-Jacques sur Coudenberg ont transféré à Jean vander Noot deux verges et quart de terre à Eggevoort moyennant un cens annuel de six livres pour lequel Jean vander Noot assigne en garantie une pièce de terre à Eggevoort.
- 947** 1443, 20 septembre (Gegheven int jaer ons Heeren dusent vierhondert drie ende veertich opden twintichsten dach der maent september). Sous le témoignage d'Antoine de Heersele et Jean vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que les fabriciens de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné en location, sous certaines conditions, pour un terme de cinquante ans, à Laurent van Stamelvoirt un terrain, avec deux maisons, situé près de l'église moyennant le cens traditionnel et un cens ultérieur de cinq florins. Le preneur assigne tous ses biens en garantie.
- 948** 1443, 4 novembre (Ghedaen int jair ons Heren doen men screef duysentich vierhondert ende drienviertich vier dage in november). Il est annoncé que, par devant le receveur du dic et trois échevins de Duisburg, Jean, Henri et Elisabeth vanden Dale ont assigné plusieurs biens situés à Duisburg, comme garantie d'une rente d'un peeter dû à Lancelot Coeke, prêtre, qui le donnera à Saint-Jacques sur Coudenberg à charge de célébrer son anniversaire. La rente est rachetable au denier 18.
- 949** 1443, 4 novembre (Ghedaen int jair ons Heren doen men screef duysentich vierhondert ende drienviertich vier dage in november). Il est annoncé que, par devant le receveur du duc et quatre tenants de l'écuyer de Boutersem, Jean, Henri et Elisabeth vanden Dale ont assigné comme garantie d'une rente d'un peeter, constituée au profit de Lacelot Coeke, plusieurs pièces de terre sises à Duisburg. Cette rente, rachetable au denier 18, est destinée à la célébration de l'anniversaire de Lancelot dans le monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 950** 1443, 14 novembre (Datum anno Domini millesimo

quadringentesimo quadragesimo tercio die decima quarta mensis novembris). Sous le témoignage de Pierre Was et Jean vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt et un chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg ont cédé, à titre viager, à Gilles de Groete et à sa femme, un terrain, avec maisons, courtil et dépendances, situé entre les deux portes du Coudenberg moyennant cinq florins et demi du Rhin chaque année, pour lesquels, il assignent tous leurs biens en garantie.

- 951** 1444, 10 février (Opten thiensten dach der maent van februario int jaer ons Heren, durent vierhondert drie ende veertich). Les tenants de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg et de Jean van Blitterwyck dit In den Engel font savoir que Jean de Meyer et consorts ont cédé à Jean vanden Berge, moyennant le cens dû, un journal de terre situé à Linthout et provenant de feu Elisabeth de Lose.
- 952** 1444, 21 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo quarto die vicesima prima mensis maii). Sous le témoignage de Jean vander Noot et Antoine vanden Bossche, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine van Blitterswyck dite Inden Ingel, a promis au monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg et aux Pauvres domestiques de la paroisse trois écus assignés sur neuf journaux de terre allodiale de la paroisse trois écus assignés sur neuf journaux de terre allodiale situés à Bruckelijns. La rente rachetable au denier 18 appartient pour deux tiers à Saint-Jacques et pour un tiers au Pauvres domestiques.
- 953** 1444, 22 mai (Gedaen in den jaere onss Heeren doen men screef durent vierhondert ende vierenveertich opten tweentwintichsten dach der maent van meye). Les tenants jurés de Thomas Heenkenshoet à Dilbeek font savoir qu'Arnould van Pede a assigné comme contrepart d'une rente de trois ridders d'or due à Saint-Jacques sur Coudenberg un pré de deux bonniers et deux journaux et demi de prairie. La rente est rachetable au denier 18.
- 954** 1444, 29 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo quarto die vicesima nona mensis maii). Guillaume Uten Grecht et Jean vander Noot, échevins de Bruxelles, font savoir qu'Arnould de Pede a assigné, par devant les cours compétentes, deux bonniers de pré et deux journaux et demi de prairie, comme contrepart d'une rente de trois ridders d'or due à Saint-Jacques sur Coudenberg. Il oblige tous ses biens présents et à venir, en garantie et spécialement une court, avec maisons, dépendances et terres, située à Dilbeek.
- 955** 1444, 18 décembre (Gegeven int jair onss Heeren durent

vierhondert viere ende veertich opten achtiensten dach van december). Sous le témoignage de Gauthier vanden Winckel et Roland de Mol, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location à Henri de Knibbere plusieurs pièces de prairie, terre et terrain à Ruisbroek et à Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw), pour un terme de dix-huit ans, moyennant le cens habituel et un cens ultérieur annuel de vingt-cinq couronnes et de quinze muids de seigle. Le preneur assigne tous ses biens en garantie.

**956** 1444, 18 décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo quarto die decima octava mensis decembris). Sous le témoignage de Nicolas vanden Heetvelde, chevalier, et Gauthier vanden Winckel, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt et un chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné en location à Gérard de Kellys, pour un terme de dix-huit ans, onze bonniers de terre situés hors la Porte de Coudenberg moyennant quatorze muids et un setier de seigle ainsi qu'un setier de pois chaque année. Le preneur assigne tous ses biens en garantie.

**957** 1445, 13 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimoquarto die decima tercia mensis januarii). Sous le témoignage de Nicolas vanden Heetvelde, chevalier, et Evrard tSerarnts, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume savis dit Visse a, par devant le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, seigneur foncier, cédé à Mathilde van Loo et à Gérard Sporkille, son beau-fils, un terrain avec maison situé au Borgendael (Borgendaal) moyennant un cens annuel de cinq livres et d'un chapon.

**958** 1445, 1<sup>e</sup> février (Inden jaer XIIIIX veertich ende viere den iersten dach van sprokille). Il est annoncé que, par devant le receveur du duc et trois échevins de Duisburg, Catherine et Elisabeth Yserboc ont assigné une maison, une court et deux pièces de terre situées à Duisburg comme contrepant d'une rente d'un florin de cens dû à Lancelot Coeke, prêtre, pour la célébration d'une messe hebdomadaire pour son anniversaire. La rente est rachetable au denier 18.

**959** 1445, 11 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo qudragesimo quarto die undecima mensis marcii). Sous le témoignage de Gauthier vander Noot et Gilles Clutinc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine de Zweertuegere, veuve de Jacques Mertens, et Jacques Mertens, son fils, ont, du consentement du seigneur foncier, cédé à Josse vanden Kerchove un demi journal de terre situé hors la Porte du Coudenberg moyennant un demi florin de cens chaque année. Il est spécifié que

---

tous les cens dus pour ce demi journal sont à la charge de Catherine et de son fils, qui assignent tous leurs biens en garantie.

- 960** 1445, 11 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo qudragesimo quarto die undecima mensis marcii). Sous le témoignage de Gauthier vander Noot et Gilles Clutinc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine de Zweertuegere, veuve de Jacques Mertens et Jacques Mertens, son fils, ont, du consentement de seigneur foncier, cédé à Gerard de Kellys et à sa femme un demi journal de terre situé hors la Porte de Coudenberg et trente-sept verges et demi, qui se trouvent au même endroit, moyennant un florin de cens annuel. Ils promettent de payer tous les cens dus pour ces terres et assignent tous leurs biens en garantie.
- 961** 1445, 12 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragésimo quarto die duodecima mensis marcii). Sous le témoignage de Gilles Coele et Gauthier vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gérard de Kellys et sa femme ont cédé, par devant le seigneur foncier, à Jean Peters un demi journal de terre situé hors la Porte du Coudenberg moyennant un demi florin de cens chaque année.
- 962** 1445, 12 mars (Gegeven int jaer onss Heeren dusedt vierhondert viere ende veertich op ten twelfsten dach van meerte). Gilles Coele et Gauthier vander Noot, échevins de Bruxelles, font savoir que, du consentement du seigneur foncier, Gérard de Kellys et sa femme ont cédé à Jean Peters un demi journal de terre et à Guillaume de Vos trente-sept verges et demie de terre sis hors la Porte du Coudenberg, moyennant une redevance annuelle d'un demi florin chacun.
- 963** 1445, 12 avril (Sub anno Domini millesimo quadringentesimo quadragésimo quinto mensis aprilis die duodecima). Gilles Coels et Roland de Moel, échevins de Bruxelles, vidiment les actes datés du 16 janvier 1425, 28 juin 1429 et des 21 et 22 juillet 1435.
- 964** 1445, 25 mai (Gegeven int jaer onss Heeren dusedt vierhondert vive en veertich opten viventwintichsten dach der maent van meye). Gilles Coele et Roland de Mol, échevins de Bruxelles, font savoir que, par devant eux, Jean, Gauthier et Gilles Strael, frères, ont procédé avec Jean de Koekelberg, représentant leur frère Evrard, à la délimitation de la part des biens échus à Evrard à la suite de la mort de leurs parents.
- 965** 1445, 31 mai (Int jair onss Heeren dusedt vierhondert vive en veetich opten lesten dach der maent van meye). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg avec tout son couvent et le prieur de Groenendael (Groenendaal) avec tout son couvent font connaître la

---

décision qu'ils ont prise au sujet des biens de Jean d'Everberg dit vander Noot, qui a quitté Groenendael pour Saint-Jacques. Groenendael aura les deux tiers, Saint-Jacques le tiers, c'est-à-dire une rente de cinq florins de Florence (Firenze) sur un terrain, avec maison, près du parché et une autre de trois florins et demi de cens assignés sur un terrain, avec maison, court et dépendances, situé au Warmoesbroec.

- 966** 1445, 15 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo quinto die decima quinta mensis junii). Sous le témoignage de Gilels Coele et Evrard tSerarnts, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume vanden Ackere a renoncé, au profit de Gilles Strael, à tout le droit qu'il avait dans huit muids de seigle assignés sur une court et sur de nombreuses pièces de terre et de pré situées à Ophem (Oppem).
- 967** 1445, 19 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo quinto die decima nona mensis augusti). Sous le témoignage de Henri Crupelant et Gilles Mennen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Maria sBeckers et son mari ont promis au monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg deux clincarts d'or assignés sur tous leurs biens et spécialement, de l'accord du seigneur foncier, sur plusieurs pièces de terre à Etterbeek et sur un terrain, avec maison et dépendances, de nature allodiale situé au même endroit. La rente est rachetable en une ou deux fois au denier 18.
- 968** 1446, 6 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo quinto die sexta mensis januarii). Sous le témoignage de Gilles Mennen et Amauri Was, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Waleran de Wouweringen a promis au monastère de Sait-Jacques sur Coudenberg un philippus d'or annuel qu'il assigne sur un terrain, avec maison, situé dans la rue qui se trouve au dessus de la fondation Terarken. La rente est rachetable en une ou deux fois au denier 18.
- 969** 1446, 13 janvier (Ghedaen int jaer ons Heeren doe men screef duysentech vyerhondert ende vyve en vyertich dertyene daghe in januarijo). Les échevins de Lennik font savoir que Gilles Pauwels a été mis en possession d'un demi bonnier de terre acheté à Thierry Wenterbeken et situé à Kelegem.
- 970** 1446, 29 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo quinto die vicesima nona mensis januarii). Il est annoncé que l'aman de Bruxelles et deux échevins ont, au profit de Nicolas Spoer dit de Dunel, partie faisant pour sa femme Elisabeth Pipenoy et ses deux beaux-frères Gauthier et Pierre, procédé à la saisie d'un terrain vide situé près du fossé dénommé

---

Heergracht, pour non paiement du cens dû.

- 971** 1446, 5 février (Anno Domini millesimo quadringentesimo quadragésimo quinto die quinta mensis februarii). Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, fait connaître la sentence prononcée par maîtres Conrad vander Meeren et Jean Roelof alias Flamingi dans la controverse qui oppose le recteur de l'église de Saint-Gilles (Sint-Gillis) et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg au sujet de la dîme d'un pré récemment livré à la culture. La dîme appartient à Saint-Jacques.
- 972** 1446, 20 février (In den jaere ons liefs Heeren Jhesu Christi durent vierhondert vive ende veertich na costume van scribevne shoofs van Camerijke in de negenste indictie den twintichsten dach der maent van februario...des pauwsdoms ons alreheilichste vaders in Gode Eugenii de vierde in sinen vyfthiensten jaeren). En présence d'un notaire non nommé dans l'acte et de cinq témoins, Adam Stoifs, waudmaitre de Soignes, fait son testament et dispose de ses biens. Plusieurs bénéficiaires de sa générosité appartiennent à la famille der Moyen.
- 973** 1446, 4 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragésimo sexto, die quarta mensis junii). Sous le témoignage de Jean tSerclaes et Jean Taye, échevins de Bruxelles, il est annoncé que les proviseurs des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg ont cédé à Gérard Sporkille et à sa femme une petite maison, avec son fonds et ses dépendances, située au Borgendael (Borgendaal), moyennant une redevance annuelle d'un chapon.
- 974** 1446, 4 juin (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert zesse ende veertich opten vierden dach der maent van junio). Sous le témoignage de Jean tSerclaes et Jean Taye, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg a, du consentement du seigneur foncier, cédé à Gérard Sporkille et à sa femme un morceau de terrain au Borgendael (Borgendaal), sur lequel ils ont une maison. Ils paieront un florin de cens chaque année pour lequel ils assignent en garantie un terrain, avec deux maison, situé au Borgendael (Borgendaal). Certains droits d'usage sont précisés dans l'acte.
- 975** 1446, 16 juillet (In den jaere XIIIICc ende veertich ende sesse, sestien daghe in hoymaent). Il est annoncé que, par devant le maire et les tenants de maître Jean Bontere à Vossem, Henri de Rotselaar a assigné en contrepan d'une rente d'un peeter constituée au profit de Lancelot Coeke, prêtre, une maison, une court et plusieurs journaux de terre. La rente est destinée à la célébration de l'anniversaire de Lancelot dans l'église de Duisburg.

- 
- 976** 1446, 13 septembre, Bruxelles (Datum in opido nostro Bruxellensi mensis septembris die tercia decima anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo sexto). Philippe le Bon fait savoir que pour aider Saint-Jacques sur Coudenberg, dont les revenus sont modestes, il décide d'incorporer à la mense conventuelle, la chapellenie du château de Troisfontaines (Dry Borren) dont la collation lui appartient. Après la mort ou la résignation du chapelain Ivain de Cothem, elle appartiendra à Saint-Jacques qui sera tenu de faire célébrer la messe dans la chapelle de Boitsfort (Bosvoorde) car celle de Troisfontaines est en ruine. Ordre est donné aux receveurs de mettre Saint-Jacques en possession des revenus en temps utile.
- 977** 1447, 11 avril (Inden jaere ons Heeren duser vierhondert ende veertich ende sevene elf daghe in aprille). Il est annoncé que par devant le maire et les tenants de maître Jean Bontere à Vossem, Arnould Goewerts a assigné en contrepan d'un demi peeter de rente constituée au profit de Lancelot Coeke, une maison et une court avec un enclos. La rente rachetable au denier 18 est destinée à la célébration de l'anniversaire de Lancelot dans l'église de Duisburg.
- 978** 1447, 24 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo septimo die vicesima quarta mensis aprilis). Sous le témoignage de Gilles de Cothem et Robert de Lose, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Renier de Braechene a promis à Saint-Jacques sur Coudenberg pour la célébration de l'anniversaire de ses parents le quart d'un florin de cens assigné, du consentement du seigneur foncier, sur des terrain avec maisons, courtil et puits, situés au Ruysbroeck (Ruisbroek). La rente est rachetable au denier 18.
- 979** 1447, 29 avril (Gedaen int jaer ons Heeren duser vierhondert ende seven en veertich negenentwintich daghe in april). Les échevins de l'abbesse de Forest (Vorst) font savoir que les proviseurs de l'église de Ruisbroek ont cédé à Jean Hammans une prairie et un verger moyennant le paiement du cens foncier, d'un cens de trois moutons d'or et d'un cens ultérieur d'un philippus, à l'autel Notre-Dame, qui existe dans la petite chapelle.
- 980** 1447, 12 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo septimo die duodecima mensis augusti). Sous le témoignage d'Englebert vanden Broeke et Jean de Blitterswyck, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'André vanden Ackere dit Bogaert a promis une pitance de deux florins de cens à Saint-Jacques sur Coudenberg qu'il assigne sur un terrain, avec maison, situé près de la fondation Terarken et dont Saint-Jacques est le

---

seigneur foncier. Les deux florins sont rachetables au denier 18.

- 981** 1447, 14 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo septimo die decima quarta mensis octobris). Sous le témoignage de Jean de Blitterswyck et Evrard tSerjacops dit vanden Poele, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth Ruytbosch dite Everaerts et son mari ont, par devant les seigneurs fonciers, cédé à Nicolas Spoer la moitié d'un florin et demi de cens assigné sur un terrain, avec maison, situé au Sablon (Zavel). L'usufruit de la rente appartient à Catherine Boels.
- 982** 1447, 14 décembre (Dit was gedaen int jaer ons Heeren doen men screef dusentich vierhondert viertich ende sevene vierthien dage in december). Les échevins de Lennik font savoir que Jean Meterman a acheté à Jean Hackela la moitié d'une grange avec fon fonds à Kelegem et qu'il s'est engagé à pourvoir à l'entretien de sa part.
- 983** 1447, 20 décembre (In den jaere ons Heeren doen men screef dusent vierhondert ende veertich en sevene twintich daghe in december). Il est annoncé que, par devant le receveur du duc et quatre hommes allodiaux de Vossem, Nicolas Coremans a assigné plusieurs pièces de terre à Lancelot Coeke, prêtre, comme contrepan d'un rente d'un ridder destinée à la célébration d'une messe pour l'anniversaire de Lancelot dans l'église de Duisburg. La rente est rachetable au denier 18.
- 984** 1447, 30 décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesomo quadragesimo septimo die penultima mensis decembris). Sous le témoignage d'Englebert vanden Broeke et Thierry de Mol, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Corneille Woyt s'est engagé à payer à Nicolas Spoer, ou, au porteur, à son ordre, la somme de six cents philippus d'or et qu'il assigne tous ses biens en garantie.
- 985** 1447, 30 décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesomo quadragesimo septimo die penultima mensis decembris). Sous le témoignage de Lionnet Zeebroeck et Jean vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Nicolas Spoer a pris jugement en vertu d'une obligation du 30 décembre 1447.
- 986** 1448, 5 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo septimo die quinta mensis januarii). Sous le témoignage de Thierry de Mol et Evrard tSerjacops, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Aert a promis à Henri vanden Broeke ou au porteur à son ordre, quarante philippus d'or et qu'il a assigné en garantie tous ses biens présents et futurs.

- 
- 987** 1448, 19 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quagragesimo septimo die decima nona mensis januarii). Sous le témoignage de Jean de Blitterwyck et Evrard tSerjacops dit vanden Poele, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Nicolas Spoer a pris jugement en vertu de la lettre obligatoire datée du 5 janvier.
- 988** 1448, 26 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo septimo die vicesima sexta mensis februaryi). Sous le témoignage de Jean de Blutterwijck et Thierry de Mol, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume de Heersele a promis pour la pitancerie de Saint-Jacques sur Coudenberg quatre florins de cens assignés sur tous ses biens et plus particulièrement, du consentement du seigneur foncier, sur la moitié d'une rente de vingt-deux florins due pour un terrain, avec une grande maison et deux petites, courtils et dépendances situé dans la Rue du Chêne. La rente est rachetable, en une fois, au denier 18.
- 989** 1448, 30 mars (Dit was gedaen int jair ons Heeren doen men screef dusentech vierhondert viertich ende achte dertich dage in meerte). Les échevins de Lennik font savoir qu'Henri Pauwels a acheté de Jean de Butter dit Haecman cinq setiers de seigle selon la coutume de Lennik.
- 990** 1448, 19 avril (Gegeven int jair ons Heeren dusent vierhondert ende achten veertich opten neghentiensten dach der maent van aprille). Sous le témoignage de Gauthier vander Noot et Gauthier Magnus, échevins d'Uccle (Ukkel), il est annoncé que Jean van Crainhem (Kraainem) dit Craeye a cédé un cens de seize livres, par devant le seigneur de Duyst, pour la célébration dans le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg de son anniversaire, celui de sa femme et celui de Martin van Crainhem, religieux à Saint-Jacques sur Coudenberg. Ce cens est assigné sur une prairie de deux journaux et demi qui appartient à la confrérie de Saint-Eloi.
- 991** 1448, 17 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo octavo die septima mensis maii). Sous le témoignage d'Evrard tSerjacops dit vanden Poele et Jean Mennen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Peters a, par devant le seigneur foncier, cédé à Guillaume Blaes un demi journal de terre partiellement planté de vigne, situé hors la Porte du Coudenberg, moyennant le cens accoutumé.
- 992** 1448, 1er juin (Dit was gedaen int jair ons Heeren doen men screef dusentich vierhondert veertich ende achte opten yersten dach der maent van junio). Les échevins de Lennik font savoir qu'Henri Pauwels a acheté à Jean tSerheemans dit de Vos deux ridders d'or de cens annuel, selon la coutume de Lennik.

- 
- 993** 1448, 5 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragésimo octavo die quinta mensis junii). Sous le témoignage de Guillaume d'Evergem dit van Koekelberg et Jean vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le monastère, les fabriciens et les provsieurs des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg ont, chacun pour un tiers, cédé à Jean Wynne et à sa femme, leur vie durant, deux terrain, avec maisons, situés au Coudenberg moyennant le cens traditionnel.
- 994** 1448, 5 juin (Gegeven int jair onss Heeren huysent vierhondert en veertich opten vijfsten dach der maent van junio). Sous le témoignage de Guillaume d'Evergem dit van Koekelberg et Jean vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg a cédé à Jean van Aa, plusieurs pièces de terre à Ixelles (Elsene) moyennant quatorze florins de cens chaque année. Jean van Aa assigne tous ses biens présents et futurs et à venir en garantie.
- 995** 1448, 12 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragésimo octavo die duodecima mensis octobris). Sous le témoignage de Francon de Coudenberg-Rolibuc et Francon tSerjacops dit vanden Opele, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Barthelémy de Vucht a promis pour une pitance de vin, au monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg, six florins de cens chaque année qu'il assigne sur tous ses biens en général et particulièrement sur un terrain, avec maison, situé au quai des Poissonniers et sur une rente de six ridders d'or qu'il possède sur une autre maison. La rente est rachetable au denier 18.
- 996** 1449, 12 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragésimo octavo die duodecima mensis februarii). Michel de Leeuw, dit de Cantere junior, et Francon tSerjacops dit vanden Poele, échevins de Bruxelles, font savoir que le vice-prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont cédé à Francon Wellens trois bonniers de terre à Saint-Gilles (Sint-Gillis) moyennant une redevance annuelle de onze setiers de seigle. Francon Wellens assigne tous ses biens présents et à venir en garantie.
- 997** 1449, 18 février (Sub anno Domini quadringentesimo quadragésimo octavo mensis februarii die decima octava). Michel de Leeuw dit de Cantere junior et Francon tSerjacops dit vanden Poele, échevins de Bruxelles, vidiment l'acte daté du 25 mai 1445/
- 998** 1449, 14 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo qdragesimo octavo die quarta mensis marcii). Antoine Mennen, Antoine vanden Bossche, Francon de Coudenberg-Rolibuc et Francon tSerjacops dit vanden Poele, échevins de Bruxelles, font

---

savoir que, pour une dette de cent livres de vieux gros tournois due par Gilles Strael à Barthélemy de Vucht ou au porteur de la lettre obligatoire, des cens, rentes et terrains et des maisons du premier ont été adjugés à Guillaume vanden Ackere qui les a vendus à Nicolas de Nucht pour cinquante livres de gros tournois à défalquer de la dette. Nicolas de Vucht est mis en possession des différents biens, par devant les seigneurs fonciers, en garanti dans sa possession par le lieutenant de l'ammann.

- 999** 1449, 15 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo octavo die decima quinta mensis marcii). Antoine Mennen et Antoine vanden Bossche, échevins de Bruxelles, font savoir que Nicolas de Vucht a cédé à Guillaume vanden Ackere tous les biens acquis dans l'acte du 14 mars 1449.
- 1000** 1449, 21 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo octavo die vicesima prima mensis marcii). Sous le témoignage de Gauthier Magnus et Francon tSerjacops dit vanden Poele, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume vanden Ackere a promis à Adrien Dullaert, secrétaire de la ville de Bruxelles ou au porteur, à son ordre, deux cents philippus d'or. Il assigne, en garantie de cette obligation, une rente de six philippus qu'il possède sur tous les biens de Gauthier Strael et plus particulièrement, avec le consentement des seigneurs fonciers, sur des pièces de terre et de pré situées à Noode.
- 1001** 1449, 25 mars (Dit was gedaen int jair ons Heeren doemen screef durent vierhondert ende achtende viertich vive ende twintich dage in meerte). Les échevins de l'abbaye d'Afflighem (Affligem) font savoir qu'Amauri Philips a, par devant eux, acheté à Elisabeth Swevers et à son mari, un journal de terre arable à Merchtem et un journal moins dix verges à Mollem.
- 1002** 1449, 22 septembre (Inden jaere ons Heeren doen men screef durent vierhondert veertich ende neghene tweeentwintich daghe in septembre). Il est annoncé que, par devant le receveur de Brabant et en présence de trois échevins de Duisburg, Catherine de Coudenberg-Rolibuc et son mari ont cédé pour Gerelm Wolpeers une rente d'un muid et demi de seigle.
- 1003** 1449, 15 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo nono die decima quinta mensis novembris). Sous le témoignage de Guillaume de Heersele et Guillaume de Pape, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume de Mons a cédé à Henri Pauwels tout le droit qu'il avait dans un journal et demi de terre à Lennik.
- 1004** 1450, 5 janvier (Inden jaere ons Heeren als men screef durent

vierhondert neghen ende veertich na costume te scrivene djair ons Heeren inde bisdomme van Camerike inde XIIste indictie ende op den Ven dach van januario regnerende onsen heilige Vader in Gode Heren Nicholas de Vate paus in sinen derden jaire). En présence de Pierre de Boendale, prêtre, notaire public et juré, et de deux témoins, Guillaume vanden Ackere, bourgeois de Bruxelles, et sa femme Catherine Donckermans ont fait leur testament. Parmi les legs, il y a trois escalins d'argent et vingt florins pour Henri Strael, moine de Saint-Jacques sur Coudenberg et un clincart pour les curés de la paroisse de Saint-Jacques. Pour assurer la célébration de leur anniversaire, ils lèguent une rente d'un florin de cens aux chanoines de Saint-Jacques.

- 1005** 1450, 17 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo nono die decima septima mensis januarii). Sous le témoignage de Nicolas vanden Heetvelde et Jean vander Meerem, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean d'Oedehaegen s'est engagé à payer à Jean d'Aa, partie faisant pour le monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg, une rente de deux florins de cens rachetables au denier 18 et qu'il a assigné en contrepan des terrains, avec maisons, situés entre les deux portes de Coudenberg.
- 1006** 1450, 20 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo nono die vicesima mensis februaryi). Sous le témoignage de Nicholas vanden Heetvelde et Henri vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Hammans et sa femme ont transféré à Jean de Bock, mari de Marguerite Hammans, leur fille, différents biens matrimoniaux situés à Ruisbroek.
- 1007** 1450, 27 mars (Gedaen inden jaer ons Heren als men screef dusentich vierhondert ende neghen ende veertich opten zeven en twintichsten dach in meerte). Les tenants du chapitre de Saint-Pierre à Anderlecht font savoir qu'André de Pape a cédé, par devant eux, à Martin de Crainhem (Kraainem), religieux de Saint-Jacques sur Coudenberg, partie faisant pour son couvent, une rente de six chapons qu'il avait sur des biens situés à Anderlecht.
- 1008** 1450, 31 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo nono die ultima mensis martii). Guillaume de Heersele et Jean vander Noot, échevins de Bruxelles, font savoir que Simon de Hertoge a acheté pour lui et pour sa fille Elisabeth une rente viagère de trois philippus qu'Anrould Moens, Henri Gheerts et Guillaume de Blecsere assignent sur différentes pièces de terre à Buggenhout. Cette rente est rachetable en une fois au denier 10.
- 1009** 1450, 8 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo

---

quinguagesimo, die octava mensis aprilis). Sous le témoignage de Gilles Mennen et de Laurent vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Nicolas Spoer a cédé pour un terme de seize ans, à Thomas Knoop, deux terrains (situés près de l'enceinte de la ville) avec les maisons qui s'y trouvent et le courtil voisin. Thomas Knoop paiera chaque année dix-huit florins de cens et deux deniers d'argent et assigne en garantie tous ses biens présents et à venir.

- 1010** 1450, 3 septembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo die tercia mensis septembris). Sous le témoignage de Guillaume de Mons et Gilles Mennen, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth Swevers et son mari Jean Philips ons transféré, à titre allodial, à Amauri Philips plusieurs pièces de terre arable et de pré situées à Mollem.
- 1011** 1450, 1er décembre (Datum anno Domini quadringentesimo quinquagesimo die prima mensis decembris). Sous le témoignage de Jean vanden Horicke et Guillaume de mons, seigneur de Chastre, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gilles et Etienne Denys dits Coppens ont transféré à Gauthier de Bressere et Lucie Denys sa femme les deux tiers d'un demi bonnier et de soixante-quatre verges de terre situés à Etterbeek et dépendant de l'église d'Etterbeek.
- 1012** 1451, 19 janvier (Gegeven int jair onss Heeren durent vierhondert ende vijftich opten negenthiensten dach van januari). Sous le témoignage des chevaliers Nicolas vanden Heetvelde et Jean vanden Heetvelde, échevins d'Uccle (Ukkel), il est annoncé que Marguerite Sconinx et son Gilles Denys ont transféré à Jean d'Aa, partie faisant pour le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg, une rente d'un philippus rachetable en une fois au denier 18 et pour lequel ils assignent en contrepan des biens situés à Uccle.
- 1013** 1451, 26 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo die vicesima sexta mensis januarii). Sous le témoignage de Gauthier vander Noot et Amauri Was, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gérard Sporkille et sa femme Mathilde ont promis à Jean Sporkille et à sa femme une rente de quinze saluts d'or rachetable au denier 18 assignée sur tous leurs biens et spécialement sur des terrains, avec quatre maisons et dépendances, situés au Borgendael (Borgendaal).
- 1014** 1451, 20 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo die vicesima mensis februarii). Sous le témoignage de Guillaume de Mons, seigneur de Chastre, et Gilles de Mennen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gilles de Cothem a transféré à Nicolas Spoer un courtil avec une maison dans la rue dite Ophemstrate, moyennant un cens d'un quart de florin de cens

---

et un cens ultérieur de deux florins d'or rachetables au denier 18.

- 1015** 1451, 23 février (Sub anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo mensis february die vicesima tercia). Jean van Horicke et Laurent vander Noot, échevins de Bruxelles, vidiment l'acte du 21 novembre 1381
- 1016** 1451, 23 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo mensis february die vicesima tercia). Jean van Horicke et Laurent vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean et Hugues de Vorsschelen ont cédé, par devant le seigneur foncier, à Guillaume vanden Ackere, les deux tiers de trois florins de cens assignés sur deux pièces de terre à Linthout.
- 1017** 1451, 24 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo die vicesima quarta mensis february). Sous le témoignage de Jean vanden Horicke et Laurent vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume vanden Ackere a promis à Barthélemy de Vucht, secrétaire de ville de Bruxelles ou au porteur, à son ordre, cinquante peeters d'or. Il assigne, en garantie de cette obligation, les deux tiers de trois florins de cens qu'il possède sur deux pièces de terre à Linthout, le seigneur foncier étant d'accord.
- 1018** 1451, 25 février (Int jair ons Heeren dusent vierhondert ende vijftich opten viventwintichsten dach van february na maniere van scrivene dess hoefs van Camerijck). Le prieur et le couvent de Groenendael (Groenendaal) font savoir qu'ils ont racheté à Saint-Jacques sur Coudenberg le tiers d'une rente de quatre florins de cens que de dernier possédait sur une maison et un terrain situés près du pont de Saint-Géry à la suite du partage des biens de Jean van Everberg dit vander Noot.
- 1019** 1451, 12 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo die duodecima mensis martii). Sous le témoignage de Gilles de Coele et Amauri Was, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location à Jean Penninck et Rasse Vierendeel, pour un terme de neuf ans, plusieurs pièces de terre situées à Meerbeke moyennant une redevance annuelle de vingt sous de gros. Les preneurs assignent tous leurs biens présents et futurs en garantie.
- 1020** 1451, 28 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo primo die vicesima octava mensis maii). Sous le témoignage de Guil. De Mons, seigneur de Chastre, et Laurent vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Baertmakere a promis à Jean d'Aa, ou au porteur, de le mettre en possession, pour Saint-Jacques sur Coudenberg, d'un demi bonnier

---

de terre situé à Dilbeek. Jean de Baertmakere assigne tous ses biens en garantie. Il pourra rentrer en possession de la terre moyennant une somme de vingt-six peeters d'or.

- 1021** 1451, 5 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo primo die quinta mensis augusti).
- 1022** 1451, 14 septembre (Dit was gedaen int jaer ons Heeren doen men screef dusentich vierhondert ende een en vijftich veerthien daghe in september). Les échevins de Jean d'Aerschot-Schoonhoven (Aarschot-Schoonhoven) à Bodegem font savoir qu'Henri Pauwels a acheté de Gilles van Cothem trois muids de seigle assignés sur un terrain, avec maisons, et sur diverses pièces de terre à Bodegem.
- 1023** 1451, 10 novembre (Gegeven int jair onss Heren dusent vierhondert ende enenvyftich opten thiensten dach der maent november). Sous le témoignage de Jean Spysken et Philippe vanden Nuwehove, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite Meerts et son mari ont reçu de Henri Pauwels une somme d'argent destinée à racheter deux chapons et deux poules de rente, qu'ils possédaient sur un terrain avec maison et dépendances à Neerpede.
- 1024** 1451, 10 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo primo die decima mensis novembris). Sous le témoignage de Jean Spysken et Philippe vanden Nuwenhove, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite Meerts et son mari ont cédé à Henri Pauwels les deux chapons et les deux poules de rente, qu'ils possèdent sur un terrain, avec maison et dépendances, situé à Neerpede.
- 1025** 1452, 14 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo primo die decima quarta mensis februarii). Sous le témoignage de Gilles de Cothem et Robert de Lose, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume Blaes a, par devant le seigneur foncier, cédé à Jean Meesterjans et à sa femme un demi journal de terre planté de vigne hors la Porte du Coudenberg, moyennant le cens habituel.
- 1026** 1452, 29 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo primo die vicesima nona mensis marcii). Sous le témoignage de Jean Spijsken et Philippe vanden Nuwenhove, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume Mets a promis au monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg une rente de six florins de cens, pour après sa mort et celle de sa femme. Du consentement du seigneur foncier, il l'assigne sur un terrain, avec maisons, situé au Coudenberg. La rente est rachetable en une fois au denier 18.

- 
- 1027** 1452, 27 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo secundo die vicesima secunda mensis octobris). Sous le témoignage d'Evrard tSerjacops dit vanden Poele et Paul de Volxem, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gilles et Henri vander Smessen ont cédé à Amauri Philips un demi journal et sept verges de terre arable de nature allodiale situés à Mollem.
- 1028** 1452, 16 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo secundo die decima sexta mensis novembris). Sous le témoignage de Jean vander Noot et Paul de Volxem, échevins de Bruxelles, il est annoncé que les proviseurs de la confrérie de Saint-Eloi ont, du consentement du seigneur foncier, cédé à Guillaume vander Haecht dit Herpus un terrain, avec maisons, situé au Ruysbroeck (Ruisbroek) moyennant le cens d'une obole, de huit vieux gros tournois, de trente sous et de quatre chapons et un cens ultérieur de quatre couronnes rachetable en une fois au denier 18.
- 1029** 1452, 16 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo secundo die decima sexta mensis novembris). Jean vander Noot et Jean de Ranssem, échevins de Bruxelles, font savoir, qu'en vertu de l'ordonnance qui permet le rachat des cens assignés sur des maisons et des terrains à Bruxelles, le receveur de la ville a racheté au monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg la moitié des quatre livres sur des maisons appelées tSpapenkeldere et situées près du marché.
- 1030** 1452, 17 décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo secundo die decima septima mensis decembris). Sous le témoignage de Guillaume d'Evergem dit van Koekelberg et Jean vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Sammel a promis à Jean Juwaes, dit van Parys, trois florins de cens, assignés sur tous ses biens et surtout, du consentement du seigneur foncier, sur un terrain, avec maison, courtil et dépendances, au Ruysbroeck (Ruisbroek). La rente est rachetable en une fois au denier 18.
- 1031** 1453, 18 mars (Int jaer ons Heeren als men screef M.CCCC vyftich ende twee den achtiensten dach der maent van meerte). Il est annoncé que, par devant le receveur de Brabant, en présence de trois échevins de Duisburg, Henri van Guysen et sa femme ont renoncé à tout leur droit sur un verger à Duisburg que Martin van Crainhem, curé de Duisburg, a acquis pour la célébration d'une messe hebdomadaire dans l'église Sainte-Catherine pour l'anniversaire de Lancelot, curé défunt.
- 1032** 1453, 4 avril (Int jair ons Heeren als men screef dusentich

---

vierhondert drienviftich opten vierden dach in de maent van april). Il est annoncé que par devant le receveur du duc de Brabant, en présence de trois échevins de Duisburg, Alix vanden Dale avec Christophe van Hombeek, son mari, en tant qu'usufruitière et Marguerite vander Calsteren, avec son mari, en tant que propriétaire, ont cédé à Jean vander Leep, une rente de deux florins de cens assignée sur une maison et court, avec dépendances, situées à Duisburg.

- 1033** 1453, 14 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo tercio die decima quarta mensis aprilis). Sous le témoignage de Gauthier vander Noot et Paul de Volxem, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume de Cloppere, prêtre, a promis au monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg une rente d'un florin du Rhin, assignée sur tous ses biens présents et à venir et plus particulièrement de l'accord des seigneurs fonciers, sur un terrain avec deux maisons et sur un courtil situés près de la Chapelle. La rente est rachetable en une fois au denier 18.
- 1034** 1453, 19 avril (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doen men screef M.CCCC.LIII XIX daghe in april). Il est annoncé que par devant le receveur de Brabant et les échevins de Duisburg, Gerelm Wolpeers a cédé à Martin van Crainhem, curé de Duisburg, et à tous ses ordonnances, le droit d'aller et venir à pied et à cheval par un chemin qui traverse un clos appartenant à Gerelm, moyennant une redevance annuelle d'un chapon.
- 1035** 1453, 20 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo tercio die vicesima mensis aprilis). Sous le témoignage d'Evrard tSerjacops dit vanden Poele et Paul de Volxem, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Meesterjans a, par devant le seigneur foncier, cédé à Gauthier vander Ysvoyr un demi journal de terre planté de vigne situé hors la Porte du Coudenberg moyennant le cens traditionnel.
- 1036** 1453, 14 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo tercio die decima quarta mensis augusti). Sous le témoignage de Jean d'Ophem et Henri Estor, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume Mets a promis au monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg une rente de quatre florins de cens que, du consentement du seigneur foncier, il assigne sur un terrain, avec maison, situé au Coudenberg. La rente est rachetable en une fois au denier 18.
- 1037** 1453, 22 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo tercio die vicesima secunda mensis augusti). Sous le témoignage de Jean vander Meeren, chevalier et seigneur de Zaventem et Sterrebeek, et Roland de Mol, échevins de Bruxelles, il

---

est annoncé que Jean de Foert a promis pour la célébration de son anniversaire et celui de sa femme, un florin de cens assigné, du consentement du seigneur foncier, sur un terrain avec maisons et dépendances, situé entre les deux portes de Saint-Jacques. La rente est rachetable en une fois au denier 18.

- 1038** 1454, 16 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo tercio die decima sexta mensis januarii). Sous le témoignage de Jean vander Meeren, seigneur de Zaventem et Sterrebeek, et Gilles vanden Winckel, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gauthier vander Ysvoirt a cédé, par devant le seigneur foncier, à Michel van Zeelant, un demi journal de terre planté de vigne, situé au hors la porte du Coudenberg, moyennant le cens traditionnel. Tous les biens de Michel sont assignés en garantie.
- 1039** 1454, 14 mars (Dit was ghedaen int jair ons Meeren doen men screef dusent vierhondert ende drienvyftich XIII daghe in meerte). Il est annoncé que, par devant les échevins de Duisburg, Martin van Crainhem, curé de Duisburg et Henri van Gusen habitant de la localité ont fait un accord au terme duquel le curé de Duisburg sera tenu de dire une messe perpétuelle dans l'église Sainte-Catherine en aura, pour cela, la possession du verger qu'il a reçu de Henri van Gusen.
- 1040** 1454, 18 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo tercio die decima octava mensis marcii). Sous le témoignage de Gilles vanden Winckel et Henri Estor, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gilbert vander Linden a donné en location, pour un terme de douze ans, à Corneille de Walsche six journaux moins six verges et un demi bonnier de terre, situés à Molenbeek. Le preneur paiera une redevance annuelle de trois muids de seigle et oblige tous ses biens en garantie.
- 1041** 1454, 5 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo tercio die quinta mensis aprilis). Sous le témoignage d'Henri Estor et Oston de Bock, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Juaes dit van Parys a donné en aumône, par devant le seigneur foncier, au monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg les trois florins de cens qu'il possède sur un terrain avec maison, courtil, chemin et dépendances, situé au Ruysbroeck (Ruisbroek).
- 1042** 1454, 16 octobre (Gedaen int jair ons Heeren dusentich vierhondert viere en vijftich opten sesthiensten dach der maent van octobri). Les échevins de l'abbesse de Forest (Vorst) font savoir que Marguerite Hammans et son mari ont cédé, à Jean Michelot dit Folie, un pré et une prairie situés à Ruisbroek, moyennant le cens

---

dû à l'abbesse, trois moutons d'or et un philippus à diverses autres personnes.

- 1043** 1454, 26 octobre (Sub anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo quarto die vicesima sexta mensis octobris). Jean de Coudenberg et Siger vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, vidiment l'acte daté du 22 août 1438.
- 1044** 1454, 26 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo quarto die vicesima sexta mensis octobris). Sous le témoignage de Gauthier vander Noot, chevalier, et Siger vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Pierre Laman et sa femme ont promis au monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg un peeter d'or chaque année que, du consentement du seigneur foncier, ils assignent sur un terrain, avec maison et dépendances, situé au Coudenberg à charge de célébrer les anniversaires de Jean de Stoevere, de sa femme et de Guillaume de Houbraken et sa femme. La rente est rachetable en une fois au denier 18.
- 1045** 1454, 6 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo quarto die sexta mensis novembris). Sous le témoignage de Thierry de Mol et Siger vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth vander Braken, veuve de Gauthier Claes, son fils, ont cédé au monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg un philippus d'or assigné sur un bonnier de terre situé à Anderlecht, dont Saint-Jacques lui-même est seigneur foncier.
- 1046** 1455, 11 janvier (Int jair onss Heeren alsmen screef duysentich vyerhondert ende vyerenvyftich opten ellefsten dach van lochmaende). Les échevins de Wambeek font savoir que Jean de Donckere a, par devant eux, cédé à son frère Henri et à la femme de ce dernier, une rente de neuf setiers de grain, qu'il possédait sur des biens à Wambeek.
- 1047** 1455, 18 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo quarto die decima octava mensis januarii). Sous le témoignage de Thierry de Mol et Siger vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume de Vos dit de Nagelmakere et sa femme ont promis à Guillaume de Bakerem dit Coeke ou au porteur, à son ordre, trente-six peeters d'or, pour lesquels ils assignent tous leurs biens en garantie.
- 1048** 1455, 26 janvier (Int jair ons Heeren alsmen screef M.CCCC.LIIII den XXVIsten dach der maent van januari). Les échevins de Duisburg vidiment les actes datés du 13 janvier 1405, 10 novembre 1421, 4 avril 1453.

- 1049** 1455, 24 mars (Dit was ghedaen int jair ons Heeren doen men screef M.CCCC ende LIII XXIII daghe in meerte). Il est annoncé que, par devant le receveur du duc et trois échevins de Duisburg, Jean vander Leep a cédé à Martin van Crainhem, curé de Duisburg, pour lui et tous ses successeurs, un des deux florins de cens qu'il possède sur une maison à Duisburg. Ce florin est destiné à la célébration hebdomadaire d'une messe du Saint-Esprit.
- 1050** 1455, 16 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo quinto die decima sexta mensis junii). Sous le témoignage de Thierry de Mol et Siger vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Strael a, par devant le seigneur foncier, cédé Jean Vacke le quart d'un terrain, avec maison, situé à Ophem dont les trois quarts lui appartiennent déjà.
- 1051** 1455, 4 juillet (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo quinto die quarta mensis julii). Sous le témoignage de Jean vander Noot et Jean de Blitterswijck, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean vander Rimeren a, par devant les seigneurs fonciers, cédé des biens à sa mère Elisabeth Colijns.
- 1052** 1455, 27 août (Datum anno Domini quadringentesimo quinquagesimo quinto die vicesima septima mensis augusti). Sous le témoignage de Siger d'Ophem et Pierre Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Godefroid Everaerts a, par devant le seigneur foncier, cédé à Michel Zeelant un demi journal de terre planté de vigne situé hors la Porte du Coudenberg et le droit qu'il possède dans un demi florin de cens. Il oblige en garantie la rente d'un florin et demi de cens qu'il a sur les biens d'Elisabeth vanden Kerchove.
- 1053** 1455, 5 septembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo quinto die quinta mensis septembris). Sous le témoignage de Siger d'Ophem et Antoine Thoenys, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jacques de Bolenbeke a, par devant les seigneurs fonciers, cédé à son frère Henri un florin de cens assigné sur deux terrains, avec maisons, situés en deçà de la nouvelle porte du Coudenberg. Le prévôt de Saint-Jacques est un des seigneurs fonciers.
- 1054** 1455, 26 septembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo quinto die decima sexta mensis septembris). Sous le témoignage de Jean de Blitterswijck et Pierre Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que maître Paul de Rota a, par devant le seigneur foncier, cédé à Jean Obrechts dit de Vos, prêtre, un terrain avec maison et dépendances situé près de la Chapelle, moyennant un cens de treize livres, dix sous et un florin

de cens.

- 1055** 1455, 5 décembre (Inden jaere ons Heeren doen men screef dusent vierhondert vive ende vyftich opten vijftsten dach der maent decembri). Les échevins de l'abbesse de Forest (Vorst) font savoir que Jean Michelot dit Folie a cédé aux fabriciens de l'église Saint-Jacques sur Coudenberg une prairie et un pré situés à Forest à charge de faire célébrer trois messes hebdomadaires en u intéressant les Puavres domestiques et les chanoines de Saint-Jacques.
- 1056** 1455, 9 décembre (Gegeven int jair ons Heeren huysent vierhondert vive ende vyftich opten neghensten dach der maent van decembri). Sous le témoignage de Jean vander Noot et Pierre Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Michelot dit Folie a, par devant les seigneurs fonciers, cédé à la fabrique de l'église Saint-Jacques sur Coudenberg deux rentes, de trois et de deux florins de cens, assignées sur des bien situés au Steenwech et à Cureghem (Kuregem) à charge de faire célébrer trois messes hebdomadaires en y faisant participer les chanoines et les Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 1057** 1456, 12 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo quinto die duodecima mensis januarii). Sous le témoignage de Jean vander Noot et Pierre Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume vander Haecht dit Herpus a, par devant le seigneur foncier, transféré à Jean Lyaert un terrain, avec maisons, au Ruysbroeck (Ruisbroek) moyennant les redevances accoutumées.
- 1058** 1456, 13 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo quinto die decima tercia mensis januarii). Sous le témoignage de Jean vander Noot et Pierre Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Lyaert a, par devant le seigneur foncier, cédé à Augustin vander Moelen, un courtil au Ruysbroeck (Ruisbroek) moyennant les cens traditionnels, Jean Lyaert s'engage à n'imposer aucune autre charge sur le courtil et assigne en garantie un terrain, avec cinq constructions, situé au même endroit.
- 1059** 1456, 30 janvier (Gegeven int jair onss Heeren duysent vierhondert ende vivenvijftich opten lesten dach sonder enen der maent van januari). Sous le témoignage de Nicolas vanden Heetvelde, chevalier, et Antoine Menne, échevins d'Uccle (Ukkel), il est annoncé que Nicolas vanden Kerchove dit van Ruisbroek a cédé Elisabeth vanden Borchoven deux tiers de bonnier de vingt-cinq verges de terre censale sise à Uccle et dépendant du seigneur de Duyst.

- 
- 1060** 1456, 10 février (Int jaer ons Heeren duysent vierhondert vuve en vyftich opten Xten dach der maent februarii). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'Ambroise van Dynter, conseiller et maître de la Chambre des Comptes, a racheté deux rentes assignées sur deux terrains, avec maisons, au Coudenberg d'un montant de dix-huit livres, dix sous et de vingt livres, cinq sous, trois chapons et trois florins de cens.
- 1061** 1456, 12 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinto die duodecima mensis martii). Sous le témoignage de Jean vander Noot et Jean de Blitterwijck, échevins de Bruxelles, il est annoncé que les hôpitaux d'Ixelles (Elsene), de Saint-Corneille, Saint-Laurent, Saint-Jacques d'Overmolen, Saint-Julien et les fabriques des église de Saint-Jacques sur Coudenberg, Saint-Géry et Saint Jean-Baptiste ont, du consentement des seigneurs fonciers, cédé à Jacques de Langerode un terrain, avec maisons, courtil et dépendances, situé à Noode moyenant quatre livres, dix sous et un cens ultérieur de neuf couronnes d'or, pour lesquelles différents biens sont assignés en garantie.
- 1062** 1456, 16 mars (Gegeven int jaer onss Heren dusedent vierhondert vive ende vijftich opten zesthiensten dach der maent van meerte na costume van scrivene inden hove van Cameryck). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils sont satisfaits de l'exécution du testament d'Adam Stoifs, en ce qui concerne le legs fait en faveur de Gilles der Moyen, profès à Saint-Jacques.
- 1063** 1456, 12 mai (Gegheven...int jaer onss Heeren dusedent sesse ende vyftich tweeleve dage in meye). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné, en présence de deux témoins, à Jean vanden Hove dit Rikaert, sa vie durant, l'ermitage, qui se trouve au Sablon (Zavel), avec les maisons et la court qui en dépendent, moyennant un vaseau de sel chaque année.
- 1064** 1456, 5 août (Anno ab Incarnatione Dominica millesimo quadringentesimo quinquagesimo sexto, indictione quarta, mensis augusti die quinta...pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini Calisti divina providentia pape tercii anno secundo). En présenance de Pierre de Boendael, notaire public et juré, et de trois témoins, Henri de Keyser, écuyer, oppidain de Bruxelles, fonde dans l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg un bénéfice de dix sous de gros tournois assignés sur la ville de Vilvorde (Vilvoorde) à charge de célébrer deux messes hebdomadaire. La fondateur se réserve héréditairement la collation et désigne Henri Streys comme premier titulaire.

- 
- 1065** 1456, 17 août (Gegeven int jair onss Heren duser vierhondert sesse ende vyftich XVII daghe in augusto). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont acquitté Jean Haey, maire de Huldenberg, de tout ce qui pouvait leur appartenir dans une rente de deux clincarts que feu Lancelot Coeke leur frère, curé de Duisburg, et ses soeurs possédaient sur des biens à Duisburg.
- 1066** 1456, 20 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo sexto die vicesima mensis augusti). Sous le témoignage de Jean Taye et Laurent vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jacques de Bolenbeke, prêtre, et ses deux frères Jean et Michel ont cédé à Jean d'Aa, par devant les seigneurs fonciers, les trois quarts d'un florin de cens assignés sur deux terrains, avec maison, situés en deçà de la nouvelle porte du Coudenberg. L'abbaye de Saint-Jacques est un des seigneurs fonciers.
- 1067** 1456, 27 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimi quinquagesimo sexto die vicesima septima mensis augusti). Sous le témoignage de Jean vanden Heetvelde et Henri vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Mathilde de Bolenbeke a cédé, par devant les seigneurs fonciers, à Jean d'Aa le quart d'un florin de cens assigné sur les mêmes terrains que ceux qui sont mentionnés dans l'acte du 20 août 1456.
- 1068** 1456, 11 novembre (Dit was ghedaen int jair ons Heren duser vierhondert sessen vystich opten ellefsten dach november). Les tenants jurés du chapitre de Saint-Pierre d'Anderlecht font savoir que Guillaume Machiels et sa soeur Marguerite ont, par devant eux, cédé au monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg un muid de seigle qu'ils possèdent sur un demi bonnier de terre à Anderlecht.
- 1069** 1456, 3 décembre (Gegeven int jair onss Heeren duser vierhondert zesse ende vyftich opten derden dach der maent december). Sous le témoignage de Jean vanden Heetvelde et Jean van Zeebroeck, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine van Cothem a reconnu, par devant eux, qu'elle avait donné son consentement à la vente faite par son frère Gilles de quatre muids et demi de seigle assignés sur ses biens de Bodegem. Elle s'engage à ne pas inquiéter l'acquéreur, Henri Pauwels.
- 1070** 1456, 7 décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo sexto die septima mensis decembris). Sous le témoignage de Jean vanden Heetvelde et Philippe de Pape, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le

---

couvent de Saint-Jacques sur coudenberg a cédé à Georges Marissys le quart d'un terrain, avec maisons, courtil et dépendances, à Overmolen au-delà des deux ponts moyennant une redevance annuelle de sept vieux gros tournois.

- 1071** 1456, 18 décembre, Bruxelles (Donne en notre de Brouxelles, le XVIIIe jour du mois de decembre lan de grace mil quatre cens cinquante et six). Philippe le Bon fait savoir que, selon la coutume, un religieux de Saint-Jacques sur Coudenberg célèbre la messe dans la chapelle de son hôtel, quand il réside à Bruxelles. Pour lui et pour ses successeurs, il accorde au religieux, qui officiers, sa nourriture ou l'équivalent en argent.
- 1072** 1457, 24 janvier (Gegeven int jaer onss Heeren durent vierhondert sesse ende vyftich viere ende twintich dage in januario). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir que Jean Juaes dit van Parijs et sa femme leur ont donné trois florins de cens assignés sur un terrain, avec maison, situé au Ryusbroeck (Ruisbroeck) à charge de célébrer leur anniversaire en divers services. Pour dire une messe hebdomadaire devant l'autel Saint-Christophe, ils donnent une rente de trois peeters assignés sur un terrain, avec une maison, au Coudenberg.
- 1073** 1457, 24 janvier (Gegeven int jaer onss Heeren durent vierhondert sesse ende vyftich viere ende twintich dage in januario). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont reçu dix florins du Rhin pour acheter des rentes destinées à la célébration de l'anniversaire de maître Jean Dores, qui est enterré dans l'église de Saint-Jacques.
- 1074** 1457, 14 février (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vierhondert zessenvyftich opten veerthiensten dach der maent februarii na costume van scrivene shoefs van Camerycke). Gilles Strael, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et tout le couvent font savoir que Gilles de Crul, chanoine à Saint-JAcques, a acheté de ses deniers pour le couvent une trentaine de florins de cens et six philippus assignés sur des biens situés à Bruxelles. De ces revenus, on distribuera des pitances et des aumônes, on dira des messes et on célébrera notamment l'anniversaire des parents du donateur. Des libéralités sont aussi faites au profit des Pauvres domestiques de Saint-Jacques.
- 1075** 1457, 1 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo sexto die prima mensis aprilis). Sous le témoignage de Laurent vander Noot et Jean de Zeebroeck, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri de Bolenbeke a, par devant les seigneurs fonciers, cédé à Jean d'Aa le quart d'un florin de cens assigné sur deux terrains avec maison, situés en deçà de la

---

nouvelle porte du Coudenberg. L'abbaye de Saint-Jacques est un des seigneurs fonciers.

- 1076** 1457, 27 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo septimo die vicesima septima mensis maii). Laurent vander Noot et Jean de Zeebroeck, échevins de Bruxelles, font savoir que Jean Juaes dit de Parys a acheté à Pierre de Watermael (Watermaal) dit vander Nedermoelen un peeter d'or assigné sur une moitié et sur le droit qu'il possède sur l'autre moitié d'un journal et demi de vigne et verger situé à Ten Bossche dépendant du seigneur de Duyst. En garantie, Pierre de Watermael assigne sur un terrain, avec maison, courtil et enclos à Ten Bossche.
- 1077** 1457, 11 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo septimo die undecima mensis junii). Sous le témoignage de Laurent vander Noot et Jean de Zeebroeck, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Tymmerman a cédé à Jean Pauwels une pièce de terre allodiale, d'un journal et vingt-cinq verges, situés à Bodegem.
- 1078** 1457, 9 juillet, Nivelles (Datum in opido nostro Nyvellensi mensis julii die nona anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo septimo). Philippe le Bon fait savoir que, par un acte daté du 13 septembre 1446, qu'il transcrit, il a incorporé la chapellenie du château de Troisfontaines à la mense conventuelle de Saint-Jacques sur Coudenberg, qui ne devait en jouir qu'après la mort ou la résignation d'Ivain de Cothem. Ce dernier étant mort, l'incorporation a été opérés et ordre est donné aux receveurs et aux maîtres de la Chambre des Comptes de procéder à l'exécution.
- 1079** 1457, 15 juillet (Anno ejusdem Domini millesimo qaudringentesimo quinquagesimo septimo indictione quinta die vero quinta decima mensis julii pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Calisti divina providentia pape tercii anno tercio). Dans un acte du notaire public Thierry de Heyken, il est annoncé qu'en présence de deux témoins à Troisfontaines et de trois à Boitsfort (Bosvoorde) Antoine Mets, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg, a été mis en possession de la chapellenie du château de Troisfontaines, vacante par suite de la mort d'Ivain de Cothem.
- 1080** 1457, 19 août (Gegeven int jair onss Heeren duysent vierhondert ende zeven en vyftich opten negenthiensten dach der maent van oexste). Sous le témoignage de Nicolas vanden Heetvelde, chevalier, et Jean vanden Heetvelde, échevins d'Uccle (Ukkel), il est annoncé que Jean Juaes dit van Parijs a cédé à Saint-Jacques sur Coudenberg, par devant le seigneur foncier, un peeter d'or qu'il possède sur un demi journal de vigne et de verger situé à Ten

---

Bossche près de la Cambre (Ter Kameren), à charge de célébrer une messe de Requiem chaque semaine.

- 1081** 1457, 7 décembre (Die gemaect ende gegeven was int jaer ons Heren durent vierhondert zeven ende vijftich opten zevvensten dach der maent december). Le prévôt et le chapitre de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont reçu de Mathilde Coemans, veuve de Richard Smeersmans dit van Oc, pour acheter des rentes, la somme de neuf couronnes. Ils promettent, en retour, de célébrer l'anniversaire de Richard et de Mathilde.
- 1082** 1457, 13 décembre (Datum anno Domini quadringentesimo quinquagesimo septimo die decima tercia mensis decembris). Sous le témoignage de Jean Mennen et Roger de Heyenbeke, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Augustin vander Moelen a, par devant le seigneur foncier, cédé à Jean Juaes dit Paris et à sa femme un courtil situé au Ruysbroeck (Ruisbroek) ainsi que le droit qu'il a sur un terrain, avec cinq constructions, voisin d'un courtil.
- 1083** 1457, 13 décembre (Datum anno Domini quadringentesimo quinquagesimo septimo die decima tercia mensis decembris). Jean Mennen et Roger de Heyenbeke, échevins de Bruxelles, vidiment des actes datés du 16 novembre 1452 et du 12 janvier 1456.
- 1084** 1457, 16 décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quadringentesimo quinquagesimo septimo die decima sexta mensis decembris). Sous le témoignage de Henri Heenkenshoet et Roger de Heyenbeke, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Taye a, par devant les seigneurs fonciers, cédé à Jean d'Aa une rente de cinq florins de Florence (Firenze) assignés sur deux terrains, avec maison, situés derrière le cimetière de Sainte-Gudule.
- 1085** 1457, 16 décembre (Sub anno Domini millesimo quadringentesimo quadringentesimo quinquagesimo septimo die decima sexta mensis decembris). Henri Heenkenshoet et Roger de Heyenbeke, échevins de Bruxelles, vidiment l'acte daté du 19 novembre 1384.
- 1086** 1458, 3 janvier (Int jaer vierthien hondert seven ende vijftich opten derden dach der maent januarii naer costume van scrivene in den hove van Camericke). Les fabriciens de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné au couvent de Saint-Jacques la moitié d'un terrain, avec maisons, situé au Coudenberg à côté de l'église moyennant une rente de dix florins et demi de cens chaque année, rachetable au denier 18. Des clauses spéciales sont relatives à l'entretien des murs et à l'écoulement des eaux.
- 1087** 1458, 24 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo

---

quinquagesimo septimo die vicesima quarta mensis januarii). Sous le témoignage de Guillaume de Heersele et Jean Menne, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Lyaert a, par devant le seigneur foncier, cédé à Jean Juaes dit Paris et à sa femme un terrain, avec maison et courtil, situé au Ruysbroeck (Ruisbroek) moyennant le cens traditionnel et qu'il a, de l'accord du seigneur foncier, assigné en garantie un autre terrain, avec quatre maisons, au même endroit.

- 1088** 1458, 24 janvier (Dit ghemaict was int jaer ons Heeren durent vierhondert seven ende vijftich opten XXIIIste dach in januario na costume van scrivene inden bisdomme van Cameryck). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg reconnaissent avoir reçu de Pierre Blonden, receveur général de Brabant, les soixante-quinze livrées de bois et les vingt-cinq muids de charbon qui leur ont été octroyés par le duc pour la chapellenie de Troisfontaines.
- 1089** 1458, 1<sup>e</sup> février, Rome (Datum Rome apud sanctum Petrum anno Incarnatione Dominice millesimo quadringentesimo quinquagesimo septimo kalendas februarii pontificatus nostri anno tercio). Callixte III demande au prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg de l'informer de l'état de fortune d'Ambroise de Dynter de sa femme afin de pouvoir confirmer la fondation d'une chapelle dans leur maison forte (fortalicum) de Lennick-Saint-Quentin (Sint-Kwintens-Lennik) qui serait desservie par un prêtre qu'Ambroise de Dynter et ses descendants pourraient présenter à l'évêque de Cambrai.
- 1090** 1458, 9 février (Int jaer ons Heeren durent vierhondert zevensende ende vyftich opten Ixsten dach der maent februarii na costume van scrivene inden hove van Cameryck). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg reconnaissent avoir reçu du receveur d'Antoine de Croy à Aarschot, pour eux et pour la Table du Saint-Esprit de Saint-Jacques, la somme de sept livres et six sous d'Artois due pour des hôtels et des biens situés au Coudenberg.
- 1091** 1458, 13 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo octavo die decima tertia mensis octobris). Sous le témoignage de Jean Spijsken et Henri de Longchamp, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite Gherys, veuve de Gilles Pauwels, et Jean Pauwels, son fils, ont promis à Jean Daems une rente de six florins du Rhin rachetable au denier 18 et qu'ils ont assigné en contrepan tous leurs biens et plus particulièrement, avec l'accord du seigneur foncier, un terrain avec maison, fours, courtil et dépendances, situé la Porte de Laeken (Laken).
- 1092** 1458, 13 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo octavo die decima tertia mensis octobris). Sous le témoignage de Jean Spijsken et Henri de Longchamp, échevins de

---

Bruxelles, il est annoncé que Henri vander Smessen a promis à Robert Lichtnoet, pour lui, sa femme et leurs enfants, ou au porteur la somme de deux cents peeters et qu'il a assigné en garantie de cette obligation tous ses biens présents et à venir.

- 1093** 1458, 4 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo octavo die quarta mensis novembris). Sous le témoignage d'Evrard tSerarnts et Gilles de Cothem, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Robert Lichnoet a eu son jugement en vertu de la lettre obligatoire daté du 13 octobre 1458.
- 1094** 1458, 11 novembre (Gegeven in jaer ons Heeren duysent vierhondert acht en viftich den elfsten dach der maent december). Les tenants jurés de la cour du châtelain de Bruxelles, Daniel de Bouchout, à Boendael font savoir que le prévôt et trois chanoines de Saint-Jacques sur Coudenberg ont transféré à Arnould Coyermanne un terrain, avec verger et un demi bonnier de terre, à Boendael moyennant un cens de trente-deux deniers de Louvain (Leuven) et deux chapons au châtelain et un cens ultérieur de cinq chapons à Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 1095** 1459, 13 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octavo die decima tercia mensis januarii). Sous le témoignage de Gilles de Cothem et Jean Spysken, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Louis Pinchout a cédé, par devant les seigneurs fonciers, à Guillaume Regnault une pièce de terre de soixante-trois verges, un pré d'un journal et quarante verges et un autre de trois journaux et dix-huit verges situés hors la Porte de Schaerbeek (Schaarbeek) moyennant plusieurs cens et rentes.
- 1096** 1459, 14 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo octavo die decima quarta mensis februarii). Guillaume Symoens et Michel Clerhage, échevins de Vilvorde (Vilvoorde), font savoir que, du consentement de l'évêque de Cambrai, la maîtresse et les soeurs de l'hôpital de la Vierge à Vilvorde ont cédé, par devant eux, à Pierre de Man et Jean Folet des maisons et leur fonds, un courtil et vegeer sis hors la Mosschelpoorte moyennant un florin de cens et deux chapons chaque année.
- 1097** 1459, 14 février (Int jaer ons Heeren dusedt vierhondert achte ende vyftich verthiene dage in februario na costume van scrivene in den bisdom van Cameryck). Gilles Strael, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, reconnaît avoir reçu de Jean Blanckaert les dix-huit florins de Florence (Firenze) qu'il devait pour les échéances de la Saint-Jean et de la Noël 1458 du cens dû pour un terrain, avec maison, situé près du Nedermerot.

- 
- 1098** 1459, 23 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo octavo mensis februarii die vicesima tertia). Sous le témoignage de Jean Witte et Jean de Beert, échevins de Louvain (Leuven), il est annoncé que, pour une dette de deux cents ridders d'or, à laquelle Pierre Wolpeers dit Voet et son fils étaient tenus envers Pierre Marcelis, le maire et les échevins de Louvain ont adjugé à ce dernier la moitié d'une maison et d'une court, avec terre arable et verger, situées à Duisburg.
- 1099** 1459, 23 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo octavo mensis februarii die vicesima tertia). Sous le témoignage de Jean Witte et Jean de Beert, échevins de Louvain (Leuven), il est annoncé que les biens cités dans l'acte qui précède ont été vendus à Martin de Crainhem, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg et curé de Duisburg. Ils sont destinés à la célébration d'une messe du Saint-Esprit qu'on appelle messe Lancelot.
- 1100** 1459, 23 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo octavo mensis februarii die vicesima tertia). Sous le témoignage de Jean Witte et Louis Roelofs, échevins de Louvain (Leuven), il est annoncé que Pierre et Jean Wolpeers promettent à Martin de Crainhem de respecter le droit qu'il a acquis dans leurs biens de Duisburg contre paiement du cens du trécens au seigneur foncier. Il s'engagent pour eux et pour Catherine, fille de Pierre et soeur de Jean, absente du pays.
- 1101** 1459, 10 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo octavo mensis martii die decima). Sous le témoignage de Jean Witte et Louis Roelofs, échevins de Louvain (Leuven), il est annoncé que Martin de Crainhem, curé de Duisburg et Gerelm Wolpeers dit Voet ont fait un accord au sujet de biens à Duisburg. La part de Martin consiste en une moitié de court, avec terre, une moitié de grande maison avec dépendances et en un verger. Le tout fait partie de la donation de messe Lancelot de l'église de Duisburg.
- 1102** 1459, 10 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo octavo mensis martii die decima). Sous le témoignage de Jean Witte et Louis Roelofs, échevins de Louvain (Leuven), il est annoncé que Gerelm Wolpeers a acquitté Martin de Crainhem de tout ce dont il pouvait lui être redevable en vertu de conventions antérieures.
- 1103** 1459, 13 avril (Datum inspectionis nostro anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo nono mensis aprilis die decima tertia). Le bourgmestres, échevins et conseillers de la ville de

---

Louvain (Leuven) vidiment les actes datés du 5 septembre 1376, 14 janvier 1418, 10 février 1428 et 23 février 1451.

- 1104** 1459, 4 mai (Inden jaere des selves ons Heeren Goids als men screef durent vierhondert neghen ende vyftich opten vierden dach van meye des pauscaps ons alderheyliste Vaders in Goide Pii de tweeste paus in sijnen iersten jaere). En présence de Thierry de Heyken, notaire public, et de huit témoins, le prévôt avec les religieux du couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg et les fabriciens de l'église promettent de respecter l'acte du 3 janvier 1458 qu'ils transcrivent.
- 1105** 1459, 8 mai (Ghedaen int jaer ons Heeren durent vierhondert negen ende vijftich opten achsten dach der maent van meye). Les fabriciens et proviseurs de l'église Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont reçu de Gilles Strael, prévôt, cent quatre-vingt-neuf florins de cens pour racheter la rente de dix florins et demi des actes datés du 3 janvier 1458 et 4 mai 1459.
- 1106** 1459, 20 mai (Ghedaen int jaer ons Heeren durent vierhondert neghen ende vijftich twintich in meye). Il est annoncé que, par devant quatre tenants de l'église d'Overyse (Overijse), Marguerite Guedens, veuve de Guillaume Aerts et ses quatre enfants ont cédé, moyennant le cens accoutumé, à Robert Lichtnoet un journal et demi de terre arable situé à Ter Lanen.
- 1107** 1459, 22 novembre (Gegeven int jaer ons Heeren durent vierhondert negen ende vijftich opten tweentwintichsten dach der maent van novembri). Roland de Mol et Renier vander Noot, échevins de Bruxelles, font savoir que, du consentement du seigneur foncier, Pierre Meersman van Os, proviseur et Jean van Aa, receveur des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg, ont cédé à Nicolas vanden Vekene et à sa femme la moitié d'un terrain, avec maisons, situé au Coudenberg moyennant une redevance annuelle de deux florins et demi de cens rachetable au denier 18.
- 1108** 1459, 21 décembre (Int jaer ons Heeren M CCCC ende LIX XXI december). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir que le 1<sup>e</sup> avril 1445 Pierre Huyge a cédé à Arnould Rampaert un terrain avec deux maisons situé près de la Chapelle moyennant plusieurs cens et un cens ultérieur de dix florins et demi de cens, rachetable en une ou deux fois au denier 18. Comme le fils de Pierre Huyge est profès à Saint-Jacques le couvent a hérité de cinq florins et demi de cens à la mort de Pierre et Arnould Rampaert rachète ces cinq florins et demi de cens moyennant la somme de quatre-vingt-dix-neuf florins dont Saint-Jacques se déclare bien payé.

- 
- 1109** 1460, 26 janvier (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doen men screef vierhondert ende neghenvijftich sessentweentich daghe in de loymaent). Il est annoncé que, par devant le receveur de Brabant et trois échevins de Duisburg, Gauthier van Honsberghe a cédé à Jean vander Smissen et à sa femme une maison, une court et un journal de terre moyennant les cens et redevance traditionnels.
- 1110** 1460, 1e février (Die ghemaect ende ghegheven waeren int jaer ons Heeren durent vierhondert neghen ende vyftich opten yersten dach der maent van februarii na costume van scrivene in bisdomme van Camerijck). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir que Michel van Choysi, chevalier, maître d'hôtel du duc a racheté au couvent de Saint-Jacques un philippus et demi de rente sur une maion et un terrain situés dans la Ruelle Hedsyn au dessus de la fondation Terarken.
- 1111** 1460, 13 mars (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert ende negen en vyftich opten derthiensten dach van meerte). Sous le témoignage de Gerelm vanden Heetvelde et Renier vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt, le prieur et un moine de Sainte-Jacques sur Coudenberg ont cédé à titre verger à Jean d'Aa trois pièces de dix, cinq et deux journaux situées hors la porte extérieure du Coudenberg sans qu'aucune redevance ne soit exigée.
- 1112** 1460, 17 mars (Sub anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo nono mensis marcii die decima septima). Gerelm vanden Heetvelde et Gilles Clutinc, échevins de Bruxelles, vidiment l'acte daté du 4 août 1414.
- 1113** 1460, 17 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo nono mensis marcii die decima septima). Sous le témoignage de Gerelm vanden Heetvelde et Gilles Clutinc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean van Blitterswijck dit Inden Ingel, receveur de la commanderie de Saint-Jean de Jhérusalem dans le Cambrésis et en Hainaut, a, par devant le lieutenant le l'ammen de Bruxelles, cédé à Saint-Jacques sur Coudenberg la maison de la Commanderie qui se trouve au Coudenberg moyennant le cens traditionnel sans qu'aucune autre charge ne puisse être imposée.
- 1114** 1460, 2 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo die descunda mensis maii). Sous le témoignage de Gilles Clutinc et Roland de Mol, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Pierre de Zomergem a, par devant les seigneurs fonciers, cédé à Jean Magerman, chanoine de Saint-Jacques sur

---

Coudenberg, partie faisant pour son monastère une rente de quatre florins de cens assignée sur un terrain avec deux maisons et sur une autre maison situés à Overmolen ainsi qu'une rente de cinq florins assignés sur un terrain, avec maisons et dépendances, sis dans le Groete Schipstrate.

- 1115** 1460, 22 mai (Int jaer ons Heeren als men screef dusent vierhondert ende sestich den tweentwintichsten dach der maent van meye). Les échevins de Duisburg vidiment l'acte daté du 22 septembre 1449.
- 1116** 1460, 31 mai, Bruxelles (Datum in dicto opido nostro Bruxellensi mensis maii die ultima anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo). Philippe le Bon fait savoir que lorsque les églises de Saint-Pierre à Galoppe (Gulp?), Sainte-Marie et Saints-Pierre et Paul à Thommen, l'église de Cheratte et le personnat de Saint-Pancrace à Heerlen seront vacants, il en fera don à la mense prévôtale de Saint-Jacques sur Coudenberg. Il prie les autorités ecclésiastiques d'agir en conséquence.
- 1117** 1460, 2 juin (Int jaer ons Heeren dusent vierhondert ende tsestich opten tweesten dach der maent junii). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir que Henri vander Hoeve a racheté le demi mouton de cens qu'il devait pour une maison et ses dépendances situées Rue des Sols. Ils le déclarent quitte du cens pour toujours.
- 1118** 1460, 15 juin (Gegeven...vijftiende dage in junio int jair dusent vierhondert ende tsestich). Les échevins de Ruisbroek font savoir que les enfants de Marguerite Boels et de feu Pierre Thonijs et ceux de Catherine Boels et de feu André vanden Broeke ont cédé à Pierre van Londerzeel et Marguerite Boels, sa femme, tout le droit qu'ils avaient aux trois quarts d'un journal de terre à Ruisbroek, droit reçu de leurs mères respectives.
- 1119** 1460, 23 juillet (Ghegeven int jaer ons Heeren dusent vierhondert ende zestich op XXIIIste dach van julio). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg fait savoir qu'au nom de son couvent, il a donné en location à Barthélemy vander Nederalphen, pour un terme de douze ans, une court située aux Ramen moyennant une redevance de dix-sept sous en plus d'une rente viagère à Jean Boete.
- 1120** 1460, 27 août (Ghedaen int jaer ons Heeren doen men screef dusent vierhondert ende tsestich sevenentwentic daghe inde oextmaent). Il est annoncé que, par devant le receveur de Brabant et trois échevins de Duisburg, Gerelm Wolpeers dit Voet a cédé à son fille Catherine et à son mari, l'usufruit de douze vasseaux de

---

seigle, qu'il possède sur les biens de Martin van Crainhem, curé de Duisburg.

- 1121** 1460, 28 août (Ghedaen int jaer ons Heeren doen men screef durent vierhondert ende tsestich achtentwentich daghe in de oextmaent). Il est annoncé que, par devant le receveur de Brabant et trois échevins de Duisburg, Catherine Wolpeers et son mari ont cédé à Martin van Crainhem, curé de Duisburg, les douze vasseaux de seigle de l'acte du 27 août 1460. Cette rente fera partie de la dotation de la messe appelée messe de Lancelot.
- 1122** 1460, 5 décembre (Gegeven int jair ons Heeren durent vierhondert ende tsestich op ten vijfsten dach der maent van december). Sous le témoignage de Jean van Brecht et Roland tSerarnts, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Alix Lathouwere, veuve d'Henri Neeten et ses deux enfants Guillaume et Marie ont cédé à Winoc vander Eycken une maison d'habitation avec son fonds au Warmoesbroeck et des droits d'usage ainsie que la part qu'ils ont dans plusieurs biens situés au même endroit moyennant un cens d'un quart de chapon et six sous à Sainte-Gudule et un cens ultérieur de trois florins de cens, rachetable en une ou deux fois au denier 18.
- 1123** 1460, 19 décembre (Gedaen int jaer ons Heeren durent vierhondert ende tsestich neghenthiene dage in december). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont reçu de Jean Happaert le prix de rachat d'une rente de quatre petits florins de Florence (Firenze) assignée sur un bien près de la Halle aux blés.
- 1124** 1461, 14 février (Int jaer ons Heeren durent vierhondert ende tsestich XIII dage in februario na costume van scrivene inden bisdom van Camerijke). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg fait savoir qu'il a cédé, à titre viager, à frère Jean de Costere l'ermitage avec les maisons et la court que Saint-Jacques possède au Sablon (Zavel) moyennant une redevance annuelle d'un vasseau de sel, l'obligation de maintenir les murs et le toit en son état, de laisser à l'ermitage ses meubles après sa mort et de n'y admettre aucune personne malhonnête.
- 1125** 1461, 15 février (Int jaer ons Heeren durent vierhondert ende tsestich XV dage in februario na costume van scrivene inden bisdom van Camerycke). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné en location pour un terme de quatre-vingt-dix-neuf ans à Jean Uer Salen un bonnier de terre qui appartient à leur chapellenie de Neigem et est située dans le seigneurie de Neigem. La redevance annuelle s'élève à huit vasseaux de grain et doit être payée au chapelain. Le preneur assigne en contrepan un demi journal de prairie situé dans le

seigneurie de Lieferinge.

- 1126** 1461, 18 mai (Gegheven int jair onss Heeren duysent vierhondert ende tsestich opten achtiensten dach der maent van meye). Sous le témoignage de Nicolas vanden Heetvelde, chevalier, et Jean vander Noot, échevins d'Uccle (Ukkel), il est annoncé qu'Henri vanden Kerchove, Jean Gilles et Christine Smolders ainsi que Gerelm Moens ons cédé à Elisabeth vanden Borchove, veuve de Jean Bastyn dit van Lennik, le quart de deux pièces de terre à Uccle, moyennant une redevance au seigneur de Duyst, qui s'élève à la moitié de onze deniers, nouvelle monnaie.
- 1127** 1461, 3 septembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo primo die tercia mensis septembris). Sous le témoignage d'Antoine Mennen et Pierre Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Mathilde vander Loo, veuve de Gérard Sporkille, a cédé à Anselme Sporkille, neveu de Gérard, son usufruit dans le quart de terrains, avec deux maisons et dans le quart d'une petite maison avec son fonds situés au Borgendael (Borgendaal).
- 1128** 1461, 4 septembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo primo die quarta mensis septembris). Sous le témoignage d'Antoine Mennen et Pierre Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Anselme Sporkille a, par devant les seigneurs fonciers, cédé à Mathilde vander Loo les biens énumérés dans l'acte du 3 septembre.
- 1129** 1461, 26 octobre (Datum inspectionis anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo primo mensis octobris die vicesima sexta). Les bourgmestres, échevins et conseil de ville de Louvain (Leuven) vidiment les actes datés du 12 janvier 1424 et 9 février 1440.
- 1130** 1462, 14 novembre (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doen men screef durent vierhondert tweensestich veertiendaghe in november). Il est annoncé que, par devant les échevins de Duisburg, Jacques Meerberch a acquitté Martin van Crainhem, curé de Duisburg, du muid de seigle qu'il lui devait pour des biens qui ont appartenu à Pierre Voet dit Wolpeers.
- 1131** 1463, 11 mars (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert ende tweentsestich opten elfsten dach der maent van meerte). Sous le témoignage de Philippe vanden Nuwenhove et Siger vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gilles Strael, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, a donné en location à Jean Loock, pour un terme de dix-huit ans, le tiers de sept journaux de terre à Uccle (Ukkel) moyennant une redevance

---

annuelle de deux setiers de seigle, pour lesquels le preneur assigne tous ses biens en garantie.

- 1132** 1463, 15 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo secundo die decima quinta mensis marcii). Sous le témoignage de Siger vanden Heetvelde et Siger de Stakenborch, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gerard de Vyck et sa femme ont promis à Jean Michelot dit Folie un peeter d'or chaque année qu'ils assignent sur tous leurs biens et particulièrement sur un groupe de sept maisons allodiales situées près de la Chapelle et déjà chargées de quelques rentes. La rente est rachetable au denier 18.
- 1133** 1463, 15 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo secundo die decima quinta mensis marcii). Sous le témoignage de Siger vanden Heetvelde et Siger de Stakenborch, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gerard de Vyck et sa femme ont promis à Jean Juaes dit Parijs et sa femme un peeter d'or chaque année qu'ils assignent sur tous leurs biens et particulièrement sur un groupe de sept maisons allodiales situées près de la Chapelle et déjà chargées de quelques rentes. La rente est rachetable au denier 18.
- 1134** 1463, 16 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo secundo decima sexta mensis marcii). Sous le témoignage de Siger vanden Heetvelde et Guillaume de Stakenborch, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Michelot dit Folie a cédé à Georges Cheveryn, prévôt de la confraternité de Saint-Antoine de Loonbeek, la rente du 15 mars pour la célébration de deux messes à l'autel de Saint-Antoine dans l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 1135** 1463, 16 mars (Gegeven int jair onss Heeren duysent vierhondert ende tweentsestich op ten zestiensten dach der maent van meerte). Sous le témoignage de Jean van Kersbeek et Siger vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gilles Strael, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, a donné en location pour douze ans, à Gilles Smesman de Neerpede plusieurs terres situées à Anderlecht moyennant cent oefs, deux chapons et treize setiers et demi de seigle chaque année. Le preneur assigne en garantie tous ses biens présents et à venir.
- 1136** 1469, 29 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo secundo die vicesima nona mensis marcii). Sous le témoignage de Siger vanden Heetvelde et Guillaume van Stakenborch, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location à Josse Prieme, pour un terme de douze ans, cinq journaux de terre à Leeuw-Saint-

---

Pierre (Sint-Pieters-Leeuw) moyennant une redevance annuelle de dix setiers de seigle. Le preneur assigne tous ses biens présents et futurs en garantie.

- 1137** 1463, 29 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo secundo die vicesima nona mensis marcii). Sous le témoignage de Siger vanden Heetvelde et Guillaume van Stakenborch, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location à Jean Schuelens un bonnier de terre situé à Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw) moyennant une redevance annuelle de deux setiers de seigle. Le bail est de douze ans et le preneur assigne tous ses biens en garantie.
- 1138** 1463, 3 avril (Dit was gedaen int jaer ons Heeren doemen screef duysentich vierhondert twee ende tsestich drie daghe in de maent van april). Les échevins de Lennik font savoir que Henri Pauwels a acheté à son frère Jean tous ses biens, cens et rentes qui lui sont échus dans le ban de Lennik, à la mort de leurs parents.
- 1139** 1464, 8 février (Anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo tercio more gallicano die octava mensis februarii). Le prévôt, le prieur et tout le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg reconnaissent qu'ils ont reçu une pièce de neuf journaux de bois à Uccle (Ukkel) à charge de célébrer l'anniversaire d'Evrard Strael de son vivant, vicaire et scelleur de l'évêque de Cambrai. Ils promettent d'en exécuter les différentes sollemités.
- 1140** 1464, 3 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo tercio die tercia mensis marcii). Nicolas vanden Heetvelde, seigneur de Corbais, Guillaume de Pape, Jean vander Noot et Guillaume de Scadewyck, échevins de Bruxelles, font savoir que pour une dette de cent livres de vieux gros tournois à laquelle Maître Evrard Strael était tenu envers Jean d'Aa ou le porteur des lettres obligatoires certains biens du premier bien situés à Ixelles (Elsene), Schaerbeek (Schaarbeek), Ophem (Oppem) et Bruxelles ont été adjugés au second qui les a vendus à Jean de Zellik pour la somme de vingt-cinq livres, qui sera défalquée du principal de la dette. Jean de Zellik est mis en possession des biens et l'ammann de Bruxelles lui donne au nom du duc.
- 1141** 1464, 3 mars (Gegeven int jaer onss Heeren duser vierhondert drie ende tsestich opten derden dach der maent van meerte). Sous le témoignage de Nicolas vanden Heetvelde, seigneur de Corbais, chevalier, et Guillaume de Pape, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Zellik a été mis en possession par Jean d'Aa de biens situés dans la ville de Bruxelles et ayant appartenu à feu

---

maître Evrard Strael. Comme le testament du défunt contient d'autres dispositions. Jean de Zellik promet de s'en dessaisir, quand il en sera prié par voie judiciaire. Il assigne tous ses biens en garantie de sa promesse.

- 1142** 1464, 19 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo quarto die decima nona mensis junii). Sous le témoignage de Jean vander Noot et Guillaume de Scadewyck, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth Bastijns, veuve de Jean Blancpain, a cédé à son neveu Jacques Artenoys l'usufruit du quart de la moitié d'un cens de deux couronnes d'or assigné sur tous les biens de Pierre Peterssoen et de sa femme et plus particulièrement sur un terrain, avec maison, situé dans le rue qui va du marché à l'église Saint-Nicolas.
- 1143** 1464, 20 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo quarto die vicesima mensis junii). Sous le témoignage de Jean vander Noot et Guillaume de Scadewyck, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jacques Artenoys a, par devant le seigneur foncier, cédé à sa tante Elisabeth Bastijns le quart de la moitié d'un cens de deux couronnes d'or dont il est question dans l'acte du 19 juin.
- 1144** 1464, 9 juillet (Ghedaen inde Raidcamere van Brabant neghen daghe in julio XIIIc LXIII jaer). Sentence du conseil de Brabant au sujet d'une plainte des habitants de Duisburg contre leur curé qui a vendu la paille des dîmes à un étranger: le curé doit attendre une offre raisonnable de ses paroissiens de Duisburg avant d'en disposer.
- 1145** 1464, 5 octobre (Gegeven int jair ons Heeren dusement vierhondert vierendesestich opten vyfsten dach der maent van octobri). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg fait savoir qu'il a reçu vingt peeters destinés à l'achat de rentes pour la célébration de l'anniversaire de maître Roger vander Weyden et d'Elisabeth Goffart, sa femme.
- 1146** 1465, 6 janvier (Ghedaen int jair ons Heeren duysent vierhondert vierentsestich sesse daghe in de maent van januari). Il est annoncé que, par devant la cour de Scaedbroeck, Gertrude vander Smissen a cédé à sa fille Marie l'usufruit d'une partie de court sise à Schaedbroeck. Marie cède ensuite la propriété et l'usufruit du même bien à Henri vanden Berghe qui en est mis en possession de la manière accoutumée.
- 1147** 1465, 12 janvier (Gegeven int jair onss Heeren duysent vierhondert viere en tzeestich opten twellifsten dach der maent januarii). Adrien van Campen et Jean Scat, échevins de Bruxelles, font savoir que

---

Henri Pauwels, Marguerite Pauwels avec son mari Thierry vander Lanen, Gertrude Pauwels avec son mari Guillaume van Koningsloo ont procédé au parateg des biens délaissées par leurs parents Gilles Pauwels et Marguerite Gherys, dont la plupart se trouvent à Bodegem, Dilbeek et Bruxelles. La part qui revenait à Jean Pauwels, frère des copartageants, a été achetée par Henri et Marguerite Pauwels.

- 1148** 1465, 16 janvier (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert ende virensstich opten zestiensten dach der maent van januari). Sous le témoignage de Jean Scat et Jean Halfhuys, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a, au nom de son couvent, donné en location, pour un terme de douze ans à Etienne vanden Kerchove plusieurs pièces de terre à Schaerbeek (Schaarbeek), Evere et Woluwe-Saint-Etienne (Sint-Stevens- Woluwe). La redevance annuelle s'élève à douze setiers et demi de seigle que le preneur garantit sur tous ses biens.
- 1149** 1465, 26 avril (Datum...anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo quinto die vicesima sexta mensis aprilis post Pascha). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg fait savoir que le matricariat de l'église de Sainte-Catherine de Duisburg étant vacant, à la suite de la résignation de Daniel de Herbeke, clerc du diocèse de Liège, il a désigné pour remplir la charge et jouir du bénéfice Henri de Prinde, clerc du diocèse de Cambrai.
- 1150** 1465, 12 septembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo quinto die duodecima mensis septembris). Sous le témoignage de Jean Taye, seigneur de Ruisbroek, chevalier, et Pierre vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Mabilie Rulleman, veuve de Pierre Weyn, a promis à Josse vander Donck une rente de quatre florins de cens assignée sur tous ses biens et plus particulièrement, du consentement du seigneur foncier, sur la moitié d'une maison, avec son fonds, un courtil et ses dépendances située au Sablon (Zavel) et sur l'usufruit de l'autre moitié. La rente est rachetable en une fois au denier 18.
- 1151** 1465, 10 octobre (Anno Domini CCCC° LXV° die decima mensis octobris). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg reconnaissent avoir reçu de Philippe Chryon, premier chapelain de Philippe le Bon, une livre de gros, monnaie de Flandre, pour la célébration le 14 octobre de deux messes solennelles pour feu la comtesse de Charolais.
- 1152** 1466, 21 janvier (Gegeven int jair onss Heeren duysent vierhondert ende vivenzstich opten enentwintichsten dach der maent van

---

januario). Sous le témoignage de Gilles van Cothem et Henri Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné en location à Jean vander Borch dit Loenijs plusieurs pièces de prairie et un journal de terre situés entre Evere et Haeren (Haren) pour un terme de dix-huit ans. La redevance annuelle s'élève à quinze couronnes et six quarts de seigle. Le preneur assigne tous ses biens en garantie.

- 1153** 1466, 24 janvier (Ghegeven inden jare ons Heeren dusedt vierhondert vive ende tsestich opten XXIIIsten dach van januario na costume van scrivene inden biisdom van Cameriick). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg fait savoir qu'il a donné procuration à frère Garnier Wouters pour exiger de Jean Borgenail les huit florins du Rhin dus pour ses biens de Woluwe et le poursuivre judiciairement si c'est nécessaire.
- 1154** 1466, 27 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo quinto die vicesima septima mensis januarii). Sous le témoignage d'Evrard tSerclaes, chevalier, et Henri Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location à Gilles Vrientscap six journaux de terre à Noode pour un terme de douze ans. La redevance annuelle s'élève à sept setiers de seigle et un de pois. Le preneur assigne tous ses biens en garantie.
- 1155** 1466, 14 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo quinto die decima quarta mensis februarii). Sous le témoignage d'Evrard tSerclaes, chevalier, et Henri Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Juaes dit de Paris a, par devant le seigneur foncier, cédé à Gilles Strael, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, pour la célébration de la saint Sébastien dans l'église n florin de cens assigné sur tous ses biens et plus particulièrement sur un terrain avec maisons, courtil et dépendances situé au Borgendael (Borgendaal).
- 1156** 1466, 14 février (Gegeven inden jaere ons Heeren dusedt vierhondert viventsestich verthien dage in februario na costume van scrivene inden biisdom van Camerijck). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont reçu de Jean Juaes dit van Parys et de sa femme un florin de cens assigné sur un terrain, avec maison et dépendances, situé au Borgendael (Borgendaal) à charge de certaines ervices religieux.
- 1157** 1466, 14 février (Gegeven int jaer onss Heeren duysentvierhondert ende viventsestich opten veerthiensten dach der maent van februario). Sous le témoignage d'Evrard tSerclaes, chevalier, et Henri Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt

---

de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location, pour un terme de neuf ans à Jacques de Mesmakere plusieurs pièces de terre à Vlezenbeek, moyennant une redevance annuelle de huit setiers de seigle. Le preneur assigne tous ses biens en garantie.

- 1158** 1466, 5 mars (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert ende vivensestich opten vijfsten dach der maent van meerte). Sous le témoignage de Jean Taye, seigneur de Ruisbroek, chevalier, et Gilles van Cothem, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location pour douze ans à Perceval vanden Assche deux pièces de terre à Noode moyennant une redevance annuelle de huit setiers de seigle pour laquelle le preneur assigne tous ses biens en garantie.
- 1159** 1466, 11 mars (Die gemaect ende gegeven was int jaer ons Heeren dulent vierhondert viventsestich opten elfsten dach der maent van meerte na costume van scrivene inden hove van Cameryck). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg e reçu de Pierre Schernier, sergent de ville de Bruxelles, la somme de trente-cinq florins du Rhin que à son couvent du chef d'un de ses religieux Jean Magerman.
- 1160** 1466, 26 mars (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vierhondert ende viventsestich opten zessentwintichsten dach der maent van meerte voor Paesschen na costume van scrivene inden voirscreven bijsdomme van Camerycke). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir que, pour effectuer certains travaux, ils ont vendu, moyennant la somme de cent soixante-huit peeters, à Jean Cappelleman et à sa femme une rente de six muids de seigle qu'ils assignent sur leurs biens de Schaerbeek (Schaarbeek), Saint-Josse-ten-Noode (Sint-Joost-ten-Noode) et Eggevoort. La rente est rachetable en une seule fois.
- 1161** 1466, 10 juillet (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vierhondert sessensestich opten thiensten dach der maent julii). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir que pour procéder à la réfection de certains de leurs biens ils ont vendu pour quatre-vingt-sept peeters à André Veel et à sa femme une rente de trois muids de seigle rachetable en une seule fois et assignée sur tous les biens du couvent situés à Schaerbeek (Schaarbeek), Saint-Josse-ten-Noode (Sint-Joose-ten-Noode), Eggevoort et Etterbeek.
- 1162** 1466, 5 août (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vierhondert ende sessensestich opten vijfsten dach van oegxst). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont vendu aux héritiers et ayant droit du bien dénommé tSerhuygskints steen une rente de six florins et demi du Rhin assignée sur tous leurs biens et rachetable en une fois au denier 18. Le prix de vente

---

est destiné à la réparation de certaines bâtiments.

- 1163** 1466, 7 août (Datum anno a Nativitate Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo sexta mensis augusti die septima). Louis de Bourbon, évêque de Liège, fait savoir qu'il a incorporé à la prévôté de Saint-Jacques sur Coudenberg le personnat de Heerlen devenu vacant par la mort de Nicolas Longe personnat auquel Philippe le Bon avait renoncé au profit de Saint-Jacques.
- 1164** 1466, 18 décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo sexto die decima octava mensis decembris). Sous le témoignage de Jean Bernage, seigneur de Berg et de Perk, et Philippe de Pape, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location à Gauthier de Redingen plusieurs pièces de terre à Berchem-Saint-Laurent (Sint-Laureins-Berchem) pour un terme de 18 ans. La redevance annuelle s'élève à quatre muids et un setier de seigle pour laquelle le preneur oblige tous ses biens.
- 1165** 1467, 7 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo sexto die septima mensis februarii). Sous le témoignage d'Evrard tSerjacops dit van den Poele et Francon de Coudenberg-Rolibuc, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Anrould Sporkille a, par devant le seigneur foncier, cédé à Pierre Meersman dit van Os une rente de quinze saluts d'or qu'il possède sur les biens de Jean Sporkille et plus particulièrement sur un terrain avec quatre maisons et dépendances au Borgendael (Borgendaal).
- 1166** 1467, 12 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo sexto die duodecima mensis februarii). Sous le témoignage de Francon de Coudenberg-Rolibuc et Guillaume vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Henri tSerarnts, chevalier, et son frère Jean ont cédé à Jean Juaes dit de Parys et à Guillaume Bourguignon, par devant les seigneurs fonciers, une rente de deux florins de cens assignée sur des terrains avec maisons au Sablon et une autre rente de deux des quatre florins qu'ils possèdent sur un terrain avec trois maisons situé dans la Wyketstraat.
- 1167** 1467, 9 mars (Int jaer ons Heeren dusedt vierhondert zessentsestich opten neghenste dach der maent van meerte voor Paesschen). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir que Jean Magerman, chanoine de Saint-Jacques, a payé, pour eux, les échéances d'une rente de six florins et demi du Rhin qu'ils ont vendue récemment au tSerhuygskintsteengeslecht. En retour, ils accordent à JKeane Magerman la jouissance viagère d'une rente sur le couvent

---

d'Afflighem (Affligem) achetée, par son père, à Imbert d'Enghien et à Jean de Rotselaar.

- 1168** 1467, 19 avril (Anno ejusdem millesimo quadringentesimo sexagesimo septimo, indictione Xva mensis aprilis die XIXa pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Pauli divina providentia hujus nominis pape secundi anno tercio). En présence de Guillaume de Puedersse, notaire public et juré et de quatre témoins, Jean d'Aa fait donation entre vifs d'une rente de cinq florins de Florence à Gilles Strael, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, pour la célébration du culte divin. Cette rente est assignée sur deux terrains, avec maison et dépendances, situés derrière le cimetière de Sainte-Gudule.
- 1169** 1467, 20 avril (Int jaer ons Heeren duysent vierhondert zeven ende tsestich opten twintichsten dach der maent van aprille na Paesschen). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont reçu des exécuteurs testamentaires de Jean Michelot dit Folie deux florins de cens assignés sur deux autres rentes à charge de célébrer l'anniversaire de Jen Michelot dans leur église.
- 1170** 1467, 9 mai (Ghegeven int jaer ons Heeren duysent vierhondert seven ende sestich opten neghensten dach van meye). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont vendu, pour une somme de cent et huit florins du Rhin, au couvent de Groenendael (Groenendaal) une rente annuelle de six florins assignée sur tous leurs biens et rachetable en une seule fois. La rente est destinée à permettre la réparation de certains bâtiments.
- 1171** 1467, 22 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo septimo die vicesima secunda mensis junii). Les bourgmestres, échevins, receveurs, conseillers et oppidains de Bruxelles font savoir que Gilles de Crul, profès de Saint-Jacques sur Coudenberg leur a acheté de ses deniers une rente de huit florins du Rhin qui sera payée au porteur des présentes les 22 décembre et 22 juin de chaque année. La rente est assignée sur tous les biens de la ville et en cas de vente ou d'aliénation des receveurs auront un droit de préemption.
- 1172** 1467, 3 septembre, Bruxelles (Datum Bruxelle dicte nostre diocesis, sub sigillo nostro anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo septimo die tercia mensis septembris). Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, approuve la vente d'une rente de six florins et demi faite par le monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg à celui de Groenendael (Groenendaal).

- 
- 1173** 1467, 10 septembre, Bruxelles (Datum Bruxelle dicte nostre dyocesis, anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo septimo mensis septembris die decima). Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, approuve l'incorporation de la chapellenie du château de Troisfontaines à la mense conventuelle de Saint-Jacques sur Coudenberg et transcrit l'acte daté du 9 juillet 1457.
- 1174** 1467, 10 décembre (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doen men screef durent vierhondert sevenensestich tien daghe in december). Il est annoncé que, par devant le receveur du duc de Brabant et les échevins de Duisburg, Philippe Vilain, chevalier, a cédé à Martin van Crainhem, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg, cinq journaux de terre moyennant une obole de cens annuel.
- 1175** 1467, 11 décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo septimo die undecima mensis decembris). Nicolas de Cathem et Jean Hinckaert, échevins de Bruxelles, font savoir que comme Martin de Crainhem a acheté cinq journaux de terre arable à Duiburg de Philippe Vilain, chevalier, pour plus de sûreté garantie est donnée à l'acheteur par le vendeur.
- 1176** 1467, 14 décembre (Die gemaict ende gegeven waren int jaer ons Heeren duysent vierhondert zeven ende tsestich opten veerthiensten dach der maent december). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir que Nicolas Joveneau et sa femme leur ont donné une rente d'un peeter assignée sur un terrain, avec maisons, au Cantersteen à charge de célébrer leur anniversaire.
- 1177** 1468, 12 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo septimo die duodecima mensis februarii). Sous le témoignage de Nicolas de Cathem et Jean Scavart, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Speekaert a vendu à Henri Speekaert un demi bonnier de bois allodial situé à Itterbeek.
- 1178** 1468, 12 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo septimo die duodecima mensis februarii). Sous le témoignage de Nicolas de Cathem et Jean Scavart, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Henri Speekaert a promis au monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg sept quartes de seigle pour lesquelles, il assigne tous ses biens en garantie et particulièrement plusieurs pièces de terre allodiale situées à Bodegem.
- 1179** 1468, 22 mars (Inden jaere ons Heeren durent vierhondert seven

ende tsestich opten XXIIste dach van meerte voere Paeschen na costume van scrivene inden bisdomme van Cameriick). Gilles Strael, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, reconnaît avoir reçu d'Henri de Mol, receveur de Bruxelles, les deux florins de cens dus à Ctaherine Strael, fille de feu Evrard Strael, pour une court, avec dépendances, sise à ten Noode.

- 1180** 1468, 27 avril (Int jaer onss Heeren duysent vierhondert achtentsestich seven en twintich dage aprille). Les échevins de Ruisbroek font savoir qu'Arnould de Knibbere a cédé à son frère Jacques deux pièces de terre et trois journaux de prairie situés à Ruisbroek pour qu'il en jouisse, moyennant le cens traditionnel.
- 1181** 1468, 1e mai (Die gemaect ende gegeven waeren int jaer ons Heeren duysent vierhondert achte ende tsestich opten iersten dach der maent van meye). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné en location à Catherine Huyghs, veuve de Jean Wamback et à son fils Pierre Wamback un terrain à Ruisbroek moyennant une redevance annuelle de quatre moutons, bonne monnaie, et de six chapons. La durée du bail est de quarante ans, les preneurs assigneront tous leurs biens en garantie par devant les échevins de Bruxelles.
- 1182** 1468, 11 mai (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vierhondert ende achtentzestich opten elfffisten dach der maent van meye). Jean Scavart et Jean Hinkaert, échevins de Bruxelles, font savoir que Catherine Huyghs et Pierre Wamback ont assigné tous leurs présents et futurs en garantie du bail conclu entre eux et le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg au sujet d'un terrain sis à Ruisbroek.
- 1183** 1468, 19 mai (Gegheven int jaer onss Heeren duysent vierhondert ende achtentzestich opten neghentiensten dach der maent van meye). Sous le témoignage de Jean van Blitterswijck et Nicolas van Cathem, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt et le prieur de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné en location, pour un terme de douze ans, à Pierre vander Schueren onze bonniers de terre situés hors la Porte du Coudenberg moyennant une redevance annuelle de treize muids de seigle, trois setiers de navettes, un setier de pois et un setier de fèves. Le preneur assigne tous ses biens en garantie.
- 1184** 1468, 19 juin (Dit was ghedaen int jaer ons Heeren doen men screef dusent vierhondert achtentsestich neghentiendaghe in junio). Il est annoncé que, par devant la cour des tenants de l'abbaye de Groenendael (Groenendaal) à Vossem, Pierre Goeweerts a assigné un demi journal de terre en contrepan d'une rente d'un demi peeter que le curé de Duisburg perçoit pour la

---

célébration d'une messe hebdomadaire à l'autel du Saint-Esprit. La rente rachetable au denier 18 remplacera que feu Lancelot Coeke avait acheté sur les biens de feu Marguerite Coemans.

- 1185** 1468, 24 octobre (Ghegeven...in den jaere ons Heeren duysent vierhondert achte ende tsestich op ten vieren twintichsten dach der maent october). Les échevins de Ruisbroek font savoir que le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg d'une part et Henri, Jacques, Marguerite, Marie et Catherine Knibbere d'autre part ont réglé le conflit qui les séparait au sujet de leurs biens à Ruisbroek. Les parts respectives sont précisées et une promesse réciproque de garantie est donnée par les deux groupes.
- 1186** 1468, 8 novembre (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert achte ende tsestich opten achsten dach der maent novembris). Sous le témoignage de Laurent vander Noot et Jean van Bertem dit de Molenslager, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location à Guillaume Craye un bonnier de terre situé à Watermael (Watermaal) moyennant deux setiers de seigle chaque année. Le bail est consenti pour une durée de dix-huit ans et le preneur assigne tous ses biens en garantie.
- 1187** 1468, 19 décembre (Die ghemaect ende gegeven waeren int jaer ons Heeren durent vierhondert achtentsestich opten neghentiensten dach der maent van december). Les tenants jurés de Saint-Jacques sur Coudenberg et de Jean van Blitterswijck font savoir que, par devant eux, le prévôt, le prieur et tout le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont cédé à Rasse et Louis van Bins cinq journaux de terre et de bois situés à Alseberg moyennant une redevance de quatre chapons par an.
- 1188** 1469, 3 janvier (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert ende achtentsestich opten derden dach der maent januarii). Sous le témoignage de Laurent vander Noot et Jean Spysken, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location, pour un terme de douze ans, à Gilles van Hertbosch, plusieurs pièces de terre à Kobbegem et à Asse moyennant une redevance annuelle de quatre livres, quatre chapons, onze muids et demi de seigle et un setier de pois. Le preneur assigne tous ses biens en garantie.
- 1189** 1469, 25 février (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert acht ende tsestich opten viventwintichsten dach der maent van februario). Sous le témoignage de Jean Spijsken et Pierre Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location, pour un terme de dix-huit ans, à Nicolas Mosselman une prairie à

---

Molenbeek moyennant quatre florins et demi du Rhin chaque année. Le preneur assigne tous ses biens en garantie.

- 1190** 1469, 17 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo octavo die decima septima mensis marcii). Sous le témoignage de Jean Mennen et Jean Spijsken, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location, pour un terme de douze ans, à Daniel Huyge un demi bonnier de terre situé à Leeuw moyennant une redevance annuelle de dix quartes de seigle. Le preneur assigne tous ses biens en garantie.
- 1191** 1469, 29 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo die vicesima nona mensis aprilis). Sous le témoignage de Laurent vander Noot et Jean Spysken, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Lyaert a promis un demi florin de cens pour la célébration dans l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg de l'anniversaire de Jean Donders et de ses deux femmes. La rente rachetable au denier 18 est, du consentement des seigneurs fonciers, assignée sur un terrain, avec maisons et dépendances, situé Montagne de la Cour.
- 1192** 1469, 22 juin (Inden jaere ons Heeren als men screef dusent vierhondert neghen ende tsestich opten tweentwintichsten dach der maent van junio). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg reconnaissent avoir reçu de Jean Merchant les soixante couronnes dont feu Francon vander Heyden leur était redevable d'après une lettre des échevins de Bruxelles.
- 1193** 1469, 21 juillet (Int jaer ons Heeren duysentich vierhondert neghen entsestich opten eenende twintichsten dach der maent van julio). Le receveur du duc de Brabant à Bruxelles fait savoir que, par devant lui et les tenants de la Chambre des Tonlieux à Bruxelles, Jean Strael dit Everaerts, a cédé à Jean van Londerzeel un terrain, avec maisons et jardin, à Saint-Josse ten Noode (Sint-Joost-ten-Noode) moyennant six oies, six chapons, un florin de cens et deux deniers chaque année anisi qu'un usufruit de deux peeters.
- 1194** 1469, 10 septembre (Ghedaen int jair ons Heeren duysent vierhondert enghen entsestich thien daghe in die maent van september). Il est annoncé que, par devant la cour des tenants de l'église d'Overijse, Guillaume Meys a cédé aux mambours de sa fille Suzanne le droit qu'il a dans un demi journal de terre qui est ensuite cédé en pleine propriété à Henri vanden Beghe, moyennant le cens accoutumé.
- 1195** 1469, 22 décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo nono die vicesima secunda mensis

---

decembris). Sous le témoignage de Jean vander Noot et Guillaume tSerclaes, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Strael dit Everaerts a cédé, par devant le seigneur foncier, à Jean Fabri un terrain, avec maisons et jardin, situé à Ophem moyennant le cens traditionnel et avec la garantie traditionnelle.

- 1196** 1470, 27 mars (Gegeven int jair onss Heeren duysent vierhondert ende negenentsestich opten zevenentwintichsten dach der maent van meerte). Sous le témoignage de Jean vander Noot et Jean Happaert, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jaques sur Coudenberg a donné en location, pour un terme de douze ans, à Pierre de Wichelen dit Penninck onze journaux de terre arable situés à Neigem moyennant une redevance annuelle de vingt-cinq setiers de seigle. Quand Saint-Jacques saura désigné un nouveau curé pour Neigem, ce dernier pourra, s'il le désire, reprendre le bail après les dix premières années.
- 1197** 1470, 20 juillet (Opten twintichsten dach der maent julii int jair onss Heeren duysent vierhondert ende tseventich). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg en tant que mambour et les proviseurs des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir que les fabriciens de l'église ont racheté aux Pauvres domestiques pour une somme de douze moutons de Vilvorde (Vilvoorde), le demi mouton de cens qu'ils leur devaient pour des biens situés au Coudenberg et provenant de feus Elisabeth vander Heyden.
- 1198** 1470, 26 août (Ghedaen int jair onss Heeren alsmen screef dusentich vierhondert ende tseventich op den sessentwintichsten dach der maent van august). Les tenants de Catherine van Yeghem, veuve de Jean vander Mercken, à Mollem, font savoir qu'Amuari van Axel a cédé à Guillaume vanden Velde et à sa femme un journal de terre situé à Mollem moyennant le cens foncier traditionnel et une rente de sept deniers de Brabant.
- 1199** 1470, 22 octobre (Gegeven int jaere onss Heeren duysent vierhondert ende tseventich opten tweentwintichsten dach der maent van octobri). Sous le témoignage d'Amauri Was et Henri Clutinc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Juas dit Parys, et sa femme ont cédé, par devant le seigneur foncier, deux terrains, avec trois et cinq maisons, situés au dessus du Ruysbroeck (Ruisbroek), aux jurés du métier des selliers qui entienda trois personnes pauvres du métier avec les revenus des biens donnés.
- 1200** 1470, 20 décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo die vicesima mensis decembris). Sous le témoignage de Conrad vander Meeren, seigneur de

---

Woluwe-Saint-Lambert (Sint-Lambrechts-Woluwe) et Amauri Was, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Servais vander Elst a, pour lui et pour son fils Henri, cédé, par devant le seigneur foncier, au monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg un terrain, avec maison, situé dans la petite Rue des Bateaux pour en jouir après sa mort.

- 1201** 1471, 20 février (Gegheven...inden jaer ons Heeren durent vierhondert ende tseventich opten twintichsten dach der maent van februario na costume van scrivene inden bisdom van Camerijcke). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg fait savoir qu'il a, au nom de tout le couvent, donné procuration à Gilles der Moyen, chanoine de Saint-Jacques, pour exiger et recevoir les cens dus par plusieurs personnes nommées dans l'acte et les poursuivre, si c'est nécessaire
- 1202** 1471, 1<sup>e</sup> juillet (Opten iersten dach van julio int jair ons Heeren durent vierhondert een ende tseventich). Les exécuteurs testamentaires de maître Jean van Ede font savoir que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a racheté le florin de cens qui grevait un terrain, avec maisons et jardin, situé à Ophem près de Saint-Josse ten Noode (Sint-Joost-ten-Noode). Orig. sur parchemin avec fragments de sceaux (6442-55, n°660b).
- 1203** 1471, 3 juillet (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo primo die tercia mensis julii). Sous le témoignage de Philippus de Pape et Henri de Cattenbroeck, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine Donckermans, veuve de Guillaume vanden Ackere, a cédé, par devant le seigneur foncier, au prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg la moitié d'un terrain, avec maison, situé hors l'ancienne porte du Coudenberg à charge de célébrer son anniversaire et celui de son mari.
- 1204** 1471, 30 octobre (Gegeven int jaer onss Heren duysent vierhondert ende enenseventich opten lesten dach sonder enen der maent van octobri). Sous le témoignage de Philippe de Pape et Henri van Cattenbroeck, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Juaes dit Parys et sa femme ont, par devant le seigneur foncier, cédé au jurés du métier des selliers une rente de douze florins du Rhin qu'ils possèdent distribués aux trois pauvres, qui vivent dans une maison des donateurs au Sablon, et partiellement consacrée à l'entretien de cette maison, sous le contrôle des fabriciens de Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 1205** 1471, 30 novembre (Int jaer ons Heeren XIIIc LXXI op sente Andries dach...). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg reconnaît de quatre témoins, il a reçu du sire de Gaasbeek une somme de vingt-sept florins du Rhin destinée à la célébration de

---

l'anniversaire de sa fille hôtarde, Jeanne van Scoenvorst, ainsi que quelques autres legs pour la fabrique d'église, les curés et les cœuvres de l'église Saint-Jacques.

- 1206** 1471, 14 décembre (Gegheven inden jaere ons Heeren als men screef dusent vierhondert een ende tseventich opten XIIIste dach der maent van decembri). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir que Jean Juaes dit van Parys et sa femme leur ont donné pour la célébration de leur anniversaire et de certains services ainsi que pour la distribution de plusieurs pitances trois rentes: un florin de cens assigné sur des biens au Coudenberg, trois florins du Rhin assignés sur des biens situés au même endroit et douze peeters assignés sur des biens à Dormaal.
- 1207** 1472, 6 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo primo die sexta mensis martii). Sous le témoignage de Jean Taye et Henri de Cattenbroeck, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location à Lambert Uten Hove, pour un terme de quinze ans, qui a commencé à la Noël 69, quatorze journaux de terre en plusieurs pièces situés à Nossegem. La redevance annuelle est de quatre muids de seigle et cinq chapons. Le preneur a assigné tous ses biens en garantie.
- 1208** 1472, 7 mars (Dit geschiede int jaer onss Heeren duysent vierhondert een ende tseventich den seventsten dach van meerte na cotsume van scrivene tshoofs van Cameryck). Jean Magerman, prêtre, chanoine et curé de Saint-Jacques sur Coudenberg, fait savoir que Nicolas vanden Vekene, ayant perdu la parole à la suite d'une apoplexie, a indiqué, en présence de deux témoins, l'emplacement où il voulait être enterré dans l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg et a promis un florin du Rhin pour la célébration de son anniversaire.
- 1209** 1472, 15 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo secundo die decima quinta mensis octobris). Il est annoncé que le lieutenant de l'ammann de Bruxelles et deux échevins de la ville ont procédé à la saisie d'un terrain, avec quatre maisons, courtil et dépendances, situé au Borgendael (Borgendaal), pour non paiement du cens dû à Pierre Meereman dit van Os.
- 1210** 1473, 28 janvier (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert ende tweentseventich opten achtentwintichsten dach der maent januarii). Sous le témoignage de Siger et Hugues vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Agnès vanden Bossche, veuve de Jean Bastijns, a reçu de la soeur de ce dernier, Elisabeth, veuve de Jean Blancpain, une somme de

---

soixante-six peeters pour racheter la rente de six florins de cens qu'elle possédait du chef de son mari sur un terrain, avec maison, situé au Spiegelbeke et le droit qu'elle avait sur le tiers de ces biens et une autre somme de vingt-cinq couronnes qu'une sentence de l'official de Cambrai lui avait attribuée.

- 1211** 1473, 19 mars (Gedaen...int jaer onss Heeren duysent vierhondert twee ende tseventich negenthien daige in meerte na costume van scrivene in den bisdom van Cameryck). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg reconnaît qu'en présence de deux témoins, il a donné en location à Josse Snel une pièce de terre d'un demi journal à Neep, pour un terme de vingt-quatre ans, moyennant une redevance annuelle de sept sous et l'obligation de planter et entretenir vingt-quatre pins.
- 1212** 1473, 24 avril (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert drie ende tseventich opten vierentwintichsten dach der maent van april). Sous le témoignage d'Henri Loenys et Hugues vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Servais vander Elst a, par devant les seigneurs fonciers, cédé une partie de verger à Ophem pour Marguerite de Bourgogne, fille de l'évêque de Cambrai Jean et épouse de Jean de Herdinck. Si Marguerite meurt sans enfants, le bien passera successivement à Elisabeth, Arnould et Philippe, ses demi frères, dans la mesure où chacun mourra ses descendance.
- 1213** 1473, 26 septembre (Inden jaere onss Heeren duser vierhondert ende tseventich inde zesde indictie ende opten sessentwintichsten dach der maent septembris des pausdoms ons alreheylichsten vaders in Bode ende heeren heeren Sixti des vierden paus aldus geheten in synen derden jaere). En présence de Jean Canis, notaire public, et de quatre témoins Marie van Espe, veuve de Jean van Dorre dit van Berleghem fait son testament dans lequel, elle lègue, entre autres, les quatre florins de cens qu'elle possède sur deux maisons au Coudenberg, pour qu'ils soient ajoutés aux florins légués par ses parents en vue de la célébration de deux messes hebdomadaires dans l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 1214** 1473, 26 septembre (Inden jaere onss Heeren duser vierhondert ende tseventich inde zesde indictie ende opten sessentwintichsten dach der maent septembris des pausdoms ons alreheylichsten vaders in Bode ende heeren heeren Sixti des vierden paus aldus geheten in synen derden jaere). En présence de Jean Canis, notaire public, et de quatre témoins, Lucie Coppens, veuve de Guillaume sBresser, fait son testament. Parmi les legs, se trouve un bois situé à Etterbeek, pour le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 1215** 1473, 10 décembre (Datum anno Domini M°CCCC° septuagesimo

---

tercio die decima mensis decembris). L'official de Cambrai fait savoir qu'il y a contestation entre le fabrique d'église et certains paroissiens de Duisburg, d'une part, et le curé Martin de Crainhem, d'autre part, au sujet du nombre de messes célébrés à l'autel Sainte-Catherine. Après avoir entendu les parties, il décide que pour les vingt plaques et le ridder d'or de rente légués par Lancelot Coeke, le curé est tenu à la célébration de quinze messes et à rien d'autre.

- 1216** 1474, 30 janvier (Int jair ons Heeren durent vierhondert drie ende tseventich opten dertichsten dach der maent van januarij). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné en location Guillaume Wydts, pour un terme de soixante ans, un terrain, avec maisons et une court, situés à Ruisbroek moyennant une redevance annuelle de vingt-cinq oeufs, quatre moutons, monnaie de Bruxelles, et cinq chapons et sous certaines conditions. Le preneur assigne tous ses biens en garantie.
- 1217** 1474, 30 janvier (Int jair ons Heeren durent vierhondert drie ende tseventich opten dertichsten dach der maent van januarij). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné en location à Mathias Meersman un terrain, avec maisons, situé à Ruisbroek, moyennant une redevance annuelle de cinquante oeufs, trois plaques et demi, deux oies, trois autres plaques et demi, deux chapons et trois poules. Le bail est consenti pour soixante ans et le preneur assigne tous ses biens en garantie.
- 1218** 1474, 24 février (Gedaen int jaer ons Heeren durent vierhondert drie ende tseventich opten vier ende twintichsten dach der maent van februario na costume van scrivene inden hove van Cameryck). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg fait savoir que son couvent a donné, à titre viager, à Jean van Malle puis après lui à Gilles van Malle puis Gilles vanden Putte l'ermitage, qui se trouve près du Sablon et qui est destiné à arbitrer de pauvres gens, dont la conduite doit être décente. Les preneurs entretiendront les bâtiments et paieront un vaseau de sel chaque année.
- 1219** 1474, 18 août (Gegeven int jaer onss Heeren durent vierhondert ende vierentseventich opten achtiensten dach der maent van oegst). Le receveur du duc de Brabant à Bruxelles font savoir que, par devant lui et les tenants jurés de la Chambre des tonlieux, Jean et Gauthier Strael ont cédé à Saint-Jacques sur Coudenberg le tiers d'un bonnier et d'un demi journal de terre à Wemmel qui leur provenait de leur frère Evrard. Ils n'exigent aucun cens du couvent.
- 1220** 1474, 20 août (Sub anno Domini millesimo quadringentesimo

---

septuagesimo quarto mensis augusti die vicesima). Ardien d'Asse et Jean vander Noot, échevins de Bruxelles, vidiment l'acte daté du 25 mai 1445.

- 1221** 1474, 20 août (Le Xxe daoust lan mil IIIc LXXIII). Guillaume Hugonet, chancelier du duc de Bourgogne, affirme qu'au mois de juillet 1474, le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et Jean de Poitiers, seigneur d'Arcis, conseiller du duc, ont fait un accord au sujet d'une rente due à Saint-Jacques pour une maison de Bruxelles appelée la maison de Croy.
- 1222** 1474, 11 novembre (Int jaer onss Heeren duysent vierhondert vierende sesenseventich opten Xisten dach der maent november). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg reconnaissent avoir donné en location, à Godefroid van Elderingen, six journaux de marais à Diestrode, paroisse de Tourneppe, pour un terme de vingt-cinq ans. La redevance annuelle s'élève à trente plaques et quatre chapons.
- 1223** 1474, 15 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo quarto die decima duinta mensis novembris). Henri Pipenoy, chevalier, et Jean vander Noot, échevins de Bruxelles, font savoir que le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location pour vingt-cinq ans à Godefroid d'Elderingen six journaux de marais à Diestrode, paroisse de Tourneppe, moyennant trente plaques et quatre chapons chaque année et que le preneur a assigné tous ses biens en garantie.
- 1224** 1474, 17 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo quarto die decima septima mensis novembris). Sous le témoignage de Constant de Limelette et Jean Esselen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Catherine vanden Bossche, veuve de Gilles Vrancx, a promis à Henri Ghijse et à sa femme deux forins de cens que, du consentement des seigneurs fonciers, elle assigne sur le moitié d'un terrain, avec maisons, et l'usufruit de l'autre moitié, situé près de la Chapelle.
- 1225** 1474, 23 décembre (Gegeven int jaer onss Heeren dusent vierhondert vierentseventich drie en twintich dage in decembri). Le receveur du duc de Brabant, à Bruxelles, fait savoir que, par devant lui et les tenants jurés de la Chambre des tonlieux à Bruxelles, Pierre van Vilvorde (Vilvoorde), dit de Sweertveger, a cédé au couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg le tiers d'un bonnier et d'un demi journal de terre à Wemmel dont les revenus doivent servir à l'achat de deux gallons de vin du Rhin à distribuer au couvent le jour anniversaire de la mort de Jean Pauws et

---

Catherine sWuwen.

- 1226** 1475, 18 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo quinto die decima octava mensis aprilis). Sous le témoignage d'Adrien d'Asse et Jean Esselen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que, du consentement des seigneurs fonciers, Maria de Heembeek et son mari ont cédé à Gilles van Vorst dit de Munters un terrain, avec deux maisons, courtil et dépendances, situé près de la Chapelle moyennant un cens d'un denier, nouvelle monnaie, trois livres et douze plaques et un cens ultérieur de sept florins de cens rachetable, en plusieurs fois, au denier 18.
- 1227** 1475, 26 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo quinto die vicesima sexta mensis aprilis). Sous le témoignage de Jean vander Noot et Jean Esselen, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri de Neve et sa femme ont promis aux fabriciens de l'église et aux proviseurs des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg une rente de quatorze florins du Rhin assignée, du consentement du seigneur foncier, sur un terrain, avec maisons, au Coudenberg.
- 1228** 1475, 14 juin (Le XXXXie jour du iung lan mil quatre cens soixante et quinze). Le parlement de Malines (Mechelen) décide que tous les points de l'accord du 20 août 1474 conclu entre le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et Jean de Poitiers doivent être respectés par le prévôt et les héritiers de Jean de Poitiers.
- 1229** 1475, 17 juin (Inden jaere ons Heeren duysent vierhondert vive ende tseventich opten XVIIsten dach der maent van junio). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont reçu de l'exécuteur testamentaire de Jean van Erpe, prévôt de Nivelles, trente-six florins du Rhin, avec lesquels ils ont acheté à Jean Huyge de Pede une rente de deux florins destinée à la célébration de l'anniversaire de Jean van Erpe.
- 1230** 1475, 15 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo die decima quinta mensis augusti). Les bourgmestres, échevins, conseillers et oppidains de Bruxelles se reconnaissent redevables d'une rente de quinze florins du Rhin envers Jean de Zeebroeck. La rente est rachetable, en une fois, au denier 15 et les vendeurs ont obligé tous ses biens en garantie.
- 1231** 1476, 5 avril (In den jaere ons Heeren duysent vierhondert vive ende tseventich opten vijfsten dach der maent van april voer Paesschen nae costume van scrivene des hoefs van Cameryck). Les tenants jurés de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg et de Jean van Blitterswijck dit Inden Ingel font savoir que Gilles Peltincx a cédé à Guillaume Winnepennincx le quart de deux bonniers de

---

terre à Schaerbeek (Schaarbeek).

- 1232** 1476, 3 juillet (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo sexto die tercia mensis julii). Sous le témoignage de Jean vander Noot et maître Gilles de Zeebroeck, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth Goffart, veuve de maître Roger vander Weyden, a cédé à plusieurs institutions trois florins et demi des trente-six florins du Rhin qu'elle possède sur la ville de Bruxelles. Un demi florin est destiné au luminaire qui brûle sur l'autel Notre-Dame de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 1233** 1476, 18 novembre (Int jair onss Heeren duysent vierhondert zessentseventich opten achtiensten dach van november). Les échevins de Lennik font savoir que Marguerite Vrancx, veuve de Jean Meeterman, et ses fenants Jean, Guillaume, Catherine et Ide Meeterman ont cédé à Jean Pauwels l'usufruit et la nue propriété d'un demi bonnier de terre situé à Lennick-Saint-Martin (Sint-Martens-Lennik) et dépendant de Sainte-Gertrude de Nivelles.
- 1234** 1477, 7 mai (Inden jaere ons Heeren doen men screef duysent vierhondert ende seventseventich opten sevensthen dach in mey). Les échevins des deux seigneurs fonciers de Bodegem-Saint-Martin (Sint-Martens-Bodegem) vidiment, à la demande de Jean Pauwels, l'acte daté du 2 mai 1435.
- 1235** 1477, 7 mai (Inden jaere ons Heeren doen men screef duysent vierhondert ende seventseventich opten sevensthen dach in mey). Les échevins d'Itterbeek font savoir que Jean Speekaert et sa femme ont cédé à Jean Pauwels deux bonniers de bois et de bruyère de nature allodiale.
- 1236** 1477, 8 mai (Ende was gedaen int jaer ons Heeren duysent vierhondert ende sevenentseventich achte daghe in mey). Les échevins de Jean van Straten à Bodegem font savoir que Jean Speekaert et sa femme ont vendu à Jean Pauwels deux bonniers de bois et de bruyère, de nature allodiale, situés à Itterbeek. Ces biens étant chargés de plusieurs rentes viagères, Jean Speekaert et sa femme s'engagent à les acquitter en garantie leur court, avec des maisons, et plusieurs pièces de terre situées à Bodegem.
- 1237** 1477, 29 juillet (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo septimo die nona mensis julii). Sous le témoignage de Martin vanden Hecke et Gérard Berckman, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume Faiteman dit Bourguignon et sa femme ont promis, pour après leur mort, une rente de huit florins du Rhin à la fabrique d'église de Saint-Jacques sur Coudenberg à charge de faire célébrer deux messes hebdomadaires par les réguliers de Saint-Jacques. La rente

---

rachetable en une fois au denier 18 est assignée sur tous leurs biens et spécialement sur des terrains avec maisons et dépendances au Jodenpoel.

- 1238** 1477, 28 août (Inden jaere ons Heeren duysent vierhondert seven ende tseventich opten XXVIIIsten dach van augusto). Gilles Strael, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, Jea Juaes dit van Parys, fabricant de l'église de Jean vander Beken, exécuteurs testamentaires de Jeanne Machonne, veuve de Jean Baran dit Rovere, font savoir qu'ils ont reçu de Robert Cottereau, lieutenant des fiefs de Brabant, pour acheter des rentes et payer des services, une somme de trois cent soixante peeters et une autre de trois cent quarante florins du Rhin et qu'ils lui ont donné quittance.
- 1239** 1477, 3 septembre (Inden jaere ons Heeren duysent vierhondert seven ende tseventich opten derden dach der maent september). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont reçu de Robert Cottereau, lieutenant des fiefs de Brabant, une somme d'argent destinée à l'achat d'une rente de vingt peeters offerts par Jean Baran dit Rovere et sa femme pour la célébration de certains services religieux et de leur anniversaire.
- 1240** 1477, 20 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo septimo die vicesima mensis octobris). Sous le témoignage de Lancelot de Gindertale et Gérard Berckman, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth Goffart, veuve de Roger vander Wyden a cédé, par devant le seigneur foncier, quatre florins du Rhin de rente pour la célébration d'une messe hebdomadaire sur l'autel Sainte-Barbe dans l'église Saint-Jacques sur Coudenberg. Si cette rente assignée sur les biens de la ville de Bruxelles était rachetée, d'autres revenus devraient être acquis avec son prix de vente
- 1241** 1477, vers le 20 octobre (acte incomplet). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'Elisabeth Goffart, veuve de Roger vander Weyden, leur a donné une rente de quatre florins du Rhin sur la ville de Bruxelles pour célébrer une messe chaque semaine à l'autel Sainte-Barbe de l'église de Saint-Jacques.
- 1242** 1477 (environ) (Ghemaect ende ghegheven waeren int jaer ons Heeren duysent vierhondert) (date incomplète). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont reçu de Guillaume Faiteman dit Bourguignon et de sa femme deux des quatre florins de cenq qu'ils possèdent sur un terrain, avec trois maisons, en face de la porte de Ruysbroeck (Ruisbroek), à charge de célébrer l'anniversaire des donateurs.
- 1243** 1478, 12 mars (Gegeven int jaer onss Heeren dussent vierhondert

---

sevenentseventich opten XIIsten dach der maent van meerte). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné en location à Gérard vanden Broeke un journal de terre situé au dessous du Nuwenbosch, pour un terme de douze, moyennant une redevance annuelle de dix sous.

- 1244** 1478, 14 mars (Gegeven int jair onss Heeren duysent vierhondert seven ende tseventich opten veerthiensten dach der maent van meerte). Henri Pipenoy, chevalier, Martin vanden Hecke, Henri Estor et Lancelot vander Gindertale, échevins de Bruxelles, font savoir que pour une dette de deux cent quarante florins du Rhin à laquelle était tenu Constantin de Grimbergen, seigneur d'Aa et Hoogesteyn envers Jacques d'Axel, la dîme d'Aa à Gooik est adjugée au second qui la vend à Adrien Zeemaes. L'aman de Bruxelles promet garantie à Adrien au nom de la duchesse.
- 1245** 1478, 19 mars (In den jaere onss Heeren durent vierhondert seven ende tseventich op ten XIXsten dach der maent van merte voer Paesschen na costume van scrivene inden bisdom van Cameryk). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg reconnaît qu'il a reçu de Robert Cottereau, lieutenant de fiefs de Brabant, de la part de Jean Baran dit Rovere plusieurs sommes d'argent destinées à la célébration de messe et d'offices religieux.
- 1246** 1478, 12 mai (Ghedaen int jaer ons Heeren durent vierhondert ende achten tseventich den twelifsten dach van meye). Les tenants jurés du chapitre de Saint-Gommaire de Lierre (Sint-Gommarus, Lier) font savoir que les héritiers de Rombaut vanden Steenackere ont cédé, par devant eux, à Amauri van Neerhem tous les biens dépendant du chapitre qui leur sont échus par la mort de Rombaut.
- 1247** 1478, 8 juin (Gegeven...opten achsten dach der maint van junijs int jair ons Heeren duysent vierhondert ende achtentseventich). Les échevins de Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw) font savoir qu'il a procédé à un partage amiable entre les frères de Kegele et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg. Le lot de ce dernier comprend la moitié de trois journaux moins onze verges et la moitié de trois autres journaux moins cinq verges de terre censale.
- 1248** 1478, 25 juin (Inden jaere onss Heeren duysent vierhondert ende achtentseventich inde ellefste indictie opten XXVe dach van junio des pausdons onss alderhelichste Vaders in Gode heeren Sixti des vierden paus alsoe geheten en synen achsten jaere). En présence de Gérard Back, notaire public et de deux témoins, Jean de Bressere approuve le legs fait par sa mère Lucie Coppens le 26 septembre 1473 à Saint-Jacques sur Coudenberg. Le legs consiste en un bois situé à Etterbeek et le couvent de célébrer l'anniversaire de Guillaume de Bressere et de Lucie Coppens.

- 
- 1249** 1478, 3 juillet (Gegeven int jair onss Heeren duysent vierhondert acht ende tseventich opten derden dach der maent julii). Sous le témoignage de Jean vander Noot et Corneille van Druynen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location à Josse de Kegele, pour un terme de douze ans, la moitié de trois journaux de terre moins onze verges et la moitié de trois journaux moins cinq verges à Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters- Leeuw). La redevance annuelle est fixée à cinq setiers de seigle et le preneur assigne tous ses biens en garantie.
- 1250** 1478, 21 septembre, Bruxelles (Datum in opido nostro Bruxellensi die vicesima prima mensis septembri anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo octavo). Maximilien et Marie, ducs d'Autriche, de Bourgogne et de Brabant, décident que, comme auparavant, le chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg qui célébrera la messe dans la chapelle ducale aura sa nourriture en leur hôtel et enjoignent aux officiers compétents d'exécuter leur ordre.
- 1251** 1478, 1<sup>e</sup> octobre (Opden yersten dach der maent octobri int jair onss Heeren duysent vierhondert achte en tseventich). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné à Guillaume van Molders, chanoine régulier à Saint-Jacques, procuration pour transférer, par devant les échevins de Bruxelles, à Guillaume Goetkint, prêtre et chapelain de Sainte-Gudule, deux rentes héréditaires de trois florins chacune, assignées sur deux pièces arable sise hors la Porte de Sainte-Gudule.
- 1252** 1478, 16 novembre (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert ende achtentseventich opten seshiensten dach der maent van novembri). Jean vander Noot et Corneille van Druynen, échevins de Bruxelles, font savoir que Jean et Evrard van Wachelgem, frères, ont procédé à un partage amiable de biens, cens et rentes, situés à Berchem, Cattenbroeck et Bruxelles.
- 1253** 1478, 17 novembre (Int jaer onss Heeren duysent vierhondert ende achtentseventich opten seventhiensten dach der maent van novembri). Sous le témoignage de Jean vander Noot et Corneille van Druynen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean van Wachelgem a cédé à son frère Evrard plusieurs pièces de terre à Berchem et trois viviers à Capelle-Saint-Ulric (Sint-Ulriks-Kapelle), moyennant une redevance annuelle de quinze florins du Rhin rachetable en une ou plusieurs fois au denier 18.
- 1254** 1478, 26 novembre (Int jaer ons Heeren als men screef duysent vierhondert acht ende tseventich sessentwintich daghe in

novembri). Il est annoncé qu'en présence de trois échevins de Duisburg, Martin van Crainhem, cure, a cédé un terrain à Henri Van Kerchove moyennant un setier un vasseau de seigle pour lesquels un terrain, avec maisons, est assigné en garantie.

- 1255** 1479, 29 janvier (Gedaen int jair ons Heeren M.CCCC.LXXVIII opten XXIXsten dach der maent van januario na costume van scrivene shoefs van Cameryke). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir que Gilles de Crul, prieur, et Guillaume van Molders, chanoine, ont acheté il y a quelque temps à Jean de Mol des pièces de prairie situées à Ophem pour dix muids de seigle et quatre florins du Rhin. Le vendeur rachetable la rente au denier 18 ainsi que lui permet un privilège de l'année 1451, procuration est donnée à Gilles de Crul et Guillaume van Molders pour transférer les biens à Jean de Mol, par devant les échevins de Bruxelles.
- 1256** 1479, 27 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo octavo die vicesima septima mensis martii). Sous le témoignage d'Henri Clutinc et Arnould de Woelmont, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean vander Voort a, par devant le seigneur foncier (monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg), cédé à Pierre Meersman dit van Os le cinquième de la moitié et le sixième de l'autre moitié d'un terrain, avec deux maisons, sis au Borgendael (Borgendaal) et les mêmes parts d'une rente d'un florin de cens assigné sur un terrain, avec maison, au même endroit.
- 1257** 1479, 23 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo nono die vicesima tercia mensis aprilis). Sous le témoignage de Henri Clutinc et Corneille van Druynen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg a cédé, pour un terme de douze ans à Guillaume de Greve une pièce de pré à Kesterbeek, dans la paroisse de Tourneppe, moyennant une redevance annuelle de trois clincarts d'or. Le preneur assigne tous ses biens présents et futurs en garantie.
- 1258** 1479, 28 avril (Sub anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo nono mensis aprilis die vicesima octavo). Arnould de Woelmont et Corneille van Druynen, échevins de Bruxelles, vidiment l'acte du 3 juin 1407.
- 1259** 1479, 13 mai (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo nono die decima tercia mensis maii). Sous le témoignage d'Henri Clutinc et Jean vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Conrad Wylants dit de Lovanic, prêtre, a, par devant le seigneur foncier, cédé à Laurent Putuch un vignoble situé hors la porte Sainte-Gudule, avec une maison, moyennant le cens traditionnel.

- 
- 1260** 1479, 12 juin (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert negen ende tseventich opten twellifsten dach der maent junii). Henri Loenys et Arnould van Woelmont, échevins de Bruxelles, font savoir que Louis d'Enghien, chevalier et seigneur de Kestergat, et son frère Pierre ont procédé au partage des biens de leurs parents décédés et que dans la part de Pierre se trouve, entre autres, un bois de quatorze bonniers et demi situé à Uccle (Ukkel).
- 1261** 1479, 16 juin (Inden jaer desselfs onss Heeren dusedt vierhondert negen ende tseventich inde XII indictie ses sestiensten dach der maent junii des pausdoms onss alderheilichste Vaders in Gode here Sixti byder godliker voirsienicheit des vierden paeus in den achsten jare). Par devant Adrien vander Blict, notaire public, en présence de deux témoins Pierre d'Enghien, chevalier, a vendu au couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg quatorze bonniers et demi de bois à Uccle (Ukkel) pour la somme de cent et douze livres de gros. Il est spécifié qu'aucun rachat ne sera jamais possible.
- 1262** 1479, 16 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo nono die decima sexta mensis junii). Sous le témoignage d'Henri Loenys et Arnould de Woelmont, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Pierre d'Enghien dit de Kestergat a cédé au monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg quatorze bonniers et demi de forêt allodiale à Uccle (Ukkel).
- 1263** 1479, 27 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo nono die vicesima septima mensis augusti). Sous le témoignage de Jean de Zeebroeck et Jean vanden Voirde, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gérard et Gertrude vander Noot et consorts ont cédé à Mathilde vander Voort les trois cinquièmes et les quatre sixièmes de la moitié d'un terrain avec deux maisons, situé au Borgendael (Borgendaal) dont Saint-Jacques sur Coudenberg est seigneur foncier ainsi que d'un florin de cens assigné sur des biens au même endroit.
- 1264** 1479, 4 septembre (Anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo nono die quarta mensis septembris). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg reconnaissent avoir reçu cinquante couronnes pour célébrer l'anniversaire du noble Pierre de Leo enterré dans le chœur Notre-Dame.
- 1265** 1480, 21 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo die vicesima prima mensis aprilis). Sous le témoignage de Jean de Zeebroeck et Gilles vanden Beempde, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Mathilde vander Noot a cédé, par devant le seigneur foncier, à Pierre Meersman dit van Os, les biens situés au Borgendael (Borgendaal) dont Saint-Jacques sur

---

Coudenberg est seigneur foncier moyennant trois livres, un chapon, huit sous de gros Brabant et quatre peeters d'or chaque année.

- 1266** 1480, 25 mai (Int jaer onss Heeren duysent vierhondert ende tachtentich viventwintich dage in meye). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné en location à Nicolas van Wildenrode neuf journaux de terre situés à Denderwindeke, pour un terme de vingt-quatre ans, moyennant une redevance annuelle de douze setiers de seigle et deux quarts de froment. Ces terres appartiennent à la chapelle de Neigem.
- 1267** 1480, 31 mai (Int jaer ons Heeren alsmen screef duysent vierhondert ende tachtenstich opden lesten dach van meye). Il est annoncé qu'en présence de trois échevins de Duisburg, Jean van Eyzer a cédé à Martin van Crainhem et après lui à tous les curés de Duisburg les deux cinquièmes de deux florins de rente qu'il possède sur un terrain, avec maison, à charge de célébrer son anniversaire dans l'église paroissiale.
- 1268** 1480, 1<sup>e</sup> juillet (Gegeven int jair ons Heeren duysent vierhondert ende tachtentich opten yersten dach der maent julii). Sous le témoignage de Gérard vanden Troncke et Chrétien Willemaerts dit Conijn, échevins de Bruxelles, il est annoncé que maître Ambroise de Dynter et sa femme ont, par devant les seigneurs fonciers, cédé aux Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg diverses rentes assignées des bien situés à Bruxelles et à Ophem (Oppem) à charge de faire célébrer des services et des messes et de procéder à des distributions.
- 1269** 1480, 29 juillet (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo die vicesima nona mensis julii). Sous le témoignage de Jean d'Ophem et Gérard vanden Troncke, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume de Bakerem dit Coeke a pris jugement en vertu de l'obligation du 18 janvier 1455.
- 1270** 1481, 13 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo die decima tercia mensis martii). Sous le témoignage de Jean d'Ophem et Gérard vanden Troncke, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Pierre Meersman dit van Os a, du consentement du seigneur foncier, cédé au monastère de Saint-Jacques sur Coudenberg un terrain, avec quatre maisons, au Coudenberg moyennant divers cens et un cens ultérieur de dix florins du Rhin, rachetable en une fois au denier 18.
- 1271** 1481, 6 mai (In den jaere onss Heeren duysent vierhondert een ende tachtentich opten sesten dach der maent van meye). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir

---

que Nicolas de Knibbere et sa femme leur ont acheté une rente de six florins du Rhin sur un terrain, avec maison, situé derrière la Halle aux blés pour une somme de cent et huit florins avec laquelle ils ont acquis de Pierre van Os des maisons au Borgendael (Borgendaal).

- 1272** 1481, 31 mai (Inden jare ons Heeren XIIIlc eenende tachtentich opten lesten dach der maent van meye). Gilles Strael, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et chapelain de l'autel de Notre-Dame à Erps fait savoir qu'il a constitué Roland Lansheere, son procureur, pour tout ce qui est relatif à sa chapellenie et lui donne plein pouvoir pour le représenter.
- 1273** 1481, 18 juin (Datum anno a Nativitate Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo primo mensis junii die decima octava). Bernard, comte de Salm (Vielsalm) et archidiacre de Campine, approuve l'union du personnel de l'église paroissiale de Heerlen à la prévôté de Saint-Jacques sur Coudenberg et fixe à six sous de gros la somme due pour le droit d'absence.
- 1274** 1481, 23 novembre (Gegeven int jaer onss Heeren dusent vierhondert een ende tachtentich opten drien twintichsten dach der maent van novembri). Sous le témoignage de Jean Spysken et Maître Gilles van Zeebroeck, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location à Jean vander Mosen une petite prairie sise à Berchem-Saint-Laurent (Sint-Laureins-Berchem) pour un terme de vingt-quatre ans moyennant une redevance annuelle de deux chapons et douze deniers d'argent. Le preneur assigne tous ses biens en garantie.
- 1275** 1482, 10 janvier (Int jaer ons Heeren als men screef duysent vierhondert eenentachtentich thien daghe in januari). Il est annoncé qu'en présence de deux échevins de Duisburg, Suzanne Meerberch a cédé une maison et une court à Pierre Vinckenbosch moyennant une redevance annuelle de sept sous et un cens ultérieur de trois vasseaux de seigle rachetable chacun pour vingt-quatre sous.
- 1276** 1482, 21 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo primo die vicesima prima mensis februarii). Sous le témoignage de Jean Spysken et maître Gilles de Zeebroeck, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth vander Bueken, veuve de Josse vander Donck, a cédé à ses enfants Jean, Josse et Elisabeth vander Donck l'usufruit de la moitié de quatre florins de cens assignés sur la moitié d'une maison sise au Sablon (Zavel) et sur tout l'usufruit de la même maison. Elisabeth et ses deux enfants Jean et Josse cèdent ensuite, par devant le seigneur

---

foncier, la moitié et les deux tiers de l'autre moitié de la rente à Elisabeth vander Donck et à son mari Jean Eggerix.

- 1277** 1482, 26 février (Inden jare ons Heeren dusedt vierhondert eenende tachtentich na costume van scrivene inden bisdomme van Cameryck in de vyfthienste indictie opten zessentwintichsten dach der maent van februario des paeusdoms onss alre heilichsten vaders in Gode Sixti des vierden paeus aldus gehetene in zynen ellifsten jaere). En présence d'André de Wyenhove, notaire public, et de trois témoins, Jean van Aa, bourgeois de Bruxelles, a précisé dans son testament les legs qu'il fait à Saint-Jacques sur Coudenberg pour la célébration de son anniversaire, celui de sa femme et de ses parents. Il s'agit de biens fonds et de rente assignées sur des biens qui se trouvent en plusieurs endroits à Bruxelles.
- 1278** 1482, 19 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo primo die decima nona mensis marcii). Sous le témoignage de Jean vander Noot et Jean Spysken, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Eggerix et sa femme ont, par devant le seigneur foncier, cédé, à Jean de Hont, prêtre, quatre florins de cens assignés sur la moitié d'une maison au Sablon (Zavel) et sur l'usufruit de la même maison à charge de dire une messe quotidienne dans l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg pour Jacques Luysart et sa femme. C'est aux fabriciens et aux maîtres des Pauvres domestiques qu'appartiennent le choix du prêtre chargé de dire cette messe.
- 1279** 1482, 8 mai (Inden jaere onss Heeren veertienhondert ende tweentachtentich opten achsten dach der maent van meye). Les tenants jurés de la cour de Schoonberg font savoir que Catherine vanden Bakenbosch et Daniel Stilleman ont transféré à leur fils Henri un terrain, avec maisons, court et dépendances, situé à Watermael (Watermaal) moyennant le cens accoutumé.
- 1280** 1482, 27 mai (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert ende tweentachtentich op ten zeventhiensten dach der maent van meye). Sous le témoignage de Henri de Mol et Jacques van Hauwaert, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean van Wachelgem a cédé à Siger de Craken pour sa femme Gertrude van Cattenbroeck suinze florins du Rhin assignés sur des biens sis à Berchem et Capelle-Saint-Ulric (Sint-Ulriks-Kapelle).
- 1281** 1482, 3 juillet (Opt derden dach der maent van julio int jaer onss Heeren duysent vierhondert twee ende tachtentich). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné à Guillaume van Molders, chanoine de Saint-Jacques, procuration pour comparaître par devant les échevins de Leeuw-

---

Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw) et transférer à Antoine Partels les deux pièces de terre qu'il vient de leur acheter.

- 1282** 1482, 12 août (Anno ejusdem Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo secundo indictione quinta decima die Lune vero duodecima mensis augusti pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri Domini Sixti divina providentia pape quarto anno undecimo). En présence de Mathias Hennen, notaire public, et de deux témoins, Marie Luysart et son mari Jean de Rije dit Brabant approuvent le testament de Jacques Luysart, frère de Marie et mettant fin au mandat des exécuteurs testamentaires.
- 1283** 1482, 29 août (Inden jare ons Heeren dusent vierhondert twee ende tachtentich opten XXIXten dach agosto). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont reçu de Jean de Hont, prêtre, premier chapelain du comte de Charolais, un florin de cens assigné sur six journaux de prairie à Laeken (Laken) à charge de célébrer l'anniversaire de Jacques Luysart et de sa femme dans l'église du Coudenberg
- 1284** 1482, 23 décembre (Inden jare ons Heeren dusent vierhondert twee ende tachtentich opten driende twintichsten dach der maent december). Gilles Strael, prévôt et tout le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné procuration à Guillaume van Molders, leur confrère, pour transférer à Oston vander Meeren et à sa femme une maison avec dépendances sise au Borgendael (Borgendaal). Ils pourront en jouir, leur vie durant, sans payer de cens, car ils ont payé l'entièreté du cens en une fois.
- 1285** 1482, 30 décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo secundo die penultima mensis decembris). Sous le témoignage de Roland tSerarnts et Arnould Vialin, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Pierre Meersman dit van Os a cédé à Guillaume van Molders, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg représentant son couvent. La moitié d'une rente de dix florins du Rhin sur des terrains, avec quatre maisons, situés au Borgendael (Borgendaal).
- 1286** 1483, 27 janvier (Inden jare ons Heeren duysent vierhondert tachtentich ende twee opten sevene ende twintichsten dach der maent januarii in costume van scrivene inden bisdom van Cameryke). Gilles Strael, prévôt et tout le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'Adrien van Asse a racheté, pour une certaine somme d'argent, les neuf florins de cens que Guillaume vanden Heetvelde avait vendus autrefois et pour lesquels il avait assigné en contrepan des biens situés près de la Halle aux blés.

- 
- 1287** 1483, 31 janvier (Int jaer ons Heeren alsmen screef duysent vierhondert tweentachtentich op de lesten dach van januario). En présence de deux échevins de Duisburg, Gauthier Woyts et sa femme ont assigné une maison et dépendances situées à Duisburg en contrepan d'une rente d'un peeter constituée au profit de Martin de Crainhem, curé de Duisburg et religieux à Saint-Jacques sur Coudenberg. Après sa mort, la rente servira à la célébration de son anniversaire.
- 1288** 1488, 31 janvier (Int jaer ons Heeren alsmen screef duysent vierhondert tweentachtentich op de lesten dach van januario). Par devant la cour des tenants du seigneur de Boutersem Gauthier Woyts et sa femme assignent des biens en contrepan d'une rente d'un peeter qu'ils ont constitué au profit de Martin van Crainhem, curé de Duisburg.
- 1289** 1483, 1er février (Opden yersten dach der maendt van februario int jair ons Heeren duysent vierhondert twee ende tachtentich). Les bourgmestres, échevins et toute la ville de Louvain (Leuven) font savoir qu'ils ont vendu, pour une certaine somme, à Martin van Crainhem, prêtre religieux à Saint-Jacques sur Coudenberg, une rente de six florins du Rhin rachetable au denier 18. Après sa mort, cette rente servira à fournir du vin au couvent.
- 1290** 1483, 1er février (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert twee ende tachtentich opten yersten dach der maent van februario). Sous le témoignage de Roland tSernarnts et Arnould Vilain, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume van Blitterswijck et sa mère Anne ont donné, en location, à Jean de Vogele une grange avec ses dépendances située au Coudenberg moyennant dix florins et demi du Rhin chaque année. Le bail est d'une durée de six ans. Jean de Vogele assigne, en garantie, tous ses biens présents et à venir.
- 1291** 1483, 7 février (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert twee ende tachtentich opten sevensten dach der maent februarii). Sous le témoignage d'Arnould Vilain et Henri de Kegel, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume van Molders, prêtre, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg, a donné en location, à Thierry Bernoyen, pour un terme de douze ans, des terres sises à Anderlecht. Le preneur assigne tous ses biens présents et à venir en garantie du paiement des douze setiers de seigle annuels dus pour la location.
- 1292** 1483, 18 février (In jare ons Heeren durent vierhondert tachtentich ende twee opten achtiensten dach der maent februarii na costume van scrivene inden bisdom van Cameryk). Gilles Strael, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et tout le couvent donnent

---

procuration à Jean de Smet, prêtre et chanoine d'Aarschot, pour investir, par devant les échevins de Bruxelles, André de Rovere d'un terrain avec maison Rue des Bouchers. Le cens foncier a été payé en une fois mais n'est pas racheté car Saint-Jacques sur Coudenberg reste seigneur foncier.

- 1293** 1483, 30 mars (Int jaer ons Heeren doen men screef dusement vierhondert ende twee ende tachtentich voer Paesschen op den dertichsten dach der maent van merte). Les échevins de Henri de Witthem, chevalier et seigneur de Rhode (Rode), Alesberg, Tournepe, Beersel et Linkebeek font savoir que Jean d'Elingen dit Scoef a promis de payer héréditairement à Gabriel Ofhuys six vieux gros chaque année. En contrepartie, il assigne un terrain, avec maison et verger, situé à Rhode-Saint-Genèse (Sint-Genesius-Rode).
- 1294** 1483, 11 avril (Gegeven...inden jaere ons liefs Heeren als men screef duisent vierhondert ende drie en tachtentich opten elleffsten dach der maent van aprille). Les échevins de Ruisbroek font savoir que Gilles et Catherine Boels et beaucoup d'autres ont cédé à Guillaume van Molders, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg, partie faisant pour son couvent, un terrain avec maison et verger ainsi qu'une terre situés à Ruisbroek moyennant le cens traditionnel.
- 1295** 1483, 12 avril (Gegeven int jair ons Heeren duysent vierhondert drie ende tachtentich opten ellifsten dach der maent van aprille van Paesschen). Sous le témoignage de Roland tSerarnts et Anrould Vilain, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume van Molders, chanoine de Saint-Jacques de Coudenberg a, au nom de son couvent, donné en location pour douze ans à Jean Schuelens un bonnier de terre et la dîme que Saint-Jacques possède sur certaines terres à Leeuw- Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw). Le rapport est de quinze setiers de seigle et cinq d'avoine par an. Le preneur assigne en garantie tous ses biens présents et à venir.
- 1296** 1483, 18 avril (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert ende drientachtentich opten achtiensten dach der maent van aprille na Paesschen). Sous le témoignage de Nicolas vanden Heetvelde et Roland de Mol, échevins d'Uccle (Ukkel), il est annoncé que Jean Goerys et sa femme ont cédé à Pierre vander Spict deux journaux de terre, un terrain avec des maisons, et d'autres biens dépendant du seigneur de Duyst moyennant le paiement du cens traditionnel.
- 1297** 1483, 6 mai (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert ende drientachtentich opten sesten dach der maent van meye). Sous le témoignage de Constant de Limelette et Roland de Mol,

---

échevins de Bruxelles, il est annoncé que les héritiers du maître Barthélemy Moens, en son temps portionnaire de l'église Saint-Nicolas, ont reçu des exécuteurs testamentaires plusieurs lettres échevinales. Ils déclarent quitter les exécuteurs testamentaires en la personne de l'un d'entre eux: Jean Evrard, prêtre, et ils obligent tous leurs biens présents et futurs, en garantie.

- 1298** 1483, 21 juin (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert ende drientachtentich opten eenentwintichsten dach der maent van junio). Roland de Mol et Gauthier van Redingen, échevins de Bruxelles, font savoir que Daniel van Hoerenbeek et sa femme Juliane, ayant assigné une rente de six florins, sur leur part dans deux terrains, avec maisons, dans la Ruelle vander Elst et ayant demandé à Jean Pauwels, frère de Juliane, et à Elisabeth Berchmans, sa mère, d'assigner leur propre part en garantie, ces derniers l'ont fait. Daniel et Juliane garantissent l'intégrité de la part de Jean Pauwels et d'Elisabetg Berchmans et engagent tous leurs biens présents et futurs.
- 1299** 1483, 26 juin (Datum anno Domini quadringentesimo octuagesimo tercio die vicesima sexta mensis junii). Sous le témoignage de Hugues vanden Heetvelde et Chrétien de Woelmont, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Maria de Weme, veuve de Henri Ghys a cédé à sa fille Marie Ghys l'usufruit qu'elle avait dans le moitié d'une rente de deux florins d'or assignés sur des biens sis dans les environs de la Chapelle.
- 1300** 1483, 27 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo tercio die vicesima septima mensis junii). Sous le témoignage de Hugues vanden Heetvelde et Chrétien de Woelmont, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Maria de Weme et sa fille Marie Ghys, avec son mari, ont cédé à Pierre Lambert Stootpot, prêtre, partie faisant pour les communs chapelains de l'église Notre-Dame de la Chapelle, une rente de deux florins d'or assignés des biens qui se trouvent près de la Chapelle.
- 1301** 1483, 19 juillet (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo tercio die decima nona mensis julii). Sous le témoignage de Hugues vanden Heetvelde et Jean Clutinc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite de Grimbergen et son mari Josse vanden Weege ont cédé à Jean Fabri, prêtre, dix-huit sous et deux chapons de cens qu'ils possèdent sur un terrain, avec maison situé à Ophem (Oppem) et appartenant à Gilles Strael, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 1302** 1483, 9 août (Int jaer onss Heeren alsmen screef duysent vierhondert drientachtentich neghen dage in augusto). En présence

---

de deux échevins de Duisburg, Pierre Mercielis et sa femme ont constitué comme contrepan d'une rente d'une couronne d'or deux maisons, avec viagers, sises à Duisburg. La rente rachetable au denier 18 est due à Martin van Crainhem, prêtre de Saint-Jacques sur Coudenberg et curé de Duisburg et après lui à tout qui sera curé de Duisburg pour les messes dites de Lancelot.

- 1303** 1483, 3 septembre (Ghedaen int jair ons Heeren duysent vierhondert drientachtentich drie daghe in de maent van september). Par devant la cour des tenants de l'église d'Overyse (Overijseà, Henri vander Braken cède à sa fille Catherine et au mari de cette dernière tout le droit qu'il avait dans un demi journal de terre sis à Ter Lanen. Catherine et son mari le cèdent ensuite à Henri vanden Berghe, qui en est investi moyennant le cens traditionnel. Deux échevins d'Overyse scellent le document.
- 1304** 1483, 10 septembre (Int jaer ons Heeren duysent vierhondert drientachtentich opten thiensten dach der maent van septembri). Les échevins de Berchem-Sainte-Agathe (Sint-Agatha-Berchem) font savoir que Marguerite Hoes, veuve de Laurent vanden Berghe, comme usufruitière, et Laurent vanden Berghe, son fils, comme héritier, ont cédé à Marguerite, leur fille et soeur, un demi bonnier, un journal et demi et trois quartes de terre à Berchem-Sainte-Agathe (Sint-Agatha-Berchem).
- 1305** 1483, 30 septembre (Gegeven int jair onss Heeren duysent vierhondert drie ende tachtentich opten lesten dach der maent septembris). Henri vander Meeren, Guillaume vanden Heetvelde, Olivier de Doncker et Chrétien van Woelmont, échevins de Bruxelles, font savoir qu'ils ont assisté l'amman de Bruxelles pour faire vendre au profit de la succession de Jean d'Aa un terrain, avec maison, situé au lieu dit Ten Bossche et plusieurs rentes assignées sur différents biens. Henri Moens les a acquis et est mis en leur possession selon la manière accoutumée.
- 1306** 1483, 30 septembre (Gegeven int jair onss Heeren duysent vierhondert drie ende tachtentich opten lesten dach der maent septembris). Henri vander Meeren, Guillaume vanden Heetvelde, Olivier de Doncker et Chrétien van Woelmont, échevins de Bruxelles, font savoir que les exécuteurs testamentaires de Jean d'Aa ont fait vendre par le lieutenant de l'amman et par eux-mêmes différentes rentes assises sur des biens à Etterbeek et à Bruxelles. C'est Henri Moens qui les a acquises. Il en est investi par les représentants des seigneurs fonciers.
- 1307** 1483, 1e octobre (Gegeven int jair onss Heeren duysent vierhondert drie ende tachtentich opten iersten dach der maent octobris). Sous le témoignage de Henri vander Meeren, chevalier,

---

et Guillaume vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Henri Moens a transféré à Abraham vanden Eynde, partie faisant pour l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg, des rentes assignées sur des biens situés à Etterbeek, au quartier de la Putterie et au Coudenberg.

- 1308** 1483, 1<sup>e</sup> octobre (Gegeven int jair onss Heeren duysent vierhondert drie ende tachtentich opten iersten dach der maent octobris). Sous le témoignage de Henri vander Meeren, chevalier, et Guillaume vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri Moens a transféré au couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg des biens sis à Ten Bossche et des rentes assignées sur des terres situées à Bruxelles à charge de célébrer deux messes hebdomadaires pour l'âme de Jean d'Aa, de sa femme et de leurs ancêtres.
- 1309** 1483, 3 novembre (inden jaere ons Heeren durent vierhondert drie ende tachtentich opten derden dach der maent november). Gilles Strael, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et tout le couvent font savoir qu'ils ont donné procuration à Guillaume van Molders, leur confrère, pour transférer à Pierre Cooman, par devant les échevins de Ruisbroek, un petit terrain sis à Ruisbroek qui rapportera treize oeufs chaque année.
- 1310** 1483, 17 novembre (Gegeven int jair onss Heeren duysent vierhondert ende drientachtentich opten seventhiensten dach der maent november). Sous le témoignage de Henri Taye, chevalier, et Jean Clutinc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume van Molders, religieux de Saint-Jacques sur Coudenberg, a donné en location pour un terme de douze ans à Jean de Bontmakere un terrain situé à Neerpede, avec maisons, court et dépendances ainsi que des terres moyennant une redevance de cent oeufs, deux oies, cinq chapons, vingt sous, vingt-sept setiers de seigle et deux quartes de fèves. Tous les biens du preneur son assignés en garantie.
- 1311** 1483, 10 décembre (Gegeven int jair onss Heeren duysent vierhondert ende drientachtentich opten thiensten dach der maent van decembri). Sous le témoignage de Chrétien van Woelmont et Jean Clutinc, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume van Molders, curé et chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location à Gossuin Pitten, pour un terme de douze ans, plusieurs terres sises à Noode moyennant une redevance annuelle de quinze setiers de seigle et un setier de pois. Le preneur assigne tous ses biens présents et futurs en garantie.
- 1312** 1484, 12 janvier (Opten tweeelfsten dach der maent van januario int jaer ons Heeren duysent vierhondert ende dryentachtentich).

---

Les échevins de Ruisbroek font savoir que Pierre Cooman et sa femme ont assigné un demi journal de prairie pour garantir le paiement des treize oeufs qu'ils doivent à Saint-Jacques sur Coudenberg.

- 1313** 1484, 30 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo tercio die penultima mensis januarii). Sous le témoignage de Henri Taye, chevalier, et Hugues vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume Goetkint, prêtre, a assigné trois journaux et demi de terre arable plantée d'arbres et de cigne, située en dehors de la porte Saint-Gilles (Sint-Gillis), pour garantir à Saint-Jacques sur Coudenberg le paiement de trois moutons d'or.
- 1314** 1484, 30 janvier (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo tercio die penultima mensis januarii). Sous le témoignage de Henri Taye, chevalier, et Hugues vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume Goetkint a assigné pour garantir le paiement de trois moutons d'or promis à Saint-Jacques sur Coudenberg, trois journaux et demi, partie vigne, partie terre arable, situés en dehors de la porte du Coudenberg.
- 1315** 1484, 19 février (Gegeven int jair onss Heeren duysent vierhondert ende drientachtentich opten neghentiensten dach der maent februaryi). Sous le témoignage de Hugues vanden Heetvelde et Chrétien van Woelmont, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marie Netten et son mari ont cédé à Jean de Hocht et à sa femme trois florins de cens assignés sur une maison d'habitation au Warmoesbroec.
- 1316** 1484, 8 juillet (Int jaer ons Heeren duysent vierhondert ende vierentachtentich opten achsten dach der maent julii). Les échevins de Berchem-Sainte-Agathe (Sint-Agatha-Berchem) font savoir que Marguerite vanden Beghe, veuve de Jean Meganx a cédé à Guillaume van Molders, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg, partie faisant pour son couvent, un demi bonnier, un journal et demi et trois quarts de terre sise à Berchem à charge de célébrer l'anniversaire de Guillaume van Molders après sa mort.
- 1317** 1484, 7 août (Sub anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo quarto die septima mensis augusti). Henri Estor et Jean vander Noot, échevins de Bruxelles, vidiment l'acte daté du 27 mai 1482.
- 1318** 1484, 11 novembre (Inden jaer onss Heeren vierthien hondert ende vierentachtentich den ellefsten dach der maent van novembri). Par devant la cour des tenants de Jean van Heemvliet à Schoonberg, Henri Stilleman a cédé à Jean der Moyen, partie faisant pour son

---

frère Gilles, qui est prêtre, un terrain, avec maison et dépendances, situé à Watermael (Watermaal).

- 1319** 1485, 11 mars (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert ende vierentachtentich opten ellifsten dach der maent van meerte). Sous le témoignage de Jean vander Meeren, seigneur de Zaventem, et Wenceslas tSerclaes, échevins d'Uccle (Ukkel), il est annoncé que Pierre vander Spict et sa femme ont promis cinq florins du Rhin à Jean, Gilles et Barbe Bettens assignés sur différents biens censaux situés à Uccle. La rente est rachetable en une fois au denier 18.
- 1320** 1485, 28 mars (Op ten achtentwintichsten dach der maent van meerte XIII ende vierentachtentich jair). Le prieur et le couvent des Dominicains à Bruxelles font savoir que Jean Juaes dit Parijs leur a cédé une rente de six florins du Rhin assignée sur des biens situés à Jette et à Laeken (Laken) à charge de faire célébrer une messe chaque semaine à Saint-Jacques sur Coudenberg, pour lui et pour sa femme, qui jouiront de la rente leur vie durant. Les Pauvres domestiques de Saint-Jacques recevront un vieux gros chaque fois que la messe na sera pas dite.
- 1321** 1485, 29 mars (Lan de grace nostre Jhesu Crist mil quatre cens quatre vingtz et quatre selon le stile de la court de Cambray en la troisieme indiction, le XXIXe jour du mois de mars le prenier annee de couronnement de notre tressaint pere en Dieu monseigneur Innocent par la divine providence pape VIIIe de tel nom). En présence de Mathias de Hennin, notaire public et de deux témoins Jean Juaes dit de Paris, bourgeois de Bruxelles, fait son testament. Parmi les legs: douze livres de rente à l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg pour célébrer trois messes hebdomadaires et quatre autres livres pour une messe dominicale; au couvent de Saint-Jacques trois livres pour son obit, celui de sa femme et une pitance; à la fabrique d'église la maison dans laquelle il vit et celle qui lui est contigue à charge d'entretenir une lampe devant le Saint-Sacrement, nuit et jour, et de faire différentes distributions.
- 1322** 1485, 11 juillet (Opten ellefsten dach der maent van julio int jaer ons Heeren duysent vierhondert ende viventachtentich). Les échevins de Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw) font savoir que le maire et les échevins d'Aa à Leeuw-Saint-Pierre ont rapporté qu'Arnould Brant, écuyer, et son fils Jean Brant, seigneur de Grobbendonk, ont cédé tout le droit qu'ils avaient dans une terme, avec ses dépendances, située à Leeuw-Saint-Pierre au profit de Thierry de Borchgreeve, époux de Gertrude Brant.
- 1323** 1485, 10 novembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo quinto die decima mensis

---

novembris). Sous le témoignage de Jean d'Ophem et Daniel tSerclaes, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Florent du Mont Saint-Eloy et sa femme ont cédé à Pierre de Chaurongereur alias Chenu, administrateur de l'hôtel de Ravensteun, huit sous et un chapon de cens qu'ils ont sur un terrain, avec deux maisons, situé en dehors de la porte intérieure de Coudenberg.

- 1324** 1485, 10 novembre (Opten thiensten dach der maent van novembri int jair ons Heren duser vierhondert vive ende tachtentich). Gilles Strael, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et son couvent font savoir qu'ils ont donné procuration au prieur Guillaume van Molders pour transférer par devant les échevins de Watermael (Watermaal), à Jean Borreman et à sa femme une pièce d'un demi bonnier de terre arable situé à Etterbeek moyennant un cens de six chapons chaque année.
- 1325** 1485, 19 novembre (Int jaer ons Heren duysent vierhondert ende viventachtentich opten neghentiensten dach der maent novembri). Les échevins de Watermael (Watermaal) font savoir que Guillaume van Meldert [sic], prieur de Saint-Jacques sur Coudenberg, a transféré à Jean vanden Borre et à sa femme un demi bonnier de terre arable situé à Etterbeek, moyennant un cens de six chapons payable par moitié en argent. Après la mort de Jean van den Borre et de sa femme, les six chapons pourront être payés en argent.
- 1326** 1485, 13 décembre (Gegeven int jare onss Heeren duysent vierhondert vive ende tachtentich opten derthiensten dach der maent decembris). Pierre Brau et Michel de Leeuw dit de Cantere, échevins de Bruxelles, font savoir que Jacques vander Lanen a cédé à Marc Bouwens et à sa femme un terrain, avec deux maisons, situé près de la Chapelle. Ces biens doivent différents cens énumérés dans l'acte.
- 1327** 1485, 15 décembre (Gegeven int jair onss Heeren duysent vierhondert vive ende tachtentich opten vyftiensten dach der maent decembris). Sous le témoignage de Michel de Leeuw et Guillaume van Beringen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marc Bouwens a été mis en possession d'une rente de quatre florins assignée sur des biens situés près de la Chapelle et dépendant du prévôt de la Chapelle. Ils proviennent d'Elisabeth van Kelegem, veuve de Guillaume van Cutsem, de Marguerite leur fille, de son mari et d'Englebert, neveu d'Elisabeth.
- 1328** 1485, 17 décembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo quinto die decima septima mensis decembris). Sous le témoignage de Pierre Brau et Michel de Leeuw, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Pierre Meersman dit van

---

Os et ses cinq enfants ont transféré à Guillaume de Molders, prieur de Saint-Jacques sur Coudenberg partie faisant pour son couvent, la moitié d'une rente de dix florins du Rhin assignée sur des terrains, avec quatre maisons, au Borgendael (Borgendaal).

- 1329** 1486, 1<sup>e</sup> mars (Int jair ons Heeren durent vierhondert vive ende tachtentich opten iersten dach der maent van meerte na costume van scrivene inden bisdomme van Camerike). Gilles Strael, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, et son couvent font savoir qu'ils ont reçu d'Henri Keyser la somme de vingt-deux peeters pour acheter deux florins de cens héréditaire pour la célébration de son anniversaire.
- 1330** 1485, 31 mars (Inden jaer ons Heeren durent vierhondert sesse ende tachtentich opten lesten dach der maent van meerte na Paesschen). Gilles Strael, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, et son couvent font savoir qu'ils ont donné procuration au prieur Guillaume van Molders pour transférer à Lambert Uten Hove, par devant les échevins de Bruxelles, une terre de deux journaux et demi située à Nossegem contre une redevance annuelle d'un muid de seigle et de deux chapons.
- 1331** 1486, 11 avril (Gegeven int jair onss Heeren duysent vierhondert zesse ende tachtentich opten elffsten dach der maent van aprille). Sous le témoignage de Michel de Leeuw et Guillaume van Beringen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume van Molders, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg, a donné en location, pour un terme de douze ans, à Lambert Uten Hove, onze journaux de terre et plusieurs pièces situés à Nossegem. La redevance est fixée à vingt setiers de seigle chaque année. Le preneur s'engage tous ses biens présents et à venir pour garantir le contrat.
- 1332** 1486, 11 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo sexto die undecima mensis aprilis). Sous le témoignage de Michel de Leeuw et Guillaume de Beringen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume de Molders, prieur de Saint-Jacques sur Coudenberg pour un muid de seigle et deux chapons chaque année. Le preneur assigne un journal et demi de terre allodiale située à Nossegem comme garantie.
- 1333** 1486, 15 avril (Int jair ons Heeren duysent vierhondert ende zessen tachtentich opten vijfthiensten dach der voirscreven maent aprilis na Paesschen). Gilles Strael, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, et son couvent font savoir que le 1<sup>e</sup> avril passé Jean de Smet, prêtre, a promis au nom de Saint-Jacques une rente de dix-huit florins de Rhin à Guillaume de Costere dit Van Alsingen et qu'il les a assignés, par devant les échevins de Bruxelles, sur trois

---

viviers à Ophem. Pour plus de garantie, le prévôt et le couvent obligent tous leurs biens présents et futurs où qu'ils se trouvent.

- 1334** 1486, 17 mai (Inden jaere ons Heeren duser vierhondert oude LXXXVI XVII dage in mey...des pausdoms onser alderheylichste Vader in Gode heere Innocentii die VIIIste paus in sinen name tsinen tweeden jaeren ter derder indictie). En présence d'un notaire (non nommé dans l'acte) et des témoins Antoine Mets, prêtre, portionnaire de Saint-Jacques sur Coudenberg, Adam vander Borch, coître de Sainte-Gudule, et Guillaume Meys, il est rappelé que Thierry Spechouwere et sa femme ont dans leur testament donné cent couronnes à Saint-Martin d'Overijse et à Saint-Jacques sur Coudenberg pour célébrer leur anniversaire et distribuer trois muids de seigle aux pauvres. Ils stipulent que si leur voeu n'était pas accompli, il faudrait acheter d'autres revenus avec les cent couronnes et ils désignent les exécuteurs testamentaires pour ce faire.
- 1335** 1486, 18 juillet (Inden jaiere onss Heeren vierthienhondert ende sessentachtentich opten achtiensten dach der maent van julio). Par devant la cour des tenants de Jean van Heemvliet à Schoonberg, André de Beysere a cédé un verger situé à Watermael (Watermaal) à Jean der Moyen, partie faisant pour son frère Gilles, qui est prêtre.
- 1336** 1486, 29 juillet (Int jaer ons Heeren alsmen screef duysent vierhondert sesse ende tachtentich neghentwintich daghen in julio). Il est annoncé que Pierre Mercielis a cédé, par devant trois échevins de Duisburg, à Martin van Crainhem, prêtre et curé de Duisburg, une maison et une court, censive du duc chargée de plusieurs redevances. Ces biens sont destinés à augmenter la dotation des messes de sire Lancelot.
- 1337** 1487, 14 janvier (Ghedaen int jair ons Heeren duser vierhondert sessentachtentich opten vierthiensten dach van januario). Les échevins de l'abbaye d'Afflighem (Affligem) font savoir que Marc Bouwens a acheté un journal de terre à Merchtem et un journal avec dix verges à Mollem et qu'il a été mis en possession de ces biens selon la forme accoutumée.
- 1338** 1487, 15 janvier (Ghedaen int jair ons Heeren duser vierhondert sessentachtentich opten vijfthiensten dach januarii). Les tenants de Watherine van Yeghem, dame de Hamme, à Mollem, font savoir que Marc Bouwens a acheté aux trois enfants de feu Gilles van Axel les sept sous de gros, qu'ils possédaient sur un journal de terre à Mollem et qui leur étaient échus à la mort de leur oncle Amauri.
- 1339** 1487, 22 mars, Rome (Datum Rome apud Sanctum Petrum anno

---

Incarnationis Dominicae octuagesimo sexto undecima kalendas aprilis pontificatus nostro anno tertio). Innocent VIII accorde à Martin Florentijs, prêtre, le bénéfice appelé cantuarium dans l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg. Ce bénéfice s'élève à douze florins à prendre sur les revenus de l'église paroissiale de Saint-Pierre à Anderlecht.

- 1340 1487, 4 avril (Inden jaere ons Heeren durent vierhondert sesse ende tachtentich opten vierden dach der maent van april voere Paesschen na costume van scrivene inde bisdom van Camerike). Gilles Strael, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et son couvent font savoir qu'ils ont reçu cinquante couronnes de Jeanne van Lompre, veuve de Thierry Spechouwers, pour la célébration de leur anniversaire.
- 1341 1487, 1<sup>e</sup> octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo septimo die prima mensis octobris). Sous le témoignage de Jean vander Noot et Arnould van Pede, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Schoenvliet a promis trois quarts d'un denier d'or à Antoine d'Impde dit van Wemmel, partie faisant pour ses frère et soeur Gauthier et Barbara, et un quart pour les trois frères et soeur précités et leur soeur Catherine. Il assigne ce dernier d'or sur tous ses biens et plus particulièrement sur des maisons se trouvant dans la Rue des Sols.
- 1342 1487, 31 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo septimo die ultima mensis octobris). Sous le témoignage de Roland de Mol, chevalier, et Martin vanden Hecke, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Adam van Cobbegem a cédé à Gossuin Pitten et à sa femme Alix de Cobbegem la moitié d'un bois situé à Etterbeek et dépendant des Pauvres domestiques de Sainte-Gudule. Le cens dû à ces derniers s'élève à quarante-deux sous et six deniers. Le bois doit, de plus, cinquante-cinq sous à la chapellenie Sainte-Marie de l'église de Saint-Géry.
- 1343 1488, 15 janvier (Gegeven int jair ons Heeren durent vierhondert sessentachtentich opten vijfthiensten dach der maent januarii). Sous le témoignage de Philippe vanden Nuwenhove et Jacques van Houwaert, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume Lissen a cédé à Guillaume van Molders, prieur de Saint-Jacques sur Coudenberg, partie faisant pour son couvent, tout le droit qu'il avait dans une rente de six florins et demi du Rhin assignée sur des biens de Saint-Jacques sur Coudenberg situés à Berchem et Capelle-Saint-Ulric (Sint-Ulriks-Kapelle).
- 1344 1488, 18 février (Int jaer ons Heeren als men screef duysent vierhondert seven ende tachtentich opden XVIIIsten dach in februario). Il est annoncé qu'en présence de deux échevins de

---

Duisburg, Suzanne Meerberch a cédé à Gilbert Meerberch un  
vasseau de seigle assigné une pièce de terre à Duisburg.

- 1345** Bruxelles, il est annoncé que Catherine Smeersmans dite van Os, avec son mari, a cédé à Thierry Olijns pour cinquante ans tout le droit qu'elle avait dans un terrain et deux maisons près de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 1346** 1488, 23 mars (Int jaer ons Heeren alsmen screef duysent vierhondert ende seven ende tachtentich den XXIIIsten dach in merte). Il est annoncé qu'en présence de deux échevins de Duisburg, Jean de Baertmakere a cédé à Jean van Kerchove une maison et une court situées derrière le cimetièrre de Duisburg et payant le cens traditionnel.
- 1347** 1488, 19 avril (Int jair ons Heeren duysent vierhondert achte en tachtentich neghentien daghe inde maendt van april). Les échevins de Henri de Witthem, chevalier et seigneur de Rhode (Rode), Alesberg, Touneppe, Beersel et Linkebeek, font savoir que Michel Hurtebyse a promis de payer à Jean Ghys pour Jean vander Tommen une rente héréditaire de six vieux gros, chaque année, pour laquelle il assigne un terrain, avec maison et verger, situé à Rhode-Saint-Génèse (Sint- Genesius-Rode).
- 1348** 1488, 2 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo octavo die vicesima secunda mensis octobris). Sous le témoignage d'Henri de Mol et Arnould Vilain, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marc Bouwens et sa femme Catherine d'Axel ont été mis en possession d'un journal et de dix verges de terre allodiale située à Mollem et provenant de Gilles et Jean d'Axel, de Gilles et Elisabetg Cobbouts et de Josse vanden Broeke et Marguerite Goessens, sa femme.
- 1349** 1489, 12 janvier (Opten XIIsten dach vander maent van januario int jair XIIIc acht ende tachtentich). Gilles Strael, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg reconnaît avoir reçu de Guillaume de Vriese, receveur d'Overijse, les dix muids de seigle et les dix muids d'avoine dus pour la célébration des trois messes hebdomadaires fondées par le duc de Brabant dans la chapellenie Sainte-Catherine de Duisburg.
- 1350** 1489, 30 mars (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo octavo die penultima mensis martii). Sous le témoignage de Roland tSerarnts et Henri de Mol, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Francon Goessens et Catherine, sa soeur, avec son mari, ont transféré à Marc Bouwens et à sa femme le tiers et le sixième de plusieurs pièces de terre allodiale sises à Mollem sur lesquelles sont assignées quatre quartes de seigle.

- 1351** 1489, 26 juin (Inden jaere ons Heeren XIIIlc negen ende tachtentich opten XXVIsten dach der maent van junio). Gilles Strael, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, et son couvent font savoir qu'ils ont reçu de Henri Moens trente-six florins de cens pour acheter une rente de deux florins de cens pour la célébration de son anniversaire et celui de ses parents.
- 1352** 1489, 5 novembre (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert ende negenentachtentich opten vijfsten dach der maent novembris). Sous le témoignage d'Hector vander Noot, licencié en droit et Guillaume van Blitterswijck, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jeanne Goevens, veuve de Georges Severyn, a transféré à Antoine Mets, chanoine et curé de Saint-Jacques sur Coudenberg, partie faisant pour son couvent, sept florins de cens assignés sur des biens censaux (terrain, maisons et court) situés près de la Chapelle. On fera des prières chaque dimanche, pour Georges Severyn, sa femme et leurs deux enfants.
- 1353** 1489, 4 décembre (Datum anno Domini quadringentesimo octuagesimo nono die quarta mensis decembris). Sous le témoignage de Jean de Wachelgem et Guillaume de Blitterswyck, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Pierre Meersman dit van Os a transféré aux proviseurs des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg un terrain de nature allodiale, avec trois maisons, situé au Borgendael (Borgendaal) et chargé d'une redevance de trois deniers tournois pour l'église de Saint-Jacques. La redevance est rachetable au denier 18.
- 1354** 1490, 20 janvier (Opten drientwintichsten dach januarii anno XIIIlc ende negenende tachtentich na styl van Brabant). Le prévôt et le couvent de saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné procuration au prieur Guillaume van Molders, pour renoncer, par devant les échevins de Bruxelles, au nom de Gilles de Knibbere, leur confrère, sur biens échus à la mort de ses parents; ses héritiers de ces derniers ayant fait accord avec Saint-Jacques pour constituer une rente de douze florins du Rhin sur tous les biens meubles et immeubles des défunts.
- 1355** 1490, 16 avril (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo die decima sexta mensis aprilis). Hector vander Noot, Jean vander Meeren, Jean de Wachelgem et Guillaume de Blitterswijck, échevins de Bruxelles, font savoir qu'à la semonce du lieutenant de l'ammann, ils ont adjugé, pour non paiement de cens, à Thierry de Scuppere, proviseur des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg, un terrain, avec maisons et dépendances, situé au dessus du Ruysbroeck (Ruisbroek). Ces biens étaient chargés d'une rente destinée à la chapellenie de la

---

Vierge dans l'église de Saint-Jacques pour célébrer une messe quotidienne à l'intention de Jacques Luysart et de sa femme.

- 1356** 1490, 5 mai (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert ende negentich opten vijfsten dach der maent van meye). Jean van Wachelgem et Guillaume van Blitterswijck, échevins de Bruxelles, font savoir que Pierre de Vaddere et de sa femme ont reçu les deux journaux et demi de terre situés à Nossegem, que Lambert Uten Hove détenait depuis le 11 avril 1486. Il assignent comme garantie un demi bonnier de terre situé à Erpe.
- 1357** 1490, 13 mai (Opten derthiensten dach der maent van meye int jaer ons Heeren dusent vierhondert ende neghentich). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et son couvent donnent procuration à Josse van Neerhem, leur confrère, pour effectuer, par devant les échevins de Bruxelles, le transfert d'un journal de terre situé à Merchtem.
- 1358** 1490, 18 mai (Ghedaen int jair ons Heeren dusent vierhondert ende neghentich opten achtiensten dach van meye). Les échevins de Jean Contereau, seigneur d'Asse, font savoir que Marc Bouwens et sa femme ont acheté à Marguerite Goessens, veuve de Josse vanden Broeke, et à ses deux enfants plusieurs terres situées à Mollem, qui sont soumises à la coutume d'Asse.
- 1359** 1490, 27 mai (Gegeven int jair ons Heeren duysent vierhndert ende negentich opten sevenentwintichsten dach der maent van meye). Jacques van Houwaert et Jean vander Meeren, échevins de Bruxelles, font connaître le partage des biens de la succession Elisabeth Bastyns - Jean Blancpain auquel ont procédé les exécuteurs testamentaires, Jean Evrard et Jean van Scaffene.
- 1360** 1490, 8 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo die octava mensis octobris). Sous le témoignage de Jean Halfhuys et Jean de Bertem dit de Molenslager, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth Daneels dite van Watermael (Watermaal), veuve de Gossuin vander Noot, a cédé à Jean Fabri, prêtre, partie faisant pour Saint-Jacques sur Coudenberg, trente sous et quatre chapons de cens, qu'elle avait sur un terrain, avec maison, appartenant au couvent et situé au lieu dit Ten Bossche.
- 1361** 1490, 11 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo mensis octobris die undecima). Sous le témoignage de Jean de Butsel et Arnould Vinck, échevins de Louvain (Leuven), il est annoncé que Catherine Mercelis, épouse d'Arnould vanden Vekene, a promis à Guillaume van Molders, prieur de Saint-Jacques sur Coudenberg, un cens mentionné dans un acte auquel celui-ci était joint et de l'assigner sur un bien ou de le racheter.

- 
- 1362** 1490, 16 octobre (Gegeven int jair onss Heeren duysent vierhondert ende negentich opten zesthiensten dach der maent octobris). Sous le témoignage de Jean van Bertem et Imbert Frenier, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume van Molders, prieur de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location à Guillaume vander Moelen plusieurs pièces de terre situées à Anderlecht. La durée du bail est de neuf ans et la redevance annuelle s'élève à neuf setiers de seigle. En garantie, le preneur assigne tous ses biens présents et à venir.
- 1363** 1491, 26 février (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert ende tnegentich opten zessentwintichsten dach der maent februarii). Sous le témoignage de Jean van Ophem et Jean Halfhuys, échevins d'Uccle (Ukkel), il est annoncé qu'Elisabeth van Dohain avec son mari a cédé à Jean Hedraert deux terres d'un bonnier et d'un demi bonnier situées à Uccle et dépendant du seigneur de Duyst, moyennant douze deniers de Louvain (Leuven), de cens annuel.
- 1364** 1491, 11 mars (Inden jaere onss Heeren duysent vierhondert ende negentich opten elfsten dach der maent van meerte). Les tenants jurés de Schoonberg font savoir que par devant Gilles Strael, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a cédé, au nom de son couvent, à Jean der Moyen un terrain avec maison, court et dépendances, ainsi qu'un verger situés à Watermael (Watermaal) moyennant le paiement du cens foncier, et d'une redevance à Arnould van Pede et d'un cens de neuf vieux gros, six chapons et deux florins du Rhin, rachetable au denier 18, à Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 1365** 1491, 21 juin (Gedaen int jaer ons [Heere] duysent vierhondert ende een ende neeghentich den eenentwintichsten dach van junio). Les échevins de Sainte-Gertrude de Nivelles à Bollebeek font savoir que Jean de Grave et consorts ont cédé à Catherine uyster Sproecht van Axel, épouse de Marc Bouwens, un journal de terre situé à Mollem.
- 1366** 1491, 16 juillet (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vierhondert een ende negentich opten zesthiensten dach der maent van julio). Sous le témoignage de Martin Spijsken et Gilles van Aelst, échevins de
- 1367** 1492, 18 janvier (Sub anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo primo die decima octava mensis januarii). Le magistrat de la ville de Bruxelles vidime l'acte daté du 27 avril 1468.

- 
- 1368** 1492, 19 novembre (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vierhondert ende tweentnegentich opten neghentiensten dach der maent van novembri). Sous le témoignage de Jean de Leeuw dit de Cantere et Jean van Watermael (Watermaal), échevins de Bruxelles, il est annoncé que Barbe van Ghinderhoven dite vander Beken et son mari Jean Tourneur, chevalier, ont donné à Jean de Smet, prêtre, partie faisant pour Saint-Jacques sur Coudenberg, vingt-et-un sous, huit deniers de Louvain (Leuven) et deux chapons qu'ils possèdent sur un terrain, avec deux maisons, Rue de la Montagne. Saint-Jacques n'en aura la jouissance qu'après la mort de Barbe.
- 1369** 1493, 5 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo secundo die quarta mensis februarii). Sous le témoignage de Jean Spysken et Jean de Leeuw, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le mambour et les proviseurs des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg ont cédé à Jean de Hont, prêtre et chapelain du duc, pour le cantuaire de Saint-Jean l'Evangeliste dans l'église de Saint-Jacques, deux florins du Rhin dans l'église de Saint-Jacques, deux florins assignés spécialement sur la moitié d'un terrain, avec deux maisons, au Borgendael (Borgendaal).
- 1370** 1493, 23 février (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo secundo die vicesima tercia mensis februarii). Sous le témoignage d'Englebert Herdinck et Jean de Leeuw, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Gindertale, receveur des communs chapelains de Notre-Dame de la Chapelle, a cédé à Jean Evrard, prêtre, deux florins de cens assignés sur tous les biens de Catherine vanden Bossche, veuve de Gilles Vrancx et particulièrement sur la moitié d'un terrain, avec maisons, situé près de la Chapelle et sur l'usufruit de l'autre moitié.
- 1371** 1493, 30 mai (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vierhondert ende driennegentich opten lesten dach sonder eenen der maent van meye). Sous le témoignage de Josse Albrechts dit de Borsere et Jean de Leeuw, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jeanne van Axel a promis à Marc Bouwens, son beau-frère, de respecter la volonté de son ocle Amauri au sujet de la part des biens de Mollem qui lui revient. Il est spécifié qu'elle lui a cédé d'autres terres situées au même endroit.
- 1372** 1493, 23 juillet (Gegeven int jair ons Heeren dusent vierhondert ende tnegentich opten drieentwintichsten dach der maent van julio). Regnier Ronge et Jacques van Brabant, échevins de Bruxelles, font savoir que Catherine van Blitterswijck et sa soeur Anne ont procédé à un partage à l'amiable de biens provenant de leurs père et mère.

- 1373** 1493, 27 novembre (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vierhondert ende negentich opten zeventwintichsten dach der maent novembris). Sous le témoignage de Guillaume van Blitterswijck et Jean van Ophem, échevins d'Uccle (Ukkel), il est annoncé que Guillaume vander Spict et sa femme ont cédé à Adrien Albrechts dit de Borsere un terrain, avec des maisons, un verger, différentes pièces de terre arable et de pré, situés à Uccle et dépendant de la seigneurie de Duyst. Ces biens oivent trois sous, cinq deniers au seigneur foncier, deux deniers de Louvain (Leuven) à l'église d'Uccle, un ridder à Saint-Jacques sur Coudenberg et cinq florins du Rhin à Jean Bettens.
- 1374** 1494, 3 janvier (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert ende drie entnegentich opten derden dach van januario nac style van scrivene des hoefs van Camerycke). Par devant la vour des tenants de l'abbesse de Forest (Vorst), Jean Fabri, prêtre, est mis en possession d'une rente d'un demi mouton de cens assigné sur un terrain à Forest, qui appartient à l'église du Coudenberg. La rente était en possession de Jean Herdewyck, par suite d'un partage effectué le 9 mars 1492.
- 1375** 1494, 9 juillet (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo quarto die nona mensis julii). Sous le témoignage de Guillaume vander Hert et Constant Scavart, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Evrard, prêtre, a promis à payer chaque année à Guillaume Vynck sept sous et six deniers de gros de Brabant, rachetables au denier 18, qu'il a assigné sur une rente de sept florins du Rhin assise sur différents biens situés à Bruxelles.
- 1376** 1494, 26 juillet (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo quarto die vicesima sexta mensis julii). Sous le témoignage de Guillaume de Blitterwijck et Constant Scavart, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Herderssem et sa femme ont cédé à Jean Evrard, prêtre, trois terrains, avec maison, situés en dehors de la porte inférieure de Coudenberg. Jean Evrard paiera le cens traditionnel aux seigneurs fonciers.
- 1377** 1495, 2 mai (Gegeven int jair onss Heeren duysent vierhondert vive ende negentich opten tweesten dach der maent van meye). Sous le témoignage de Jean Bernager, chevalier, et Jacques van Houwaert, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Thierry Olijs a cédé à l'église, de Sainte-Jacques sur Coudenberg la bail et le droit qu'il a sur un terrain avec deux maisons, sis près de l'église de Saint-Jacques.
- 1378** 1495, 3 octobre (Gegeven int jair Onss Heeren dusent vierhondert ende viventnegentich opten derden dach der maent van octobri).

---

Sous le témoignage de Guillaume van Blitterwyck et Jean vander Meeren, échevins d'Uccle (Ukkel), Guillaume vander Spict a cédé à Jean Evrard, prêtre, des biens dépendants de la seigneurie de Duyst et situés à Uccle.

- 1379** 1496, 18 mars (Gegeven int jair onss Heeren duysent vierhondert vive ende negentich opten achtiensten dach der maent van meerte). Sous le témoignage de Jean van Bertem et Guillaume vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'au nom du couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg, Jean de Smet, prêtre, a donné en location, pour un terme de douze ans, plusieurs pièces de prairie situées à Ruisbroek. Les preneurs Guillaume vander Hezen et consorts paieront dix-neuf florins du Rhin chaque année et irrigueront la terre. Ils engagent tous leurs biens en garantie.
- 1380** 1496, 13 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo sexto die decima tercia mensis junii). Sous le témoignage de Jean vander Straten, seigneur de Bodegem et Jean vander Vlaest, échevins de Bruxelles, il est annoncé que les maîtres de la fabrique de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg ont promis à Jean de Hont, prêtre, premier chapelain de Philippe le Beau, quatre peeters rachetables au denier 18 pour dire une messe chaque jour dans l'église de Saint-Jacques à l'autel de la Trinité dans la chapelle Notre-Dame pour Jacques Luysart et pour celle de sa femme. Il engage en garantie tous les biens de l'église et plus particulièrement un terrain avec deux maisons situé de l'église.
- 1381** 1496, 29 juillet (Gegeven int jaer onss Heeren vierhondert ende sessennegentich den negenentwintichsten dach der maent van julio). Les échevins de l'abbesse de Forest (Vorst) à Woluwe font savoir qu'Adrien de Vaddere a cédé à Gabriel van Mierlaer deux clincarts de cens héréditaire sur un terrain avec maison et jardin, situé à Schaerbeek (Schaarbeek).
- 1382** 1497, 31 janvier (Anno a Nativitate Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo septimo indictione decima quinta mensis vero januarii die ultima pontificatus Sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Alexandri pape sexti anno quinto). En présence de Jean de Ponte, notaire public, et de quatre témoins, Jean Fabri, prêtre, receveur de Gilles Strael, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et Guillaume d'Alsingen, étudiant en droit à l'Université de Louvain (Leuven), ont fait un accord au sujet de rentes dont ils se réclamaient mutuellement des arriérés. Saint-Jacques paiera à Guillaume d'Alsingen dans les quinze jours une somme de quinze florins et une rente viagère de six florins du Rhin à Jean d'Alsingen (frère de Guillaume) et à sa femme. Tous les biens de l'abbaye garantiront cette rente.

- 
- 1383** 1497, 8 juin (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert ende zeventnegentich opten achsten dach der maent van junio). Sous le témoignage de Jean van Ophem et Gilles van Aelst, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gilles Strael en tant que mambour de l'église de Sainte-Jacques sur Coudenberg et deux proviseurs de l'église ont cédé à Jean Voytuere et à sa femme un terrain avec deux maisons et leurs dépendances au Coudenberg. Ces biens grevés de cens et de rentes, qui sont à la charge du preneur, doivent à l'église de Saint-Jacques quatre florins et demi du Rhin rachetables au denier 18.
- 1384** 1497, 21 octobre (Datum anno Domini quadringentesimo nonagesimo septimo die vicesima prima mensis octobris). Jean de Buyseghem, Pierre Brau, Englebert Herdinck et Jean de Leeuw dit de Cantere, échevins de Bruxelles, font savoir que pour différents frais et dettes de Josse et Henri Obberghe, et de leurs héritiers, saisie de la moitié d'une rente de neuf florins assignée sur la ville et de deux quarts d'une autre rente de quatre florins sur des biens dans la Rue de Pierres, a été effectuée au profit de Jean Eeckart. Ce dernier les vend pour cent et seize florins à Luc Brugman à qui le lieutenant de l'ammann promet garantie au nom du duc.
- 1385** 1497, 22 octobre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo septimo die vicesima secunda mensis octobris). Sous le témoignage d'Englebert Herdinck et Jean de Leeuw, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Luc Brugman a cédé à Jean Eeckart, la moitié d'une rente de neuf florins du Rhin sur la ville de Bruxelles (avec des arriérés) et deux quarts d'une autre de quatre florins du Rhin sur des biens situés Rue des Pierres.
- 1386** 1498, 1<sup>e</sup> mars (Op den yersten dach der maent van merte int jaer ons Heeren duysent vierhondert seven ende negentich nae scrivene shoefs van Brabant). Les bourgmestres, échevins et conseil de la ville de Louvain (Leuven) font savoir que Jean, époux et mambour de Martine vander Straten, veuve de Jean vanden Eynde dit vander Gouden a donné procuration générale à dix personnes nommées dans l'acte pour faire payer cens, rentes et revenus et comparaître en justice, à charge de rendre compte à l'ordre du constituant.
- 1387** 1498, 2 mars (Gegeven int jair onss Heeren dusent vierhondert ende sevenentnegentich opten tweesten dach der maent van meerte na costume van scrivene shoefs van Brabant). Sous le témoignage de Jean van Ophem et Henri Estor, échevins d'Uccle (Ukkel), il est annoncé qu'Henri van Heembeek dit de Coeninck a cédé à Jean Evrard, prêtre, plusieurs terres à Uccle (Ukkel) moyennant un cens de deux sous, quatre deniers de Louvain (Leuven) au seigneur foncier, Pierre de Herbais, seigneur de Duyst.

- 
- 1388** 1497 ou 1498, 10 avril (Gedaen int jaer ons Heeren duysent vierhondert zeven ende negentich opten thiensten dach van april). Guillaume van Liesvelt, receveur du duc à Forest (Vorst) et Vilvorde (Vilvoorde), fait savoir qu'il a cédé en adjudication un terrain avec court situé à Duisburg à Gauthier van Bigaerden moyennant cinq sous et la moitié d'un quart de denier et deux chapons chaque année.
- 1389** 1498, 30 septembre (Int jaer ons Heeren alsmen screef duysent vierhondert achte ende negentich opten lesten dach van septembris). En présence de deux échevins de Duisburg, Pierre Tayman a cédé à Gilles vander Borch, curé de Duisburg et Jean Evrard, prêtre, tous deux chanoines de Saint-Jacques sur Coudenberg une maison et une court avec dépendances dénommé de Herberg et un demi bonnier de terre situés à Duisburg. Les biens doivent cinquante-cinq sous de cens foncier et divers autres petits redevances.
- 1390** 1499, 6 mars (Int jair ons Heeren duysent vierhondert achten neghentich opden sesten dach der maent van meerte). Josse de Weert et Thierry vander Hasselt, échevins du duc à Merchtem, font savoir que par devant eux et le receveur d'Outre-Senne (Overzenne), André Steeman promet à Jean van Robbroek six sous gros de Brabant chaque année pour lesquels il assigne un bien à Merchtem.
- 1391** 1499, 29 juin (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo nono die vicesima nona mensis junii). Sous le témoignage de Martin Spijsken et maître Guillaume vander Hert, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gilles Ruttens a cédé à Gilles van Aelst, six florins et demi du Rhin des quinze qu'il possède sur plusieurs pièces de terre sises à Berchem.
- 1392** 1499, 18 septembre (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo nono die decima octava mensis). Sous le témoignage de Philippe de Pape et Jacques de Brecht, seigneur de Diegem, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Eeckaert et sa femme, ont cédé à Marc Bouwens la moitié d'une rente de quatre philippus assignés sur une autre rente de six philippus qui est assise sur différents biens censaux à Schaerbeek (Schaarbeek) et à Bruxelles.
- 1393** 1500, 18 août (Datum anno Domini millesimo quadringentesimo die decima octava mensis augusti). Sous le témoignage de Jean de Bertem et Jean de Straeten, échevins de Bruxelles, il est annoncé que les proviseurs des Pauvres domestiques de la paroisse de Saint-JAcques sur Coudenberg ont transféré un terrain, avec trois

---

maisons, situé au Borgendael (Borgendaal) à Jean de Meyere qui paiera chaque année trois deniers tournois à la fabrique d'église et aux Pauvres domestiques huit livres, sept sous ainsi que six florins de cens rachetables au denier 18.

- 1394** 1500, 28 novembre (Datum anno Domini millesimo quinquagesimo die vicesima octavo mensis novembris). Il est annoncé qu'Henri van den Nuwenhove, lieutenant de l'ammann et deux échevins de Bruxelles ont procédé à la saisie d'un terrain, avec maisons, situé près de la Chapelle pour non paiement du cens qui devaient percevoir les Pauvres domestiques de la paroisse de Saint-Jacques sur Coudenberg à charge de faire célébrer une messe quotidienne pour Jacques Luysart et sa femme Gérardine dans l'église de Saint-Jacques.
- 1395** 1501, 18 mars (Datum anno Domini millesimo quingentesimo die decima octava mensis martii). Jean de Bertem, Jean Spysken, Jean vander Noot et Jean vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, font savoir que, sur semonce qu' lieutenant de l'ammann à Bruxelles, il ont adjugé à Jean Goessens, receveur des Pauvres domestiques de la paroisse de Saint-Jacques sur Coudenberg les biens saisis dans l'acte du 28 novembre 1500.
- 1396** 1501, 30 avril (Sub anno Domini millesimo quingentesimo primo mensis vero aprilis die ultima). Jean de Bertem et Jean Spysken, échevins de Bruxelles, vidiment l'acte 23 juillet 1493.
- 1397** 1501, 30 avril (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vijfhondert ende een opten lesten dach der maent van aprille). Sous le témoignage de Jean de Bertem et Jean Spysken, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Anne de Bliterswyck, avec son mari et mambour Jacques de Vriese, ont donné aux fabriciens de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg la moitié du quart des revenus de différents biens et de diverses terres à Ganshoren, Jette, Haeren (Haren), Evere, Schaerbeek (Schaarbeek), Melsbroek, Molenbeek, Alsemberg, Bruxelles et Hombeek.
- 1398** 1501, 16 juin (Int jair ons Heeren doen men screef duyse vijfhondert ende een op den sestiensten dach van junio). Jean vanden Huffel et Josse de Weert, échevins du duc de Merchtem, font savoir que par devant eux et par devant Jean Limbroch, représentant le receveur d'Outre-Senne (Overzenne), Jean van Robbroek a transféré à Jean Goessens une rente d'une couronne assignée sur des biens situés à Merchtem.
- 1399** 1501, 6 septembre (Opten sesten dach der maent van september int jaer ons Heeren vyftyen hondert een). Les échevins de Henri de Witthem, chevalier et seigneur de Beersel, Rhode, Alsemberg,

---

Tourneppe et Linkebeek font savoir que Jean vander Tommen et sa femme ont cédé à Jean Fabri, prêtre, partie faisant pour le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg, douze vieux gros de rente annuelle assignée sur un terrain, avec maison et verger, situé à Rhode-Saint-Genèse (Sint-Genesius-Rode). Leur fils Herman, prodès à Saint-Jacques, en aura la jouissance sa vie durant).

- 1400** 1502, 9 mars (Int jaer ons Heeren als men screef vijftien hondert ende een opten neghensten dach martii nae scrivene tshoefs van Brabant). Il est annoncé qu'en présence de deux échevins de Duisburg, Jean van Bigaerden et sa femme ont cédé à Henri Ghisels, une maison, avec court et terre, située à Duisburg moyennant quinze sous et demi par an. Henri Ghisels cède, à son tour, le bien à Grégoire van Mechelen aux mêmes conditions.
- 1401** 1502, 14 mars (Gegeven int jaer onss Heeren dusent vyfhondert ende een opten veerthiensten dach der maent van meerte). Sous le témoignage d'Imbert Frenier et Guillaume tSerclaes, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Evrard, prévôt, Henri Goffart, prieur et Sigebert van Hoenshem, religieux de Saint-Jacques sur Coudenberg, ont, du consentement des seigneurs fonciers, cédé à Jean van Rode, et à sa femme, un terrain avec deux maisons situé près de la Chapelle moyennant une redevance annuelle de cinq florins et demi de cens rachetable au denier 18.
- 1402** 1502, 18 juin (Gegeven int jair onss Heeren duysent vyfhondert ende twee opten achtiensten dach der maent van junio). Jean Bernage, chevalier, et Jean van Houwaert, échevins de Bruxelles, font connaître le partage des biens délaissés par Guillaume Eggericx, époux de Barbe Sorgeloos. Henri Pauwels-Eggericx, profès à Saint-Jacques sur Coudenberg, hérite de plusieurs pièces de terre à Lennick-Saint-Martin (Sint-Martens-Lennik). C'est Jean Evrard, prévôt de Saint-Jacques, qui l'a représenté.
- 1403** 1502, 22 juin (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vijffhondert ende twee opten twee ende twintichsten dach der maent van junio). Sous le témoignage de Jacques van Houwart et Imbert Frenier, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Henri Mercx et consorts ont cédé à Guillaume Geerts et à sa femme un terrain avec maison, court et verger situé à Schaerbeek (Schaarbeek) et dépendant du duc de Brabant, moyennant le cens accoutumé.
- 1404** 1502, 12 juillet (Gegeven int jair onss Heeren dusent vyfhondert ende twee opten twelfsten dach der maent van julio). Roland tSerarnts, Imbert Herdinck, Roland van Coudenberg-Rolibuc et Jean van Bertem le jeune, échevins de Bruxelles, font savoir que sur semonce du lieutenant de l'ammann de Bruxelles et pour défaut de paiement d'une rente de six florins du Rhin, saisie de la moitié d'un

terrain, avec maisons et dépendances, situé dans la Ruelle vander Elst a été opérée au profit de Gilles vander Straten, prêtre, pour la somme de cent couronnes. La rentes était parvenue par héritage à Henri Pauwels, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg.

- 1405** 1502, 13 juillet (Gegeven int jaer onss Heeren dussent vyfhondert ende twee opten derthiensten dach der maent van julio). Sous le témoignage de Roland tSerarnts et Imbert Herdinck, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gilles vander Straten, prêtre, a cédé à Jean Evrard, prévôt, pour le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg, le bien qu'il a acquis dans la Ruelle vander Elst.
- 1406** 1502, 8 août (Opten achtsten dach der maent van auguste int jaer ons Heeren duysent vyfhondert end twee). Les échevins d'Aa à Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw) font savoir que Marguerite sBorchgreeven dite van Londercese et son mari ont cédé à Saint-Jacques sur Coudenberg trois journaux et demi de terre situés à Leeuw-Saint-Pierre.
- 1407** 1502, 10 septembre (Gegeven int jair onss Heeren duysent vyfhondert ende twee opten thiensten dach der maent van septembri). Sous le témoignage de Jean de Mol, chevalier, et Jean de Bertem, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Antoine van Impde dit van Wemmel a cédé à Saint-Jacques sur Coudenberg, l'usufruit qu'il possédait, du chef de sa mère, dans un bien situé dans la Ruelle vander Elst.
- 1408** 1502, 13 et 14 novembre (In den jaer ons Heeren Jhesu Christi duysent vyfhondert ende twee inder vijfster indictien des pontificaets ons alderheylichste Vaders in Gode heeren heeren Alexandri paus de seste van dien name in synen eelsten jaere sijnder coronatien opten derthiensten dach novembri...des anders daechs te wetene opten vierthiensten dach novembri anno XVe ende twee indictien ende pausdoms als voreverclaert). En présence de Gilles de Paltès, prêtre et notaire, et de deux bourgeois de Bruxelles, Amauri Bouwens, fils de Marc Bouwens après avoir été, un an, profès au couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg, manifesta publiquement le 13 novembre le désir de se consacrer à Dieu. Le lendemain, 14 novembre, Amauri, Jean et Elisabeth Bouwens, frères et soeur sont d'accord pour décider de partager en trois tous les biens qu'ils hériteront de leurs parents.
- 1409** 1503, 28 janvier (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vyfhondert ende twee opten achtentwintichsten dach der maent van januario). Sous le témoignage de Roland van Coudenberg-Rolibuc et de Jean de Bertem, le jeune, il est annoncé que Jeanne Smeesters dite vanden Steenwege, veuve de Jean vander Beken et son fils Pierre ont donné à Josse van Neerhem, prêtre, curé de Saint-Jacques sur

---

Coudenberg, cinq journaux et seize verges de bois à Etterbeek à charge de célébrer l'anniversaire de Jean vander Beken et de sa femme Marguerite vanden Velde ainsi que celui de Jean vander Beken, fils de Jean et de Jeanne Smeesters.

- 1410** 1503, 22 mars (Gegeven int jair onss Heeren duysent vijfhondert ende twee op ten tween twintichsten dach der maent van maerte). Jean de Mol, chevalier, seigneur de Lieferinge et Roland tSerarnts, échevins de Bruxelles, font savoir que feu Marie van Bigaerden veuve de Pierre de Coninc et son mari Gauthier van Cariloe ayant dans leur testament légué à l'église Sainte-Catherine une petite maison située au Torfsinne pour chanter les louanges de la Vierge, les exécuteurs testamentaires cèdent le bien aux fabriciens de Sainte-Catherine qui paieront chaque année au seigneur foncier quatre chapons et demi.
- 1411** 1503, 27 mars (Ende was gedaen int jaer ons Heeren doe men screef duisent vyfhondert twee ende opten sevenentwyntichsten dach van maerte). Les échevins de Jean van Straten à Bodegem-Saint-Martin (Sint-Martens-Bodegem) font savoir que Jean Evrard, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a acheté, à Marguerite van Cothem, un florin du Rhin et deux chapons de rente, assignés sur un terrain d'un journal situé à Bodegem.
- 1412** 1503, 4 juillet (Gegeven int jair onss Heeren duysent vyfhondert ende drie opten vierden dach der maent van julio). Sous le témoignage de Gauthier van Cariloe et Jean vander Vlaest, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Eeckaert a cédé pour le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg la moitié d'une rente de neuf florins du Rhin, assignée sur la ville de Bruxelles, dont Jean Eeckaert et sa femme Catherine van Haecht (Haacht) auront la jouissance, leur vie durant.
- 1413** 1503, 31 octobre (Opten lesten dach van octobris anno vyfhondert ende drie). Jean Evrard, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et tout le couvent font savoir que Jean de Wouwe ayant été profès à Saint-Jacques sur, sa mère Catherine van Haecht (du consentement de son mari Jean Eeckaert) a donné à Saint-Jacques plusieurs rentes assignées sur des biens situés à Neigem. Elle désigne les rentes assises sur des biens à Bruxelles, Mollem et Machelen qui lui écherront après sa mort.
- 1414** 1504, 20 mars, Bruxelles (Donne en notre ditte ville de Bruxelles, le Xxe jour de mars lan de grace mil cincq cens et trois). Philippe le Beau confirme et transcrit l'acte du 21 septembre 1478.
- 1415** 1504, 22 mai (Datum anno Domini millesimo quingentesimo quarto die vicesima secunda mensis maii). Sous le témoignage de Jean

---

vander Vlaest et maître Pierre Spysken, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Evrard, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, avec le prieur et un religieux du couvent, a cédé à Guillaume van Rode un terrain, avec maison et fours à chaux, et un courtil situés dans la Ruelle vander Elst, à charge de payer le cens foncier et les différentes rentes dont les biens sont chargés et un cens ultérieur de six florins du Rhin, pour lequel tous les biens du preneur sont assignés en garantie.

- 1416** 1504, 25 juin (Le XXVe jour du jung lan mil Vc et quatre). Copie faite à la Chambre des Comptes (Rekenkamer) de l'acte du 22 mai 1504.
- 1417** 1504, 1er août (Anno duysent vyfthien hondert ende vir den iersten dach augusti). En présence de Gilles de Platea, prêtre et notaire, et de deux témoins, différents membres de la famille vander BruggentScolasters consentent à ce que tout ce qui est échu ou écherra à Philippe tScolasters, frère lai à Saint-Jacques sur Coudenberg soit propriété du couvent. Le prévôt, Jean Evrard, accepte au nom de Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 1418** 1504, 21 septembre (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vyfhondert ende viere opten eenentwintichsten dach van septembri). Les échevins de l'abbesse de Forest (Vorst) à Woluwe font savoir que, par devant eux, Barbe Verluytgarden dite Winnepenninc a cédé, à Louis van Hove, un terrain situé à Humelghem (Humelgem) et dépendant de l'abbesse qui recevra un cens de dix plaques de Brabant chaque année.
- 1419** 1504, 22 décembre (Int jaer ons Heeren dusedt vijfhondert ende vier op den tweende twintichsten dach der maent december). Jean Evrard, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg donne procuration à Gilles vanden Berghe, religieux à Saint-Jacques, pour faire tout ce qui est nécessaire, par devant les cours de justice, pour aliéner les biens qui lui sont parvenus à la suite du décès de son père et de sa mère.
- 1420** 1505, 6 février (Int jaer ons Heeren alsmen acreef vyftien hondert ende vier opten sesten dach february nae scrivene tshoefs van Brabant). Il est annoncé qu'en présence de deux échevins de Duisburg, Jean de Vriendt a cédé à Gilles vander Borch, moyennant le cens traditionnel, une maison et une court situées à Duisburg.
- 1421** 1506, 9 janvier (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vyfhondert ende vive opten negensten dach der maent van januario nae costume shoofs van Camerycke). Les échevins de l'abbesse de Forest (Vorst) à Woluwe font savoir que Hans Vrydach, procureur de Marcel Holen van Helmont, marchand de poissons d'Anvers

---

(Antwerpen), a cédé, par devant eux, à Arnould vanden Vekene une court, avec ses dépendances, située à Crainhem (Kraainem) dont l'abbesse de Forest est seigneur foncier.

- 1422** 1506, 29 mai (Sub anno Domini millesimo quingentesimo sexto, die vicesima nona mensis maii). Jean Spysken et Jean Pipenoy, échevins de Bruxedlles, vidiment l'acte du 22 mars 1503.
- 1423** 1506, 22 octobre (Een ende twintich daghen int octobri anno XV sesse). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et tout le couvent donnent procuration à Ogier Vetsuypens ainsi qu'à Pierre et Gilles, ses enfants, pour recevoir et exiger la moitié de deux sacs de seigle que Catherine vander Haecht a donnés à Saint-Jacques et qui sont assignés sur des biens situés à Neigem.
- 1424** 1506, 27 octobre (Anno Domini millesimo quingentesimo sexto indictione nona die vero vicesima septima mensis octobris pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri et domini nostri Julii divina providentia pape secundi anno suo quarto). En présence de Jean Frits, notaire public et de deux témoins, Jean Fabri dit de Kempeneer, prêtre, chapelain de chapellenie Sainte-Croix dans l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg, fait son testament. Parmi les legs: un couton et demi de rente assignée sur un pré à Ruisbroek et une rente de six peeters au monastère de Saint-Jacques pour la célébration de son anniversaire et des distributions de vin.
- 1425** 1506, 5 décembre (Gegeven int jair ons Heeren duysent vyfhondert ende zes opten vyfsten dach der maent van decembri). Sous le témoignage d'Antoine van Grimbergen dit van Asse et Jean Cloet, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Hofman et Imbert vander Hofstad, époux de Marie vander Noot ont donné en location, pour un terme de douze ans, à Jean Mespelteren une court avec toute ses dépendances située à Grimbergen. La redevance annuelle est fixée à quinze peeters et demi, deux chapons cinquante-quatre sacs et demi de seigle, deux quartes de pois et deux quartes de fèves. Des clauses particulières sont relatives aux terres arables, aux vergers et à la qualité des grains. Le preneur oblige tous ses biens présents et futurs en garantie.
- 1426** 1507, 27 janvier (Gedaen int jair ons Heren duysent vyfhondert ende zesse opten zeven twintichsten dach der maent van januari). Sous le témoignage d'Arnould Vinck et Jean vander Hoeven, échevins de Louvain (Leuven), il est annoncé que Guillaume et sa femme Dorothee vanden Berghe, ont reconnu que Gilles vanden Berghe, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg, a racheté, pour lui et ses frères, une rente de quatre sous et demi assignée sur certains de leurs biens à Rhode-Sainte-Agathe (Sint-

Agatha-Rode) et que Guillaume van Bolle et sa percevaient.

- 1427** 1507, 20 février (Gegeven opten twintichsten dach der maent van februario int jaer ons Heeren duysent vijfhondert ende sesse nae stijle van scrivene inden bisdomme van Camerycke). Les fabriciens de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg, font savoir qu'ils ont reçu des exécuteurs testamentaires de Simon La Grosse, vingt-huit florins du Rhin pour acheter une rente de vingt-huit sous destinée à la célébration de l'anniversaire de Simon et de sa femme. Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques recevront vingt-deux sous pour dire les messes et faire des distributions de vin.
- 1428** 1508, 18 août (Int jaer ons Heeren XVc ende achte opten achtiensten dach der maent augusti). Les tenants jurés de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg et de Guillaume van Cattenbroeck, font savoir que Barbe Plattenborsse et son mari ont cédé à Laurent Aelman et à sa femme deux terres à Schaerbeek (Schaarbeek) moyennant quatorze quartes de seigle chaque année.
- 1429** 1509, 12 septembre (Int jaer ons Heeren duysent vyfhondert ende neghene opten twaelsten dach der maent septembris). Jean Evrard, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, et tout le couvent font savoir qu'ils ont reçu de Jean de Vos, sergent de la ville de Bruxelles, la somme de dix-huit peeters pour racheter la rente d'un peeter que Saint-Jacques possédait sur une maison au Sablon (Zavel) dans laquelle habite Jean de Vos.
- 1430** 1510, 14 février (Inden jaere desselfs ons Heeren Jhesu Christi XVc IX naden styl van scrivene des hoefs van Camerycke op den XIIIllen dach der maent februarii...spausdoms ons alderheilichsten vaders in Gode ende Heere Julii byder godlyken voorsienichheit de tweede paus van dien name in zynen sesten jaere). En présence de Josse van Neerhem, curé de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg et de deux témoins, Catherine Besits, veuve de Siger Juweels, conseiller à la Chambre des Comptes (Rekenkamer), fait son testament. Différents rentes et legs sont destinés au curé et aux moines de Saint-Jacques sur Coudenberg à charge de célébrer son anniversaire et de dire des messes.
- 1431** 1510, 26 février (Datum anno Domini millesimo quingentesimo nono die vicesima sexta mensis februarii). Il est annoncé que le lieutenant de l'amman de Bruxelles et les deux échevins Jacques de Houwaert et Jean de Kegel, ont procédé à la saisie d'une demeure avec son fonds et d'un piècx de courtil situées au Warmoesbroec, pour non paiement de cens. La saisie a été faite au profit de Jean Huene et de sa femme.

- 
- 1432** 1510, 9 juillet (Gegeven int jair onss Heeren duysent vyfhondert ende thiene opten negensten dach der maent van julio). Sous le témoignage de Jean van Cothem et Henri Spysken, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Coelman a donné à Michel de Cock, archer du duc de Brabant et à sa femme deux courts hors la porte du Coudenberg moyennant le paiement du cens foncier le soixante sous à Guillaume van Scadewyck et un cens de treize sous, neuf deniers dont six sous, trois deniers sont rachetables au denier 18.
- 1433** 1510, 23 août (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vyfhondert ende thien opten drieen twintichsten dach der maent van oigste). Sous le témoignage de Philippe van Mons et de Jean van Cothem, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Huene et sa femme ont cédé une demeure avec une pièce de court situées au Warmoesbroec, à Jean de Hertoge moyennant le cens traditionnel et un cens ultérieur de trois florins de cens rachetables et une ou deux fois au denier 18.
- 1434** 1510, 8 novembre (Int jaer ons Heeren duser vyfhondert ende tiene opden achsten dach der maent november). Jean Evrard, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, font savoir qu'il a donné à Jean Wayenberg, profès à Saint-Jacques, la permission de posséder et de jouir viagèrement des biens qui lui seraient donnés ou échus.
- 1435** 1511, 8 mai (Opden VIII dach van mey anno XVc ende elve). Jean Evrard, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, fait savoir qu'il a donné procuration à Jean van Wayenberg pour le représenter, par devant les échevins de Bruxelles et opérer le transfert d'une maison sise au Coudenberg.
- 1436** 1511, 26 juin (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vyfhondert ende elve opten sessentwintichsten dach der maent van junio). Sous le témoignage de Jean van Wachelgem et Jean vander Vlaest, échevins de Bruxelles, il est annoncé que comme Gilles vander Poerten doit à Alix van Doerne, veuve de Pierre van Thielt, soixante-six florins du Rhin pour arriérés de rente, un accord est conclu qui stipule que Gilles paiera chaque année le double de la rente due jusqu'à extinction de la dette. Tous les biens de Gilles servent de garantie.
- 1437** 1511, 5 juillet (Gegeven int jair ons Heeren duysent vyfhondert ende ellifve opten vijfsten dach der maent van julio). Sous le témoignage de Guillaume Vorsthuys et Gommaire vanden Werve, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Ivain Buys et sa femme ont promis à Saint-Jacques sur Coudenberg une rente de quatre florins du Rhin, rachetable en une fois au denier 18, pour une messe de requiem fondée par Jean Parys. Ils assignent cette rente

---

sur différents biens à Businghen (Buizingen).

- 1438** 1512, 21 avril (Int jaer onss Heeren vijfthien hondert ende twelve ten een ende twintichsten dage inde maent van april naer Paesschen). Les échevins de Merchtem font savoir que par devant eux et le lieutenant du receveur d'Outre-Senne (Overzenne), Jean van Ghilse, procureur de Jean Goessens, a cédé aux Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur coudenberg une rente d'une couronne assignée sur un bien à Merchtem.
- 1439** 1521, 30 septembre (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vyfhondert ende tweelve opten lesten dach der maent van septembri). Sous le témoignage de Jacques van Houwqaert et Philippe vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gudule Obrechts et son mari ont, du consentement du seigneur foncier, cédé au couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg une rente de deux florins de cens assignée sur tous leurs biens et plus particulièrement sur un terrain avec maison et dépendances situé près de la Chapelle. La rente est rachetable, en une fois, au denier 18.
- 1440** 1512, 23 décembre (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vyfhondert ende tweelve opten drientwintichsten dach der maent van decembri). Sous le témoignage de Jacques van Houwaert et Gilles van Aelst, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Claire van Landorp, veuve de Jean Coelman, a cédé à sa fille Jeanne et au mari de cette dernière l'usufruit qu'elle possède dans la moitié d'une rente de treize sous, neuf deniers due par deux courts sur Coudenberg. La mère et la fille cèdent ensuite la totalité de la rente aux fabriciens de la chapelle Saint-Jean.
- 1441** 1513, 21 janvier (Opten eentwintichsten dach der maent van januario int jaer ons Heeren duysent vyfhondert ende tweeleve). Les échevins de Leeuw-Saint-Pierre (Sint-Pieters-Leeuw) font savoir qu'Elisabeth Raspoet, avec son mari, a cédé, par devant le receveur de Gaasbeek, pour la chapelle Sainte-Anne de Grand-Bigard (Groot-Bijgaarden), une rente, de onze sous, un denier et demi, assignée sur une terre et ses dépendances sises à Vlezenbeek.
- 1442** 1513, 5 mars (Gegeven int jair onss Heeren duysent vyfhondert ende twelve opten vyfsten dach der maent van meerte). Jacques van Houwaert et Henri van Ursele, échevins de Bruxelles, font savoir que Gauthier Marien a acheté à Jean van Campenhout une rente annuelle de seize sous assignée sur un terrain avec deux maisons et dépendances situé à Meise. La rente est rachetable en une fois au denier 18.

- 
- 1443** 1513, 11 mars (Actum anno vyfthien hondert twelff opden ellfsten dach marcii stilo Brabantie). Il est annoncé qu'en présence de deux échevins de Duisburg, Jean Evrard, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, et Gilles vander Borch, curé de Duisburg, ont transféré à Anne Veels et à Gilles et Elisabeth vander Mosen, une maison avec court et verger moyennant paiement de plusieurs cens et rentes dont un vieux gros au curé, douze vasseaux de seigle et cinq florins et demi rachetables au denier 18 à Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 1444** 1513, 26 avril (Opden XXVI dach aprilis anno XVc ende deerthiene). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et tout le couvent donnent à Gilles van Diest, prêtre et chanoine, procuration pour opérer le transfert d'un verger situé, entre deux portes du Coudenberg, au profit de Jean Hannart qui paiera une redevance annuelle de soixante-douze livres.
- 1445** 1514, 16 août, Rome (Datum Rome apud Sanctum Petrum anno Incarnationis Dominicae millesimo quingentesimo quarto decimo, septimo kalendas septembris, pontificatus nostri anno secundo). Léon X fait savoir à l'abbé de Saint-Michel d'Anvers (Antwerpen), au doyen de Sainte-Gudule à Bruxelles et au doyen de Saint-Donatien de Bruges (Brugge) qu'il a, du consentement de Sainte-Gertrude de Nivelles, donné aux prévôt et couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg l'église de Lennick-Saint-Martin (Sint-Martens-Lennik). Il les prie d'assister et de défendre Saint-Jacques quand ce sera nécessaire.
- 1446** 1514, 21 octobre (Opten XXI dach der maent van october int jaer ons Heeren duysent ende veerthiene). Jean Evrard, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et tout le couvent font savoir qu'ils ont donné à Gilles van Diest, prêtre et chanoine, procuration pour transférer à Jacques van Houwaert les trois chapons de rente qu'ils possèdent sur un terrain à Woluwe-Saint-Lambert (Sint-Lambrechts-Woluwe).
- 1447** 1514, 20 novembre (Opten twintichsten dach der maent van novembri int jaer onss Heeren duysent vyfhondert ende vierthien). Les mambours et les proviseurs des Pauvres domestiques de la paroisse Sainte-Gudule font savoir que le prévôt Jean Evrard a liquidé les dettes que Saint-Jacques sur Coudenberg avait envers eux pour deux rentes assignées sur des biens à Saint-Josse ten Noode (Sint-Joost-ten-Noode).
- 1448** 1514, 20 novembre (Opten twintichsten dach der maent van novembri int jaer onss Heeren duysent vyfhondert ende vierthien). Jean Evrard, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et tout le couvent font savoir que les mambours et proviseurs des Pauvres

---

domestiques de Sainte-Gudule ont acquitté les arriérés de trois rentes que Saint-Jacques possédait et qui étaient assignés sur certains de leurs biens.

- 1449** 1515, 1er février (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vyfhondert ende veerthien opten iersten dach der maent van februario). Sous le témoignage de Jean vanden Heetvelde et Wenceslas tSerclaes, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gilles vanden Berghe, prêtre, a reconnu que son frère qui est rachetable à Saint-Jacques sur Coudenberg a racheté au denier 20 plusieurs rentes faisant partie du lot qui lui avait été attribué.
- 1450** 1515, 1er février (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vyfhondert ende veerthien opten iersten dach der maent van februario). Jean vanden Heetvelde et Wenceslas tSerclaes, échevins de Bruxelles, font savoir que Gilles vanden Berghe, chanoine de Sainte-Jacques sur Coudenberg, Gilles son frère, chapelain de Notre-Dame de la Chapelle et Gérard son autre frère, ont procédé au partage des biens de leurs père et mère. La part du premier comprend des rentes, des bois, des prairies et des terres situés pour la plupart à Overyse (Overijse), Rhode-Sainte-Agathe (Sint-Agatha-Rode), Neeryse (Neerijse) et Huldenberg.
- 1451** 1515, 11 juin (Opten XI dach junii anno vijfthienhondert ende vyfthien). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné en procuration à Gilles de Diest, chanoine à Saint-Jacques, pour céder, par devant les échevins de Bruxelles, à Imbert vander Hofstadt un terrain, avec maisons et dépendances, dans la Rue des Bouchers moyennant un cens annuel de sept florins du Rhin.
- 1452** 1515, 5 juillet, Rome (Datum Rome apud Sanctum Petrum anno Incarnationis Dominicae millesimo quingentesimo quintodecimo tertio nonas julii pontificatus nostri anno tertio). Léon X accorde à Charles Quint le droit de donner son accord sur la personne des abbés et des prélats élus et de présenter les titulaires aux bénéfices consistoriaux et aux proviseurs apostoliques dans ses pays héréditaires sauf en Espagne et à Naples (Napels-Napoli). Il charge les abbés de Sainte-Gertrude de Louvain (Leuven) et d'Eekhout de Bruges (Brugge) ainsi que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg de faire connaître et respecter ce privilège.
- 1453** 1515, 19 octobre (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vyfhondert ende vijfthiene op ten negenstiensten dach der maent van octobri). Henri Spijsken et Gommaire vanden Werve, échevins de Bruxelles, font savoir que Clément van Steenwinckel et sa femme ont promis le 18 août au couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg cinq florins de rente dont le contrepan consiste en un

---

terrain avec maisons et verger et six journaux de terre à Epegem. Il est spécifié qu'ils ont assigné en garantie tous leurs biens présents et futurs.

- 1454** 1515, 26 novembre (Int jaer ons Heeren MvC ende vyfthiene opden XXVI dach novembris). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné en location, à Jean Mommaerts, un terrain, avec maisons, situé à Ruisbroek pour un terme de soixante-dix ans. La redevance annuelle est de cinquante oeufs, trois plaques et demi, deux oies, deux chapons et trois poules. Le preneur assigne tous ses biens en garantie.
- 1455** 1516, 8 avril, Bruxelles (Donne en notre ville de Bruxelles, le VIIIe jour d'avril lan de grace mil cinq cens et seize apres Pasques). Charles V fait savoir que, comme ses prédécesseurs et plus spécialement comme Philippe le Beau dont il transcrit l'acte du 20 mars 1504, il accorde au religieux de Saint-Jacques sur Coudenberg qui célèbre la messe, quand il est à Bruxelles, sa nourriture et ses frais à charge de l'hôtel et donne en conséquence l'ordre d'exécution aux officiers compétents.
- 1456** 1517, 9 février (In den jaren...vijftienhondert sesstiene na den styl van scrivene des hoefs van Camerike op den negensten dach der maent februarii in de vierde indictii spousdoms onsen alder heylighsten vader in Goode heere ende heeren Leo bijder goddeliker voersynnicheyt de tweede [sic] paus van dien name insinen vierden jare). En présence de Josse van Neerhem, notaire public, et deux témoins Marguerite van Achtere alias Boschverken, veuve de Jacques de Knibbere, fait son testament. Parmi les legs: un muid de seigle aux maîtres des pauvres de Saint-Jacques sur Coudenberg et un muid de ceux de Duisburg.
- 1457** 1517, 23 août (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vijfhondert ende seventhien opten eenentwintichsten dach der maent van oighste). Pierre Spijsken et Pierre Bernage, échevins de Bruxelles, font savoir qu'Henri vander Straten a, par deux fois en 1510n acheté des biens situés à Mollem à Jean vanden Perre et à sa femme moyennant six quartes de seigle et un denier de Louvain (Leuven) à Charles vander Noot cinq deniers et vingt mites Brabant au prévôt de Forest (Vorst). Jean vanden Perre et sa femme assignent tous leurs biens en garantie.
- 1458** 1518, 19 mai (Gegeven int jair onss Heeren duysent vyfhondert ende achtienne negenthiensten dach der maent van meye). Pierre Spsyken et Georges Clooman, échevins de Bruxelles, font savoir que Jean, Amauri et Elisabeth Bouwens se sont partagé les biens délaissés par leurs parents avec spécification de la part d'Amauri, religieux à Saint-Jacques sur Coudenberg (représenté par Gilles de

---

Diest) qui comprend des rentes et des terres sises à Mollem.

- 1459** 1518, 19 mai (Gegeven int jair onss Heeren duysent vyfhondert ende achtienne negenthiensten dach der maent van meye). Pierre Spysken et Georges Clooman, échevins de Bruxelles, font savoir que Jean, Amauri et Elisabeth Bouwens ont procédé au partage des biens de leurs parents et ils précisent le lot de Jean dont la grosse partie est située dans le quartier de la Chapelle. Une rente de cinq florins de cens est due à Amauri Bouwens.
- 1460** 1518, 3 juillet (Gegeven int jair onss Heeren duysent vyffhondert ende achthiene opten derden dach der maent van julio) Sous le témoignage de Philippe vanden Heetvelde et Jean van Bertem, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt, le prieur et quatre chanoines de Saint-Jacques sur Coudenberg ont cédé à Simon Tisnack, intendant du prince de Chimay et à sa femme un terrain, avec maisons, dénommé de Cluyse situé au Sablon (Zavel) moyennant un florin de Hollande chaque année.
- 1461** 1518, 13 octobre (Inden jaere ons Heeren vivetien hondert achtienne op den dertiensten dach der maent october). En présence de Josse van Neerhem, notaire public, et de deux témoins Marguerite van Achtere, alias Boosschverken, veuve de Jacques de Knibbere, change un point de son testament du 9 février 1517.
- 1462** 1520, 17 février, Rome (Datum Rome apud Sanctum Petrum anno Incarnationis Dominicae millesimo quingentesimo decimo nono tertio decimo kalendas martii pontificatus nostri anno septimo). Léon X mande à l'abbé de Sainte-Gertrude et au doyen de Saint-Jacques de Louvain (Leuven) qu'ils rappellent aux bourgmestres et conseil de la ville de Bruxelles, de n'imposer ni exaction ni taille aux prévôt et couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 1463** 1520, 15 mars (Gegheven int jaer onss Heeren duysent vyfhondert ende negenthienne opten vyfthiensten dach der maent van meerte). Les échevins d'Anderlecht et de Berchem-Sainte-Agathe (Sint-Agatha-Berchem) font savoir que le prévôt et le receveur de Saint-Jacques sur Coudenberg ont fait avec Jean van Wachelgem un accord au sujet d'un bonnier de terre sis à Berchem-Sainte-Agathe dont ils laissent la jouissance à Jean van Wachelgem qui en retour leur cède quatre florins du Rhin, quarante verges de terre et une petite aunaie.
- 1464** 1520, 3 avril (Int jaer onss Heeren duysent vijfhondert neghentiene op den derden dach van april). Le prévôt et tout le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg permettent à Gilles vanden Berghe, religieux à Saint-Jacques, d'entrer en leur nom en possession de

---

biens provenant de sa famille à Overysel (Overijse), Rhode-Sainte-Agathe (Sint-Agatha-Rode), Ottenburg, Neerysel (Neerijse) et de les donner en location pour six, neuf ou douze ans. Ils lui donnent la même procuracion pour un bien situé à Ter Lanen.

- 1465** 1523, 3 février (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vyfhondert ende tweentwintich opten derden dach der maent van februario). Sous le témoignage de Martin Spysken et Jean Pipenoy, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Lucie Smeets, veuve de Guillaume Gheerts, et son fils Georges Gheerts ont cédé, par devant le seigneur foncier, à Jean Moeyesoen et à sa femme un terrain avec maison, court et verger ainsi qu'une petite prairie situés à Schaerbeek (Schaarbeek), moyennant six florins du Rhin et trois sous à diverses personnes et le cens traditionnel.
- 1466** 1523, 7 novembre (Opten zevensten dach van novembri int jaer ons Heeren duysent vyfhondert ende drientwintich). Les hommes de fief du seigneur de Grimbergen font savoir que Pierre Boote, ayant procedé à un partage avec Guillaume et Gertrude Thielemans, a reçu dans son lot des fiefs situés à Laeken (Laken) et qu'il en a été investi.
- 1467** 1524, 8 mars, Bruxelles (Datum et actum Bruxelle, dicte nostre diocesis, anno Domini millesimo quingentesimo vicesima tercio stilo scribendi gallicano mensis martii die octava). Robert de Croy, administrateur de l'église et comte de Cambrai, approuve et confirme l'indulgence de quarante jours accordée pour certains dévotions effectuées à l'autel Notre-Dame, Sainte-Anne et Saint-Joachim de l'église Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 1468** 1524, 12 avril (Gegeven int jair ons Heeren duysent vyfhondert ende vieren twintichsten opten twelfsten dach der maent van aprille). Sous le témoignage de Paul van Ursel, seigneur de Limelette et Jean van Brecht, seigneur de Diegem, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite vander Bruggen, veuve d'Henri van Neerhem, a cédé, par devant le seigneur foncier, la moitié d'une rente de huit florins du Rhin sur la ville de Bruxelles réduite à deux florins, seize sous, pour Jean Steenberch, régulier de Saint-Jacques sur Coudenberg. Après la mort du bénéficiaire, le couvent en jouira à charge de célébrer son anniversaire et celui de ses parents.
- 1469** 1524, 29 octobre (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vyfhondert ende vierentwintich op ten negenentwintichsten dach der maent van octobri). Henri Spijsken et Jean vander Balct, échevins de Bruxelles, font savoir que Gilles vanden Berghe, chanoine de Saint-Jacques sur Coudenberg, a reçu, lors d'un partage effectué le 1er février 1515 avec ses frères Gilles et Gérard

---

une prairie de trois journaux à Rhode-Sainte-Agathe (Sint-Agatha-Rode). Après mesurage il appert qu'elle en contient cinq. Gilles et Gérard lui en confirment la possession.

- 1470** 1525, 22 mai (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vyfhondert ende viventwintich opten tweentwintichsten dach der maent van meye). Sous le témoignage de Jean vander Balct et Antoine vander Hert, échevins de Bruxelles, il est annoncé que les fabriciens de Saint-Jacques sur Coudenberg ont reçu d'Isabelle de Cherf, veuve de Pierre van Walincourt, la somme de trois cents florins du Rhin destinée à acheter des revenus pour la célébration, de préférences par un prêtre de Saint-Jacques, de deux messes hebdomadaires et d'un anniversaire pour elle, son mari et sa famille.
- 1471** 1526, 19 mars (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vyffhondert ende viven twintich op ten negenthiensten dach der maent van meerte). Sous le témoignage de Jean van Bertem et Georges Clooman, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marie Buys et son mari ont cédé, par devant le seigneur foncier, au couvent de Sainte-Elisabeth du Mont Sion une rente de deux peeters assignés sur une court et deux maisons et dépendances et sur deux prairies à Schaerbeek (Schaarbeek).
- 1472** 1526, 5 octobre (Gedaen opten vijfften dach octobri anno XVc sesse en twintich). Les échevins d'André van Loevereyn à Bodegem font savoir que Jean Stercke a cédé au couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg tout le droit qu'il possède dans la moitié d'une rente de trois muids de seigle assignée sur la moitié d'un terrain, avec maisons et dépendances, situé à Bodegem.
- 1473** 1526, 24 octobre (Int jaer ons Heeren duysent vyfhondert ende sessentwintich opden vierentwintichsten dach der maent octobris). Laurent Aelman ayant perdu dans un incendie daté du 18 août 1508, Jean van Ghilse, maire et cleric de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg et de Corneille vanden Troncke, seigneurs fonciers, en fait une nouvelle expédition scellée du prévôt et de celui de Corneille van der Troncke.
- 1474** 1527, 28 février (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vyffhondert ende zessen twintich opten achtentwintichsten dach der maent van februario). Sous le témoignage de Henri Spijsken et Jean vander Balct, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Pierre van Coudenberg a cédé, par devant les seigneurs fonciers, à sa soeur Marguerite tout son droit dans la moitié de douze florins du Rhin assignés sur deux maisons dans la Rue d'Or et dans un grand terrain bâti appelé Cantersteen sis dans le Steenwech.
- 1475** 1527, 1e avril (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vyfhondert

ende zessentwintich opten iersten der maent van aprille voer Passchen). Les tenants jurés de la ville de Bruxelles à Crainhem (Kraainem), paroisse d'Anderlecht, font savoir qu'Evrard van Wachelgem a autrefois donné au couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg, entre autres biens, plusieurs pièces de terre et pré à Berchem-Sainte-Agathe (Sint-Agatha-Berchem) moyennant deux redevances de quinze et de neuf florins du Rhin sans que le cens foncier soit mentionné. Un accord est conclu qui fixe à dix-neuf deniers de Louvain (Leuven) le cens dû.

- 1476** 1527, 10 mai (Gegeven int jair onss Heeren duysent vyfhondert ende zeventwintich op ten thiensten dach der maent van meye). Sous le témoignage de Jean Pipenoy et Jean vander Balct, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume vanden Berghe a promis au couvent de Saint-Jacques vingt-huit sous assignés sur tous ses biens et plus particulièrement, du consentement du seigneur foncier, sur deux terrains avec dépendances situés au Borgendael (Borgendaal).
- 1477** 1527, 21 août (Int jaer ons Heeren als men screef XVc XXVII opten XXI dach augusti). Il est annoncé que, par devant les tenants de Philippe van Witthem, seigneur de Boutersem, Henri Halleman, religieux de Saint-Jacques sur Coudenberg a cédé à Pierre et Thierry Stoef deux bonniers de terre à Wayenberg moyennant le cens foncier et un cens ultérieur de vingt-cinq sous à la chapellenie Notre-Dame de Duisburg.
- 1478** 1528, 30 mai (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vyfhondert ende achten twintich op ten naeslesten dach der maent van meye). Les bourgmestres, échevins, receveurs, conseillers et jurés des métiers de la ville de Bruxelles font savoir que les fabriciens de Saint-Jacques sur Coudenberg leur ont acheté une rente de douze carolus, rachetable au denier 18, assignée sur tous les biens de la ville et destinée au rachat partiel d'une dette de Bruxelles sur Anvers (Antwerpen).
- 1479** 1529, 4 mai (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vyfhondert ende negenentwintich opten vierden dach van meye). Sous le témoignage de Pierre de Weert et Englebert Bernage, seigneur de Crainhem (Kraainem), échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume vanden Berghe a cédé, par devant le seigneur foncier, à Jacques de Quemoy la moitié d'un terrain avec maisons et dépendances situé au Borgendael (Borgendaal) moyennant le cens traditionnel.
- 1480** 1529, 25 juillet (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vijffhondert ende negenentwintich opten sessentwintichsten dach der maent van julio). Sous le témoignage de Roland de Mol, seigneur de

Loupoigne, et Jean van Brecht, seigneur de Diegem, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean, Anne, Jeanne et Elisabeth van Grimbergen ont cédé à Léonard Speet, par devant le seigneur foncier, un terrain avec deux maisons à Etterbeek moyennant un cens de quatre livres, cent oeufs, cinq oies et deux deniers de Louvain (Leuven).

- 1481** 1529, 23 août (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vyffhondert ende negenentwintich opten drientwintichsten dach der maent van oeghste). Sous le témoignage de Jean van Bertem et Antoine vander Hert, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean, Anne, Jeanne et Elisabeth van Grimbergen ont cédé à Léonard Speet, par devant le seigneur foncier, une maison d'habitation avec une petite court située au Warmoesbroec dans la Rue des Sables moyennant trois florins de cens à Jeanne Huenbeckere.
- 1482** 1529, 13 novembre (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vyffhondert ende negenentwintich opten derthiensten dach der maent van novembri). Jean vander Noot et Roland de Mol, échevins de Bruxelles, font savoir que comme Pétronille vanden Ackere avec son mari et les deux enfants de Pétronille et de son premier mari, Etienne Herinck, ont cédé le 28 août 1528 à Lancelot Sceelkens et à sa femme un terrain, avec maisons et dépendances, trois quarts de terre et un journal d'un bien nommé Criekekye situés à Evere moyennant le cens foncier, quatre florins de Hollande et un cens ultérieur de neuf florins du Rhin et seize sous, la veuve de Lancelot assigne en contrepan du cens de neuf florins et seize sous tous ses biens et plus particulièrement, du consentement du seigneur foncier, la moitié d'un terrain, avec maisons, situé à l'ultérieur de la nouvelle porte de Sainte-Gudule.
- 1483** 1530, 23 mars (In den jare ons Heeren duysent vijfhondert ende neghen en twintich den XXIII dach in meerte). La prieure et tout le couvent de Sainte-Elisabetg du Mont Sion donnent procuration à Jean de Gent, prêtre, pour transférer au prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg les deux peeters qu'ils possèdent sur une court, avec deux maisons et dépendances, situé à Schaerbeek (Schaarbeek).
- 1484** 1530, 1<sup>e</sup> avril (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vijfhondert ende negen en twintich opten iersten dach van april). Sous le témoignage de Jean van Bertem et Jean van Cothem, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Adrien Colyns reconnaît qu'il doit à Henri vander Straten quarante-quatre florins du Rhin pour plusieurs termes de la location d'une maison et qu'il assigne tous ses biens en garantie de paiement.
- 1485** 1530, 4 avril (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vyffhondert ende negen en twentich opten vierden dach der maent van

---

apprille). Sous le témoignage de Jean van Cothem et Jean van Straten, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Gent a cédé, par devant le seigneur foncier, au couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg, une rente de deux peeters assise sur une court avec deux maisons et dépendances et sur deux prairies situées à Schaerbeek (Schaarbeek).

- 1486** 1530, 14 mai (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vijfhondert ende dertich opten veerthiensten dach der maent van meye). Sous le témoignage de Jean van Cothem et Jean van Brecht, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Moeyesoen et sa femme ont cédé, par devant le seigneur foncier, à Léonard Speet un terrain avec maison, cour et jardin et une petite prairie à Schaerbeek (Schaarbeek) moyennant un cens de six florins du Rhin et trois sous à payer à diverses personnes.
- 1487** 1530, 6 juillet (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vyff hondert ende dertich opten zesten dach der maent van julio). Sous le témoignage de Georges Clooman et Paul van Ursel, seigneur de Limelette, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Léonard Speet a acheté à Marie Osts dite Zegers et à son mari les huit neuvièmes de dix-huit livres et les deux chapons de cens qu'il leur devait sur un terrain, avec maison et dépendances, situé à Schaerbeek (Schaarbeek).
- 1488** 1531, 25 mai (Opten viventwintichsten dach der maent van meye int jaer onss Heeren duysent vijfhondert ende eenendertich). Les bourgmestres, échevins et conseil de la ville de Bruxelles, font savoir que Catherine Strijkers a donné procuration à Henri de Winne pour transférer au couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg un journal et huit verges de terre à Alseberg comme contrepan d'une rente d'un florin du Rhin.
- 1489** 1531, 3 juin (Int jaer onss Heeren duysent vyffhondert ende een en dertich opten derden dach der maent van junio). Les échevins d'Alseberg et de Rhode-Saint-Genèse (Sint-Genesius-Rode) font savoir que, par devant eux et le receveur de l'empereur dans la Chambre des tonlieux à Bruxelles, Catherine Strijkers et Henri de Winne, faisant pour Jean vander Donck mari de Catherine, ont transféré au couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg un journal de terre allodiale situé à Tourneppe qui devait deux quarts de grain à Saint-Jacques. Ce journal pourra être transféré à Jean vander Donck, ses héritiers ou descendants moyennant le paiement d'une somme de vingt-sept florins du Rhin.
- 1490** 1531, 27 octobre (Int jaer ons Heeren duysent vyfhondert een ende dertich den seventwintichsten dach der maent van october). Les tenants jurés de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg et de

---

Corneille van den Troncke, comme époux de Marie van Cattenbroeck, font savoir qu'ils ont transféré à Gilles Peeters et à sa femme plusieurs pièces de terre à Schaerbeek (Schaarbeek) moyennant une redevance annuelle de dix setiers de seigle pour lesquels Gilles et sa femme assignent tous leurs biens en garantie. L'église de Saint-Jacques possède les trois quarts des terres, Marie van Cattenbroeck l'autre part.

- 1491** 1531, 23 novembre (Int jaer ons Heeren duysent vyfhondert een ende dertich den drientwintichsten dach der maent van novembri). Les tenants jurés de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg et de Corneille vanden Troncke, comme époux de Marie van Cattenbroeck, font savoir qu'Arnould Reymers dit Everaerts a transféré à Gertrude vanden Eynde pour elle et ses enfants un journal et demi de terre, exploitée à moitié fruit, située à Schaerbeek (Schaarbeek) et paient un cens foncier.
- 1492** 1531, 23 décembre (Den drientwintichsten dach der maent van decembri int jair onss Heeren duysent vyfhondert ende eenendertich). Par devant le maire et les échevins d'Asse, un accord a été conclu entre le receveur de l'abbaye de Forest (Vorst) et Jean vanden Bossche qui ayant des dettes envers l'abbaye s'engage à payer chaque année deux florins du Rhin jusqu'à extinction totale. La garant est Jean Coene.
- 1493** 1532, 26 avril (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vyfhondert ende tweendertich opten sessentwintichsten dach der maent van april). Sous le témoignage de Pierre d'Enghien, seigneur de Kestergat et Jean van Brecht, seigneur de Diegem, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Elisabeth Huysmans, veuve de François Hasemont a cédé l'usufruit d'un terrain avec trois maisons au Borgendael (Borgendaal) à sa fille Claire Huysmans qui transfère ensuite la propriété et l'usufruit du bien, par devant le seigneur foncier, à Léonard de Speet moyennant un cens de huit livres, sept sous et de six florins de cens aux Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 1494** 1533, 2 juin (Int jaer ons Heeren duysent vyfhondert drien dertich opten tweetsten dach van junio). Le receveur de Brabant au quartier de Bruxelles fait savoir qu'après avoir pris avis du Conseil des Finances et de la Chambre des Comptes, il autorise le prévôt et les fabriciens de Saint-Jacques sur Coudenberg à agrandir leur église du côté des Bailles moyennant le paiement d'un chapon chaque année à la Chambre des Tonlieux.
- 1495** 1534, 18 avril (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vyfhondert ende vierendertich opten achtiensten dach der maent van april). Sous le témoignage de Roland de Mol, seigneur Loupaigne et Jean

---

van Straten dit Snoeck, échevins de Bruxelles, il est annoncé que les fabriciens de l'église Notre-Dame de la Chapelle ont reçu de Herman vander Tommen, prévôt du couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg, la somme due pour le rachat d'un florin de cens qui était assigné sur un terrain avec maison situé au Borgendael (Borgendaal).

- 1496** 1534, 30 avril (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vyfhondert ende vierendertich opten dertichsten dach der maent van aprille). Sous le témoignage de Jean van Straten et Englebert vander Vorst, chevalier et seigneur de Vroenhoven, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Léonard Speet a cédé, par devant les seigneurs fonciers, au couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg un terrain avec trois maisons au Borgendael (Borgendaal), un autre terrain, avec maison et dépendances ainsi qu'une petite prairie à Schaarbeek (Schaarbeek), une maison d'habitation et une pièce de court au Warmoesbroeck et un terrain avec deux maisons à Etterbeek, moyennant le cens traditionnel.
- 1497** 1534, 9 juin (Op ten negensten dach van junio int jaer ons Heeren duysent vyfhondert ende vierendertich). Les bourgmestres, échevins et conseil de la ville de Bruxelles font savoir qu'Helwy vanden Velde, veuve de Thierry Zegers, a donné procuration à son fils Antoine Zegers pour effectuer, par devant les juridictions compétentes, le transfert d'une maison avec court située à Anvers (Antwerpen) et d'une autre maison avec ses dépendances au Warmoesbroeck à Bruxelles.
- 1498** 1534, 27 juin (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vyffhondert viere ende dertich opten zevenentwintichsten dach der maent van junio). Sous le témoignage de Philippe Hinckaert, chevalier, et Englebert van Bernage, seigneur de Crainhem (Kraainem), échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'Antoine Zegers a au nom de sa mère cédé, par devant le seigneur foncier, au couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg un terrain, avec maison, situé au Warmoesbroeck moyennant le cens traditionnel de quatre florins de cens et d'un quart de chapon.
- 1499** 1534, 12 août (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vijfhondert ende vierendertich opten tweelifsten dach der maent van oighste). Sous le témoignage d'Englebert van Bernage et Jean du Blioul, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a racheté à Anne Neetens et à son mari les quatre florins de cens que le couvent de Saint-Jacques leur devait pour une maison d'habitation et une pièce de court situées au Warmoesbroeck.
- 1500** 1534, 30 novembre (Gedaen int jair ons Heeren duysent

vyffhondert ende vierendertich opten lesten dach der maent van novembri). Le prévôt, le prieur et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont vendu aux proviseurs des Pauvres domestiques de Saint-Jacques une rente de deux muids de seigle qu'ils assignent sur tous les biens du couvent et plus particulièrement sur ceux de Saint-Josse ten Noode (Sint-Joost ten Noode). La rente est rachetable en une ou deux fois pour cinquante carolus d'or.

- 1501** 1535, 1<sup>er</sup> septembre (Int jair onss Heeren duysent vyffhondert ende vyffende dertich den iersten dach septembris). Les échevins de Duisburg font savoir que Gilles de Diest, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, a donné pour la célébration de son anniversaire quatre sous d'argent au curé, deux au chapelain, deux au cōître de Duisburg et qu'il a assigné ces rentes sur un verger avec maison à Duisburg.
- 1502** 1535, 2 décembre (Den tweesten dach der maent van december anno XVc vive en dertich). Les tenants jurés de la fabrique d'église de Saint-Jacques sur Coudenberg et de Jean Halfroose, comme époux de Marie van Cattenbroeck, font savoir que les procureurs des enfants Moyernay ont cédé, par devant eux, à Guillaume van Obbergen et à sa femme trois journaux et demi de verger, avec maison, situés à Steenhuffel moyennant une redevance annuelle de trois sous, nouvelle monnaie, et trois chapons au seigneur foncier ainsi qu'un setier de seigle et deux florins de cens à diverses personnes.
- 1503** 1535 ou 1536, 3 avril, Bruxelles (Datum et actum Bruxelle dicte nostre diocesis anno Domini millesimo quingentesimo tricesimo quinto mensis aprilis die tercia). Robert de Croy, évêque de Cambrai, fait savoir que, comme le pape Adrien VI a autorisé la construction d'un petit chœur et de trois autels dans l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg, il accorde des indulgences aux fidèles qui visiteront Saint-Jacques et prie les curés de Bruxelles de l'annoncer à leurs fidèles.
- 1504** 1536, 31 mai (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vyffhondert ende zessendertich op ten lesten dach der maent van meye). Georges Clooman et Jean du Blioul, échevins de Bruxelles, font connaître la façon dont les biens délaissés par Etienne Herinck ont été partagés entre ses deux fils Jean et Jacques et ce qui est resté indivis.
- 1505** 1537, 21 juillet (Den eenentwintichsten dach der maent van julio XVc seven ende dertich). Les tenants jurés de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg et de Jean Halfroose comme époux de Marie van Cattenbroeck font savoir que Catherine Sceelkens,

---

comme propriétaire, et son mari Siger vander Linden, comme usufruitier, ont cédé par devant eux à Georges van Linth qui le cède immédiatement à Jean de Loose et à sa femme un journal et demi de terre située à Haeren (Haren), exploitée à moitié fruit et devant un setier de grain au seigneur foncier.

- 1506** 1437, 24 novembre (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vyfhondert ende sevenendertich opten vierentwintichsten dach der maent van novembri). Sous le témoignage de Jean vander Balct et Henri Spysken, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Maegre et sa femme ont promis à Josse Huyge et à sa femme trois carolus chaque année pour lesquels ils assignent tous leurs biens en contrepan et plus particulièrement, du consentement du seigneur foncier, la moitié et le tiers de l'autre moitié d'un terrain avec maisons et court situé entre les deux ports du Coudenberg. La rente est rachetable en une fois au denier 18.
- 1507** 1537/38, 3 avril (Int jaer ons Heeren duysent vijfhondert ende sevenen dertich den derden dach van april). Les échevins de Duisburg font savoir que, par devant eux et le lieutenant du receveur de Tervueren (Tervuren), Elisabeth vander Mosen, veuve de Gabriel van Pede et Gilles vander Mosen partie faisant pour les enfants d'Elisabeth et de Gabriel ont conclu un arrangement avec le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg au sujet des chapons dus pour une maison de Duisburg dénommée de Lelye que Saint-Jacques avait vendue à Elisabeth et Gabriel moyennant plusieurs chapons dont un certain nombre n'avaient été ni livrés ni payés.
- 1508** 1538, 16 juillet (Op heden zesthien julii anno vijfhondert ende achtendertich). En présence de Jean de Moor, notaire public et de deux témoins Catherine Drabbe, veuve de Pierre de Breyele, Jean et Jacques de Kempenere et Catherine van Leefdaal, veuve de Pierre de Kempenere, héritiers de la moitié des biens de Pierre de Hoecht, en vertu de son testament daté du 20 avril 1537, approuvent ce dit testament.
- 1509** 1538, 19 juillet (Opten negenthiensten dach inde zelve maent van julio ende int jaer van achtendertigen voirscreven). Même teneur que celle de l'acte du 16 juillet 1538, mais l'approbation est faite par Pierre de Vilvorde (Vilvoorde) et Pierre et Marie Wagemans, héritiers de l'autre moitié des biens.
- 1510** 1540, 24 mai (Int jaer ons Heeren als men screef duysent vyfhondert ende veertich den vier en twintichsten der maent van meye). Gilles de Diest, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et tout le couvent font savoir que Jean van Ghilise et Dorothée de Wouwe, sa femme, soeur feu de Jean de Wouwe, régulier de Saint-Jacques, ont donné, pour après leur mort, une rente d'un carolus

---

destinée à augmenter la dotation d'une messe à célébrer le jour de la présentation de Notre- Dame.

- 1511** 1540, 30 août (Gedaen den naestlesten dach der maent van augusto int jaer XVc ende veertich). Georges van Beersel, chevalier, font savoir qu'il a conclu un accord, avec le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg au sujet de la dîme qu'il doit au curé de Sainte-Catherine de Duisburg pour sa court de Duisburg. Il paiera dorénavant une rente annuelle d'un carolus que le bien soit occupé ou non.
- 1512** 1541, 27 octobre (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vyfhondert ende een en veertich opten zevenentwintichsten dach der maent van octobri). Sous le témoignage de Philippe Hinckaert, chevalier, et Pierre van Ursel, seigneur de Limelette, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marie van Steenackere et Elisabeth van Houshem et leurs époux ont cédé à Henri vander Straten, prévôt de Forest (Vorst), leur droit dans le cens dû par soixante-quinze verges de terre allodiale située à Ossel.
- 1513** 1542, 29 février, Bruxelles (Datum et actum Bruxelle....anno a Nativitate Domini millesimo quingentesimo quadragesimo secundo indictione decima quinta, die vero vicesima septima mensis february pontificatus serenissimi in Christo patris et domini Pauli divina providentia pape tertii anno octavo). Gilles de Diest, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, juge et conservateur du privilège accordé en 1515 par Léon X à Charles Quint cite à comparaître par devant lui à Bruxelles dans les vingt-cinq jours tous ceux qui ont fait opposition à la nomination de Godefroid d'Aspremont commé abbé de Saint-Willibrord d'Echternach et plus particulièrement le prieur du monastère.
- 1514** 1543, 14 juin (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vijffhondert ende drienviertich opten veerthiensten dach der maent van junio). Sous le témoignage d'Hercule d'Enghien, seigneur de Kestergat et Pierre de Weert, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Guillaume Lissens a promis à la confrérie du Saint-Sacrement de Saint-Jacques sur Coudenberg vingt sous chaque année qu'il a assignés sur tous ses biens et plus particulièrement sur l'usufruit d'un quart et la propriété des trois quarts d'un terrain avec maison sis sur le Torfzenne. La rente est rachetable en une fois au denier 18.
- 1515** 1453, 7 juillet (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vijffhondert ende dryen veertich opten zevensten dach der maent van julio). Sous le témoignage d'Hercule d'Enghien, seigneur de Kestergat et Pierre de Weert, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean de Pape et sa femme ont cédé, par devant le seigneur foncier, au

---

profit du couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg, la moitié d'un bois situé à Itterbeek et chargé de deux cens.

- 1516** 1544, 23 juillet (Opden drieentwintichsten dach julii anno vijffthien hondert ende vierende veertich). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné en location pour un terme de quatre-vingts ans à Antoine Goessens et à sa femme trois bonniers de bois située à Itterbeek moyennant une redevance annuelle de neuf carolus d'or pour lesquels ils promettent d'assigner tous leur biens en garantie. Un des trois bonniers restera bois, les deux autres deviendront des vergers plantés d'arbres fruitiers.
- 1517** 1545, 4 février (Int jaer onss Heeren duysent vijffhondert ende vierenveertich opten voirscreven vierden dach der maent van februario nae tscriven tshoofs van Brabant). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg en tant que mambour et les fabriciens de l'église font savoir qu'ils ont vendu à Jean van Ghilse pour une somme de trente-six carolus une rente de deux carolus assignée sur tous les biens de l'église et particulièrement sur six petites maisons situées aux Bailles de l'église. Après la mort de Jean et de sa femme Dorothée de Wouwe, la rente sera employée pour la célébration de leur anniversaire et pour la distribution de pitances au couvent.
- 1518** 1545, 25 février (Opten vyfentwintichsten dach der maent van februario int jaer onss Heeren duysent vyfhondert ende vieren veertich styl van Brabant). Les bourgmestres, échevins et conseil de la ville de Bruxelles font savoir qu'Isabelle van Axel, veuve d'Henri van der Straten, prévôt de Forest (Vorst), a donné procuration à ses enfants Henri et Hubert pour tout ce qui est realtif à ses biens en Brabant, Flandre et Hainaut.
- 1519** 1545, 30 avril (Opden lesten april anno XVc XLV). Le prieur et le couvent des Dominicains de Bruxelles font savoir qu'ils ont reçu de Catherine Verlysen dite Mes une somme de cinq carolus pour acheter une rente de cinq sous à charge de faire un service et un prêche, une fois l'an, dans l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg en l'honneur de l'Assomption de la Vierge.
- 1520** 1545, 3 août, Bruxelles (Fait à Bruxelles, le IIIe jour d'aoust XVc quarante vinq). Marie de Hongrie permet aux fabriciens de Saint-Géry d'organiser une loterie dont les lots consistent en vaisselle d'argent pour un poids de deux cent et vingt marcs et vinq onces.
- 1521** 1545, 13 décembre (Gedaen int jaer ons Heeren duysent vyefhondert vive ende viertich den derthiensten dach decembris). Les frères des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur

---

Coudenberg font savoir qu'ils ont reçu du prévôt du couvent de Saint-Jacques mambour des Pauvres domestiques la somme de quatre-vingt-quatre florins du Rhin destinée à l'achat d'une rente de quatre florins et demi du Rhin pour acheter et distribuer du pain.

- 1522** 1545, 18 décembre (Int jair onss Heeren duysent vyffhondert ende vijffendeveertich den achthiensten dach decembris). Les échevins de Zaventem et de Sterrebeek font savoir que Guillaume Mommaerts a promis aux Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg une rente de quinze carolus assignée sur plusieurs pièces de terre situées à Sterrebeek. La rente est rachetable en une fois au denier 18.
- 1523** 1545, 18 décembre (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vijfhondert ende vijfenveertich opten achtiensten dach der maent van decembri). Jean Pipenoy et Jean van Preborch, échevins de Bruxelles, font savoir que Guillaume Mommaerts a promis aux Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg une rente de quinze carolus rachetable au denier 18 et assise sur des terres à Sterrebeek. Il assigne tous ses biens en garantie.
- 1524** 1546, 19 février (Int jaer ons Heeren XVc vyef ende viertich den neghentiensten dach der maent van februario). Les tenants jurés de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg et de Jean Halfroose comme époux de Marie van Cattenbroeck font savoir que, par suite de la mort de son père, Henri Bovens a été mis en possession de plusieurs pièces de terre et de diverses rentes à Schaerbeek (Schaarbeek) et qu'il les a ensuite cédées à Pierre van Huldegaerden et aux enfants de ce dernier.
- 1525** 1546, 25 février (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vyffhondert ende vyvenveertich opten vijventwintichsten dach der maent van februario). Les échevins de l'abbesse de Forest (Vorst) font savoir qu'Hubert vander Straten, a, au nom de sa mère, cédé à Arnould Bersselman et à sa femme, un terrain, avec maison d'habitation et de nombreuses dépendances, moyennant le cens foncier dû à l'abbaye de Forest et un cens ultérieur de quatre oies et demi et de deux carolus pour lequel ils obligent tous leurs biens en garantie. La rente de six carolus est rachetable en plusieurs fois au denier 18.
- 1526** 1546, 19 juin (Gegeven int jaer ons Heren duysent vyfhondert ende sessenveertich opten negentiensten dach der maent van junio). Sous le témoignage d'Henri Was et Jean van Peborch, échevins de Bruxelles, il est annoncé qu'André vanden Dorepe et sa femme ont promis au couvent de Saint-Jacques sur coudenberg une rente de huit carolus assignée sur tous leurs biens et plus particulièrement, du consentement du seigneur foncier, sur un terrain, avec deux

---

maisons et dépendances, situé hors la porte du Coudenberg, dans le Keyaertsstreetken. La rente est rachetable en une fois au denier 18.

- 1527** 1546, 8 novembre (Gedaen int jaer ons Heeren duysent vijfhondert ende zessen veertich opten achsten dach der maent van novembri). La ville de Bruxelles fait savoir que pour payer sa part des trois cents mille carolus de six cent mille accordés à l'empereur elle vend des rentes. Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg en achète une de six carolus assignée sur les biens de la ville. La rente est rachetable en une fois au denier 18.
- 1528** 1546, 23 décembre (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vyffhondert ende zessen veertich opten dryentwintichsten dach der maent van decembri). Jean van Peborch et Corneille van Latem, échevins de Bruxelles, font savoir que le 28 avril 1531 Antoine vanden Putte et sa femme avaient promis à Henri vander £Straten et à Isabelle Axel, sa femme, une femme de cinq florins du Rhin assignée sur un terrain avec maison au Marché au Charbon et qu'ils avaient constitué Pierre vanden Wynhove comme piège lequel est remplacé dans sa plègerie par Daniel Steffen à la date de l'acte.
- 1529** 1547, 28 février, Bruxelles (Datum et actum Bruxelle...anno a Nativitate Domini millesimo quinquagesimo quadragesimo septimo infictione quinta die vero ultima mensis februarii pontificatus prefati sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Pauli divina providentia pape tercii anno decimo tertio). Gilles de Diest, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, juge et conservateur du privilège accordé en 1515 par Léon X à Charles V fait savoir à toutes les autorités ecclésiastiques et laïques et à tous les habitants des états de Charles-Quint qu'il demande l'aide du bras séculier contre Jacques de Trèves et ses partisans qui contestent à Godefroid d'Aspremont la qualité d'abbé de Saint-Willibrord d'Echternach.
- 1530** 1547, 1 mai (Gedaen int jaer ons Heeren duysent vyfhondert zevenen viertich opden iersten dach van meye). Le prévôt, le prieur, les curés et les moines du couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont vendu à Luc Perneels et à sa femme une rente de six florins du Rhin assignée sur tous les biens du couvent et particulièrement sur une nouvelle maison au Borgendael (Borgendaal). La rente est rachetable en deux fois au denier 18.
- 1531** 1457, 26 juillet (Gedaen int jaer ons Hereen duysent vyfhondert ende zeven en veertich opten zessentwintichsten dach der maent van julio). La ville de Bruxelles fait savoir qu'elle a vendu au

---

couvent des réguliers de Saint-Jacques sur Coudenberg une rente de sept carolus assignée sur tous les biens et revenus de la ville. La rente est rachetable en une fois au denier 18.

- 1532** 1548, 17 avril (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vyfhondert ende achten veertich opten zeventhiensten dach der maent van april). Sous le témoignage d'Adolphe van Douvryn et Englebert van Ophem, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Gertrude van Cattenbroeck, veuve de Philippe van Zeebroeck, a cédé à François Zwandyn et à sa femme un terrain, avec maison, situé de Saint-Géry moyennant un cens foncier d'un blanc et six mites au Rouge Cloître et un cens ultérieur de neuf carolus rachetable en une ou trois fois au denier 18.
- 1533** 1549, 19 juillet (Opten neghentheinsten dach der maent van julio int jaer onss Heeren duysent vijfhondert ende negen en veertich). Les bourgmestres, échevins et conseil de la ville de Bruxelles font savoir qu'Isabelle van Axel, veuve d'Axel vander Straten, donne procuration à ses enfants Henri et Hubert vander Straten pour percevoir ses rentes et ses revenus et la représenter par devant toutes les cours quand cela sera nécessaire.
- 1534** 1551 (?). Antoine vander Noot et Englebert van Ophem, échevins de Bruxelles, font savoir que les exécuteurs du testament de Catherine van Hamme daté du 3 avril 1540 (dans lequel il était, entre autres, question d'une messe de requiem à célébrer dans l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg) ont opéré certains transferts de biens.
- 1535** 1552, 15 mars (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vyffhondert ende eenen vyfftich opten vyfthiensten dach der maent van meerte, stijl van Brabant). Sous le témoignage de Josse vanden Hecke et Jean Spysken, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marguerite Eeckarts, veuve de Henri vanden Velde, a cédé l'usufruit du quart d'un bois de cinq journaux et soixante verges situé à Etterbeek aux quatre enfants qu'elle a de feu son époux et à sept neveux lesquels cèdent à leur tour l'usufruit et la nue propriété au couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg qui, par ailleurs, en reçoit un autre quart de plusieurs autres personnes.
- 1536** 1551 ou 1552, 2 avril (Datum anno Domini millesimo quingentesimo quinquagesimo primo mensis aprilis die secunda). Sous le témoignage d'Antoine vander Linden et maître Guillaume Boxhoren, échevins de Louvain (Leuven), il est annoncé que Guillaume Ingelbaer, Renier Blancque Dame et Georges Lenoir ont reconnu qu'ils devaient à maître Jean de Bruyn quatre muids de seigle annuels pour lesquels ils promettent d'assigner, à la demande du crédentier, des biens, d'un rapport de huit muids de

---

seigle, situés à moins d'une lieue de Louvain. Chaque muid est rachetable moyennant la somme de vingt-quatre carolus.

- 1537** 1555, 22 janvier (Gegeven opten tweentwintichsten dach der maent van janaurio int jaer ons Heeren duysent vyffhondert vier ende vyftich). Les Etats de Brabant font savoir que, pour aider l'empereur dans sa guerre contre la France, ils lui ont accordé un subside de quatre cent mille florins du Rhin et que pour les réunir ils ont vendu des rentes. La confrérie du Saint-Sacrement de la paroisse du Coudenberg en a acheté une de sept florins et dix sous rachetable au denier 16.
- 1538** 1555, 20 juin (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vyffhondert vyffende vyftich der twintichsten dach der maent van junius). Le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils ont donné en location à Michel Walemont, prêtre, une prairie de deux bonniers et un verger situés à Ruisbroek pour un terme de quatre-vingts ans. La redevance annuelle s'élève à dix-huit oies, quarante-deux plaques de Bruxelles, dix-huit chapons, quarante livres de beurre, quarante- deux plaques et treize sous.
- 1539** 1557, 25 février (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vyffhondert ende zess en vyftich opten vyffentwintichsten dach der maent van febuario styl van Brabant). Jean Spysken et Antoine vander Hert, échevins de Bruxelles, font savoir que les exécuteurs du testament de Jean Maignart, camérier de Marguerite d'Autriche, ont transféré aux mambours des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg une rente de soixante-quatre carolus assignée entre autres sur le tonlieu d'Anvers (Antwerpen), à charge d'effectuer des aumônes et de faire célébrer des messes par les cures de Saint-Jacques sur Coudenberg.
- 1540** 1557, 21 octobre (Gedaen int jair ons Heeren duysent vyffhondert seven en vyftich opten eenentwintichsten dach octobris). Il est annoncé que, par devant le recevur du duc à Overijse et deux échevins, les héritiers de Martin de Cock proècdent au partage des biens de ce dernier situés noramment à Ter Lanen et à Huldenberg.
- 1541** 1559, 1e juillet (Gedaen int jair ons Heeren duysent vyfhondert negen ende vijftich opten iersten dach van julio). Il est annoncé que, par devant le maire et les échevins de la seigneurie de Schaedbroeck à Ter Lanen, une contestation née, entre les héritiers de MARTin de Cock après le partage du 21 octobre 1557, est réglée à l'amiable.
- 1542** 1561, 21 avril, Bruxelles (Datum en actum Bruxelle...anno Domini millesimo quinquagesimo sexagesimo promi die vero lune vigesima prima mensis aprilis). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg,

---

juge commis par le Saint-Siège, fait savoir à tous les prêtres, clercs et notaires publics qu'il cite, à huitaine par devant lui, tous les héritiers et tous ceux qui se sont emparé des biens de feu Imbald Barrado.

- 1543** 1564, 7 novembre, Bruxelles (Datum et actum...Bruxelle dicte nostre diocesi...anno Domini millesimo quinquagesimo sexagesimo quarto mensis novembris die decima septima). Maximilien de Berg, archevêque et duc de Cambrai, mande au curé de Duisburg de permettre à Daniel Mommaert d'occurer le poste de côutre dans son église jusqu'au 24 juin nonobstant sa bigarie, en attendant la décision du synode.
- 1544** [1565, avant le 15 juin] (Gedaen). Les échevins de Meerbeke font savoir que Gilles vander Poorten a promis à Marguerite van Craenbroeck une rente annuelle d'un setier de grain dont le premier terme est fixé au 15 juin 1565. Il assigne plusieurs pièces de terre en garantie. La rente est rachetable pour la somme de quinze florins du Rhin.
- 1545** 1565, 12 décembre (Gedaen opten tweliifsten dach der maent van decembri int jaer ons Heeren duysent vyfhondert vyffentsestich). Les échevins d'Alseberg et Rhode-Saint-Génèse (Sint-Genesius-Rode) font savoir que, par devant eux, trois habitants d'Alseberg: Pierre Mathys, Jacques Speeckaert et Jacques van Schepdaal âgés respectivement d'environ 86 et 75 ans ont déclaré à la demande du receveur de Marie van Cattenbroeck et de l'églie de Saint-Jacques sur Coudenberg; que la dîme s'élève à la trente-troisième gerbe dans la paroisse d'Alseberg. Ils ont donné procuration à maître Gilles Appelman et à François Lodewycx pour les représenter, par devant toutes les cours spirituelles et temporelles.
- 1546** 1566, 4 décembre (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vyfhondert ende sessentsestich opten vierden dach der maent van decembri). Sous le témoignage de maître Guillaume de Busleyden, seigneur de Giersch et Jean van Dongelberg, échevins de Bruxelles, il est annoncé que kle prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a donné en location à Gilles de Bast et à sa femme un terrain, avec maison, et un verger situés à Ruisbroek, moyennant une redevance annuelle de trois carolus, trois chapons et 25 oeufs. Gilles de Bast et sa femme assignent tous biens en contrepan.
- 1547** 1567, 14 janvier (Inden jaere ons Heeren duysent vyfhondert ende sessentsestich opten vierthiensten dach der maent van januario styl van Brabant). Les échevins de Ruisbroek font savoir que le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a cédé à Gilles de Bast et à sa femme un terrain, avec maisons, et un verger, moyennant trois carolus, trois chapons et 25 oeufs chaque année pour lesquels

---

tous les biens de Gilles et de sa femme sont assignés en garantie.

- 1548** 1568, 19 janvier (Opten negenthiensten januarii anno VCx ende seven entsestich stilo Brabantie). Le receveur de Brabant au quartier de Bruxelles et quatre tenants jurés de la Chambre des Tonlieux font savoir que, par devant eux, le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg a cédé à Jean de Werre et à sa femme plusieurs pièces de prairie et de terre sise à Uccle (Ukkel) moyennant un cens de trente carolus chaque année.
- 1549** 1569, 14 mars (Gedaen int jaer ons Heeren duysent vyffhondert ende achtentzestich opten vierthiensten dach der maent van meerte). La ville de Bruxelles fait savoir que les 21, 22, 24, 25 janvier, 17 et 18 février 1569, le receveur de la ville a vendu des rentes pour 24,000 mille florins du Rhin assignées sur tous les biens de la ville et plus particulièrement sur l'impôt sur le vin que Jean van Nuffele en a acquis une de douze carolus rachetable en une fois au denier 16.
- 1550** 1569, 1e juille, Bruxelles (Gegeven tot Bruessele opten iersten dach der maent van julio ons Heeren duysent vyffhondert neghenentsestich). Les Etats de Brabant font savoir qu'ils ont vendu, pour une somme de 402 carolus, une rente annuelle de 33 carolus, dix sous aux proviseurs de la Confrérie de Saint-Sébastien dans la chapelle de la Cour à Bruxelles. La rente est rachetable en une fois au denier 12.
- 1551** 1572, 13 juin (Gegeven int jaer ons Heeren duysent Vc ende tweenteventich opten derthiensten dach der maent van junio). Sous le témoignage d'Antoine van Oss, seigneur de Heembeek, et Guillaume van Busleyden, seigneur de Giersch, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean Saeffort a pris à bail de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg et de Marie van Cattenbroeck, pour un terme de douze ans, trois bonniers de terre à Hombeek moyennant une redevance annuelle de douze carolus et le paiement de quatorze sous, dix-huit mites au receveur d'Outre-Senne. Tous ses biens sont assignés en contrepan.
- 1552** 1574, 3 décembre (Op den derden dach van december anno vijffthienhondert ende vierentseventich). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg et Henri Sterck, maître de la Chambre des Comptes, font un accord au sujet de six bonniers et demi de terre et six journaux de pré situés à Berchem pour lesquels Saint-Jacques recevra dorénavant treize florins chaque année. Il est spécifié que la rente est rachetable au denier 18.
- 1553** 1576, 3 janvier, Bruxelles (Gegeven tot Bruessele opten derdden dach der maent van januario inden jaer ons Heeren duysent

---

vyffhondert sesse ende tzeventich stilo novo). Les Etats de Brabant font savoir qu'ils ont vendu une rente de neuf carolus à la confrérie du Saint-Sacrement au Coudenberg. La rente est rachetable au denier 12.

- 1554** 1576, 5 juin (Opten vijfsten dach der maent julii anno vyffthien hondert zesse ende tzeventich). Le prieur et le couvent du Rouge-Cloître font savoir qu'ils ont échangé avec le prévôt et le couvent de Saint-Jacques sur Couednberg un journal de terre arable sis hors la porte du Coudenberg contre une petite prairie située à Troisfontaines.
- 1555** 1577, 1e janvier, Bruxelles, Gegeven tot Bruessele opten iersten dach der maent van januario inden jaere VCc sevenentzeventich). Les trois membres des Etats de Brabant, Flandre, Artois, Hainaut, etc. font savoir qu'ils ont vendu au prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg une rente de 84 carolus pour la somme de 537 carolus payable en deux fois. La rente est rachetable au denier 12.
- 1556** 1579, 25 juin (Opten vijventwintichsten dach der maent van junio inden jaire vyfthienhondert ende negenentzeventich). Le lieutenant du receveur de Brabant au quartier de Bruxelles et 4 tenants jurés de la Chambre des Tonlieux de Bruxelles font szavoir que le prieur de Saint-Jacques sur Coudenberg a cédé aux cinq enfants van Steenwinckel 21 des 30 carolus que son couvent possède sur des biens situés à Uccle (Ukkel). La rente peut être rachetée au denier 16.
- 1557** 1579, 27 octobre (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vijffhondert ende negenentseventich opten zevenentwintichsten dach der maent van octobri). Sous le témoignage de Josse vander Vorst et maître Philippe van Houbraken, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le prieur de Saint-Jacques sur Coudenberg a promis, au nom de son couvent, à Charles de Metz et à sa femme une rente annuelle de 25 carolus assignée sur les biens du couvent et particulièrement sur un terrain, avec deux maisons, situé près de la porte du Coudenberg et sur un ferme de 41 bonniers à Saint-Josseten-Noode (Sint-Joost-ten-Noode). La rente est rachetable en une fois au denier 16.
- 1558** 1583, 8 mars (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vyffhondert ende dryentachtentich opten achsten dach der maent van moerts). Sous le témoignage de Jean van Bertem et Jacques vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Marc Preurst a promis à M<sup>A</sup>rie Marien la propriété d'un cinquième et demi d'une rente de huit carolus et de la moitié de trois cinquièmes et demi et aux filles nées de son mariage avec Nicolas Steppe celle de l'autre moitié. La rente est, de l'accord du seigneur foncier, assignée sur des biens à

---

Bruxelles.

- 1559** 1585, 19 février (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vyffhondert ende vyffventachtentich opten negenthiensten dach der maent van februario). Les tenants héréditaires de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg et maître Jan van Cattenbroeck font savoir que Jean de Losse a cédé à ses enfants l'usufruit de la moitié d'un journal et demi de terre situé à Schaerbeek (Schaarbeek) et qu'il a transféré, en son nom et au nom de ses enfants, cette même terre à Jean van Doerne et à sa femme moyennant le cens foncier et plusieurs rentes.
- 1560** 1586, 6 novembre (Den sesten dach der maent van nivemver inden jaere XVc ende sessentachtich). Le prévôt, le prieur et tout le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir qu'ils se sont engagés à verser chaque année à Jean Luttens, maître de la Chambre des Comptes de Lille et à sa femme une rente de 14 florins du Rhin en remplacement d'une autre rente de 10 florins et 10 sous qui n'a pas été payée depuis plusieurs années. Ils assignent tous leurs biens en garantie et plus spécialement une maison au Coudenberg. La rente est rachetable au denier 16.
- 1561** 1587, 23 février (Inden jaere XVc LXXXVII den XXIII dach der maent van februario). Le prévôt, le prieur et tout le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg reconnaissent avoir reçu de Charles de Haller de Hallerstein, chevalier, une somme de 32 florins du Rhin à charge de célébrer le 2 janvier de chaque année une messe de requiem pour l'âme de ses parents.
- 1562** 1591, 30 avril (Gedaen...den lesten dach van aprilis XVc een entnegentich). Le conseil de Brabant permet de simplifier les formalités pour exiger le paiement des cens et des droits par devant la cour des tenants de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg de Corneille Wellemans et de Jean van Cattenbroeck pour leurs biens qui situés à Haeren (Haren), Evere, Ganshoren, Helmet et Melsbroek subissent des dommages à cause des troubles.
- 1563** 1592, 21 octobre (Gedaen...eenentwintichsten octobris int jaer XVc tweentnegentich). Le conseil de Brabant permet de simplifier les formalités pour exiger le paiement des cens et des droits par devant la cour des tenants de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg de Corneille Wellemans et de Jean van Cattenbroeck pour leurs biens qui situés à Haeren (Haren), Evere, Ganshoren, Helmet et Melsbroek subissent des dommages à cause des troubles.
- 1564** 1593, 23 avril, Bruxelles (Gegeven binnen onse stadt van Brussels

den dryentwintichsten aprilis int jaer ons Heeren XVc dryennegentich van onse Rycker te weten van Napels ende Hurusalem 't XL, van Castillien, Arragon, Sicillien ende andere 't XXXVIII ende van Portugal 't XIIIle). Philippe II donne ordre à son premier huissier des exploits de s'occuper avec diligence du cas de Corneille Wellemans époux et mambour de Catherine van Cattenbroeck qui possède avec l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg des biens à Bruxelles, Schaerbeek (Schaarbeek), Helmet, Evere, Haeren (Haren), Melsbroek et Ganshoren pour lesquels il y a grand retard dans le paiement des rentes et des cens.

- 1565** 1596, 24 avril, Bruxelles (Gedaen te Brussele...den vierentwintichsten april int jaer ons Heeren duysent vijffhondert sessentnegentich). Le conseil de Brabant décide que dans l'affaire qui oppose Corneille Wellemans au vicaire de l'archevêque de Malines (Mechelen) au sujet des arriérés d'une rente d'un muid de grain dû pour des biens situés à Schaerbeek (Schaarbeek), il sera payé quatre ans de retard et que pour les 14 autres années on se conformera au placard de 1587.
- 1566** 1598, 14 janvier, Bruxelles (Aldus gedaen binnen der stadt van Bruessele, veerthien daghen inde maent van januario int jaer duysent vyffhondert achtentnegentich). Le conseil de Brabant autorise l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg et maître Jean van Cattenbroeck à faire procéder à l'éviction par devant les échevins de Melsbroek pour leur permettre de donner en location le demi bonnier de terre qui garantissait la rente de 6 quarts de seigle qui ne leur a plus été payée depuis 24 ans.
- 1567** 1598, 19 novembre (Gegeven int jaer onss Heeren duysent vyffhondert ende achtentnegentich opten negenthiensten dach der maent van novembri). Sous le témoignage de Théodore Fourneau et Jacques vander Noot, échevins de Bruxelles, il est annoncé que François Poels a cédé à Anrould Cappellemans et à sa femme 3 journaux de terre situés à Schaerbeek (Schaarbeek) et chargés d'une redevance de 5 setiers de seigle dont les deux tiers sont pour l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg et un tiers pour les héritiers de Marie van Cattenbroeck).
- 1568** 1599, 2 août (Gegeven int jaer ons Heeren duysent vyffhondert ende negentnegentich opten tweeden dach der maent van augusto). Guillaume de Penselere, échevins de l'abbesse de Forest (Vorst) à Woluwe et Charles Brooman, échevin de la même abbesse à Forest, emprunté pour le cas, font savoir que Cornélie Wellemans, veuve de maître Jérôme Mudens, a cédé l'usufruit d'un demi bonnier et de deux journaux et vingt verges de terre située à Etterbeek à ses trois enfants qui en opèrent le transfert au profit

---

d'Arnould de Prinche et de sa femme et s'engagent à faire célébrer la promesse de garantie par devant les échevins de Bruxelles.

- 1569** 1601, 1<sup>e</sup> juin (Le premier jour du mois de juing l'an mil six cens et ung). Les prévôt, jurés et échevins de Valenciennes font savoir qu'Hélène Vivien, veuve de Gilles Labistrat, a donné procuration à Jean van Nieuwenhuyse pour s'occuper des biens qu'elle possède à Bruxelles et notamment d'une rente de 44 florins que Waleran Meeus vient de lui racheter). Orig. sur parchemin, sceau perdu (Cure, n°178).
- 1570** 1605, 19 octobre (Den negenthiensten dach der maent van octobri inden jaere XVIc ende vijfve). LE receveur des domaines de Brabant au quartier de Bruxelles et quatre tenants jurés de la Chambre des tonlieux vidiment l'acte du 19 janvier 1548.
- 1571** 1605, 19 octobre (Op ten negenthiensten dach der maent van octobri int jaer ons Heeren duysent zesshondert ende vijff). Le lieutenant du receveur des domaines au quartier de Bruxelles et 4 tenants jurés de la Chambre des tonlieux font savoir que Guillaume Le Mire et sa femme ont cédé au couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg une rente de 21 carolus assignée sur six journaux de prairie à Uccle (Ukkel) rente qu'ils avaient achetée aux héritiers van Steenwinckel).
- 1572** 1610, 18 août (Gegeven int jaer ons Heeren duysent sessehondert ende thien opten achtiensten dach der maent van augusto). Sous le témoignage de maître André van Wezembeek et Englebert Taye, seigneur de Wemmel, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Luc Broeckmans et sa femme ont cédé à Thierry de Fourneau dit Cruquembourg, conseiller au conseil de Brabant, et à sa femme un terrain avec maison à Ixelles (Elsene) moyennant des rentes à plusieurs personnes et une rente ultérieure de 40 florins du Rhin, rachetable en une ou deux fois au denier 16, pour laquelle, du consentement du seigneur foncier, tous leurs biens sont assignés en garantie.
- 1573** 1612, 23 novembre (Bruxelles (Aldus gedaen binnen der stoet Brussele des dryentwintichsten dach der maent van november anno XVIc ende twelffve). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg en tant que mambour des Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg et deux proviseurs font savoir qu'ils ont donné à François tServrancs l'office de receveur et de clerc des Pauvres domestiques vacant par suite de la mort de Jacques de Witte.
- 1574** 1613, 6 février (Gegeven int jaer ons Heeren duysent zesshondert ende derthien opten sesten dach der maent van febuario). Sous le

---

témoignage de maître Antoine Hartius et Charles van Rietwyck, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jacques Leeus a, par devant le seigneur foncier, cédé au nom des héritiers d'Ide Keylaerts à l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg les trois quarts de deux rentes assignées sur la ville de Bruxelles d'une valeur de 13 florins, 6 sous, 2 plaques et de 5 florins.

- 1575** 1614, 3 mars (Dit aldus gedaen ende geschiet opten derdden meert seshien hondert vierthien). Le mambour et les fabriciens de Saint-Jacques sur Coudenberg et Philippe de Zoute, époux de Catherine van Houbraken, font savoir qu'ils ont donné en location à Arnould vander Linden trois journaux de terre situés à Berchem pour un terme de 50 ans moyennant 18 florins du Rhin chaque année et sous certaines conditions
- 1576** 1615, 16 mars (Opten zesthienden dach meerte zestien hondert ende vyftine). Les échevins de l'archiduc de Merchtem font savoir que, par devant eux, Sébastien Breussene a promis à Jean van Robbroek et à sa femme une rente de 10 florins du Rhin assignée sur un terrain. La rente est rachetable en une fois au denier 16.
- 1577** 1613, 30 avril (Gegeven int jaer ons Heeren duysent sessehondert ende vyfhtiene opten lesten dach der maent van aprille). Sous le témoignage de Jacques vander Noot, chevalier, et Charles van Latem, échevins de Bruxelles, il est annoncé que le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg a cédé à Jean du Mont un demi bonnier de terre situé hors la porte du Coudenberg moyennant une redevance annuelle de six florins du Rhin à charge d'y faire certaines constructions, dans les trois premières années.
- 1578** 1616, 23 juillet (Gegeven int jaer ons Heeren duysent sesse hondert ende seshiene opten dryentwintichsten dach der maent van julio). Sous le témoignage de Jean de Fourneau, seigneur de Cruquembourg, etc. et François van Dongelberg, seigneur de Zillebeke, il est annoncé que le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg a cédé à Guillaume Machiels un demi bonnier de terre situé hors la porte du Coudenberg moyennant une redevance annuelle de six florins du Rhin et l'obligation d'y faire certaines constructions dans les trois premières années.
- 1579** 1617, 11 février (Opten elffsten dach der maendt van februario in den jaere ons Heeren duysent sessehondert ende seventhien). Le lieutenant du receveur des domaines du Brabant au quartier de Bruxelles et quatre tenants jurés de la Chambre des tonlieux font savoir que comme Anne et Catherine de Walssche ont, par devant la cour féodale de Muesegem, cédé à Jacques Reynen et à sa femme 3 journaux et 15 verges de verger et une prairie de six journaux et 92 verges situés à Jette moyennant 110 florins, chaque

---

année, plusieurs biens situés à Jette sont assignés en garantie du paiement de cette rente.

- 1580** 1618, 27 juin (Gegeven int jaer ons Heeren duysent sessehondert ende achtien opten sevenentwintichsten dach van junio). Sous le témoignage de Henri van Dongelberg, chevalier, et Emmanuel vanden Hecke, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Jean van Nieuwenhuysse a reçu de l'abbaye d'Afflighem (Affligem) pour Guillaume et Sara Pennant d'Utrecht le prix de rachat de 15 des 60 carolus d'une rente constituée en 1611 et assignée sur une court avec dépendances située à Laeken (Laken).
- 1581** 1618, 11 septembre, Bruxelles (Gegeven binne onse stadt van Brussele den elfsten septembris int jaer ons Heeren duysent sesse hondert ende achtien). Albert et Isabelle accordent au seigneur et à la communauté de Capelle-Saint-Ulric (Sint- Ulriks-Kapelle) de pouvoir vendre des biens et des rentes pour restaurer l'église paroissiale.
- 1582** 1620, 6 mars (Gegeven int jaer ons Heeren duysent zes hondert ende twintich opten zesten dach der maent van meert). Les échevins d'Anderlecht et de Berchem-Sainte-Agathe (Sint-Agatha-Berchem) font savoir d'Arnould vander Linden et sa femme ont cédé à Philippe de Mesmakere le bail d'un terrain avec maison situé à Berchem aux conditions contenues dans le contrat passé le 3 mars 1614 entre l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg et Philippe de Zoete, mari de Catherine van Houbraken, d'une part et Arnould vander Linden d'autre part, contrat qui est transcrit.
- 1583** 1521, 24 juillet (Op ten vier en twintichsten dach der maent van julio int jaer ons Heeren duysent sessehondert ende eenentwintich). Les échevins de Lennik font savoir que les enfants de Jean vanden Voerde et d'Anne vander Elst ont procédé au partage des biens provenant de leurs parents).
- 1584** 1522, 23 juillet, Bruxelles (Donne en Bruxelles lan de grace mil six cens vingt et deux le vingt troisieme jour du mois de juillet). Le surintendant général des Monts de Piété et le surintendant particulier de Bruxelles font savoir qu'ils ont vendu à Jeanne du Floych une rente de 125 florins pour le prix de 2000 florins. Elle est assignée sur tous les biens de la maison de Bruxelles.
- 1585** 1622, 21 octobre (Gegeven int jaer ons Heeren zesthien hondert twee en twintich opten een en twintichsten dach der maent van octobri). Sous le témoignage d'Englebert Taye, chevalier, seigneur de Wemmel, et maître Jean van Gindertale, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Thierry de Donckere a cédé au nom de Catherine de Verre le tiers d'une terre avec maison sise à Uccle

---

(Ukkel) dont il possède les deux autres tiers. La redevance annuelle s'élève au tiers de 8 florins du Rhin.

- 1586** 1628, 1<sup>e</sup> mars (Gedaen binnen Brusselle den iersten dach der maendt martii int jaer duysent zesse hondert ende achtentwintich). Le surintendant général des Monts de Piété et le surintendant particulier de Bruxelles font savoir qu'ils ont vendu à Antoine Fravin, archer d'Albert et Isabelle, une rente de 100 florins du Rhin pour le prix de 1800 florins. Elle est rachetable et assignée sur tous les biens de la maison de Bruxelles.
- 1587** 1628, 25 mai (Le quinzième de may XVI<sup>e</sup>c vingt huit). Le maire, échevins et conseil de Gravelines font savoir que Guillaume Vites et sa femme, de même que Philippe Marcquant et sa femme, bourgeois de Bourbourg, ont reconnu que Jean van Boxel leur a acheté pour la somme de 192 florins une rente de 13 florins, 6 sous et 8 deniers.
- 1588** 1630, 24 décembre, Bruxelles (Donne en Bruxelles le vingt quatrième de decembre seize cent trente). Le surintendant général des Monts de Piété et le surintendant particulier de Bruxelles font savoir qu'ils ont vendu à Antoine Gérard, archer d'Albert et Isabelle, une rente annuelle de cent florins moyennant la somme de 1800 florins. La rente assignée sur tous les biens des Monts de Piété est rachetable, en une fois, au denier 18.
- 1589** 1633, 21 février, Bruxelles (Ghedaen te Brussel den eenentwintichsten februarii XVI<sup>e</sup>c drij en dertich). Le conseil de Brabant déclare ne pas recevoir l'affaire Michel de Fraye contre François de Fraye et condamne l'impétrant aux frais.
- 1590** 1633, 15 juillet (...den XV daghen inden maent van julii des jaers van gratien durent sestien hondert dry en dertich). Le prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg, superintendant de l'église, et deux fabriciens concèdent à Jacques Impola et à sa femme le droit de sépulture, pour eux, leurs enfants et petits enfants, dans l'église de Saint-Jacques. La somme de 39 florins a été payée, à cet effet, par Jacques Imola.
- 1591** 1633, 22 novembre (Gegeven int jaer ons Heeren duysent sessehondert ende dry en dertich opten tweentwintichsten dach der maent van novembri). Sous le témoignage de Jean van Gindertale et maître Albert vanden Winckel, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Martin de la Motte, représentant de Bruxelles, il est annoncé que Martin de la Motte, représentant Jean de Wartien, a cédé aux Pauvres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg et les héritiers de Guillaume van Cattenbroeck, seigneurs fonciers, une rente de 25 florins assignée sur un terrain, avec maisons, situé

---

au Ruysbroeck (Ruisbroek).

- 1592** 1634, 13 décembre (Gegeven int jaer ons Heeren duysent sesse hondert ende vier endertich op den derthiensten dach der maent van decembri). Sous le témoignage de Charles van Locquenhien, chevalier, et maître André van Wezembeek, échevins de Bruxelles, il est annoncé que Martin de la Motte, représentant Pierre Bellequin, a promis une rente annuelle de 100 florins du Rhin à l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg. Il reconnaît avoir reçu 1600 florins de l'église et assigné, du consentement du seigneur foncier, le bien dénommé Swerte Arent en garantie.
- 1593** 1635, 16 octobre, Bruxelles (Faict a Bruxelles le 16e octobre mil six cent trent cinq). Concession de sépulture dans l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg pour Marc de Greve, haut mayeur de Capelle-au-Bois (Kapelle-op-den-Bos), sa femme et ses enfants, moyennant la somme de 24 florins.
- 1594** 1635, 15 novembre, Bruxelles (Gegeven in onsen stadt Brussel den vijffthiensten novembris sesthien hondert vyffen dertich). Philippe IV donne ordre aux échevins de Bruxelles d'accorder 8 jours de plus à Francois Putmans pour répondre à la citation dans l'affaire qui l'oppose à Jacques Bede.
- 1595** 1636, 12 juin (Gegeven int jaer ons Heeren duysent sesse hondert ende sessendertich opten twelfsten dach der maent van junio). Sous le témoignage de Léonard vander Noot et Philippe vander Stegen, échevins de Bruxelles, il est annoncé que les proviseurs des Pauvres domestiques de la paroisse de Saint-Jacques sur Coudenberg ont reconnu avoir reçu des héritiers de Servais Poels la somme de 17 florins du Rhin et 12 sous pour racheter une rente d'un florin constituée le 1er septembre 1388.
- 1596** 1640, 23 novembre (Gegeven int jaer ons Heeren duysent sesse hondert ende veertich opten dryentwintichsten novembris). Les tenants jurés de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg font savoir que Sigebert Gilbert a cédé au nom de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg pour les trois quarts et des enfants de Jean Baptiste van tSestich pour un quart, deux pièces de terre sises à Melsbroeck (Melsbroek) au profit de Pierre vander Eycken et Henri van Hamme. Le cens foncier s'élève à 11 setiers de seigle par an.
- 1597** 1641, 27 avril (Op heden desen XXVIIe aprilis XVIc XLI). Par devant Ferdinand de Boisshot, lieutenant de la cour féodale et de deux hommes de fief, Josse Huyge fait relief pour l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg d'une rente de 12 florins du Rhin assignée sur la vicomté de Dormaal.

- 1598** 1644, 24 décembre, Bruxelles (Gedaen binnen Brussele den vierentwintichsten decembris XVIc vier en viertich). Le surintendant général des Monts des Piété et le surintendant particulier de Bruxelles font savoir qu'ils ont vendu à Alexandre Lenfant et à sa femme une rente de 15 florins assignée sur tous les biens des Monts de Piété et plus particulièrement sur la Maison de Bruxelles.
- 1599** 1655, 29 mai, Bruxelles (Gedaen binnen deser onser stadt van Brussele den negenentwintichsten may XVIc vyffven vijftich). Philippe IV fait savoir au premier huissier des exploits en Brabant qu'il accorde au receveur de l'église et des Paivres domestiques de Saint-Jacques sur Coudenberg lettres générales de debitis.
- 1600** 1661, 6 août, Rome (Datum Romae, apud Sanctum Mariam Majorem...die VI augusti MDCLXI pontificatus nostri anno septimo). Le pape Alexandre VII accorde une indulgence plénière à tout qui visitera l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg le jour de la fête de Saint-Augustin.
- 1601** 1662, 22 juin (Gegeven int jaer ons Heeren duysent sesse hondert ende tweentsestich opden tweentwintichsten dach van junio). Les bourgmestres, échevins, receveurs, ainsi que les jurés des métiers de la ville de Bruxelles font savoir qu'à la suite de leur décision sur la réduction et le regroupement des petites rentes au denier 20, l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg possèdera 43 florins du Rhin, un demi sou et 12 mites de rente assignée sur la ville de Bruxelles.
- 1602** 1638, 19 mai, Bruxelles (Gegeven binnen onse stadt Brussee...den neghentiensten may sesthien hondert achtentachtentich). Charles II fait savoir au premier huissier du conseil de Brabant, qu'il accorde lettres d'atermoiement à Pierre Cotteau emprisonné pour une dette de 50 florins envers Henri de Paul.
- 1603** 1685, 9 août, Bruxelles (Gegeven in onser stadt van Brussee desen negensten augusti XVIc ende negenentachtentich). Charles II fait savoir aux maire et tenants jurés de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg qu'il a octroé à Antoine Bouwens de faire vendre après deux citations le terrain, avec maison, situé à Molenbeek pour lequel la rente de 18 florins, 15 sous ne lui a pas été payée.
- 1604** 1698, 19 avril (Op heden den negenthiensten april des jaere ons Heeren XVIc achtentnegentich). Il est annoncé que, par devant Dominique van Vuyttum, notaire, et en présence de 3 témoins, le prélat et le couvent de Saint-Jacques sur Coudenberg ont donné en location, pour un terme de 70 ans, à Jean Overput et à sa femme,

un demi bonnier de terre située à Nuwenbosch moyennant 18 florins chaque année.

1605

1756, 20 mars (Le vingtième de mars mille sept cents cinquante six). Le receveur général des domaines reconnaît avoir reçu des fabriciens de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg 538 livres, 10 sous et 10 deniers comme paiement de l'amortissement qui leur a été accordé pour leurs biens.